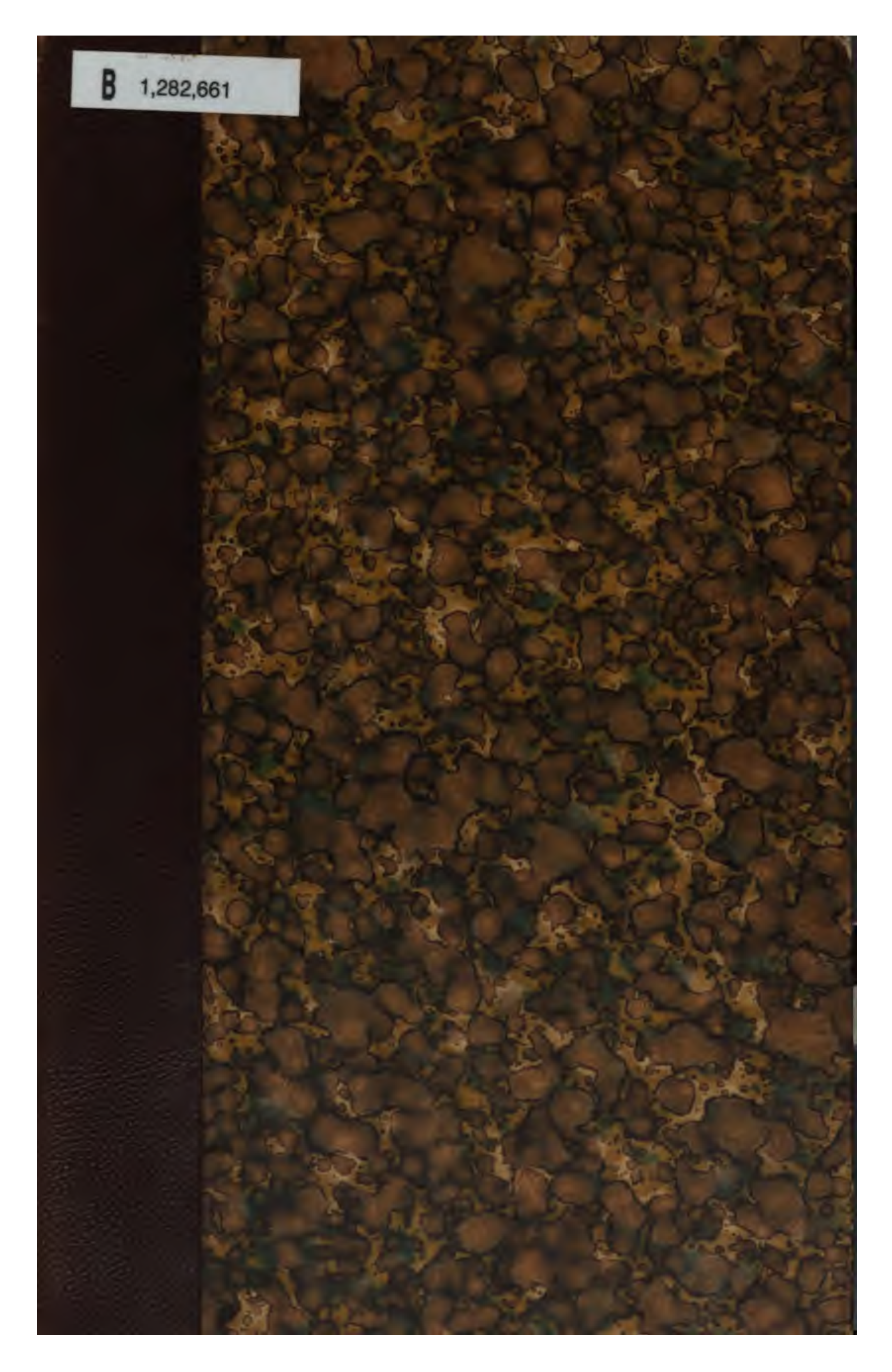
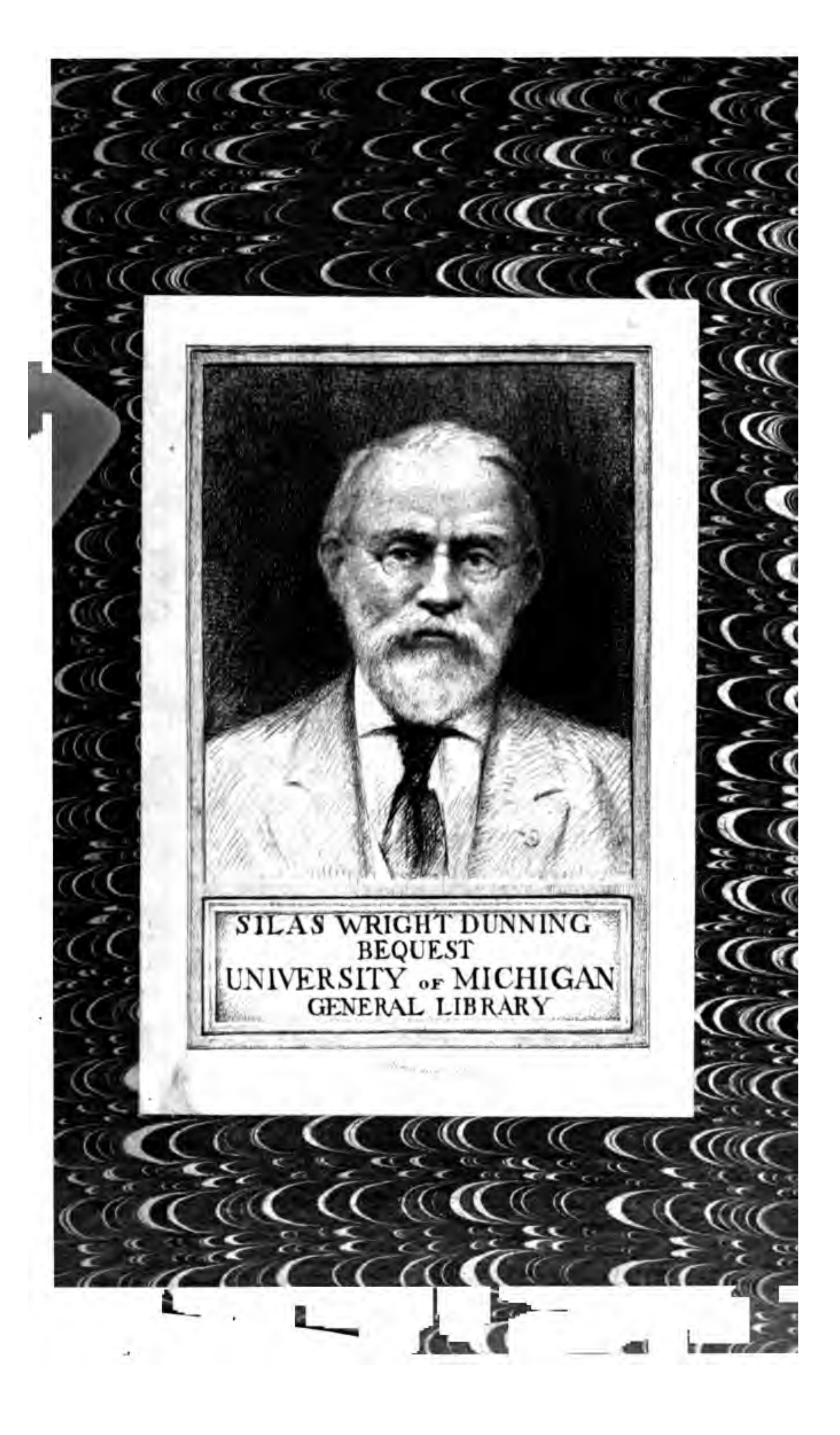

B 1,282,661


SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY



HISTOIRE

DIPLOMATIQUE

DE L'EUROPE

PENDANT LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

Paris. — Imprimerie de Ad. Lainé et J. Havard, rue des Saints-Pères, 19.

HISTOIRE

DIPLOMATIQUE

DE L'EUROPE

PENDANT LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

PAR

FRANÇOIS DE BOURGOING

ANCIEN SECRÉTAIRE D'AMBASSADE

PREMIÈRE PARTIE

ORIGINE DE LA COALITION



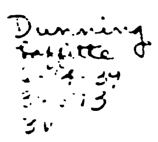
PARIS

MICHEL LÉVY FRÈRES, LIBRAIRES ÉDITEURS

RUE VIVIENNE, 2 BIS, ET BOULEVARD DES ITALIENS, 15

A LA LIBRAIRIE NOUVELLE

1865



PRÉFACE

L'histoire de la Révolution française a souvent été écrite : elle l'a été plus d'une fois de main de maître : je n'ai pas la présomption de la refaire. Mais dans tous les livres qui ont retracé cette mémorable époque, les événements qui se passaient en même temps en Europe sont toujours et nécessairement traités brièvement. Il est, en effet, conforme aux règles de la composition historique d'éclairer surtout les faits principaux et de laisser dans l'ombre les secondaires. Après le récit du

10 août et du 9 thermidor, il est difficile d'intéresser au partage de la Pologne; malgré l'éloquence de Pitt et de Fox, les débats pacifiques du parlement britannique pâlissent comparés à ces luttes oratoires où le vaincu ne descendait de la tribune que pour monter à l'échafaud.

L'écrivain qui veut fixer l'attention sur les faits dont le reste de l'Europe a été le théâtre pendant les dernières années du dix-huitième siècle, doit donc éloigner des yeux les scènes bien autrement émouvantes qui ensanglantaient la France. C'est cette idée qui a inspiré le présent ouvrage. La situation respective des puissances au moment où éclata la crise, leurs inquiétudes en présence de la force nouvelle et redoutable qui apparaissait dans le monde, la trêve qu'elles firent à leurs dissensions, la ligue qu'elles formèrent, la lutte gigantesque qui s'ensuivit, enfin la rupture de la coalition sous le poids des défiances réciproques et des ambitions particulières des coalisés, tel est le sujet que je me propose de traiter. La France

n'y a de place qu'en ce qui a trait à ses rapports avec l'étranger.

Le récit commence en 1786. Pour que le lecteur comprît bien l'état de l'Europe en 1789, il fallait nécessairement lui faire connaître comment la partie était engagée entre les cabinets, quand la Révolution, comme un joueur inattendu, vint, par sa brusque entrée, bouleverser les anciennes combinaisons, sans en mettre à néant cependant toutes les conséquences. En donnant le titre d'introduction à l'exposition des événements qui se sont succédé depuis la mort du grand Frédéric jusqu'à l'ouverture des États généraux, j'ai voulu indiquer qu'il s'agissait de préliminaires indispensables au sujet, mais qui n'étaient pas le sujet lui-même.

Le plan que je viens de tracer laisse encore un vaste champ à l'historien, trop vaste peut-être pour mes forces. J'ose espérer toutefois que le lecteur voudra bien me tenir compte d'un long travail, des difficultés d'une œuvre très-complexe, et d'un constant effort pour

maintenir dans mes jugements une modération difficile à garder en parlant d'un temps aussi agité et encore aussi voisin du nôtre.

HISTOIRE DIPLOMATIQUE

DE L'EUROPE

PENDANT LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

INTRODUCTION

SOMMAIRE. — Mort du grand Frédéric. — Avénement de Frédéric-Guillaume II. — Le prince Henri de Prusse. — Le duc de Brunswick. — Hertzberg. — Politique de M. de Vergennes en Allemagne. — Triomphe du système de Hertzberg à Berlin. — Willam Pitt : ses premières années. — Pitt premier ministre. — Élections de 1784. — Administration intérieure de Pitt. — Alliance anglo-prussienne. — Constitution des Provinces-Unies des Pays-Bas. — Les partis dans les Provinces-Unies. — Différend entre l'Empereur et les Provinces-Unies. — Traités de Fontainebleau. — Troubles dans les Provinces Unies des Pays-Bas. — Intervention prussienne. — Réaction stathoudérienne. - Traités d'alliance entre les Pays-Bas, l'Angleterre et la Prusse. — Catherine II. — Potemkin. — Voyage de la czarine en Crimée. — La Turquie déclare la guerre à la Russie. — Joseph II. — Ses réformes civiles et religieuses. — Troubles dans les Pays-Bas autrichiens. — Campagne de 1787 entre les Turcs et les Russes. — Négociations. — Gustave III. — Déclaration de guerre de la Suède à la Russie. — Campagne de 1788 entre les Russes et les Suédois. — Conjuration d'Aniala. — Campagne de 1788 entre les Turcs, les Russes et les Autrichiens. — Constitution de la Pologne. — Diète polonaise de 1788. — Discussion en Angleterre au sujet de la régence. — Diète suédoise de 1789. — Campagne de 1789 entre les Suédois et les Russes. — Campagne de 1789 entre les Turcs, les Autrichiens et les Russes. — Souvaroff.

Mort du grand Frédéric.

Le 17 août 1786, le grand Frédéric mourait à Potsdam. Il s'éteignait dans une vieillesse assez

avancée, après avoir accru l'héritage de ses pères et élevé la Prusse, par ses victoires et son habile administration, au rang des grandes puissances de l'Europe. Rassasié de gloire, entouré des hommages des militaires de tous les pays, objet des flatteries des philosophes, qui le représentaient comme un nouveau Marc-Aurèle, le vainqueur de Rossbach avait fini en paix sa longue carrière. Les rares qualités de son intelligence qui le rangeaient parmi les plus grands souverains des temps modernes, le succès qui avait couronné toutes ses entreprises et qui éblouit toujours les hommes, l'art avec lequel il avait su se concilier la faveur des grands écrivains dispensateurs de la renommée en Europe, aveuglaient ses contemporains et les empêchaient de discerner à quel point il avait, dans sa conduite politique, méprisé les principes de l'équité.

Correspondant de Voltaire, il avait écrit, il est vrai, l'*Anti-Machiavel*, et, dans les soupers de Potsdam, il excitait, par ses propos philosophiques, les applaudissements des libres penseurs, ses complaisants commensaux ; mais, lorsqu'il s'agissait de la pratique des affaires, le conquérant de la Silésie témoignait un assez profond mépris pour la théorie et l'esprit de système ; l'intérêt, l'intérêt actuel et positif, tel avait été son seul guide pendant tout son règne. « Je méprise, » l'avait-on souvent entendu dire, « la prévoyance politique outrée.

« Je n'ai jamais eu de plan de campagne tracé d'a-« vance, et, en politique comme en guerre, je me suis « conduit d'après les événements et l'allure des cabi-« nets que j'avais à combattre. » Fidèle à ces maximes, il n'avait cessé d'agir uniquement suivant sa convenance, sans aucun scrupule pour le droit et les engagements antérieurs; il avait passé tour à tour d'une alliance à l'autre : uni à la France lors de la guerre de la succession autrichienne, il s'était attaché étroitement à l'Angleterre durant la guerre de Sept ans, puis, pendant la guerre de l'Indépendance américaine, il ne se prononça pour personne et entra seulement dans cette mémorable ligue des puissances du Nord, qui avait pour but d'assurer les droits des neutres contre les prétentions de la Grande-Bretagne à la souveraineté des mers. Ennemi naturel de l'Autriche, après avoir été un des plus ardents à conjurer sa perte et à la dépouiller, il n'hésita pas à s'entendre avec Marie-Thérèse pour partager contre tout droit la malheureuse Pologne; ce qui ne l'empêcha pas, à quelques années de là, d'arrêter, par une attitude déterminée, les prétentions ambitieuses de l'empereur Joseph II sur la Bavière.

Avénement de Frédéric-Guillaume II.

Son héritier ne devait pas suivre son exemple : Frédéric-Guillaume II arrivait tard au trône; il avait quarante-deux ans quand il succéda à son oncle. Tenu soigneusement à l'écart des affaires par la jalouse défiance du vieux roi, il avait passé

sa jeunesse dans l'isolement et y avait contracté des habitudes peu propres à le préparer au rôle qu'il allait avoir à jouer. Devenu tout à coup maître d'une armée de deux cent mille hommes qui passait pour la meilleure de l'Europe, et que commandaient les dignes élèves du plus habile général du siècle, disposant d'un trésor de plus de trois cents millions, il pouvait beaucoup et sentait que tous les politiques, les yeux fixés sur lui, cherchaient à prévoir le parti qu'il tirerait de pareilles ressources. Plein du désir de ne pas se montrer indigne de succéder à un grand homme, il avait ardemment à cœur de conserver à son pays un rang élevé en Europe; mais, naturellement indolent, d'un esprit mobile et ouvert aux impressions les plus diverses, de mœurs relâchées, il n'avait ni la fermeté, ni la force de travail nécessaire pour gouverner par lui-même une grande monarchie. Il ne tarda pas en effet à subir l'influence prédominante d'un ministre qui dirigea en maître pendant quelques années la politique du cabinet prussien.

Dès son avénement, le nouveau roi eut à choisir entre deux tendances opposées. Quelques-uns des hommes en qui le grand Frédéric plaçait sa confiance, sans la donner exclusivement à aucun, se prononçaient pour un système pacifique et pour un rapprochement avec la France. A leur tête étaient deux des proches parents du roi : son oncle, le prince

Le prince Henri de Prusse. Le duc de Brunswick.

Henri de Prusse, et son cousin, le duc souverain de Brunswick. Le premier avait été un des meilleurs lieutenants du roi son frère qui, sans l'aimer, l'appréciait à sa juste valeur, l'avait employé à la guerre et lui avait confié plus d'une mission importante près des cours étrangères. Le second, neveu par sa mère du grand Frédéric, époux d'une sœur du roi d'Angleterre, Georges III, devait aux rares qualités de son caractère et à ses talents encore plus qu'à l'éclat de ses alliances une grande considération. Il s'était distingué comme général dans la guerre de Sept ans, et plus encore dans celle qu'amena la succession de Bavière. Depuis quelques années seulement, il avait succédé à son père dans le gouvernement de son petit État et, par la sagesse de son administration, il avait augmenté l'opinion favorable qu'on s'était formée de sa valeur personnelle; aussi, quoiqu'il ne fût pas né sujet prussien, beaucoup d'hommes prévoyants supposaient qu'il jouerait un rôle prépondérant durant le cours du nouveau règne. Jeu bizarre de la destinée! Très-ami des lettres, très-porté vers les opinions alors en vogue, naturellement bien disposé pour la France, ce prince philosophe, comme on disait au dix-huitième siècle, eut presque toujours les Français à combattre, et son nom est resté attaché à l'acte qui a signalé la rupture des rois et de la Révolution française. L'alliance anglaise avait au contraire pour partisan principal le comte

Hertzberg. de Hertzberg, ministre des affaires étrangères depuis de longues années; il avait conservé sous le nouveau roi le portefeuille que lui avait confié le grand Frédéric. Doué d'une vive imagination, d'une intelligence vigoureuse et pleine de hardiesse, il voulait agrandir son pays, et la guerre n'effrayait pas son audace. Contenu dans l'exécution de ses projets tant qu'il eut pour maître un grand homme, rendu prudent par l'âge et l'expérience, il put donner champ à son activité, sous un prince incapable d'avoir un plan politique à lui propre et qui, désireux cependant de se signaler, tomba rapidement dans la dépendance d'un esprit plus vaste et d'un caractère plus ferme que les siens.

Toutefois, avant de conseiller au roi de s'unir étroitement à l'Angleterre, Hertzberg crut qu'une tentative de rapprochement devait être essayée près du cabinet de Versailles; des ouvertures amicales furent faites auprès de Louis XVI et de son ministère, c'était un dernier hommage rendu à la politique du grand Frédéric, qui, depuis la guerre de Sept ans, était resté convaincu de tout le mal que la France pouvait faire à la monarchie prussienne, et qui avait toujours espéré rompre l'alliance de la maison de Bourbon avec la maison d'Autriche.

Politique de la France en Allemagne. Le portefeuille des affaires étrangères était alors, en France, entre les mains d'un homme d'État consommé, du comte de Vergennes, qui venait de

s'illustrer par l'habileté avec laquelle il avait dirigé les relations extérieures pendant la guerre de l'Indépendance américaine. Ce sage politique n'avait pas conclu l'alliance qui subsistait depuis 1756 entre la France et l'Autriche, et ne s'en dissimulait pas les difficultés. Il ne se faisait nulle illusion sur l'ambition de la maison de Lorraine et en particulier sur celle de l'empereur régnant, Joseph II; plus d'une fois même, il l'avait vigoureusement combattue, mais, s'il voyait clairement les inconvénients d'une combinaison qui nous avait été funeste pendant la guerre de Sept ans, il avait été à même comme ministre d'en apprécier tous les avantages durant le cours de la lutte si heureusement soutenue contre l'Angleterre. Or, il pensait que, malgré sa puissance, la France ne pouvait combattre avec égalité à la fois, sur terre et sur mer, et, comme l'antique rivalité s'était réveillée plus ardente que jamais, depuis le commencement du siècle, entre nous et nos voisins d'outre-Manche, il présageait des guerres prochaines et jugeait qu'il était d'un intérêt majeur de ne pas s'aliéner la puissance qui était le plus en état de menacer nos frontières de terre. Rester uni à l'Autriche, en la contenant et en laissant subsister son antagonisme avec la Prusse, telle était donc la politique de M. de Vergennes en Allemagne. Peut-être aussi, tout en reconnaissant qu'il était de l'intérêt de la France d'empêcher toute atteinte portée à la puissance du

jeune royaume, n'était-il pas exempt de quelques-uns des préjugés que sa rapide fortune avait fait naître et qu'avaient nourri les rancunes, suites naturelles de nos revers et des succès du grand Frédéric. Il n'était pas éloigné de croire que, le grand homme mort, son royaume tiendrait une moindre place en Europe. « Une armée et un trésor, » avait-il dit, « ne constituent pas une puissance. » Les avances de Frédéric-Guillaume furent donc accueillies avec une extrême réserve qui se cacha sous des formes polies et des assurances banales de bienveillance.

Triomphe de Hertzberg à Berlin.

Cette attitude du cabinet de Versailles rejeta naturellement celui de Berlin vers l'alliance anglaise, fort négligée par le grand Frédéric, et assura définitivement le triomphe d'Hertzberg. Le prince Henri, d'ailleurs, qui était pour lui l'adversaire le plus redoutable, ne s'était pas conduit de manière à ébranler son crédit. Oubliant que son neveu était devenu son roi, se fiant à l'autorité que semblaient devoir lui donner son âge, son mérite, son étroite parenté, il ne ménagea pas assez la susceptibilité d'un prince qui ne voulait paraître subir aucune influence prépondérante, et bientôt il fut tout à fait écarté des affaires. Le duc de Brunswick s'était plus habilement ménagé; pour ne pas encourir une disgrâce complète et ne pas perdre toute chance d'un retour de crédit, il crut devoir s'éloigner pen-

dant quelque temps de Berlin et laisser la place à l'audacieux Hertzberg qui, dès lors, put se lancer à pleines voiles vers l'exécution des plans que lui suggérait son ardente imagination.

Pitt : ses premières années.

A Londres (1), les avances de la Prusse devaient être reçues avec plus de faveur qu'à Versailles, car elles répondaient tout à fait aux vues de l'homme qui dirigeait dès lors la politique de la Grande-Bretagne. Bien qu'il n'eût en 1787 que vingt-sept ans, William Pitt était déjà à cette époque à la tête

(1) Je me suis abstenu en général de citer mes autorités, et j'ai suivi en cela l'exemple donné par la très-grande majorité des écrivains qui ont traité des sujets contemporains.

A mon sens, les documents officiels, les recueils de pièces, les journaux, les correspondances, les mémoires, sont dans le domaine public. Ce sont des matériaux mis à la disposition de l'historien, qui peut en user à sa guise et sans rien devoir à personne.

Il n'en est pas de même des compositions qui sont le résultat d'un long travail et de recherches souvent pénibles. Sans doute celui qui, plus tard, traite un sujet analogue, a le droit d'user du labeur d'autrui, mais à la condition de ne pas dissimuler le service qu'il a reçu. Toutes les fois donc qu'une œuvre historique m'a été d'un secours efficace, j'ai considéré comme une obligation d'en citer au moins le titre ; chacun pourra ainsi, si bon lui semble, vérifier ce que j'ai emprunté à mes devanciers. Pour tout ce qui a trait à l'Angleterre en particulier, j'ai dû beaucoup à l'excellent ouvrage de M. le baron Louis de Vielcastel sur les deux Pitt ; entre autres mérites, l'auteur a celui de la plus complète exactitude. Ceux-là seuls peuvent apprécier cet éloge qui ont étudié à fond une matière et savent combien souvent l'erreur s'est glissée sous la plume d'écrivains qui ne manquaient pas de conscience. La vie de William Pitt, écrite récemment par lord Stanhope, à l'aide de documents inédits, m'a été aussi très-utile.

du cabinet anglais depuis plus de deux ans. Second fils du grand lord Chatam, de cet illustre ministre, de cet éloquent orateur qui, pendant la guerre de Sept ans, avait élevé si haut la fortune de son pays et abaissé si profondément celle de la France, nourri au milieu des agitations politiques, préparé dès l'enfance aux glorieuses luttes de la tribune, comme au maniement des affaires publiques dans le cabinet, le jeune héritier d'une grande gloire, à l'âge où tant d'hommes s'ignorent encore ou s'abandonnent aux plaisirs de la jeunesse, n'avait eu d'autre passion que l'ambition, mais l'ambition des grandes âmes, celles de servir glorieusement son pays en s'acquérant à soi-même une juste renommée. Le rôle si important qu'il joua dans la suite nous oblige à retracer brièvement quels avaient été ses débuts et à exposer quelle était sa situation politique.

A vingt et un ans, il était entré à la chambre des communes ; c'était en 1781, au fort de la guerre de l'Indépendance américaine. L'administration tory de lord North luttait péniblement contre les attaques des whigs qui compensaient leur infériorité numérique par la supériorité du talent. A leur tête, marchaient deux des plus grands orateurs dont les annales du parlement anglais aient gardé le souvenir, Fox et Burke : le premier était aussi fils d'un homme d'État célèbre, de lord Holland, et, quoique n'ayant

pas dépassé les limites de la jeunesse, il avait été porté au premier rang, plus encore par ses rares facultés que par sa naissance; le second, dans la maturité de l'âge et du talent, s'était élevé de la condition obscure où il était né par la seule force de son mérite éclatant. C'est à côté d'eux, sur les bancs des whigs, que William Pitt, fidèle aux traditions paternelles, vint s'asseoir et rencontra des jeunes gens de son âge ou de peu d'années plus avancés dans la vie. Pendant le cours de son existence, il devait avoir les uns pour alliés, les autres pour adversaires, et, comme lui, quoique avec un succès moins éclatant, Shéridan, Windham, Erskine, Wilberforce, William Grenville, étaient destinés à parcourir brillamment la carrière parlementaire dans laquelle ils débutaient alors.

Le mauvais succès de la guerre força bientôt lord North et ses collègues à quitter les affaires. A la suite de la chute de ce cabinet, il y eut un de ces moments de confusion qui se reproduisent de temps en temps dans les gouvernements constitutionnels et où les partis fatigués et usés par de longs combats semblent se dissoudre et se mêler au hasard. Au milieu de ce désordre, plusieurs combinaisons ministérielles se succédèrent rapidement; Pitt figura comme chancelier de l'Échiquier dans l'une d'elles qui, aussi éphémère que les autres, succomba promptement sous les attaques réunies de lord North

et de ses anciens adversaires, Fox et Burke. Georges III répugnait à appeler à siéger au même conseil ces hommes naguère ennemis, et, pour éviter cette nécessité pénible pour lui, il eut la pensée d'élever le jeune Pitt au rang de premier ministre; mais celui-ci, malgré la grande réputation qu'il s'était déjà acquise, ne se croyait pas de force à assumer un pareil fardeau, et le roi dut se résigner à confier la direction des affaires aux coalisés (avril 1783). Néanmoins, il gardait rancune aux whigs de la véhémence de leurs attaques pendant la guerre d'Amérique et des sympathies qu'ils avaient montrées pour les insurgés. Il ne pardonnait pas à lord North sa réconciliation plus prompte que digne avec des ennemis acharnés. Aussi, quand il se présenta une occasion favorable pour se débarrasser du ministère qu'il détestait, le prince ne la laissa-t-il pas échapper. Depuis vingt-cinq ans, la compagnie des Indes avait vu grandir singulièrement sa puissance; pendant une longue période, elle avait été réduite à ne posséder que quelques comptoirs; désormais, grâce aux conquêtes de Clive et de Warren Hastings, elle étendait sa domination sur de vastes et populeuses provinces. Depuis cet accroissement de puissance, de nombreux abus s'étaient manifestés. Les agents de la compagnie, empressés de faire fortune pour pouvoir à leur retour en Angleterre vivre dans l'opulence, se livraient trop souvent à d'horribles

exactions et soumettaient la population à des traitements barbares, mais qui n'avaient été que trop habituels aux maîtres successifs de ces riches et malheureuses contrées. Au juste scandale d'une nation chrétienne, ces hommes, enrichis par les moyens les plus criminels, étalaient à leur retour en Angleterre un faste insultant. On les flétrissait du nom de *nababs*, et ils avaient excité contre eux une légitime indignation : elle éclata très-peu d'années après, quand Hastings lui-même fut poursuivi par la chambre des communes devant celle des lords, et dut soutenir un interminable procès resté fameux dans les fastes de l'éloquence judiciaire.

En présence des excès de toute nature qui étaient signalés, Fox conçut un plan qui, pour un temps limité, il est vrai, anéantissait complétement le pouvoir de la compagnie. Deux bills, en ce sens, furent présentés par le ministre. Ils furent favorablement accueillis par la chambre des communes qui les vota, mais ils soulevèrent dans une partie du public une vive réprobation. Les actionnaires de la compagnie des Indes se plaignirent amèrement de la spoliation dont ils étaient menacés, et les membres d'autres corporations, craignant d'être aussi à leur tour inquiétés dans leur propriété, s'unirent à eux pour combattre une mesure qui devait mettre à néant des priviléges garantis par des chartes antérieures. L'Angleterre n'est point un pays où, sous prétexte de

l'intérêt public, on puisse impunément porter atteinte au droit des particuliers; l'opinion s'émut et se montra défavorable aux vues du cabinet. La disposition la plus attaquée fut celle qui transférait le gouvernement et la direction des possessions territoriales, du revenu et du commerce de la compagnie des Indes à sept commissaires que nommerait une commission du parlement et qui ne pourraient être destitués qu'en vertu d'une adresse des deux chambres. On accusa les ministres de vouloir ainsi s'assurer un vaste patronage pour le cas où ils quitteraient les affaires, car, par l'intermédiaire des commissaires choisis nécessairement la première fois parmi leurs adhérents, ils disposeraient pendant quatre ans, quoi qu'il arrivât, des nombreux emplois du gouvernement de l'Inde, et lord Thurlow fut l'interprète du sentiment public en disant « que par le vote « du bill, la couronne serait ôtée de la tête du roi « pour être placée sur celle de M. Fox (1). » Encouragé par cette disposition des esprits, Georges III n'hésita pas à faire déclarer aux lords qu'il tiendrait à injure le vote des bills présentés par ses ministres, et, à la suite de cette intervention si peu usitée de la personne royale, la majorité de la chambre haute se décida à rejeter les projets de loi qui lui étaient soumis. Comme conséquence de ce

(1) That this bill, if carried, would take the crown from king's head and place it on that of M. Fox.

vote, le roi fit redemander aux ministres leurs portefeuilles (décembre 1783), et, par l'effet d'une situation assez singulière et digne de l'attention des personnes curieuses d'étudier les combinaisons parfois bizarres du régime parlementaire, on vit d'un côté la majorité des communes dévouée aux ministres chassés et très-irritée contre le roi, et de l'autre, le roi et la chambre des lords appuyés dans leur lutte contre les communes par l'opinion publique.

Pitt avait été, dans la chambre basse, l'adversaire le plus brillant des bills, causes du conflit des pouvoirs; depuis qu'à la formation du ministère de coalition, il avait quitté la chancellerie de l'Échiquier, il s'était tenu dans une réserve digne, qui avait beaucoup ajouté à sa considération naissante. Le roi lui proposa donc d'entrer aux affaires, et il ne recula pas devant la tâche difficile qui lui était offerte; avec le coup d'œil précoce du génie, il avait vu que la lutte était possible, le succès probable, et son moment venu. Malgré sa jeunesse, il ne craignit pas d'affronter l'inimitié d'une majorité conduite par des chefs, tels que lord North, Fox, Burke et Shéridan. Mais il ne trouva pas facilement des collègues décidés à courir les mêmes hasards. Aucun des hommes qui avaient du poids dans la chambre des communes n'osa accepter une des places qui donnaient entrée au conseil. Pitt, se

Pitt premier ministre.

réservant le cumul des fonctions de premier lord de la trésorerie et de chancelier de l'Échiquier, dut appeler six lords aux autres ministères. Il trouva plus facilement à distribuer parmi les jeunes membres de la chambre basse les postes qui, sans donner entrée au conseil, associaient ceux qui les remplissaient à la fortune du cabinet. Parmi ces auxiliaires, les plus remarquables étaient William Grenville, cousin germain de Pitt et à peu près de son âge, et l'Écossais Dundas qui avait figuré dans l'administration précédente, et qui devait par la suite être l'un des plus fermes et des plus fidèles appuis du grand ministre.

Dans la situation critique où il se trouvait, Pitt déploya ce bon sens énergique et tenace qui le distingua toujours. L'alliance hétérogène de deux adversaires, origine du ministère tombé, avait été réprouvée par l'opinion comme politiquement peu morale ; de plus, bien des gens avaient été mécontentés par la tentative faite pour affaiblir une grande institution nationale, et ces circonstances avaient valu à l'administration nouvelle d'être accueillie avec une certaine bienveillance. Elle était d'ailleurs parfaitement unie et nul n'y contestait la suprématie de Pitt. Pour achever de se concilier la faveur publique, « l'homme d'État enfant, » comme l'appelaient ses adversaires, dut agir avec ménagements, ajourner la mesure suprême de la dissolution et n'op-

poser d'abord aux fureurs de ses adversaires qu'une froide fermeté. Ce plan réussit ; bientôt les ministres renversés et leurs partisans, par leurs attaques sans mesure, Fox surtout par l'extrême violence de son langage, achevèrent de se discréditer.

Élections de 1784.

En vain, seize fois en trois mois le ministère fut-il en minorité dans la chambre des communes : le roi lui restait fidèle, il se déclarait prêt à retourner en Hanovre plutôt que d'abandonner son jeune ministre. La nation prenait chaque jour plus vivement fait et cause pour lui et la majorité opposante allait toujours diminuant, les plus modérés de ses membres s'intimidant et passant du côté ministériel. Enfin, une motion de Burke n'obtint qu'une majorité d'une voix (mars 1784). Pitt se crut dès lors assez fort pour faire appel aux électeurs. Ceux-ci justifièrent sa confiance et se déclarèrent pour lui avec « une véhémence presque furieuse » (1). Cent soixante députés de l'opposition ne furent pas réélus et furent remplacés par des amis du nouveau ministère, qui dès lors disposa dans les communes d'une majorité assurée.

Les élections de 1784 sont une époque mémorable dans l'histoire intérieure de l'Angleterre. Elles eurent pour effet d'amener une modification profonde dans les partis, modification dont les suites

(1) Expression de lord Macaulay dans son *Essai sur Pitt*.

se sont fait sentir presque jusque dans ces dernières années. La majorité qui arriva alors aux communes pour y soutenir Pitt appartenait, pour la meilleure part, à l'ancien parti tory; mais, en conservant le vieux nom, elle se trouva animée d'un esprit nouveau. Pendant les cinquante premières années qui avaient suivi l'avénement de la maison de Hanovre, le pouvoir était resté aux mains d'une puissante oligarchie, composée d'un petit nombre de grandes familles qui avaient fait la révolution de 1688; elles formaient la tête du parti whig et prenaient leur point d'appui sur les classes moyennes et commerçantes. Leurs adversaires, les torys, qui comptaient leurs adhérents surtout parmi la *gentry*, parmi ces *squires* de campagne vivant sur leurs domaines, étaient restés suspects de *jacobitisme;* ils étaient l'objet de la défiance de la maison régnante, et ils avaient été soigneusement tenus à l'écart. Plus tard, quand la cause des Stuarts fut définitivement perdue, ils arrivèrent aux affaires, et le ministère de lord North était composé de leurs coryphées; mais alors leur soumission parfois extrême à la couronne se ressentait encore des sentiments de *loyalisme* des temps passés; elle permit, non sans quelque raison, à leurs adversaires de suspecter leur attachement aux principes fondamentaux de la constitution anglaise. Pitt, en devenant le chef du parti tory, en renouvela les sentiments; né whig, il resta toujours fidèle aux souve-

nirs de son enfance, et le fils de Chatam n'oublia jamais son illustre origine. S'il se montra l'ennemi le plus irréconciliable de la démagogie et de la révolution; s'il fut le chef respecté de l'aristocratie britannique; si plus d'une fois même il se laissa aller, dans l'ardeur d'une lutte implacable, à faire adopter des mesures contraires aux vrais principes de la liberté politique, il se souvint toujours que la grandeur de son pays était fondée sur le respect scrupuleux de l'équilibre si heureusement établi entre les pouvoirs constitutionnels de l'État. Là fut sa force et celle du parti qu'il disciplina et qui lui survécut. Les vieilles monarchies du continent, appuyées sur les constitutions vermoulues du moyen âge et sur des noblesses brisées par la servitude des cours et l'obéissance passive des camps, n'eussent point été à elles seules assez fortes pour arrêter le torrent de la démocratie française et le faire rentrer dans son lit. Pour accomplir une si grande œuvre, pour résister à l'explosion si terrible des passions populaires, comme plus tard aux combinaisons puissantes du génie, ce ne fut pas trop des qualités viriles de la nation anglaise et de son aristocratie, représentées alors dans toute leur énergie par le nouveau parti tory; ce ne fut pas trop de leur esprit politique, de leur ténacité, de leurs richesses. Pitt fut leur chef naturel, et le plus grand des adversaires de la Révolution française; il succomba au milieu de la lutte, mais son esprit ne

mourut pas avec lui, et ses élèves eurent la gloire de vaincre à la fin cette redoutable France qui avait porté, à travers l'Europe entière, ses drapeaux triomphants. C'est le génie du grand Pitt, et non pas celui de ses médiocres successeurs, qui a été l'âme de la coalition de 1813; c'est lui qui a renversé Napoléon; c'est lui enfin qui a présidé aux congrès où se décidèrent les destinées de l'Europe et où se signèrent les traités qui la régissent encore sur tant de points.

Administration intérieure de Pitt.

Maître de la majorité, Pitt n'était point homme à s'endormir sur ses trophées; au moment où il prenait en main le gouvernail, la situation de l'Angleterre était loin d'être brillante. Affaiblie par la perte de ses colonies d'Amérique, obérée par les dépenses qu'avait entraînées une guerre malheureuse, elle avait besoin de ministres habiles pour rétablir à l'intérieur sa prospérité, à l'extérieur sa considération. Le budget était en déficit, et la dette remboursable s'élevait à une somme hors de toute proportion avec le revenu annuel (1). Deux ans d'une sage adminis-

(1) M. Calmon, dans son remarquable travail sur les finances de Pitt (*Revue des Deux-Mondes*, 15 mai 1864), porte la dette remboursable à 33 millions sterlings (825 millions de francs); dans cette somme il comprend la dette de l'État envers la Banque, dont le caractère absolu d'exigibilité est contestable. On sait, du reste, combien il est difficile en matière de budget d'établir des chiffres qui ne puissent être discutés. Ce qui est certain, c'est qu'au moment de l'avénement de Pitt aux affaires, la portion de

tration mirent fin à cet état fâcheux des finances; à l'aide d'emprunts, la dette fut ramenée à un taux raisonnable. A cette occasion, Pitt prit une résolution qui donna la mesure de tout ce qu'on pouvait attendre de sa fermeté et de son patriotisme. Jusqu'à lui les emprunts en Angleterre avaient été émis à un taux qui assurait une prime à peu près certaine aux premiers détenteurs, et ils avaient été partagés par les ministres entre leurs créatures et les hommes dont ils voulaient capter la bienveillance. Pitt mit un terme à cet abus, et l'emprunt fut adjugé à la suite d'une enchère publique.

Bientôt des impôts nouveaux, assis avec intelligence, et la prospérité, suite naturelle de la paix, rétablirent l'équilibre entre les dépenses et les recettes : le taux des fonds publics s'était rapidement élevé : le 3 pour 100 était monté de 57 à 74, et le budget présenté pendant la session de 1786 se soldait par un excédant d'un million sterling (25 millions de francs). Pitt proposa de confier chaque année ce million aux mains d'un comité indépendant, qui l'emploierait au rachat de la dette publique. Les intérêts des rentes rachetées continueraient à être payés et à accroître ainsi la puissance de l'amortissement avec la rapidité de l'intérêt composé.

la dette promptement exigible, et à laquelle on ne peut refuser le nom de dette flottante, était trop élevée relativement aux ressources de l'État.

Ce qui distinguait le système de Pitt de celui qui avait prévalu auparavant et que défendit encore Fox, c'est que le fonds d'amortissement devait désormais être servi, quelles que fussent les circonstances, et alors même que l'État, pour le fournir, serait obligé d'avoir recours à l'emprunt. La loi nouvelle conférait même à la commission d'amortissement la faculté de souscrire à de nouveaux emprunts, « pourvu que le capital employé à « cette opération rapportât un intérêt égal à celui « qu'aurait produit le rachat au cours des rentes ra- « chetables précédemment créées. »

De nos jours la théorie de l'amortissement continu n'est plus considérée que comme une illusion coûteuse, et on a démontré qu'il était d'une administration médiocre de s'y tenir quand les budgets ne présentaient pas d'excédants. En effet, du moment où le fonds d'amortissement ne peut être fourni qu'en augmentant le déficit, son maintien rend plus nécessaire un emprunt; or cet emprunt, d'après les lois du crédit, doit se faire à un taux moindre que les derniers cours, cours auxquels l'amortissement a racheté des rentes; la différence entre le taux de l'emprunt et celui des rachats antérieurs présente donc pour l'État une perte sèche. Cela est mathématiquement incontestable; mais le crédit, comme toute chose humaine, n'obéit pas toujours aux lois mathématiques, et dans les circonstances au milieu

desquelles il se trouva, Pitt rendit un service signalé à son pays en fondant le système financier qui prévalut de 1792 à 1815, pendant une guerre longue, dispendieuse et presque sans trêve. Grâce à l'empire, exagéré sans doute, qu'exerça sur les imaginations le spectacle d'un pays qui ne cessait, quelque critiques que fussent les circonstances, de travailler à l'acquittement de ses dettes, le crédit britannique se soutint, et l'Angleterre trouva par l'emprunt l'argent nécessaire pour soudoyer quiconque se levait sur un point du continent pour combattre la prédominance française

Alliance anglo-prussienne.

Pour un ministre tel que Pitt, ce n'était pas tout que d'avoir restauré les finances de son pays, et une âme aussi patriotique que la sienne devait aspirer à relever l'Angleterre de la situation amoindrie que lui avait faite la dernière guerre. Il n'était point possible cependant d'affronter une nouvelle lutte; ce qu'il importait surtout, c'était de nouer solidement des alliances continentales, alliances qui venaient de faire si cruellement défaut, et, tout en restant en rapports pacifiques avec la France, tout en contractant même avec elle un traité de commerce (septembre 1786), de lui créer des difficultés extérieures et de la faire déchoir par des échecs partiels du haut rang où l'avaient placée dans le monde ses récents succès. Les offres d'alliance de la Prusse furent donc accueillies avec empressement, car

Pitt trouvait en elle cet allié qu'il cherchait et qui tiendrait au besoin les Français en échec sur le Rhin si un nouveau conflit éclatait.

Les deux puissances ne tardèrent pas d'ailleurs à cimenter leur alliance par un succès éclatant, en arrachant par un commun effort à l'influence française un État qui l'avait subie pendant la guerre d'Amérique et qui, malgré le peu d'étendue de son territoire, n'en tenait pas moins un rang honorable en Europe, les Provinces-Unies des Pays-Bas. Elles étaient alors en proie à des dissensions intestines violentes, qui facilitaient, sans la justifier, une intervention étrangère. Mais, pour bien comprendre la cause de ces luttes, il est nécessaire de se rendre compte de la constitution de ces républiques et de l'origine des partis qui les divisaient. C'est une tâche qui n'est pas sans difficultés pour les hommes de notre temps. Habitués que nous sommes à la régularité de ces lois qui sont écloses tout d'une pièce du cerveau de quelques hommes d'État, nous avons grand'peine à nous expliquer les variétés, les anomalies des systèmes politiques que le temps seul a établis, et que les circonstances ont modifiés d'une façon parfois bizarre.

Constitution des Provinces-Unies des Pays-Bas.

Après Montesquieu, après les nombreuses discussions de tout genre qui, depuis un siècle, ont éclairé en Europe les questions relatives à la pondération des divers pouvoirs, il est possible, en théorie du

moins, de fixer nettement dans une république les limites du gouvernement et de la législature, et nous concevons très-bien une fédération telle que celle des Provinces-Unies, laissant la souveraineté à ses membres et déléguant le soin de faire exécuter les lois à un magistrat même héréditaire. Mais les choses n'allaient pas si simplement jadis dans les Pays-Bas. Les institutions y étaient l'œuvre des siècles, il n'y avait pour ainsi dire pas de droit public écrit, et plus d'une question constitutionnelle n'était pas résolue. L'union d'Utrecht (1579) avait, il est vrai, fondé la fédération. Rédigée à la hâte, au milieu de la guerre civile, elle laissait, sur bien des points importants, une grande latitude aux interprétations. Aux termes de ce pacte fondamental, les sept provinces restaient en possession de la souveraineté et l'exerçaient par l'intermédiaire des états généraux. Les membres qui y siégeaient étaient désignés par les états provinciaux, et leurs fonctions ressemblaient plutôt à celles d'ambassadeurs accrédités près d'un congrès qu'à celles reconnues par nos idées modernes aux membres d'une assemblée politique. Quelque nombreuse que fût la députation de chaque province, elle n'avait qu'une voix, et ses membres devaient se conformer étroitement aux instructions de leurs commettants. Les états généraux avaient d'ailleurs en droit tous les attributs de la souve-

raineté; ils décidaient les questions diplomatiques, militaires ou financières qui regardaient l'ensemble de l'Union, ils gouvernaient les pays conquis (Flandre et Brabant hollandais) (1), qui portaient le nom de *pays de généralité* (2).

Si la liberté de chaque membre de la Confédération était soigneusement protégée par la constitution, la République, en revanche, n'était pas organisée de façon à agir promptement. Réunir en un commun accord les volontés si nombreuses qui concouraient à l'exercice du pouvoir, n'était pas chose facile et il en résultait dans les affaires une longueur souvent préjudiciable aux intérêts généraux. Cette faiblesse d'action, vice à peu près inévitable d'un gouvernement fédératif, s'était manifestée dès les premiers temps de l'indépendance néerlandaise, et, à côté des états généraux, s'était élevé un autre pouvoir qui, par la force que donne toujours l'unité, avait sans cesse grandi : c'était celui du stathouder, représentant dans les Pays-Bas le principe monar-

(1) Le conseil d'État, dont les douze membres étaient nommés par les provinces, mais où elles avaient un nombre inégal de voix et où on votait par tête, décidait d'un certain nombre d'affaires intéressant la confédération; le stathouder le présidait, mais ce corps était en définitive subordonné aux états généraux.

(2) La petite province de Drenthe, qui n'était pas représentée aux états généraux, était gouvernée cependant librement par les états de la province; elle était sous la protection de la province de Groningue.

chique, tandis que les états y représentaient le principe républicain. Le grand homme qui avait le plus puissamment contribué à fonder l'indépendance des Provinces-Unies, Guillaume de Nassau, surnommé le Taciturne, hérita en qualité de stathouder, de l'autorité restreinte, il est vrai, que les diverses coutumes avaient laissée entre les mains du prince. A ce titre, il était capitaine général, amiral général, gouverneur général des pays de généralité, il disposait d'un grand nombre d'emplois dans l'armée et dans la flotte, il avait le droit de grâce et celui de venir opiner aux états généraux comme aux états provinciaux, et d'y ouvrir un avis. Après le Taciturne, les membres de sa famille occupèrent fréquemment et presque héréditairement le stathoudérat. Ils devaient presque autant d'autorité au prestige de leur naissance et à leurs vastes possessions territoriales qu'à la magistrature dont ils étaient revêtus, et, par la force des choses, ils tendirent constamment à étendre leur pouvoir et à le rapprocher autant que possible de celui des rois auxquels ils étaient alliés par le sang. Toujours ces tentatives appuyées par un parti puissant éprouvèrent une vive résistance de la part d'une autre fraction du pays, et, pendant deux siècles, l'histoire intérieure des Pays-Bas n'est autre que celle des chances diverses de la lutte entre les stathoudériens et les patriotes. A la faveur de quelque situa-

tion critique qui, en temps de guerre, mettait au jour la nécessité d'un pouvoir plus vigoureux, la maison de Nassau regagnait le terrain perdu pendant la paix et avançait d'un pas vers le but constant de son ambition. Dès le commencement du dix-septième siècle, le célèbre Barneveldt, victime de l'inimitié du stathouder Maurice, fils du Taciturne, avait porté sa tête sur l'échafaud. Mais, après la paix de 1648, et à la suite des luttes qui suivirent entre le parti républicain et notamment la ville d'Amsterdam d'un côté, et le stathouder Guillaume II de l'autre, celui-ci mourut ne laissant qu'un fils posthume; le stathoudérat fut alors aboli et les attributions en furent partagées entre les diverses autorités de la Confédération. La funeste guerre de 1674 et l'invasion du pays par Louis XIV amenèrent une révolution en sens contraire, déterminée par l'habileté précoce du jeune héritier des Nassau, Guillaume III; les de Witt payèrent de leur vie l'honneur d'avoir été les chefs du parti républicain et le stathoudérat fut rétabli avec une grande augmentation dans son pouvoir. Jusque-là, le stathouder ne pouvait faire mouvoir les troupes qu'avec l'autorisation des états; Guillaume obtint un droit qui reçut le nom de *droit de patentes*, en vertu duquel il disposait à son gré de l'armée. En outre, par une disposition qui fut appelée Règlement de 1674, les trois provinces que Louis XIV avait conquises, la

Gueldre, l'Over-Yssel et l'Utrecht, furent punies de leur molle résistance aux Français par la privation du droit d'élire leurs magistrats, droit qui fut transféré au stathouder. Guillaume III mourut sans enfants, le stathoudérat fut de nouveau aboli et les états rentrèrent dans tous les droits qu'ils avaient perdus en 1674 ; mais en 1747, à la suite des revers éprouvés en Belgique, lors de la guerre de la succession autrichienne, le stathoudérat fut restauré avec toutes ses prérogatives et, de plus, déclaré héréditaire en faveur de Guillaume IV, chef d'une branche cadette de la maison de Nassau, qui n'avait cessé d'être investie, depuis le commencement de l'union, du stathoudérat particulier des provinces de Frise et de Groningue.

Pour se rendre compte exactement de l'influence qu'avait, en 1786, le stathouder sur le gouvernement des Provinces-Unies, il faut examiner succinctement les constitutions des diverses provinces et la composition des états provinciaux. Du plus ou moins d'influence que le premier magistrat de la république exerçait directement ou indirectement sur le choix des membres de ces assemblées dépendait le degré de sa prépondérance, car elles nommaient les députés aux états généraux et leur donnaient des instructions dont ils ne pouvaient s'écarter.

En Hollande, les états se composaient des nobles, n'ayant qu'une voix collective, et des dix-huit voix

des dix-huit villes votantes ; ces dix-huit députations étaient nommées par les *magistrats* (1) qui se recrutaient eux-mêmes librement par l'élection (2).

Aux états de Zélande, on comptait sept voix, une appartenant à la noblesse représentée par le prince d'Orange, en sa qualité de marquis de Tervère et de Flessingue, et les six autres aux députés des villes votantes, nommés par les magistrats.

A Utrecht, les états étaient composés de trois membres :

Les députés du clergé élus par les chanoines des divers chapitres d'Utrecht qui achetaient leurs prébendes ou y étaient nommés par le stathouder;

Les députés de la noblesse;

(1) Le mot *magistrat* était donné dans les Pays-Bas à l'ensemble même du corps municipal; c'est dans ce sens qu'il doit être entendu dans ce qui va suivre.

(2) Rien n'est plus difficile que de tracer brièvement un exposé de la constitution si confuse des Provinces-Unies. Comme il n'y avait aucune règle générale, mais que chaque province, chaque commune avait sa constitution spéciale, il faudrait écrire un volume pour être parfaitement exact. Nous ne donnerons qu'un exemple pour prouver dans quels développements, peu compatibles avec la nature de notre travail, il faudrait entrer pour éviter toute erreur de détail : il n'est pas absolument vrai de dire que dans toute la Hollande les corps municipaux se recrutaient librement eux-mêmes; dans quelques villes, certains membres du magistrat, les bourgmestres, les échevins, étaient nommés par le stathouder sur une double liste présentée par les conseils des villes.

Les députés des cinq villes votantes choisis par leurs magistrats; mais comme, depuis 1674, les magistrats étaient à la nomination du stathouder, les états de cette province étaient sous sa dépendance assez étroite.

La constitution de la Gueldre était la plus aristocratique de toutes : les états y étaient formés par les députés des trois quartiers, entre lesquels se divisait le duché. Chaque quartier avait ses assemblées délibérantes où votaient deux *membres*, le premier composé des nobles et le second des députés des villes. Or, dans la Gueldre, la noblesse militaire était nombreuse et les nobles qui siégeaient en qualité de membres de l'ordre équestre, n'étaient pas par cela seul exclus, comme dans les autres provinces, des magistratures des villes; ils les remplissaient au contraire presque toutes par le choix du stathouder, et en vertu du règlement de 1674; de la sorte, les états étaient sous l'influence à peu près exclusive de l'aristocratie militaire de la province et partant de la maison d'Orange.

Dans les états de l'Over-Yssel, il y avait quatre voix appartenant l'une à la noblesse, les trois dernières aux magistrats des trois principales villes, désignés, conformément au règlement de 1674, par le stathouder.

Groningue et la Frise avaient des institutions assez semblables entre elles, mais notablement diffé-

rentes de celles des autres États confédérés. Les nobles, quoiqu'y jouissant en fait d'un grand pouvoir, n'y avaient aucun privilége légal.

Aux états de Frise, on comptait quatre voix, l'une appartenant aux députés des onze villes, les trois autres aux trois quartiers entre lesquels se partageait la campagne ou plat pays; chacun de ces trois quartiers était subdivisé en petits districts nommés *Griétines*, qui avaient leur assemblée particulière où siégeaient tous les propriétaires du canton. Quant aux magistrats des villes, ils étaient nommés par le stathouder.

Dans les états de Groningue, les magistrats de la ville de Groningue, qui étaient aussi à la nomination du stathouder, avaient une voix et le *plat pays* une autre. Les députés du plat pays étaient élus par les divers districts de la province.

On voit quelle énorme part le stathouder avait dans la composition des états particuliers, et par suite des états généraux. A peu près tout-puissant dans l'Utrecht, l'Over-Yssel et la Gueldre, très-influent, comme prince d'Orange, dans la Zélande, disposant dans la Groningue et dans la Frise d'une autorité assez considérable, il ne trouvait à vrai dire une résistance sérieuse que dans la Hollande. Aussi s'efforçait-il d'y étendre son influence, et, à cet effet, il cherchait à établir que là où certains emplois n'étaient pas à sa nomination, ils devaient être du

moins donnés à sa *recommandation*. Si une pareille prétention eût été admise, le stathouder, déjà prépondérant dans une partie de la république, chef de l'armée et de la flotte, eût été aussi puissant que bien des rois. Mais, si le droit de recommandation était accepté dans certains endroits, dans d'autres on n'en tenait pas compte.

Les partis dans les Provinces-Unies.

Le parti stathoudérien se composait à la fois de la noblesse et de la populace des villes. Les gentilshommes, en effet, apprenaient dans les camps à apprécier les avantages de l'autorité d'un seul et n'avaient aucun éloignement pour le faste des cours; ils étaient prépondérants d'ailleurs dans certaines provinces et notamment dans la Gueldre, pays agricole où une noblesse nombreuse et pauvre se vouait volontiers à la carrière des armes, et dédaignait le commerce, source de la fortune de l'aristocratie municipale des autres provinces. Le bas peuple aussi, poussé par l'attrait qu'il a pour la force et l'éclat militaire, était très-favorable à la maison de Nassau ; il est d'ailleurs par tout pays assez peu soucieux de la liberté, et les institutions aristocratiques des provinces, qui ne lui laissaient aucune influence sur les affaires et les remettaient aux mains d'un petit nombre, n'étaient pas faites pour lui plaire. Enfin le clergé calviniste, qui était subventionné par l'État, était très-prononcé en faveur du parti stathoudérien; il craignait une révision des lois qui

assuraient à ses coreligionnaires la possession exclusive de certaines positions éminentes; car, s'il y avait dans les Provinces-Unies une entière liberté de conscience, il n'en restait pas moins des priviléges pour la religion de l'État, que professait la majorité des citoyens.

Le parti patriotique ou républicain, au contraire, avait sa force dans la bourgeoisie des villes, et, bien que dans les aristocraties municipales les stathouders eussent des partisans, les républicains étaient très-nombreux dans cette classe, si importante chez un peuple dont la constitution était fondée sur les institutions communales, et qui devait à son commerce, à ses capitaux, à sa marine marchande, le rôle qu'il avait joué en Europe, malgré l'exiguïté de son territoire et la faiblesse de sa population. C'était surtout en Hollande que les patriotes étaient puissants et qu'ils comptaient parmi leurs adhérents des citoyens considérables à tous égards. Or, cette province, la plus riche et la plus peuplée de la Confédération, était créancière de toutes les autres et contribuait, pour près des trois cinquièmes, aux dépenses générales de la république. Son influence était donc grande dans l'Union; Amsterdam surtout, qui avait conservé intactes ses libertés municipales et qui tenait parmi les villes de Hollande un rang aussi prépondérant que la Hollande parmi les autres provinces, se distinguait par l'esprit d'opposition de

ses habitants aux tentatives ambitieuses des stathouders. Enfin, dans les dernières années du dix-huitième siècle, le parti républicain devait trouver des auxiliaires parmi ceux que gagnait l'esprit général de liberté et d'aversion contre les formes du passé, qui se répandait partout en Europe. Il résulta toutefois de cette dernière circonstance un inconvénient grave qui nuisit à l'action des républicains et attiédit plusieurs de leurs adhérents ; deux tendances bien distinctes se manifestaient parmi eux : les uns, héritiers des traditions de Barneveldt et des de Witt, ne voulaient qu'affaiblir le stathouder au profit des aristocraties municipales; les autres au contraire, imbus des idées nouvelles, tendaient à reviser les constitutions de toutes les provinces et à donner au peuple une plus grande part dans la gestion des affaires publiques.

Les stathoudériens et les patriotes n'étaient pas plus d'accord sur les alliances qui convenaient à la République que sur son gouvernement intérieur; depuis longtemps, les Pays-Bas luttaient contre deux influences dont chacune avait son danger. L'Angleterre, jalouse de garder la suprématie des mers, prétendait qu'ils n'eussent point de marine, mais une armée destinée à les défendre contre la France; la France, au contraire, toujours désireuse de s'agrandir vers le nord, voulait qu'ils eussent une flotte pour l'aider à combattre l'Angleterre et point de

soldats pour s'opposer à ses propres visées sur la Belgique.

Les princes d'Orange s'étaient constamment appuyés sur l'armée, et ils avaient toujours trouvé, dans les dangers vrais ou supposés que l'ambition de la France avait fait courir à l'indépendance batave, un prétexte pour ressaisir et augmenter leur pouvoir ; jamais non plus ils n'avaient demandé en vain l'appui du cabinet de Saint-James, dont la politique constante était d'éloigner les Hollandais de la mer et de transformer, s'il était possible, leur Confédération en un état continental et militaire. Les patriotes, au contraire, essentiellement attachés à la prospérité maritime, commerciale et coloniale de leur pays, redoutaient la concurrence et la jalousie de l'Angleterre et penchaient vers l'alliance avec la France.

La guerre d'Amérique eut pour résultat de raviver les anciennes querelles et de mettre aux prises le parti patriotique et le stathouder. Dès le début des hostilités, les Provinces-Unies s'étaient montrées disposées à garder une neutralité conforme à leurs intérêts. Mais elles ne purent conserver cette attitude en présence des difficultés que les Anglais ne tardèrent pas à leur susciter. On sait en effet combien les maximes que le gouvernement britannique a longtemps cherché à faire prévaloir en matière de droit maritime, s'éloignent de celles qu'ont généralement adoptées les autres nations; entre autres pré-

tentions exorbitantes il avait celle d'assimiler à la contrebande de guerre et, par conséquent, de saisir à bord des bâtiments neutres, le bois, les cordages et tous les autres matériaux qui servent à la construction des navires, alors même qu'ils appartenaient à des neutres. Il voulut obtenir des états généraux qu'ils se soumissent à ces doctrines, exigence d'autant moins fondée qu'aux termes d'un traité conclu entre les Provinces-Unies et la Grande-Bretagne, en 1674, les sujets des deux puissances contractantes avaient le droit, en temps de guerre, de transporter toutes les marchandises autres que la poudre et les armes. Toutefois, les états intimidés cédèrent d'abord aux menaces de l'Angleterre, mais la France ne supporta pas cette docilité, qu'elle considérait comme une violation de la neutralité, et fit peser par représailles de nouvelles et très-lourdes charges sur les bâtiments hollandais à leur entrée dans ses ports. Peu après, le cabinet de Saint-James réclama le secours qu'aux termes des traités existants (1), les Provinces-Unies lui devaient en temps de guerre, et, sur la réponse dilatoire des états, il déclara que tous les avantages particuliers dont jouissaient les sujets des Pays-Bas dans la Grande-Bretagne seraient suspendus et qu'ils seraient dorénavant traités sur le pied des neutres non privilégiés;

(1) Traités de 1678 et de 1716.

à la suite de cette détermination, les états donnèrent des ordres pour l'armement de trente-deux vaisseaux de guerre, qui auraient pour mission d'escorter les navires hollandais sans distinction de cargaison et de destination et notamment ceux qui seraient chargés de munitions navales non interdites par le traité de 1674. De leur côté, les Anglais ne se relâchèrent pas de leurs principes; ils s'emparèrent de nombreux navires marchands appartenant aux Provinces-Unies; ils attaquèrent et prirent, après un combat, plusieurs bâtiments de guerre hollandais qui escortaient un convoi.

Chacun de ces incidents avait été l'occasion d'une lutte très-vive dans les états entre le parti stathoudérien, ami des Anglais, et le parti patriote qu'excitait avec une rare activité le duc de La Vauguyon, alors ambassadeur de Louis XVI à la Haye. C'était le moment même où, grâce aux efforts de Catherine II, se formait entre les États du Nord, sous le nom de la neutralité armée, l'alliance par laquelle ces puissances non belligérantes s'engageaient réciproquement à soutenir, relativement au commerce des neutres, les principes les plus libéraux et les plus opposés aux prétentions britanniques. Les états généraux, invités à donner leur adhésion, se montrèrent disposés à négocier un traité d'accession, et des ambassadeurs furent envoyés dans ce but à Saint-Pétersbourg. Le cabinet

anglais, qui supportait avec un vif déplaisir l'union redoutable de la Russie, de la Suède et du Danemark, mais qui la supportait en définitive dans la crainte que lui inspiraient les alliés, ne voulut pas tolérer qu'ils reçussent une nouvelle force de l'accession des états généraux, et que, sous leur égide, les armateurs néerlandais pussent se livrer au commerce lucratif des neutres, à leur grand avantage d'abord, et aussi à celui des ennemis de l'Angleterre. Le mal que pouvait faire un nouvel adversaire ne devait pas être sans compensation. Plusieurs des colonies néerlandaises paraissaient d'une conquête facile, et les nombreux navires marchands appartenant aux Provinces-Unies offraient une riche proie à l'avidité des corsaires anglais. Mettant donc à profit la lenteur des formes inhérente à la constitution des Pays-Bas, et peut-être aussi le peu d'empressement des négociateurs hollandais qui, dévoués au stathouder, se hâtaient peu de conclure un acte hostile à l'Angleterre, le cabinet de Saint-James déclara la guerre à la république (20 décembre 1780), avant que le traité d'accession à la neutralité armée eût été signé (3 janvier 1781). Il se garda bien toutefois d'avouer le vrai motif de sa détermination; il eût craint d'irriter Catherine II, qui professait toujours en apparence des sentiments bienveillants pour la Grande-Bretagne, et dont il ne désespérait pas d'obtenir une intervention favorable. Le mani-

feste anglais, publié à cette occasion, allègue donc d'autres griefs, et surtout un traité secrètement négocié entre les Provinces-Unies et les colonies insurgées dont on avait eu connaissance à Londres.

La guerre eut pour effet d'augmenter encore l'animosité des deux partis; les patriotes accusèrent le stathouder d'avoir négligé depuis longtemps la marine et de pousser mollement les hostilités. De fait, il n'y eut pendant près de deux ans que dura la guerre, qu'un seul combat digne de ce nom, entre les Anglais et les Hollandais. Il eut lieu au Dogger-Bank, sur les côtes du Jutland; s'il ne fut pas décisif, il fut au moins très-honorable pour la flotte néerlandaise et se termina plutôt à son avantage. Cet événement glorieux exalta le sentiment national, et les patriotes s'en firent une arme contre le stathouder; ils l'accusèrent de n'avoir pas partagé l'allégresse publique et d'avoir prononcé en apprenant la bataille ces tristes paroles : « J'espère au moins que « les Anglais n'ont rien perdu. » Quoi qu'il en soit, lorsque la paix se conclut quelque temps après, l'exaspération des ennemis du prince d'Orange était à son comble, et l'ascendant du parti patriote avait grandi en même temps que celui de la France (1783).

Un nouvel incident vint bientôt augmenter la prépondérance du cabinet de Versailles et l'audace des adversaires du stathouder. L'empereur d'Al-

Différend entre l'empereur et les Provinces-Unies.

lemagne, Joseph II, était doué d'une malencontreuse activité et du besoin d'occuper sans cesse l'Europe de lui-même. Pendant le cours de son règne, il ne cessa de faire naître à plaisir de graves complications, dans l'espoir de les résoudre à son honneur et au profit de sa maison; mais ses entreprises échouèrent pour la plupart misérablement, et au lieu d'atteindre au degré de considération qu'avait conquis l'objet constant de son émulation, le grand Frédéric, il laissa la réputation d'un prince qui avait toujours tenté au-delà de ses forces. Empereur d'Allemagne depuis 1765, il n'avait succédé à sa mère, Marie-Thérèse, dans la possession des États héréditaires de la maison d'Autriche qu'en 1780. Deux ans à peine s'étaient écoulés depuis qu'il avait joint à un vain titre la jouissance du gouvernement effectif de vastes provinces, lorsque, profitant des embarras où la guerre avec l'Angleterre jetait les états généraux, il forma le projet d'affranchir les Pays-Bas autrichiens des servitudes qui, à différentes reprises, avaient été établies à leur détriment et au profit des Provinces-Unies. Il commença par ordonner la démolition de toutes les places fortes de la Belgique et en particulier de celles (1) qu'aux termes des traités de la Barrière

(1) Namur, Tournay, Menin, Furne, Warneton, Ypres et le fort de Knocque.

(1713-1715), les états généraux avaient le droit de faire occuper par leurs troupes. Se fondant sur son alliance intime avec la France, il prétendait que les précautions prises contre l'ambition de cette puissance, lors du traité d'Utrecht, étaient désormais inutiles. Les états généraux, alors au fort de la guerre avec l'Angleterre, garante du traité de la Barrière, ne pouvaient réclamer en cette circonstance son appui; ils s'exécutèrent donc de bonne grâce et leurs garnisons furent rappelées. Encouragé par ce premier succès, Joseph II ne s'en tint pas là; il éleva d'autres prétentions territoriales et financières, puis tout à coup, offrant de les abandonner au prix d'un avantage plus important pour lui que la cession de quelques lieues carrées et que le payement de quelques millions de florins, il proposa de mettre un terme à toutes ses réclamations, si de leur côté les états généraux renonçaient à la clause du traité de Westphalie qui fermait l'Escaut, clause qui avait eu pour effet d'anéantir le commerce d'Anvers. Il fit plus : il déclara qu'il considérerait dorénavant ce fleuve comme libre, et il exigea qu'on rendît aux Belges la liberté de commercer avec les Indes qui leur avait été refusée par le traité de Vienne (1731). Les états généraux, plus fermes depuis que la guerre avait cessé, n'admirent pas ces prétentions; un bâtiment impérial parti d'Ostende fut arrêté par les Hollandais au moment où il s'effor-

çait d'entrer dans l'Escaut, et un brigantin anversois, ayant cherché à descendre vers la mer, fut repoussé à coups de canon (8 octobre 1784). Joseph II ne s'était pas attendu à cette résistance : « Ils ne tireront pas, » avait-il écrit au ministre Kaunitz. — « Ils ont tiré, » lui répondit laconiquement celui-ci en lui rendant compte de l'incident.

La querelle allait s'aigrissant, et les Provinces-Unies étaient menacées d'une lutte inégale, lorsque la France vint détourner le péril. M. de Vergennes comprit qu'il était de la dernière importance de tendre une main secourable à un allié qui nous avait récemment prêté un utile appui : agir autrement, c'était le rejeter dans les bras de l'Angleterre qui, encore irritée de la conduite des états généraux pendant la guerre, ne leur témoignait qu'indifférence dans la circonstance présente. Sur les conseils de son ministre, Louis XVI intervint donc comme médiateur, et, tandis que deux armées se rassemblaient, l'une sur le Rhin et l'autre en Flandre, sous deux chefs renommés, le maréchal de Broglie et le prince de Condé, des conférences s'ouvraient à Versailles pour terminer pacifiquement un différend menaçant pour la tranquillité de l'Europe.

Traités de Fontainebleau entre les Pays-Bas, l'Empereur et la France.

La première place dans le cabinet autrichien était occupée par le prince de Kaunitz. Cet homme d'État, « si frivole dans ses goûts, si profond dans les af-

« faires, » ainsi que l'avait caractérisé en peu de mots le grand Frédéric, remplissait, depuis 1753, les fonctions de chancelier d'État ; il avait eu, pendant le long règne de Marie-Thérèse, la part principale à la confiance de sa souveraine, et son crédit, quoique moindre sous un prince d'un esprit aussi indépendant que Joseph, était encore considérable. Il avait été, d'abord comme ambassadeur en France, puis ensuite comme ministre, le principal négociateur de l'alliance conclue entre la France et l'Autriche en 1756 ; il considérait cet acte comme le grand événement de sa vie et comme le service le plus éminent qu'il eût rendu à son pays pendant sa longue carrière. En effet, une fois la paisible possession des Pays-Bas et du Milanais assurée contre l'ambition de la maison de Bourbon, toutes les forces de l'État restaient disponibles pour combattre les envahissements de la Prusse en Allemagne. Le vieux conseiller de Marie-Thérèse eût donc vu une rupture entre les deux cours de Versailles et de Vienne avec un profond chagrin. En conséquence, il usa de toute l'influence que lui donnait son expérience pour adoucir les exigences de son maître et l'amener à consentir à une transaction. Après d'assez longs débats, on finit par tomber d'accord, et les préliminaires du traité furent arrêtés (20 septembre 1785). Joseph II renonça à toutes ses prétentions, moyennant un règlement de frontières qui lui était

assez avantageux et une indemnité de dix millions de florins; la France pour faciliter la négociation en prit quatre et demi à sa charge.

Ce sacrifice eût été inexplicable, s'il eût été gratuit; mais, sans parler de l'avantage positif qu'il y avait à éviter, au prix d'une somme relativement peu considérable, les dépenses qu'eussent entraînées la guerre ou seulement des armements, on assurait ainsi à la France l'alliance des Provinces-Unies. Depuis la rupture entre la république et l'Angleterre, le duc de la Vauguyon avait travaillé avec une grande ardeur et un grand succès à augmenter l'influence française dans les Pays-Bas; il s'était efforcé de préparer une alliance entre les deux puissances et il était parvenu à en faire adopter le principe. Le différend survenu entre les états et l'empereur en suspendit un moment la conclusion. « Il ne faut « pas que la France épouse un procès, » avait dit M. de Vergennes. Mais à peine les préliminaires eurent-ils été transformés en un traité définitif, signé à Fontainebleau (8 novembre) par les plénipotentiaires hollandais et autrichien, que, deux jours après et dans la même ville (10 novembre), l'alliance projetée entre la France et les Pays-Bas était conclue. Elle était seulement défensive. Les secours réciproques étaient fixés pour la France à 10,000 fantassins, 2,000 cavaliers, 12 vaisseaux de ligne et 6 frégates, et pour les Pays-Bas, en cas de guerre

maritime, à 6 vaisseaux de ligne et à 6 frégates, et en cas d'attaque contre le territoire français, à 5,000 fantassins et 1,000 cavaliers qui pourraient être remplacés par un subside. Ces secours seraient augmentés si les circonstances l'exigeaient sans que les états généraux pussent jamais avoir à fournir plus de 20,000 fantassins et de 2,000 cavaliers.

Troubles dans les Provinces-Unies des Pays-Bas.

Précisément au même moment, la lutte entre les stathoudériens et les patriotes devenait plus vive et une rupture éclatante s'opérait entre eux. Un incident peu important en donna le signal. La population de La Haye était dévouée au stathouder. Le 8 septembre 1785, elle manifesta l'intention d'insulter trois membres des états, chefs du parti patriotique, à leur retour d'une partie de campagne; c'était un dimanche; les états de Hollande ne tenaient donc pas séance; en leur absence, le conseil-comité, composé de quelques-uns de leurs membres délégués, exerçait leurs fonctions; il crut devoir donner des ordres à la garnison qui contint l'émeute assez facilement. Le lendemain, les états assemblés approuvèrent la conduite du conseil-comité et lui confièrent le soin de veiller au maintien de la tranquillité menacée. C'était une marque de défiance contre le stathouder qui, en sa qualité de capitaine général, avait le commandement des troupes; c'était témoigner assez clairement le soupçon, assez fondé peut-être, qu'il n'était pas étranger à l'émotion populaire.

Guillaume ressentit très-vivement l'injure ; il réclama, mais ses plaintes ne furent pas écoutées. Profondément humilié, il quitta son uniforme et se réfugia d'abord à Bréda, puis en Zélande, puis en Frise, et enfin à son château du Loo en Gueldre.

Le prince d'Orange avait épousé une princesse de Prusse, femme d'un caractère altier, hardi, vindicatif, qui, à tous égards, lui était bien supérieure ; elle fut plus irritée encore que lui du vote des états de Hollande, et elle le décida à porter ses plaintes à Berlin ; mais Frédéric s'y montra peu sensible ; les liens de famille ne pesaient pas beaucoup sur ce grand homme, et il n'était nullement disposé à risquer de se brouiller avec la France, dans l'intérêt d'une nièce qui ne lui tenait que très-médiocrement au cœur. Satisfait de l'assurance reçue de Versailles que le roi ne voulait pas l'abolition du stathoudérat, il se borna à adresser aux états de Hollande des réclamations trop vagues pour effrayer le moins du monde l'audace des patriotes. Elle alla donc toujours croissant, et de nouvelles et insultantes mesures portèrent à son comble l'irritation du stathouder. Le 27 février, les états de Hollande décident que les armes d'Orange disparaîtront du drapeau des gardes hollandaises, où elles étaient accolées à celles de la province et que tous les citoyens pourront dorénavant franchir la porte stathoudérienne. C'était le nom d'une des portes du palais qui, à la Haye, ser-

vait à la fois à la réunion des états généraux, à celle des états de Hollande, et à l'habitation du stathouder; jusqu'alors ce prince avait eu seul le privilége de traverser en voiture le seuil réservé. Quelques jours après, des députés patriotes s'y présentaient et, protégés par la force publique, ils le franchirent malgré les vains efforts d'une populace frémissante. L'abolition d'un si mince privilége avait sans doute peu d'importance réelle, mais elle rendait sensible aux yeux de la foule l'abaissement du prince d'Orange. Enfin, le 27 juillet, les états de Hollande, par une décision prise à une majorité faible, il est vrai, mais néanmoins définitive, ôtaient à Guillaume le commandement des troupes de la garnison de La Haye.

Ce n'était pas seulement en Hollande que les partis étaient aux prises; Utrecht était en même temps le théâtre de graves événements. Cette province, nous l'avons déjà dit, avait été privée par le règlement de 1674 du droit de choisir ses magistrats, qui avait été transféré au stathouder. La bourgeoisie résolut d'obtenir la fin de cet état de choses; elle força, sinon par la violence positive, tout au moins par des démonstrations menaçantes et réitérées (20 décembre, 30 mars 1785, 2 août 1786), les magistrats en exercice, dévoués pour la plupart au stathouder, à résigner leurs fonctions; en même temps, une nouvelle régence était installée (12 oc-

tobre), et prêtait le serment d'abolir le règlement de 1674, et de maintenir celui qui venait d'être nouvellement rédigé. Mais dans les états de la province où les cinq villes votantes n'avaient qu'une voix tandis que les deux autres appartenaient à la noblesse et au clergé, la majorité se prononçait contre les volontés de la bourgeoisie d'Utrecht, et, à la suite de ce vote, les députés des deux ordres privilégiés, ainsi que ceux d'Amesford, se réfugièrent dans cette dernière ville et continuèrent à se considérer comme formant les états légaux de la province.

En même temps, dans la Gueldre où les stathoudériens étaient en majorité, ils se laissaient aller à des violences, qui portèrent à leur comble l'irritation de leurs adversaires. Comme les patriotes de la province s'agitaient et faisaient parvenir aux états provinciaux de nombreuses adresses, ceux-ci, mécontents et effrayés, interdirent aux bourgeois de réclamer en corps, et suspendirent la liberté de la presse. Une petite ville, Hattem, refusa de publier ces deux résolutions; en même temps, une autre cité, qui n'était pas non plus fort importante, Elbourg, ne voulut pas se conformer au règlement de 1674, en recevant pour bourgmestre un des gardes du corps du prince d'Orange. Les états indignés ordonnèrent au stathouder de faire occuper militairement les deux villes qui osaient méconnaître leur autorité. Elbourg ne se défendit pas, mais un nombre

considérable d'habitants quittèrent leurs foyers, et traversèrent le bras du Rhin qui séparait leur ville de la province d'Over-Yssel. A Hattem on se battit, et il y eut des morts de part et d'autre; les stathoudériens eurent bien vite raison de cette résistance, mais là aussi les vaincus se réfugièrent chez leurs voisins plutôt que de se soumettre.

Ces événements produisirent une sensation profonde. La Groningue, l'Over-Yssel, la Zélande, défendirent au stathouder d'employer contre les citoyens les régiments à leur *répartition*, c'est-à-dire ceux qu'ils payaient et qui étaient à leurs ordres. La Hollande alla plus loin; elle rappela sur son propre territoire les troupes à sa solde, qui se trouvaient alors dans d'autres provinces ou dans le pays de la généralité; elle suspendit provisoirement Guillaume de ses fonctions de capitaine général et rassembla ses régiments sur ses frontières, du côté de la Gueldre et d'Utrecht (7 octobre).

Sur ces entrefaites, le grand Frédéric était mort, et le nouveau roi de Prusse, frère de la princesse d'Orange, se montrait plus sensible que son prédécesseur aux plaintes du stathouder. Un de ses premiers actes fut d'envoyer en mission à La Haye, pour y offrir sa médiation en termes assez menaçants, un négociateur qui avait toute la confiance de Hertzberg, le comte de Görtz. En même temps, à Versailles, on se préoccupait de la gravité que pre-

naient les affaires de Hollande et des dangers qui pouvaient en résulter pour la paix générale. M. de Vergennes fit donc partir aussi pour La Haye un homme d'une haute expérience dans les affaires diplomatiques, M. de Rayneval ,qui remplissait près de lui la place très-importante de premier commis aux affaires étrangères ; il agit en même temps auprès de la cour de Prusse, pour que les instructions des deux négociateurs fussent sinon identiques, du moins concordantes, et il obtint que celles du comte de Görtz fussent modifiées dans le sens de la conciliation. Mais les passions étaient trop surexcitées de part et d'autre pour qu'il fût possible d'amener une transaction, et M. de Rayneval dut quitter la Hollande sans avoir pu réussir dans l'objet de sa mission.

Dès lors la crise s'accéléra : à Amsterdam, à Rotterdam, les membres des régences appartenant au parti stathoudérien furent violemment expulsés et remplacés par des patriotes, et ceux-ci, par suite de ces révolutions municipales, furent assurés de disposer dans les états de Hollande d'une majorité à toute épreuve. D'un autre côté, les états de la province d'Utrecht retirés à Amersford, persistant à se considérer comme l'autorité légale, donnèrent des ordres au prince d'Orange pour occuper Utrecht à force ouverte. Un combat s'ensuivit dans lequel les stathoudériens, battus par les corps francs d'Utrecht,

durent renoncer à leur entreprise (mai 1787). Une tentative d'émeute fut aussi essayée à Amsterdam par la partie de la populace dévouée au prince d'Orange et recrutée surtout parmi les ouvriers de l'amirauté; mais le reste du peuple se prononça dans le sens contraire, les perturbateurs furent mis en pleine déroute, et, à la suite de ces désordres, les maisons de deux stathoudériens considérables furent pillées de fond en comble.

Cependant, les deux cabinets anglais et prussien s'étaient rapprochés, et ils étaient disposés à agir d'accord dans les affaires des Pays-Bas. Frédéric-Guillaume voulait venger sa sœur, et Pitt arracher à la France un allié utile; ils étaient surtout encouragés à agir par la triste situation où commençait à se trouver Louis XVI, et qui ne permettait guère à ce prince de recourir aux moyens énergiques pour défendre sa prépondérance sur les Provinces-Unies. Déjà se faisaient sentir les premières commotions de la secousse terrible qui allait ébranler le monde. Les notables venaient d'être convoqués pour donner par leur appui une sanction aux projets de M. de Calonne; mais, loin de seconder ce ministre aventureux, ils le renversèrent par leur opposition. Il avait eu pour successeur dans la direction des finances (1er mai 1787) l'archevêque de Toulouse, Loménie de Brienne, qui devait bientôt obtenir le titre de premier ministre. Ce prélat, passé maître dans l'art de

l'intrigue, avait su se faire parmi les courtisans une réputation d'habileté qu'il ne justifia pas quand il fut à la tête du gouvernement. Prêtre sans foi et sans mœurs, ambitieux sans génie, il devait accélérer la chute de la monarchie vers l'abîme où elle était entraînée. A son arrivée aux affaires, intimidé par l'opposition inintelligente des parlements qui croyaient défendre leurs priviléges et qui, en réalité, hâtaient la révolution dont ils devaient être les premières victimes, il était peu disposé en présence d'un trésor vide à s'engager dans des complications qui pouvaient amener la guerre. M. de Vergennes n'était plus ; il était mort un peu avant la chute de Calonne, et à temps pour ne pas voir commencer la ruine de la monarchie qu'il avait si utilement servie. Son successeur, M. de Montmorin, animé des intentions les plus droites, n'avait cependant ni sa capacité ni son expérience. Il lui manquait surtout l'autorité que donnent seuls l'âge et les grands services rendus. Effrayé par l'attitude de la Prusse et de l'Angleterre et redoutant les conséquences qu'aurait pour la politique française un échec dans les Pays-Bas, il proposa de réunir un corps de troupes à Givet, dans le but d'intimider Frédéric-Guillaume. Calonne avait paru disposé à seconder ce projet, car il espérait trouver la compensation des dépenses qu'entraînerait son exécution dans le crédit que prêteraient les capitalistes hollandais à ses plans financiers. Quand il tomba, il avait

su, malgré la pénurie du trésor, ménager les sommes destinées à payer les frais d'un rassemblement de quelque importance. A sa tête aurait figuré le marquis de Bouillé, qui avait obtenu aux Antilles des succès éclatants lors de la dernière guerre, et qui, dans la vigueur de l'âge, semblait destiné au plus brillant avenir militaire. En même temps, les patriotes hollandais exprimaient le désir de nommer général en chef de leurs troupes le jeune marquis de la Fayette. Fidèle aux opinions qu'il professa pendant sa vie entière, l'ami de Washington avait noué des intelligences avec les républicains néerlandais; en combattant pour leur indépendance, il se proposait d'augmenter la gloire qu'il s'était acquise en défendant la cause des républicains d'Amérique. Le maréchal de Ségur, ministre de la guerre, et le maréchal de Castries, ministre de la marine, approuvaient ces divers plans, car ils désiraient que la France prît une attitude décidée dans les affaires de Hollande; mais ils quittèrent le ministère pour ne pas subir la prééminence de l'archevêque de Toulouse, et Brienne, à court d'argent, employa à un autre usage les fonds réservés pour pourvoir à des préparatifs militaires. Il prétendait que les armements étaient inutiles et qu'il suffirait de menacer pour contenir le cabinet de Berlin. De leur côté, les Hollandais craignirent de mécontenter la cour de Versailles, en confiant le commandement de leurs armées à la Fayette qui, dans

l'assemblée des notables, avait déplu par la hardiesse de ses opinions. A sa place, ils appelèrent le rhingrave de Salm, et ils eurent bientôt lieu de se repentir de leur choix.

Cependant les patriotes allaient se trouver en présence d'une difficulté nouvelle, la majorité aux états généraux se prononçait contre eux; des sept députations qui les composaient, trois seulement leur appartenaient, celles de la Hollande, de l'Over-Yssel et de la Groningue. La Zélande, comme la Gueldre, était dévouée au stathouder. La Frise était plus indépendante, et le petit nombre de familles aristocratiques qui, non en droit, mais en fait, y possédaient le monopole du gouvernement, n'eussent porté au prince d'Orange qu'un médiocre intérêt, si elles ne se fussent senties menacées elles-mêmes dans leurs positions acquises; elles s'inquiétaient de la prépondérance croissante que prenaient dans le parti républicain les hommes qui, non contents d'abolir le stathoudérat, voulaient encore porter atteinte aux vieilles institutions du pays et détruire ainsi les influences héréditaires. Elles voyaient surtout avec effroi les bourgeoisies déposer les magistrats et prétendre à les nommer directement. Aussi la voix de la Frise concourut-elle à former une majorité que complétait la voix d'Utrecht. Car, après de vains efforts faits par les patriotes d'Utrecht, pour faire siéger une députation nommée par eux et un débat confus, les états géné-

raux avaient continué à admettre, comme représentant la province, les députés des états provinciaux retirés à Amersford. Les états généraux prirent donc à plusieurs reprises des décisions qui eurent pour effet de jeter le trouble parmi les troupes à la solde de la province de Hollande; elles étaient liées par leur serment à la fois aux états généraux et à la province, et, les deux autorités donnant des ordres contradictoires, il en résultait que chacun interprétait son devoir à sa guise. L'armée hollandaise n'était pas composée de façon que le sentiment patriotique pût y lutter très-vivement contre celui de l'honneur militaire; des corps entiers étaient étrangers; dans ceux qu'on regardait comme nationaux, les officiers presque seuls méritaient ce titre, et les soldats se recrutaient d'hommes venus de tous les pays. L'obéissance au stathouder, qui était considéré comme le chef de l'armée de la Confédération et qui signait tous les brevets, était d'ailleurs une habitude, et, pour des esprits peu versés dans l'étude des constitutions compliquées des provinces, il paraissait beaucoup plus simple de se soumettre à un chef unique qu'à des assemblées composées de bourgeois. C'était un sentiment répandu surtout parmi les mercenaires allemands, qui, dans leur patrie, ne connaissaient que le pouvoir absolu du prince.

Une désertion très-forte se manifesta donc parmi les régiments rassemblés sur les frontières d'Utrecht;

des corps entiers abandonnèrent leurs postes, et la ligne de défense eût été découverte, si les états de Hollande n'eussent pris de vigoureuses mesures, en concentrant, entre les mains d'une commission de cinq membres, tous les pouvoirs nécessaires à la défense du territoire, et en pressant la levée des nombreux corps francs qui se portèrent avec empressement sur les points abandonnés.

Les stathoudériens de leur côté ne perdaient pas courage; les échecs des patriotes aux états, la défection des troupes, les excès auxquels la populace s'était portée envers les républicains dans plusieurs villes de la Gueldre, et à Middelbourg, en Zélande, contribuaient à les animer. Ils trouvaient enfin un puissant appui dans le ministre d'Angleterre, sir James Harris (depuis lord Malmesbury). Ce diplomate, à la fois rusé et énergique, n'avait cessé depuis le commencement de la crise d'être le conseil et en quelque sorte le chef du parti stathoudérien; il avait contribué plus que personne à l'attitude décidée que prenait son gouvernement, en procurant de l'argent au stathouder et en préparant tout pour le soutenir au besoin par les armes. C'est avec son approbation que Guillaume résolut de tenter une démarche qui pouvait porter un coup mortel à ses adversaires.

Il fut convenu que la princesse d'Orange se rendrait de Nimègue à La Haye. On espérait, ou que sa présence y serait cause d'une émeute, ou que ce Intervention prussienne.

voyage amènerait quelque autre incident de nature à justifier l'intervention du roi de Prusse. C'est ce qui ne manqua pas d'arriver. La princesse rencontra sur sa route un poste formé par les corps francs hollandais, et elle fut arrêtée par l'officier qui le commandait; la commission de défense approuva cet acte, et la princesse dut rebrousser chemin. Le stathouder éclata alors en plaintes, et bientôt arrivèrent de Berlin des instructions qui enjoignaient au ministre du roi à la Haye, de réclamer une satisfaction éclatante; en même temps vingt mille Prussiens se rassemblaient à Wesel, sur la frontière des Provinces-Unies, prêts à y entrer au premier signal. Les états de Hollande, quoique effrayés des menaces de la Prusse, ne pouvaient cependant se résoudre à donner une satisfaction dans la forme humiliante qui leur était demandée, et qui n'allait à rien moins qu'à faire des excuses à la femme de celui qu'ils regardaient comme leur premier sujet; ils cherchaient un moyen terme qui pût satisfaire le roi de Prusse; ils réclamaient surtout l'appui de la France dans la pensée très-juste que de Versailles seulement pouvait leur venir un secours efficace; mais le ministère français, à court d'argent et sous l'inintelligente direction de Brienne, se contenta de leur envoyer quelques officiers et quelques artilleurs. Cependant la Prusse, certaine de l'appui de l'Angleterre, sut promptement à quoi s'en tenir,

relativement aux dispositions du cabinet de Versailles. Le duc de Brunswick s'assura par ses espions que le camp de Givet n'existait pas, et, dès lors, Frédéric-Guillaume résolut de hâter le dénoûment. Le 9 septembre 1787, le ministre de Prusse passa au grand pensionnaire une note qui devait être immédiatement transmise aux états de Hollande, et par laquelle il exigeait que des excuses fussent faites à la princesse d'Orange, et que ceux dont elle avait eu à se plaindre fussent punis ; la réponse devait être rendue dans les quatre jours, terme dérisoire, puisqu'il laissait à peine le temps aux membres des états de demander des instructions à leurs commettants et de les recevoir. Les états ne purent se résoudre à plier sous une menace aussi hautaine; ils décidèrent seulement que deux de leurs membres partiraient pour Berlin avec la mission d'éclairer le roi au sujet du fâcheux incident de l'arrestation de la princesse; en même temps ils sollicitaient plus vivement que jamais l'intervention de la France et demandaient instamment l'envoi de quelques régiments qui suffiraient pour arrêter le premier choc des Prussiens, en attendant que des troupes plus nombreuses pussent entrer en ligne; mais rien n'avait été préparé, et la rapidité avec laquelle les événements se pressèrent ne permit l'arrivée d'aucun secours.

Le 16 septembre, les Prussiens, sous les ordres du

duc de Brunswick, entrèrent en trois colonnes sur le territoire de la république ; les patriotes avaient ouvert les écluses afin d'inonder le pays et d'arrêter ainsi les envahisseurs comme au temps de Louis XIV, mais les eaux étaient fort au-dessous de leur niveau ordinaire, et l'opération réussit mal. Le découragement gagna tous les cœurs. Le rhingrave de Salm, qui occupait Utrecht avec une garnison nombreuse et un corps de canonniers français, évacua la place sans coup férir. C'était un ambitieux qui avait espéré, grâce aux événements, atteindre une haute position en Hollande, et peut être y supplanter la maison de Nassau. Voyant la chance tourner, il chercha à se tirer d'affaire et disparut.

Toutefois les états de Hollande demandèrent officiellement au roi de France le secours qu'il leur devait, en vertu de l'alliance récemment conclue, mais ce fut là le suprême effort des patriotes; cette résolution une fois prise et expédiée à Versailles, ils quittèrent La Haye, où ils craignaient les dispositions stathoudériennes de la populace, pour se réfugier à Amsterdam, avec le dernier espoir de pouvoir y attendre les troupes que le cabinet français paraissait enfin disposé à leur accorder.

Le 17 septembre, Gorcum se rendit à la première bombe qu'on lui envoya; le 18 éclata à La Haye une émeute qui sévit avec fureur contre les patriotes jusqu'au surlendemain, jour où le stathouder ren-

trait dans la ville aux acclamations de ses partisans. Sur son passage, Guillaume nommait de nouvelles régences dans toutes les villes du sud de la Hollande. Par le fait de ce changement, la majorité fut déplacée dans les états de la province, et dès le 21 ils révoquaient les mesures prises contre le stathouder, le réintégraient dans toutes ses fonctions et mettaient à néant la *résolution* prise quelques jours avant pour demander l'appui de la France; à cet effet, ils en votaient une nouvelle en sens contraire. Elle était rédigée en termes où l'ironie se dissimulait à peine sous les formes consacrées : « Le calme « étant heureusement rétabli dans le pays par le re- « tour de M. le stathouder à La Haye et la restitution « qui lui a été faite de tous ses droits et prérogatives, « ainsi que par la satisfaction accordée à Mme la « princesse, la résolution par laquelle on avait de- « mandé l'assistance du roi contre l'armée prus- « sienne était annulée par le fait et il en erait « donné connaissance à S. M., ne doutant pas qu'elle « ne prît beaucoup de part à cet heureux rétablis- « sement du repos, et qu'elle ne révoquât les ordres « qui pourraient avoir été donnés pour la marche de « ses troupes sur la première invitation. »

Amsterdam tenait cependant encore pour le parti patriotique et ne succomba du moins qu'après une honorable résistance; ses approches furent défendues; dans plusieurs combats, les Prussiens essuyè-

rent des pertes assez sensibles, et la ville ne capitula que le 16 octobre.

Le désastre des patriotes hollandais fut pour la France un échec des plus graves. A la nouvelle de la prochaine intervention des Prussiens, le cabinet de Versailles avait enfin cru devoir sortir de son inertie; des ordres furent donnés pour armer une escadre à Brest, et on parlait d'en confier le commandement au bailli de Suffren, qui s'était illustré dans les mers de l'Inde, pendant la dernière guerre. En même temps des négociations étaient entamées à Vienne, à Pétersbourg et à Madrid à l'effet de faire entrer les cours d'Autriche, de Russie et d'Espagne dans une coalition qui aurait eu pour but d'apporter un obstacle aux envahissements de la politique anglo-prussienne. L'Angleterre, de son côté, se montrait résolue à ne pas abandonner la Prusse; elle lui promettait en cas de guerre le secours d'une flotte de 40 vaisseaux de ligne et d'une armée composée de 15,000 Anglais, de 20,000 Hanovriens et de 10,000 Hessois; enfin elle renouvelait (28 septembre 1787) un traité de subsides avec le landgrave de Hesse-Cassel qui, pendant la guerre d'Amérique, avait grossi son trésor, en vendant le sang de ses sujets. Un moment on put donc croire que les événements de Hollande amèneraient une conflagration générale; mais la défaite si rapide des patriotes fit prévaloir, dans les conseils de Louis XVI, le système pacifique que ne comman-

dait que trop l'état déplorable des finances françaises. Brienne, à bout de ressources pécuniaires et en présence de l'opposition du parlement secondée par l'opinion publique, n'osa se lancer dans les périls d'une grande guerre, unique moyen, peut-être, de calmer les esprits en les occupant. M. de Montmorin signa une déclaration par laquelle il assurait que son gouvernement ne conservait « nulle vue hostile « relativement à ce qui s'était passé en Hollande », et les deux cours de Londres et de Versailles s'engagèrent par une note, signée le 27 octobre, à mettre un terme à leurs armements. La facilité avec laquelle le cabinet français se soumit à une pareille humiliation fut pour sa considération d'un effet déplorable. Il devint évident en Europe qu'absorbé par les difficultés intérieures, il n'était plus en état de jouer un grand rôle et que tout le terrain gagné par la paix glorieuse de 1783 était désormais perdu. « La France « vient de tomber, » dit Joseph II, « et je doute qu'elle se relève ; » c'était là l'expression fidèle de l'opinion des contemporains.

Réaction stathoudérienne.

La réaction stathoudérienne put alors librement s'exercer ; un certain nombre de personnes notables qui s'étaient compromises par leur conduite furent déclarées incapables de servir la république ; beaucoup d'entre elles quittèrent le pays et se réfugièrent pour la plupart en France ; de ce nombre furent M. de Witt, descendant de l'illustre Jean de Witt, et

M. d'Averhoult, plus tard membre de l'Assemblée législative.

Traités d'alliance entre les Pays-Bas, l'Angleterre et la Prusse.

Un des premiers soins des vainqueurs fut d'entamer la négociation d'une alliance défensive avec la Prusse et l'Angleterre. Le principe en fut sur-le-champ adopté, mais la lenteur des formes de la république fit retarder la signature des traités définitifs jusqu'au 15 avril 1788. Ces deux conventions stipulaient une alliance défensive : le minimum des secours réciproques pour le cas où une des parties contractantes serait attaquée, était, à très-peu de différence près, le même que celui qui avait été fixé par le traité avec la France. De plus, l'Angleterre et la Prusse garantissaient la constitution de la république et le stathoudérat, ce qui leur donnait le droit d'intervenir à tout propos dans les affaires intérieures des Provinces. Le résultat de ces actes était l'annulation, au moins indirecte, du traité de Fontainebleau, car si la France entrait en guerre avec l'Angleterre ou avec la Prusse, les Provinces-Unies, également engagées par une alliance défensive envers les divers belligérants, resteraient, en définitive, juges sans appel de la question de savoir qui devrait être considéré comme l'agresseur.

Peu après les conclusions de ces deux conventions, l'Angleterre et la Prusse leur donnaient une nouvelle valeur en s'engageant, par un traité signé au Loo le 13 juin 1788, à soutenir de toutes leurs forces le gou-

vernement qui venait d'être établi dans les Pays-Bas. Enfin, pour que son triomphe fût complet, le parti stathoudérien fit signer par les états généraux au nom des sept provinces un acte de garantie mutuelle. Il y était dit expressément « que les dignités « héréditaires de stathouder, capitaine général et ami-« ral général, étaient regardées par les états pour une « partie essentielle de leur constitution et de leur « forme de gouvernement, et qu'ils se les garantis-« saient réciproquement, par forme de confédération, « comme une loi fondamentale de l'État, promettant « de ne point souffrir que, dans une province de la « confédération, on s'écartât jamais de cette loi in-« dispensable pour le repos et la sûreté de l'État. »

Si la France eût voulu résolûment contre-balancer la triple alliance qui venait de se nouer, elle eût trouvé facilement des auxiliaires parmi les souverains qu'inquiétait l'active ambition de Hertzberg et de Pitt. A Madrid, il est vrai, où régnait encore le vieux Charles III, ce prince prudent et son sage ministre Florida Blanca se montraient peu disposés à rompre la paix générale. Il n'en était pas de même de Joseph II et de Catherine II. L'empereur n'ignorait pas quels encouragements recevaient de Berlin les nombreux mécontents que ses réformes intérieures avaient suscités dans ses États héréditaires et surtout en Belgique. La czarine, de son côté, avait pu reconnaître que les intrigues anglo-prus-

siennes n'étaient pas étrangères aux dispositions belliqueuses que montrait la Porte.

herine II. Catherine II occupait alors depuis vingt-cinq ans le trône des czars ; elle s'était constamment efforcée de faire oublier, par la gloire de son règne, les circonstances fatales de son avénement, si promptement suivi de l'assassinat de Pierre III, et le dérèglement éhonté de ses mœurs qui, loin de s'amortir avec le feu de la jeunesse, devenait plus scandaleux avec l'âge. Elle avait cherché et elle était parvenue à étendre par les conquêtes son empire déjà si vaste. Elle avait arraché à la Pologne, lors du premier partage (1773), d'importantes provinces; pour prévenir cette iniquité politique, la Turquie avait déclaré la guerre (1768), mais la lutte qui s'en était suivie avait également servi l'ambition moscovite. C'est alors que la czarine manifesta la prétention de protéger par tout l'empire ottoman ses coreligionnaires grecs. Elle avait essayé de faire naître parmi eux des révoltes en réveillant dans leurs cœurs le patriotisme et l'enthousiasme religieux. Les habitants du Péloponèse, soulevés par les intrigues de ses agents, avaient voulu secouer le joug et avaient expié cruellement cette tentative prématurée; enfin des vaisseaux russes, sortis des ports glacés de la Baltique, avaient paru pour la première fois dans la Méditerranée et étaient venus brûler une flotte turque, à Tchesmé, sur les rives fortunées de l'Asie Mineure.

En même temps, les Russes obtenaient des succès importants sur les bords du Danube et de la mer Noire. La Porte enfin était contrainte de signer à Koutschouc Kaïdnardgi (1774) un traité par lequel elle abandonnait à la Russie les places de Kertch, de Jenikaleh et de Kinburn, renonçait à toute suzeraineté sur le Khan de Crimée qui devait désormais être indépendant, et reconnaissait à la czarine le droit d'intervenir toutes les fois que les circonstances le comporteraient entre le sultan et ses sujets des provinces de Moldavie et de Valachie, en faveur desquelles certains priviléges étaient expressément stipulés. Catherine ne s'en était pas tenue là. Profitant habilement des divisions intestines des Tartares qu'elle avait peut-être fomentées, elle réunit à son empire par un acte d'autorité (1783) la Crimée et les autres possessions du dernier descendant de Gengis-Khan. La Porte menacée n'osa s'opposer à cette annexion; les puissances européennes voulaient jouir de la paix qui avait suivi les guerres de la succession de Bavière et de l'indépendance américaine; le sultan, abandonné par elles, dut donc reconnaître par un traité (8 janvier 1784) ce nouveau progrès de son ambitieuse voisine.

Ce facile succès exalta encore les espérances conçues par la czarine; elle commença à créer, à Kherson et à Sébastopol, ces grands arsenaux maritimes destinés à assurer à la Russie, dans un temps donné, la

suprématie dans la mer Noire; elle rendit aux villes de sa nouvelle conquête les noms grecs de l'ancienne Tauride ; enfin le petit-fils qui lui naissait au milieu de ces prospérités, recevait le nom de Constantin, comme s'il eût été appelé à renouer la chaîne des temps et à succéder, sur les rives du Bosphore, et au fils d'Hélène et au prince héroïque qui s'était enseveli sous les murs de sa capitale envahie par les Barbares. Tous ces projets, bizarre mélange de rêveries poétiques et d'ambition positive, ces souvenirs confus de la liberté des républiques grecques et de la servitude du Bas-Empire étaient bien propres à exalter une nature féminine, avide à la fois d'étendre sa puissance et de mériter les éloges que ne lui marchandaient guère les philosophes français.

Potemkin. La première place dans les conseils de la czarine était toujours occupée par Potemkin. A la fois ministre de la guerre, chef de l'armée et gouverneur des provinces nouvellement conquises, cet homme singulier que l'amour de Catherine avait fait parvenir de la condition obscure de sergent aux gardes au rang le plus élevé, unissait à de grandes qualités les passions et les petitesses d'un barbare à demi civilisé. Tantôt d'une activité dévorante et tantôt d'une nonchalance que rien ne pouvait vaincre, se faisant des créatures de ceux à qui il donnait de l'argent et des places, aussi bien que de ses créanciers qu'il ne payait pas pour les enchaîner à sa fortune, tour à

tour prodigue et avare, magnifique et avide, dévot à ses jours et occupé de questions théologiques, il devait une supériorité véritable « à une imagination « vive, servie par une volonté forte » (1). Depuis longtemps, il avait cessé d'être favori en titre, mais il avait conservé sur l'impératrice une influence sans égale, et que ne pouvaient balancer les jeunes officiers qui se succédaient dans le poste officiel d'aide de camp, sans autre mérite que leur beauté. Ce crédit que rien ne pouvait ébranler et qui avait fait supposer l'existence d'un lien secret et indissoluble entre la czarine et Potemkin, il se montrait très-attentif à le ménager en flattant toutes les passions de Catherine. Il lui répétait qu'étrangère comme elle l'était, elle avait plus que nul de ses prédécesseurs à redouter les catastrophes si fréquentes dans l'histoire de Russie : qu'en conséquence, elle devait accorder une confiance exclusive et sans borne au seul de ses sujets dont la fortune fût liée irrévocablement à la sienne. Le rusé Moscovite avait eu l'art de persuader à la czarine qu'il était son élève en politique; il partageait ses vues ambitieuses sur l'empire ottoman et il les encourageait, tandis que d'autres ministres plus timides s'efforçaient de les modérer; ce fut lui enfin qui, pour distraire et animer sa souveraine, la décida à entreprendre ce

(1) Expressions de M. de Ségur dans ses intéressants mémoires.

voyage dans les provinces méridionales qui eut les plus graves conséquences.

Voyage Catherine n Crimée. Accompagnée d'une suite brillante où on remarquait Potemkin, les ministres de France, d'Angleterre et d'Autriche, le jeune et beau Momonoff, favori du moment, le prince de Ligne, alors célèbre dans toute l'Europe par son esprit léger et son élégance, la czarine s'avança à petites journées au travers de son vaste empire (janvier 1787). Arrivée à Kieff, elle y attendit les premiers jours du printemps, puis, s'embarquant (1er mai) sur une flottille qui ne comptait pas moins de 80 bâtiments et de 3,000 hommes d'équipage, elle descendit le Borysthène comme une triomphatrice. A quelques journées au-dessous de Kieff, à Kamieff, le roi de Pologne, Stanislas-Auguste vint rendre hommage à celle qui lui avait donné une couronne seulement pour lui en ravir successivement les fleurons. Les jours étaient passés où Poniatowski avait su inspirer à Catherine une passion ardente, la czarine ne se souciait plus de l'ancien amant et ne répondit à son empressement que par l'expression d'une bienveillance mensongère. A Kherson, un autre courtisan couronné vint grossir le cortége de l'impératrice enivrée ; ce n'était plus un vassal implorant protection, c'était un allié qui voulait resserrer les nœuds d'une amitié précieuse, et Joseph II, pendant le voyage de Crimée, comptait consolider la faveur qu'il s'était

conciliée dans une précédente visite à la cour de Russie.

En 1780, peu de mois avant la mort de Marie-Thérèse, l'empereur était venu lui-même à Pétersbourg, sous le nom de comte de Falkenstein. Tous ses efforts avaient tendu à obtenir par ses flatteries l'amitié de la czarine, et à l'arracher à l'influence du grand Frédéric qu'elle n'avait cessé de subir depuis le commencement de son règne. Il n'avait pas négligé non plus de plaire à Potemkin qu'il avait précédemment fait prince de l'empire. Il réussit; dès lors, Catherine se montra disposée à se rapprocher de la cour de Vienne et à s'éloigner de celle de Potsdam. Potemkin cessa également d'être dévoué à la politique prussienne et se montra zélé pour l'alliance autrichienne. En vain, Frédéric II, pour contre-balancer le succès du chef de la maison rivale de la sienne, avait-il envoyé à Pétersbourg le prince Frédéric-Guillaume ; l'héritier de la couronne de Prusse ne réussit pas à effacer les traces laissées par le passage d'un souverain qui avait à un haut degré le don de plaire. A Pétersbourg, Joseph II avait dit qu'il avait renoncé à toute prétention sur la Silésie, que l'objet de son ambition était de reconquérir sur les Turcs les portions de la Bosnie, de la Servie et de la Valachie, cédées par le traité de Belgrade (1739), « et de « les renvoyer plus loin. » Ces paroles si bien d'accord avec les sentiments de la czarine, à qui elles

assuraient un appui dans l'exécution de son projet favori, eurent leur prompt effet. Peu de temps après ([illegible] 1781), l'empereur et l'impératrice, que des difficultés d'étiquette avaient empêchés de signer un traité en règle, avaient échangé secrètement des lettres par lesquelles ils se garantissaient mutuellement leurs États et concluaient une alliance défensive.

L'entrevue des deux souverains devait donc exciter un vif émoi en Europe. Déjà l'empire ottoman était considéré comme un édifice vermoulu, dont un souffle consommerait la ruine ; bien des politiques crurent alors que, dans leurs entretiens, les augustes personnages s'en étaient partagé les débris. Toutefois, à en croire un témoin oculaire (M. de Ségur), il est fort douteux qu'à Kherson il ait été question entre eux d'agir immédiatement. Quelle que pût être l'ardeur de la czarine, l'empereur avait intérêt à la ménager sans doute, mais non à la satisfaire ; il n'avait aucune raison de hâter une rupture qui devait rendre ses rapports avec la Prusse très-difficiles et refroidir l'amitié de la France. Dans leurs conversations intimes, ces deux monarques très-absolus firent, il est vrai, des vœux pour la liberté de la Grèce, et le rétablissement futur des républiques d'Athènes et de Sparte : c'était un tribut qu'ils payaient à l'esprit philosophique du moment. Joseph donna un libre cours à son antipathie pour les Turcs ; il savait ainsi être agréable à Catherine ; il se

montra même assez disposé, en cas de rupture, à laisser les Russes occuper la rive droite du Borysthène, et s'emparer d'Oczakoff et d'Akkerman ; mais au fond, l'ambition sans limite de la czarine ne le laissait pas sans inquiétude, et il avait dit plus d'une fois qu'il « aimait mieux voir à Constantinople les turbans que les chapeaux. » D'ailleurs, il reçut pendant son voyage de Crimée les nouvelles les plus graves de Belgique : c'était le prélude des troubles qui, pendant plusieurs années, agitèrent ce pays profondément irrité par des réformes intempestives. Menacé d'embarras sérieux dans ses possessions occidentales, Joseph II ne pouvait désirer de voir éclater la guerre en Orient.

Le voyage de l'impératrice se poursuivit au travers de la Crimée. Potemkin, courtisan consommé, ne manquait aucune occasion de flatter sa souveraine, non-seulement en lui faisant voir la réalité de sa puissance, mais encore en s'efforçant de la surfaire à ses yeux par de trompeuses apparences. Il désirait attaquer la Turquie; depuis qu'il était ministre de la guerre, il avait amélioré la discipline et l'armement des troupes russes; il les avait rendues les plus semblables qu'il avait pu aux autres armées européennes; il souhaitait ardemment acquérir à leur tête la gloire militaire ; et le grand cordon de Saint-Georges, réservé au général vainqueur dans une grande bataille, manquait à sa puérile va-

nies. Peut-être même espérait-il trouver pour lui-même une principauté en Valachie et en Moldavie. Sur toute la route rien n'avait été négligé pour enflammer l'imagination de la czarine : troupes nombreuses rassemblées, chemins illuminés, jardins créés en une nuit, tribus nomades de Tartares et de Cosaques calvalcadant autour du cortége impérial. A Ékatérinoslaff, Catherine avait posé la première pierre d'une ville nouvelle ; à Kherson, elle avait visité un arsenal maritime que quelques années avaient suffi à établir; elle avait vu lancer des vaisseaux et lu sur une des portes de la ville cette inscription ambitieuse : « C'est ici le chemin de « Byzance ; » à Sébastopol enfin, elle avait passé la revue d'une flotte de vingt-cinq bâtiments, qui déjà semblait menacer Constantinople. Après avoir joui de tels spectacles, l'autocratrice était rentrée dans sa capitale, caressant sans doute dans son esprit l'espoir de prochaines conquêtes; mais à peine arrivée à Saint-Pétersbourg, elle apprit qu'elle était prévenue, que son ministre en Turquie, M. de Bulgakoff, avait été enfermé au château des Sept-Tours, et que le sultan déclarait la guerre à la Russie. C'était

La Turquie déclare la guerre à la Russie.

la conséquence de l'effet produit sur le divan par le voyage en Crimée. L'éclat donné à cette marche triomphale, les mouvements de troupes qu'elle avait amenés, l'entrevue de Catherine et de Joseph avaient inspiré un vif effroi à Constantinople. En

ce moment même, les rapports entre la Porte et le cabinet de Pétersbourg étaient difficiles : la Russie se plaignait amèrement des secours donnés aux Tartares et aux Lesghis qui dévastaient sa province du Kouban; elle avait encore d'autres moindres griefs dont elle demandait le redressement; la Porte répondait qu'elle aussi avait des sujets de plaintes; que les agents de la czarine étaient en rapport avec les beys rebelles de l'Égypte, et que le ci-devant prince de Moldavie, Alexandre Maurocordato, fuyant devant une accusation de haute trahison, avait trouvé un asile sur le territoire russe. L'Angleterre et la Prusse, qui désormais agissaient de concert par toute l'Europe, exploitèrent avec habileté les inquiétudes de la Porte; la première haïssait la France, la seconde l'Autriche : toutes deux avaient à se plaindre de la Russie, et elles ne pouvaient que gagner à amener une rupture embarrassante pour ces trois puissances. En effet, le cabinet anglais conservait un vif ressentiment de l'activité que Catherine avait mise, pendant la guerre d'Amérique, à former l'alliance de la neutralité armée du Nord, et un incident récent était venu raviver ces mauvaises dispositions. Peu de temps avant le voyage de la czarine, le jeune comte de Ségur, qui venait d'arriver à Pétersbourg comme ministre de France, avait eu l'habileté de conclure un traité de commerce très-favorable; il devait avoir pour effet de faire cesser le monopole

de tous les échanges entre la France et la Russie, que les Anglais exerçaient en concurrence avec les Hollandais. A la suite de cette convention, le traité existant entre la Grande-Bretagne et la Russie ne fut pas renouvelé, et le cabinet de Saint-James en fut d'autant plus animé à exciter la Porte à la guerre; par ce moyen, il espérait troubler le bon accord entre la czarine et Louis XVI, car la France, fortement intéressée à ne pas permettre le démembrement de l'empire ottoman, se trouverait dans une situation très-difficile entre deux alliés dont elle protégeait l'un ouvertement, tandis qu'elle cherchait à se concilier l'amitié de l'autre. En même temps, il était vraisemblable que l'Autriche, liée à la Russie, serait impliquée dans la guerre. De là naîtrait encore un nouvel embarras pour l'alliance austro-française qui, pour tant de causes différentes déjà, ne se maintenait qu'à grand'peine et à force de concessions réciproques. La Prusse, de son côté, avait à se venger de la Russie qui, depuis quelque temps, s'était éloignée d'elle pour se rapprocher de l'Autriche. Peut-être l'échec diplomatique subi par le prince royal avait-il laissé dans son cœur une amertume dont il se souvint une fois devenu roi; toutefois, il aurait suffi de l'espoir de susciter à l'Autriche une guerre où elle devait consumer ses forces pour encourager le cabinet de Berlin à agir de concert avec l'Angleterre, et à faire naître des complications

dans lesquelles aucun des deux alliés ne serait directement enveloppé, et qui pourraient devenir funestes à leurs ennemis.

Les ministres d'Angleterre et de Prusse eurent donc pour instructions de faire comprendre à la Porte que le moment était venu de tirer vengeance de l'insolence russe ; ils représentèrent que l'Autriche, occupée par les troubles des Pays-Bas, serait hors d'état de venir en aide à son allié ; ils promirent que leurs gouvernements exciteraient contre la czarine l'ambition du roi de Suède et le ressentiment des Polonais outragés ; ils ajoutèrent que si le sultan devait déplaire à la France en commençant la guerre, il ne fallait pas prendre souci d'une puissance engagée dans des embarras financiers inextricables, menacée d'agitations qui paralyseraient pour longtemps ses forces et aussi incapable de protéger ses amis que de les punir s'ils dédaignaient ses conseils. D'ailleurs, le traité de commerce conclu entre les cours de Versailles et de Pétersbourg était présenté par eux comme le préliminaire d'une alliance plus intime. Enfin, ils firent valoir auprès du grand vizir une considération toute personnelle et d'une valeur incontestable ; il avait donné le conseil, à la nouvelle du voyage en Crimée, de rassembler une armée sur la frontière russe, et sa vie serait en péril si les dépenses occasionnées par cette mesure n'étaient pas justifiées. En vain l'ambassadeur de

France, M. de Choiseul-Gouffier, s'efforça-t-il de combattre un système politique aussi opposé aux intérêts de la France dans le Levant; ses efforts échouèrent, et M. de Bulgakoff fut envoyé aux Sept-Tours (août 1787). En même temps, la Porte demandait à l'internonce autrichien, accrédité auprès d'elle, quelle attitude comptait tenir l'empereur pendant la guerre qui allait commencer.

En présence de cette sommation, Joseph II n'hésita pas; il répondit à la Porte que le traité du 22 mai 1746 l'obligeait à fournir à la Russie un secours de trente mille hommes, qu'il remplirait les conditions qui lui étaient imposées, et que si cette fidélité à tenir ses promesses devait amener une déclaration de guerre de la part du sultan, il était prêt à en subir les conséquences. Toutefois il offrait sa médiation à Constantinople pour accommoder les parties belligérantes; mais cette démonstration n'était que pour la forme. Joseph II se préparait à la guerre; car s'il ne l'avait pas désirée, elle flattait cependant les passions de son cœur ambitieux et avide de toutes les gloires; il ne voulait pas abandonner sans partage l'empire ottoman à l'ambition moscovite; il comptait reconquérir ce que son aïeul Charles VI avait perdu en Bosnie et en Servie, y joindre la Moldavie, la Valachie, et donner pour limites à son empire au midi le Danube et à l'est le Dniester; en un mot, comme il le disait dans la lettre qu'il écrivit

au roi de Prusse pour rejeter sa médiation, il aspirait à la gloire de *gèrmaniser* quelques centaines de milliers d'Orientaux. Il ne perdit donc pas un instant pour s'entendre avec la czarine sur le plan de la campagne future; il rassembla des troupes sur la frontière, et en confia le commandement au feld-maréchal de Lascy.

La guerre, néanmoins, surprenait l'empereur dans des circonstances peu favorables; les provinces autrichiennes des Pays-Bas étaient dans un état d'agitation voisin de la révolte; et Joseph II ne pouvait attribuer qu'à l'imprudence de sa conduite la fermentation qui se manifestait dans ces contrées.

Ce prince, ainsi que nous l'avons dit, était doué d'une activité désordonnée; il passait sa vie au travail, uniquement occupé de la lecture des papiers d'État ou de l'élucubration de réformes. « Sa « tête, » disait Frédéric II, qui ne l'épargnait pas dans ses plaisanteries, « était un magasin où les dépêches, « les projets, les décrets, étaient entassés confusé« ment. » L'administration intérieure de ses États, aussi bien que ses relations avec les puissances étrangères, se ressentirent de ces dispositions malheureuses. Il toucha à tout pendant la courte durée de son règne; plusieurs de ses réformes qui étaient conformes à l'esprit moderne furent heureuses; mais souvent il manqua de maturité dans ses projets et de fermeté dans leur exécution, et souvent aussi il eut le Joseph II.

déboire de les voir avorter. Très-imbu des idées de son siècle, le fils de la pieuse Marie-Thérèse ne rêvait rien moins que d'opérer, dans ses États héréditaires, des réformes aussi radicales que celles qui, quelques années plus tard, furent décrétées en France par l'Assemblée constituante; non pas qu'il comprît le moins du monde les idées de liberté si chères aux hommes de 89; il n'avait de commun avec eux qu'un amour très-vif pour la centralisation et une haine bien prononcée pour les institutions qui venaient du passé; ces sentiments s'alliaient du reste chez lui avec la plus haute idée des droits qu'il avait de gouverner ses sujets comme il le croyait juste, sans tenir compte de leurs opinions ou de leurs convenances. Ses actes furent, il est vrai, toujours inspirés par l'amour du bien public; mais peu de despotes ont moins respecté la conscience et la liberté humaines; sa confiance en lui-même allait si loin qu'on le vit, acte qu'on reprocherait aux pires tyrans, aggraver une sentence prononcée par un tribunal compétent. Établir dans son vaste empire l'omnipotence de la bureaucratie viennoise, tel était le but auquel il aspirait; et, pour y parvenir, il voulait faire disparaître toute diversité de lois, de coutumes, de priviléges entre les diverses provinces de ses États. Fidèle à ce système, il s'efforça constamment de faire prévaloir l'emploi de l'allemand comme langue officielle, dans un empire où

des idiomes si nombreux et si divers étaient en usage.

Toutes les branches de l'administration se ressentirent de cet esprit novateur de l'empereur : il toucha à l'administration proprement dite en divisant ses États en treize gouvernements subdivisés eux-mêmes en cercles ; au système féodal en abolissant dans ses possessions d'Allemagne les droits seigneuriaux et en les remplaçant par un impôt foncier très-lourd ; aux relations commerciales en protégeant l'industrie nationale par des taxes si élevées sur les objets d'origine étrangère qu'elles équivalaient à une prohibition ; à la législation, enfin, en publiant un code pénal en harmonie avec les principes modernes, en ébauchant un projet de code civil qu'il ne put cependant achever, et en supprimant beaucoup de juridictions pour établir une hiérarchie de tribunaux assez semblable à celle qui existe aujourd'hui en France. Ses réformes civiles et religieuses.

La religion elle-même ressentit les effets de cette activité dévorante et souvent mal réglée. Pendant les dernières années du dix-huitième siècle un certain nombre de prélats, les uns guidés par un sentiment servile d'obéissance au pouvoir temporel, les autres inspirés par le Jansénisme, ou même désireux d'entrer en composition avec l'esprit philosophique du siècle, professaient des doctrines peu favorables à l'autorité du Saint-Siége ; elles se produisirent au grand jour en Allemagne dans deux livres fameux :

celui que sous le nom de Fébronius publia, en 1763, Hontheim, suffragant de l'électeur de Trèves, et celui d'Eybel intitulé : « *Quid est Papa?* » Bien plus, les quatre métropolitains du Saint-Empire, les électeurs-archevêques de Trèves, de Cologne et de Mayence, et l'archevêque de Salzbourg, avaient fait dresser par leurs représentants réunis à Ems un acte intitulé *Ponctuation* par lequel, sous le prétexte du rétablissement des droits primitifs des évêques, ils déniaient à la cour de Rome la plupart de ses prérogatives et ne reconnaissaient plus au Pape qu'une suprématie en quelque sorte nominale. Ces doctrines, dont la constitution civile du clergé en France devait être l'expression dernière et fatale, furent encore dépassées par le concile de Pistoie qui se réunit en Toscane (septembre 1786) avec l'assentiment du frère de Joseph II, le grand-duc Léopold. Sous l'inspiration d'un janséniste ardent, l'évêque Scipion Ricci, une assemblée qui osait encore se prétendre catholique émit les principes les moins orthodoxes. La bulle *Auctorem fidei* qui fut lancée contre elle condamna cinq de ses propositions comme hérétiques et soixante-dix comme schismatiques. Les principales étaient les suivantes : La puissance ecclésiastique a pour base le consentement des fidèles; l'Église ne peut introduire de nouveaux dogmes; ses décrets ne sont infaillibles qu'à la condition d'être conformes à l'Écriture et à la tradition ; le Pape ne

tient pas son autorité de Dieu, mais de l'ensemble des chrétiens, et en conséquence elle est inférieure à celle des conciles généraux ; le Pape n'a pas le droit de régler la discipline extérieure ; les images doivent être enlevées des églises, où il ne doit y avoir qu'un seul autel ; les offices doivent être célébrés en langue vulgaire ; les ordres monastiques doivent être réduits à un seul, et les vœux perpétuels être abolis ; les enfants morts sans baptême ne sont pas dans les limbes, qui n'existent pas, et les indulgences sont sans efficacité pour les morts.

L'empereur n'avait pas attendu la Ponctuation d'Ems et le synode de Pistoie, pour se montrer le zélé partisan des maximes qui réduisaient l'autorité pontificale. Bien qu'il n'affectât pas l'irréligion, comme plusieurs des princes ses contemporains, et qu'il prétendît toujours rester fidèle à la foi catholique, il prit, dès le commencement de son règne, des mesures qui tendaient visiblement au schisme. Il ne s'était pas borné à se montrer sagement tolérant en accordant le libre exercice de leurs cultes aux membres des différentes communions chrétiennes, en abrogeant les plus tyranniques des lois qui pesaient sur les Juifs, en déclarant le mariage un contrat civil : il s'immisça avec passion dans le gouvernement intérieur de l'Église ; il créa de nouveaux évêchés, en abolit d'anciens, défendit l'envoi d'argent à Rome sous aucun prétexte, et à cet effet enleva au

Pape la collation de certains bénéfices, le priva de la jouissance des annates et ordonna que les dispenses pour les mariages fussent accordées par les évêques. Il soumit la publication des bulles à son autorisation et celles des mandements à celles des autorités laïques. Il abolit également les dîmes. Tous les ordres religieux qui ne lui paraissaient pas rendre des services publics en s'adonnant au soin des malades, à l'éducation des enfants, à la prédication ou à l'étude furent supprimés. Les chartreux, les camaldules, les capucins, les franciscains et les carmélites furent spécialement désignés comme devant cesser d'exister dans l'empire. Deux mille monastères furent transformés en hôpitaux, en colléges ou en casernes : plus de trois mille moines furent jetés hors de leur cloître ; et, par une inepte mesure que devaient imiter plus tard les révolutionnaires français, les livres, les manuscrits, les tableaux que contenaient les monastères furent dispersés. Ce n'était pas assez : entrant dans les détails les plus minutieux du culte, Joseph abolissait les pèlerinages, les processions, défendait de vendre des chapelets à la porte des églises, et détruisait la plupart des croix ou des images de piété établies dans les rues, sur le bord des chemins : il réglait le service divin, le rituel et jusqu'au nombre des messes. Le grand Frédéric, très-impie, comme on sait, mais aussi très-sensé, tournait en ridicule le soin puéril avec lequel l'empereur s'oc-

cupait de la liturgie, et il l'appelait par dérision : « mon frère le sacristain. » Quelque dédaigneux qu'il fût pour toutes les religions, le Marc-Aurèle de Voltaire pensait qu'elles étaient un excellent moyen de police, et il trouvait aussi insensé de s'occuper de leur gouvernement intérieur qu'imprudent de troubler des pratiques en définitive favorables à l'exercice du pouvoir.

En vain, pour modérer l'empereur dans son ardeur de réforme, le Pape vénérable qui occupait le le saint-siége prit-il le parti extrême de se rendre à Vienne (1782) en traversant les Alpes, entreprise longue, difficile, et prélude des voyages plus rudes et des épreuves plus douloureuses que la révolution réservait à Pie VI à la fin de sa longue carrière. Joseph l'avait accueilli avec froideur, et Kaunitz avec impertinence. Le Souverain Pontife ne put arracher qu'une seule concession : la modification du serment exigé désormais du clergé. Dans sa teneur primitive, il était analogue à celui qu'on voulut imposer aux ecclésiastiques français pendant la Révolution, et qui amena une persécution si cruelle et si impuissante.

Troubles dans les Pays-Bas autrichiens.

Plus qu'aucune autre partie de la monarchie autrichienne, les provinces belges devaient résister à des plans de réforme conçus sans réflexion et appliqués avec une précipitation insensée. Les peuples qui les habitaient vivaient de temps immémorial

sous ces lois bizarres, il est vrai, dans la forme, mais qui leur assuraient la jouissance des plus précieuses libertés ; ils y étaient fort attachés, en même temps ils étaient restés fidèles à la foi de leurs pères ; le clergé, le clergé régulier surtout, propriétaire d'une grande partie du sol, jouissait d'une influence qu'il justifiait d'ailleurs par la pureté de ses mœurs. En s'attaquant aux priviléges des Belges et à leurs habitudes religieuses, on les blessait donc dans leurs sentiments les plus profonds (1).

Une opposition très-vive se manifesta donc dans les Pays-Bas autrichiens dès que l'Empereur voulut s'immiscer dans l'exercice du culte. Lors de la suppression de certains couvents en 1783, les états de Brabant prétendirent que cet acte arbitraire était une violation de la *joyeuse entrée*, charte séculaire qui garantissait les priviléges de la province, et que Joseph II, à l'exemple de tous ses prédécesseurs, avait juré de respecter lors de son avénement. Un décret ridicule qui supprimait les confréries établies dans un grand nombre de paroisses, et ordonnait que les antiques kermesses flamandes fussent célébrées le même jour dans toute l'étendue du pays, irrita les populations rurales en les gênant dans des usages qui leur étaient chers. Enfin, l'empereur décréta la suppres-

(1) J'ai consulté avec grand fruit, sur les troubles des Pays-Bos, le livre de M. Th. Juste, intitulé : *Histoire de Joseph II et de la révolution belge de* 1790.

sion des séminaires épiscopaux, et les remplaça par l'établissement, à Louvain et à Luxembourg, de deux de ces séminaires centraux qu'il avait résolu de créer dans chacune des provinces de son empire, et où devaient être élevés dans les doctrines de soumission au pouvoir temporel les jeunes gens qui se destinaient au sacerdoce. Malgré les protestations des évêques, les séminaristes des divers diocèses, à l'exception de ceux de Namur, dont l'évêque résista, furent réunis dans les nouveaux établissements.

Toutes ces mesures avaient mécontenté les Belges; elles avaient irrité contre le gouvernement impérial le clergé et les nombreuses personnes soumises à son influence; mais, sauf au séminaire de Louvain où les élèves s'étaient insurgés contre leurs professeurs, en les accusant d'enseigner des opinions condamnées par l'Église, et où l'intervention de la force avait été nécessaire pour rétablir l'ordre, l'agitation des esprits ne s'était pas traduite par des actes matériels, jusqu'au jour où Joseph II commença à porter atteinte au système administratif de ses possessions belges.

Avant lui, toutes les tentatives pour centraliser le pouvoir dans les dix provinces des Pays-Bas avaient médiocrement réussi. Charles-Quint était parvenu à établir trois grands conseils (conseil d'État, conseil privé et conseil des finances) dont l'autorité s'étendait sur tout le pays, mais qui, en fait, n'avaient à trai-

ter qu'un nombre d'affaires fort restreint; les efforts de Philippe II pour augmenter le pouvoir souverain avaient échoué devant la résistance très-vigoureuse des Belges. Le gouverneur général qui représentait le prince n'avait donc qu'une action limitée. L'administration des provinces et la gestion de leurs intérêts financiers appartenaient à leurs états particuliers et aux députations permanentes auxquelles ceux-ci déléguaient leurs pouvoirs pendant l'intervalle des sessions. Les corps municipaux gouvernaient presque sans entraves les communes, et le soin de rendre la justice était confié à des juges dont le nombre et la compétence variaient à l'infini d'un lieu à un autre. C'est cet état de choses que l'empereur voulut renverser par trois édits successifs. Le premier, rendu le 1er janvier 1787 supprimait toutes les juridictions provinciales, seigneuriales, ecclésiastiques, municipales, et les remplaçait par trois degrés de tribunaux hiérarchiquement et systématiquement superposés comme cela existe en France aujourd'hui. Le second divisait les provinces en neuf cercles qu'administreraient dorénavant des intendants; les députations permanentes cesseraient d'exister; les États ne conserveraient que le droit de désigner, avec l'agrément du gouverneur, cinq députés qui feraient partie du conseil du gouvernement général des Pays-Bas. Enfin le troisième restreignait l'indépendance des métiers et des corporations qui, de tout temps,

avaient joué un si grand rôle dans la constitution des communes belges.

Cet ensemble de mesures souleva les passions les plus vives; jamais les Belges n'avaient fait bon marché de leurs libertés provinciales et municipales, et l'on put dès lors prévoir des événements que devait aggraver encore l'esprit de rébellion qui commençait à se répandre par toute l'Europe, et qui agitait, en ce moment, la république voisine des Provinces-Unies.

Dès la publication des édits, le conseil de Brabant, magistrature souveraine de la province qu'ils atteignaient, déclara que les nouveaux décrets lui semblaient contraires à la Joyeuse-Entrée. En même temps, la députation permanente protesta, en affirmant que les modifications apportées aux priviléges de la province ne pourraient être mises à exécution sans le consentement des États qui devaient se réunir quelques jours avant l'entrée en fonctions des nouveaux tribunaux fixée au 1er mai. Un avocat au conseil souverain de Brabant, Henri Van der Noot, destiné à jouer plus tard le rôle principal dans les troubles de Belgique, composa un mémoire sur *les droits du peuple et les atteintes qui y avaient été portées au nom de l'empereur*. Ce factum, rédigé avec une grande véhémence et une connaissance profonde des lois du pays, rappelait qu'un des articles de la Joyeuse-Entrée déliait les Brabançons de leur serment

de fidélité du jour où leurs priviléges seraient violés. Les états ne furent pas sourds à cet appel : dès leurs premières séances, ils se montrèrent décidés à ne pas accepter les innovations impériales et à refuser l'impôt; leur résistance, encouragée par le sentiment populaire, imitée par les états de la plupart des provinces, secondée par le conseil de Brabant, devint promptement menaçante. Le prince Albert de Saxe-Teschen et sa femme l'archiduchesse Marie-Christine, sœur de l'Empereur, qui exerçaient les fonctions de gouverneurs généraux, s'efforcèrent en vain de désarmer l'opposition par des concessions partielles; ils commencèrent par ajourner l'établissement des tribunaux(1) nouvellement institués; puis, voyant que l'irritation des esprits ne s'apaisait pas, ils révoquèrent l'édit relatif aux corporations (29 mai), enfin ils supprimèrent (30 mai) les intendances, ajournèrent la mise à exécution des règlements sur la procédure civile et déclarèrent « tenir « en surséance absolue et parfaite, sans limitation ni « exception quelconque, toutes les dispositions con- « traires directement ou indirectement à la Joyeuse- « Entrée, ou aux droits, franchises et priviléges, « chartes, coutumes, usages et autres droits quelcon- « ques publics ou particuliers. »

(1) Ils furent établis cependant dans le Limbourg et le Luxembourg, où l'opposition était moins violente que dans les autres provinces.

Ces mesures accueillies avec transport excitèrent plutôt l'esprit public qu'elles ne le calmèrent. Dans plusieurs villes les démonstrations d'allégresse dégénérèrent en désordres : des agents du gouvernement furent menacés dans leur personne ou dans leur propriété. En même temps, les milices bourgeoises s'armaient et des compagnies de volontaires se formaient principalement à Bruxelles où, à l'instigation de Van der Noot, un corps assez nombreux avait été organisé tout à fait militairement.

C'est au milieu du voyage de Crimée que Joseph II, les yeux tournés vers l'Orient, apprit les événements de Belgique ; ils l'émurent et l'irritèrent vivement. Il blâma avec sévérité le système de concessions que le prince Albert et l'archiduchesse Marie-Christine avaient adopté en dernier lieu avec l'approbation du prince de Kaunitz, et il ordonna immédiatement à son beau-frère et à sa sœur de quitter la Belgique ; en même temps il rappelait le comte de Belgiojoso qui remplissait auprès d'eux les fonctions de ministre dirigeant et qui avait attiré sur lui la haine de la population, et confiait provisoirement le gouvernement au comte de Murray, commandant des troupes impériales dans les Pays-Bas. Il manda ensuite aux états des diverses provinces d'avoir à envoyer à Vienne des députés chargés de lui faire connaître les griefs de ses sujets belges. En même temps, il donna des ordres pour que des forces imposantes fussent

réunies sur les frontières des Flandres. Quand la députation fut admise auprès de lui, l'empereur tint un langage assez doux; la guerre était déclarée entre la Turquie et la Russie, les sommations menaçantes du sultan faisaient prévoir à Joseph qu'il y serait prochainement impliqué, il tenait donc essentiellement à conserver la pleine disposition de ses forces, et, pour obtenir le rétablissement de la paix en Belgique, il était au fond décidé à concéder beaucoup. Cependant il déclara qu'avant tout il exigeait quelques marques apparentes de soumission, telles que le rétablissement du séminaire général, le payement des subsides arriérés, le licenciement des compagnies de volontaires, la suppression définitive des couvents fermés avant le 1er mai 1787 et celle des congrégations. A ce prix seraient accordées la suppression des nouveaux tribunaux de justice et des intendances et le rétablissement des anciennes juridictions. Les états accédèrent à ce compromis qui fut exécuté, et la Belgique parut rentrer dans le calme. Il n'en était rien cependant. Les esprits y restaient inquiets, agités, et les troubles de l'année 1787 n'étaient que le prélude d'événements plus graves qui ne devaient pas tarder à se produire.

Campagne de 1787 entre les Turcs et les Russes.

Cependant les hostilités avaient commencé entre les Turcs et les Russes; toutefois, pendant l'automne de 1787, les opérations militaires furent languissantes. Les Russes avaient une armée dans le Cau-

case, une autre en Crimée et sur le Bog commandée par Potemkin, et une troisième près de Kieff sous les ordres du maréchal Romanzoff, illustré par les succès qu'il avait remportés sur les Turcs pendant la guerre précédente. Mais la déclaration de guerre était arrivée à l'improviste, et la Russie n'était pas préparée à une lutte aussi prochaine. Catherine et Potemkin s'étaient fait des illusions sur la situation de l'armée moscovite et sur l'effet des changements qui y avaient été introduits ; cinq cent mille hommes, il est vrai, figuraient sur les états, mais ils étaient loin d'être présents en réalité sous les drapeaux ; il fallait faire rejoindre les régiments par les recrues, et, dans le long trajet qu'elles avaient à faire, beaucoup succombaient à la fatigue. L'artillerie était mal organisée, les magasins étaient vides d'armes, de munitions, de vivres et d'habillements. Enfin l'argent manquait, et il était nécessaire d'avoir recours aux capitalistes d'Amsterdam, de Gênes, de Venise et de Florence pour subvenir aux frais de la guerre. Les Turcs purent donc prendre l'offensive. Ils commencèrent les hostilités le 29 septembre en tentant de s'emparer de Kinburn, place forte située à l'embouchure orientale du Borysthène. Leurs attaques, plusieurs fois renouvelées, furent repoussées avec une perte énorme par le fameux Souwaroff qui commandait les Russes sur ce point et qui fut blessé deux fois dans le combat. En même temps, les

Russes remportaient un autre avantage dans le Caucase. Là se bornèrent les événements militaires de l'année 1787.

Négociations.

L'hiver, en suspendant les hostilités, donna une nouvelle activité aux négociations. Au moment de l'invasion des Prussiens en Hollande, qui coïncidait assez exactement avec la déclaration de guerre de la Turquie, le cabinet français avait mis en avant l'idée d'une quadruple alliance entre la France, la Russie, l'Autriche et l'Espagne. La czarine s'était montrée fort disposée à la conclure, mais le rapide et funeste dénoûment des affaires hollandaises et les menaces de l'Angleterre avaient intimidé le cabinet de Versailles; la négociation avait langui, cependant elle n'était pas complétement abandonnée. Les ministres de Louis XVI comprenaient bien que les intérêts français commandaient de former une coalition qui mettrait des bornes à l'insolence anglaise; mais le tour de plus en plus sérieux que prenaient les affaires à l'intérieur les contraignait à l'inaction, ils n'avançaient d'un pas que pour reculer presque immédiatement. Le projet de traité fut accepté de part et d'autre, il fut même rédigé; mais le cardinal de Brienne paralysait les bonnes intentions de M. de Montmorin; il traînait toujours en longueur, discutait sur les détails, et rien ne se terminait.

Les cabinets de Londres et de Berlin, au contraire, redoublaient leurs intrigues. Non contents de s'être

liés réciproquement par le traité du Loo, ils contractaient à Berlin, le 13 août 1788, une alliance défensive; ils n'en avaient pas attendu la conclusion pour agir de concert, et cherchaient par toute l'Europe des ennemis à la Russie et à l'Autriche. Ils en avaient trouvé un, très-disposé à agir, en la personne du roi de Suède.

Gustave III, monté jeune sur le trône (1771), avait signalé les débuts de son règne en rendant à la couronne l'autorité que, depuis cinquante ans, lui avait enlevée une aristocratie hautaine. A la mort de Charles XII, une réaction très-vive avait éclaté contre le pouvoir absolu, dont ce prince avait abusé pour engager la Suède dans des guerres ruineuses et funestes. Une constitution en 51 articles fut alors (1720) imposée à Ulrique-Éléonore, sa sœur et son héritière : elle anéantissait en fait l'autorité du souverain et le réduisait à n'être plus que le président héréditaire, mais impuissant, d'une république aristocratique. La diète, composée des quatre ordres, les nobles, le clergé, les bourgeois et les paysans, devenait omnipotente. Pendant ses sessions, elle exerçait directement et par ses comités les pouvoirs législatif, judiciaire et administratif; le sénat, qui gouvernait lorsqu'elle n'était pas rassemblée, était composé de membres qu'elle désignait impérativement au choix du roi. Celui-ci n'avait le droit ni de lever des troupes, ni d'armer des flottes, ni de signer des

traités, ni de déclarer la guerre; il ne disposait d'aucun emploi, pas même de ceux qui comportaient un service journalier auprès de sa personne. Sous le règne d'Adolphe-Frédéric, père de Gustave, les empiétements des États avaient été tels qu'on avait disputé au roi jusqu'au droit de choisir le gouverneur de ses enfants, et qu'on l'avait contraint de remettre à la disposition du sénat une estampille qui tiendrait lieu de sa signature, s'il se refusait à l'apposer à des actes où elle était nécessaire. Le jeune Gustave, en montant sur le trône, résolut de faire cesser la position abaissée que lui faisait la constitution. Pour atteindre ce but, il était disposé à risquer beaucoup : « Quand on tient trop à une place, » disait-il, « c'est qu'on n'est pas à son niveau. » Les circonstances étaient favorables, et il sut habilement en profiter, aidé qu'il fut par les sages conseils du comte de Vergennes, alors ambassadeur de France à Stockholm, qui acheva d'établir dans cette mission sa réputation commencée à Constantinople. La diète était depuis longtemps divisée en deux factions, celle des *Bonnets* et celle des *Chapeaux* : ces deux partis ne différaient guère dans leurs principes, et ils devaient leur naissance plutôt à des rivalités personnelles qu'à des divergences radicales d'opinions; tour à tour, et suivant les circonstances du moment, on les avait vus chercher à accroître ou à restreindre encore plus étroitement l'autorité royale. A l'avéne-

ment de Gustave, les Bonnets étaient les adversaires de la couronne, et, de leur côté, les Chapeaux voulaient lui rendre quelque pouvoir ; les premiers penchaient pour une alliance avec les Russes et les Anglais, alors étroitement unis ; les seconds, au contraire, étaient les amis de la France. Gustave, avec une dissimulation rare chez un prince de vingt-cinq ans, eut l'art de déconsidérer les deux partis aux yeux de la nation. Ils la fatiguaient par leurs luttes intestines, et l'indignaient par l'avidité de leurs chefs qui ne recherchaient guère dans l'exercice du pouvoir que des profits matériels, et en particulier les moyens d'accaparer les subsides payés à la Suède par les puissances étrangères, et surtout par la France. Le peuple et l'armée, mal disposés pour la Diète, se montrèrent promptement favorables à un prince jeune et affable. Dans des circonstances semblables, il n'est pas difficile à l'ambitieux, en qui une nation a mis sa confiance, de venir à bout d'une assemblée divisée. C'est ce qui ne manqua pas d'arriver. Par un coup de main heureux (19 août 1772), Gustave s'empara de la personne des principaux chefs du parti des Bonnets, puis, entourant par des troupes dévouées la Diète décimée, il la contraignit à adopter une nouvelle constitution en 59 articles qui donnait un accroissement considérable à l'autorité royale. En vertu de ces dispositions, la nomination aux emplois les plus importants, y compris aux

places de sénateurs, était réservée au souverain; il disposait de l'armée, de la flotte et des finances; il convoquait, quand il le voulait, les états; mais leur consentement était nécessaire, soit pour l'établissement d'une loi nouvelle, soit pour l'abrogation d'une loi ancienne, soit pour une déclaration de guerre. Certes, il est impossible de dire qu'en droit le gouvernement de la Suède fût devenu absolu, mais en fait le prince qui avait vaincu les corps constitués de l'État devait exercer un pouvoir qui rencontrait peu de résistances.

Cette révolution ne fut contrariée par aucun obstacle extérieur. Catherine II et Frédéric le Grand, alors fort unis, avaient, il est vrai, stipulé dans deux traités secrets (31 mars 1764, 2 octobre 1769) qu'ils s'engageaient réciproquement à maintenir en Suède le gouvernement établi en 1720, et à faire la guerre, plutôt que de laisser les rois y reprendre leur pouvoir perdu : politique analogue à celle que ces deux souverains habiles, mais sans scrupules, suivaient à l'égard de la Pologne. Ils se préparaient ainsi à donner au monde, sur deux théâtres à la fois, un des plus odieux spectacles qui puisse lui être offert : un despote se faisant le défenseur des libertés de ses voisins pour les plonger dans l'anarchie, les affaiblir par leurs propres discordes, et enfin les ployer sous son joug impitoyable, en profitant des désordres qu'il a fomentés lui-même. Mais, en 1772, la czarine et le roi

de Prusse étaient occupés du partage de la Pologne. Peu désireux de se créer de nouveaux embarras, ils ne traduisirent pas leur mauvaise humeur par des actes.

Gustave n'était pas homme à se tenir pour satisfait par le succès intérieur qu'il venait de remporter. Il rêvait de jouer le rôle de Gustave-Adolphe, et on l'avait entendu dire qu' « il fallait une guerre « pour caractériser un règne. » En vain, le grand Frédéric, son oncle, en le complimentant de la révolution qui augmentait son pouvoir, lui avait-il conseillé de se tenir en paix, en lui faisant remarquer que, « depuis qu'il existait en Europe quatre monar- « chies assez puissantes pour rassembler quatre cent « mille soldats, un roi de Suède avec une armée de « vingt-cinq mille hommes ne devait plus espérer de « jouer un rôle. » Gustave n'avait jamais pu se résigner à cette situation amoindrie : longtemps l'occasion se fit attendre, mais il la saisit avec empressement lorsqu'elle se présenta. Catherine n'avait cessé de donner son appui au parti des Bonnets qui, quoique vaincu, subsistait toujours, et elle regrettait le régime anarchique qui existait avant 1772, et qui permettait à la Russie d'exercer son influence en Suède. C'était là un grief dont Gustave n'avait pas besoin pour être mal disposé à l'égard de la czarine, car les deux souverains s'étaient rencontrés et s'étaient mutuellement déplu. Le roi de Suède aurait

Déclaration de guerre de la Suède à la Russie

voulu reprendre les provinces de la Baltique (Livonie, Esthonie, Ingrie) et la partie de la Finlande que la Suède avait été contrainte de céder à la Russie par les traités de Nystadt (1721) et d'Abo (1743). Il désirait ardemment acquérir de la renommée en Europe, et, plus tard, après la guerre, il ne faisait pas difficulté d'avouer qu' « il avait cru mal à propos être « offensé, mais qu'il avait voulu savoir ce qu'il avait « de moyens et de talents, et occuper un moment la « scène. » Enfin, il avait par une mauvaise administration mis les finances de l'État dans une situation très-critique : il espérait que la guerre les relèverait; c'était en effet l'usage particulier de la Suède de ne combattre qu'à l'aide de l'argent des autres, et d'avoir pour principales ressources les secours pécuniaires de ses alliés. Ces diverses considérations décidèrent Gustave à ne pas tenir compte du mécontentement inspiré par sa conduite à la France, qu'il avait cependant intérêt à ménager, car il en recevait des subsides, comme le faisaient depuis longtemps tous les rois de Suède. Mais il était naturel que le cabinet de Versailles, en se rapprochant de la Russie, perdît la confiance de ceux de ses alliés qui recherchaient l'appui de la France contre l'ambition moscovite, et qu'il vît son influence décroître en Suède, en Turquie et en Pologne.

Toutefois, il n'était pas facile au roi de Suède de trouver un prétexte pour déclarer la guerre à la cza-

rine, et la Russie, embarrassée dans une lutte sérieuse avec la Turquie, ne cherchait nullement à s'exposer du côté du nord à de nouvelles hostilités. Gustave cependant s'efforçait de se montrer alarmé et de répandre l'inquiétude dans son royaume au sujet des préparatifs belliqueux que Catherine était naturellement obligée de faire; l'armement dans la Baltique d'une flotte qu'on destinait à renouveler sur les côtes de la Grèce l'expédition qui avait signalé la guerre précédente parut surtout émouvoir à Stockholm. Le comte Rasoumowski, ministre de Russie près la cour de Suède, reçut l'ordre de donner à ce sujet des explications rassurantes qui, en même temps, étaient transmises aux autres cabinets européens; mais, dans la note qu'il passa à cette occasion, le diplomate russe eut le tort de se servir de la phrase suivante : « Puisque le ministère suédois « paraît ajouter foi aux bruits sans fondements qui « supposent à la Russie des vues hostiles, l'impéra- « trice veut convaincre le roi, le ministère, les person- « nes ayant part au gouvernement et la nation sué- « doise, de la pureté de ses intentions amicales ». Ces mots, *les personnes ayant part au gouvernement*, furent pris pour prétexte d'une rupture : Gustave affecta d'y voir « un langage qui n'était plus convenable « depuis qu'il gouvernait seul le royaume et que la « constitution avait été changée, » et il ordonna au comte Rasoumowski de sortir dans les huit jours du

royaume. En outre, il faisait passer (1er juillet) au gouvernement russe, par son chargé d'affaires à Pétersbourg, une note en forme d'ultimatum dont les exigences étaient incroyables et qui équivalait à une déclaration de guerre immédiate. Non-seulement le roi de Suède demandait la punition du comte Rasoumowski qu'il accusait d'avoir entretenu des intelligences constantes avec les mécontents, mais encore il réclamait, comme dédommagement des frais de ses récents armements, la rétrocession par la Russie des conquêtes qu'elle avait faites sur la Suède en Finlande et en Carélie. Il exigeait enfin que la médiation suédoise fût acceptée entre la Russie et la Porte, en prenant pour base le rétablissement des frontières telles qu'elles existaient avant le traité de 1774, ou tout au moins la cession de la Crimée. Pendant la négociation, la Russie devait désarmer sa flotte de la Baltique, disperser les troupes réunies sur les frontières de la Finlande, tandis que la Suède se réservait le droit de tenir les siennes en corps d'armée.

De pareilles conditions qui eussent eu pour effet, si elles eussent été acceptées, de porter la frontière à quelques verstes de Saint-Pétersbourg, auraient été trouvées dures pour la Russie, même après de grands revers, et Gustave n'avait osé les produire, que quand déjà vingt-cinq mille Suédois étaient réunis sur les côtes de la Finlande, et que lui-même, plein d'une bouil-

lante ardeur, était monté sur sa flotte, prêt à aller prendre le commandement de son armée. En même temps, il négociait à Constantinople le renouvellement de l'antique alliance de la Suède et de la Turquie, et le traité qui la faisait revivre et assurait au roi les subsides de la Porte était signé le 12 juillet.

Campagne de 1788 entre les Suédois et les Russes.

Gustave surprit Catherine en commençant les hostilités avant même que son ultimatum fût parvenu à Saint-Pétersbourg. La frontière de l'empire n'était pas couverte du côté de la Suède ; à peine six mille hommes y étaient-ils rassemblés, et, pour que leur nombre fût doublé, un délai de quinze jours était nécessaire. La Russie courait alors une des mauvaises chances auxquelles l'expose l'immensité de son territoire ; il lui faut un temps énorme pour faire converger sur un point ses ressources, d'ailleurs considérables en tous genres ; de grandes dépenses et de grandes pertes en hommes sont les conséquences de cette étendue de l'empire qui a souvent paralysé ses forces. L'attaque imprévue du roi de Suède menaçait donc la czarine d'un danger très-sérieux et surtout d'une grande humiliation. Il était à craindre que, par une marche rapide, il n'entrât à Pétersbourg, après avoir culbuté les faibles troupes qui lui étaient opposées. A la cour de Russie, on ressentit une vive inquiétude, et on fit des préparatifs pour se retirer sur Moscou. Catherine, cependant, faisait bonne contenance : elle assurait au

ministre de France qu'elle n'avait jamais songé à fuir sa capitale : elle faisait partir ses gardes pour aller renforcer la petite armée que le général Michelson, le vainqueur du faux Pierre III, Pougattscheff, opposait à l'invasion suédoise, et le grand-duc, héritier, se rendait au camp de sa personne.

Mais Gustave ne sut pas profiter de ce premier moment de trouble. L'armée suédoise était loin d'être dans un état parfait : elle était médiocrement exercée et médiocrement disciplinée, car le roi, égaré sans doute par ses idées chevaleresques, avait le tort de dédaigner les soins minutieux que le grand Frédéric avait apportés dans l'instruction du soldat et que quelques-uns de ses imitateurs poussaient jusqu'à la pédanterie. En outre, le matériel était en mauvais état et insuffisant. Gustave avait divisé ses forces en deux corps : le premier, sous ses ordres directs, devait opérer sur les bords du golfe de Finlande et commencer par prendre Frederickshamn ; le second, réuni dans le Savolax, sous les ordres du baron Hastfer, avait pour mission, après s'être emparé de Nyslott, de couper la ligne d'opération de l'armée russe. Mais l'artillerie nécessaire manqua pour enlever ces deux places, qui étaient cependant loin d'être fortes, et il fallut se contenter de les bloquer. Des contre-temps successifs vinrent bientôt d'ailleurs anéantir les espérances du roi et le réduire à l'impuissance pour le reste de la campagne.

En se déclarant aussi brusquement, Gustave avait eu sans doute l'intention de profiter de la belle saison si courte sous ces latitudes septentrionales; mais sa précipitation eut pour lui une conséquence fatale : quand il démasqua ses dispositions hostiles, la flotte qu'on armait à Cronstadt, et qui était destinée à attaquer les Turcs dans l'Archipel, n'avait pas quitté le port tout entière; quelques navires seulement avaient mis à la voile. L'escadre suédoise commandée par le frère du roi, le duc de Sudermanie, au lieu de trouver la mer libre comme elle l'eût été quelques semaines plus tard, rencontra, à la hauteur de l'île d'Hoghland, des forces suffisantes pour lutter avec elle ; un combat s'ensuivit, et les vaisseaux suédois, assez maltraités, durent rentrer dans leurs ports pour être réparés et ne purent rien entreprendre pendant cette campagne (17 juillet). C'était un événement fâcheux pour Gustave, mais qui n'était rien auprès de celui qui vint l'arrêter net dans ses plans. Le parti aristocratique, vaincu en 1772, était loin d'être anéanti; dans l'armée, il comptait beaucoup de partisans : aux termes mêmes de la constitution que le roi avait imposée à la Diète après son triomphe, il était interdit d'entreprendre une guerre offensive sans le consentement des États. Les aristocrates ne manquèrent pas de remarquer que les hostilités commencées contre la Russie étaient une violation de cette disposition de

la loi fondamentale. Leurs plaintes trouvèrent des échos dans l'armée, surtout parmi les troupes finlandaises; et le mécontentement qui couvait depuis quelque temps, éclata ouvertement lors de l'attaque de Frederickshamn. Au moment où Gustave ordonnait l'assaut, de nombreux officiers l'entourent; ils s'écrient qu'ils ne veulent pas prendre part à une guerre aggressive et déclarée contrairement aux prescriptions de la constitution. Le roi frémissant de rage est réduit à lever le siége, et, passant de l'offensive à la défensive, il se retire au camp retranché de Kimmenegrod; à peu près au même moment l'attaque de Nyslott était également abandonnée.

Conjuration d'Aniala. Un nouvel incident vint encore aggraver les embarras de Gustave; le Danemark, fidèle à ses traités d'alliance avec la Russie, déclarait la guerre à la Suède (19 août). Cet événement, qui pouvait avoir des conséquences si funestes pour Gustave, présentait cependant pour lui un avantage immédiat; il lui permettait de s'éloigner sans honte d'une armée à peu près ouvertement révoltée. Il s'empressa donc de laisser le commandement au duc de Sudermanie et de quitter la Finlande pour courir au secours de son royaume menacé et aussi pour surveiller le parti des Bonnets, dont la conduite de l'armée était de nature à relever les espérances. Ce départ augmenta l'audace des rebelles. Excités par un transfuge, le Finlandais Sprengporten, qui était passé au service de Russie,

et réunis au camp d'Aniala, ils demandèrent que les hostilités cessassent et qu'une négociation pacifique fût entamée. Ils ne bornaient pas là leurs prétentions, et ne parlaient de rien moins que de rétablir l'aristocratie dans ses anciens priviléges. Le duc de Sudermanie fut contraint d'entamer une négociation avec les Russes ; elle eût peut-être réussi, si Catherine eût montré plus de modération ; mais, au lieu de se contenter de faire la paix, cette princesse voulut stipuler dans le traité que la nation suédoise rentrerait en possession de ses anciens droits. C'était trop exiger, car une pareille condition imposée positivement par un souverain étranger froissait le sentiment patriotique sans mesure et sans utilité, et un traité, quel qu'il fût, imposé à Gustave à la suite d'une révolte militaire, aurait eu pour résultat à peu près inévitable le triomphe du parti aristocratique ; les pourparlers n'aboutirent donc pas, et la saison mit un terme aux hostilités, laissant au roi de Suède quelques mois devant lui pour rétablir son autorité ébranlée.

La guerre avec le Danemark, un moment menaçante, cessait à peine commencée. Le 23 septembre, vingt mille Danois réunis en Norwége, sous le commandement du prince Charles de Hesse, entraient en Suède et marchaient sur Gothembourg. C'était dans cette place que Gustave s'était jeté, après avoir, en quittant son armée, réchauffé par sa présence le zèle

des Dalécarliens, toujours si fidèles au sang de Wasa. Il comptait s'y défendre à toute extrémité, à l'aide de levées faites à la hâte ; mais l'intervention des cours de Berlin, de Londres et de La Haye le sauva de cette situation périlleuse; elles déclarèrent au cabinet de Copenhague qu'il eût à cesser les hostilités, s'il ne voulait voir les trois puissances alliées envoyer une escadre au secours de la Suède. Ces menaces amenèrent la conclusion d'un armistice (9 octobre) que suivit immédiatement l'évacuation du territoire suédois par les troupes danoises. Il fut renouvelé plusieurs fois (16 octobre et 5 novembre), et l'homme d'État distingué qui dirigeait le cabinet de Copenhague, le comte André de Bernstorff, signa une déclaration par laquelle il promettait, avec le consentement de la Russie, de garder une exacte neutralité pendant la guerre, en témoignant en même temps le désir de voir les trois cours de Berlin, de Londres et de La Haye, tenir la même ligne de conduite.

Campagne de 1788 entre les Turcs, les Russes et les Autrichiens.

Pendant que ces événements se passaient au nord, les hostilités entre le sultan et les deux alliés, Joseph II et Catherine II, se poursuivaient avec des succès divers. L'empereur avait fini par déclarer la guerre à la Porte (9 février 1788); mais, par une conduite plus digne d'un barbare que d'un prince civilisé, il n'avait pas attendu que la paix fût rompue pour diriger deux attaques contre Belgrade (2 décembre 1787 et 17 janvier 1788). La vigilance

du pacha qui commandait cette place importante, les fit échouer.

Potemkin avait déployé une énergie très-grande pour surmonter les obstacles qui s'opposaient à l'entrée en campagne des armées de la czarine; mais la lenteur ordinaire des Russes, les difficultés qu'ils rencontraient à rassembler des troupes venues de tous les points de leur vaste et sauvage empire, ne leur permirent pas de commencer les opérations aussitôt que les Autrichiens. Ceux-ci, quelques jours après la déclaration de guerre, affrontaient seuls les premiers efforts des Turcs.

L'empereur avait placé sa confiance pour tout ce qui concernait les choses de la guerre dans le feld-maréchal de Lascy; c'était un courtisan adroit, mais aussi un administrateur habile. Il avait régularisé et réduit les dépenses et assuré le recrutement par de bons règlements; il avait voulu introduire la conscription dans tout l'empire : il n'y avait réussi qu'imparfaitement, car les résistances que cette institution avait rencontrées en Hongrie, en Tyrol, en Lombardie et en Belgique, avaient empêché qu'elle ne fût appliquée à ces provinces; il avait enfin perfectionné le système des régiments frontières, ces pépinières qui ont fourni tant de bons soldats à l'Autriche. C'est à lui en un mot que l'armée impériale dut en grande partie cette excellente organisation qui lui permit, pendant les guerres de la révolution et de

l'empire, de supporter avec honneur tant de défaites, et de traverser, sans y rien laisser de sa discipline, des crises redoutables et réitérées.

Mais Lascy passait pour être plus propre aux travaux du cabinet qu'à la conduite des troupes sur le champ de bataille, et la campagne de 1788 ne contribua pas à relever sa réputation comme général. Les dispositions prises par les cours alliées furent inspirées par l'engouement que ressentaient certains militaires pour le système des cordons, et les résultats furent peu heureux. Les deux empires avaient mis cinq cent mille hommes en mouvement (1), et, en réunissant de telles forces, on eût pu porter à la puissance ottomane les coups les plus sensibles; il n'en fut rien : de petits corps impuissants à rien faire de considérable furent éparpillés des bords de la mer Caspienne à ceux de l'Adriatique. Joseph II, assisté par Lascy, se réservait le commandement des Autrichiens disséminés le long de la Save, et se proposait de prendre Belgrade. Le prince de Cobourg, que les diatribes révolutionnaires ont depuis rendu si célèbre, devait opérer en Moldavie, de concert avec un corps

(1) J'ai reproduit ici le chiffre donné par une autorité compétente, le prince de Ligne, qui a fait cette campagne près de Joseph II. Néanmoins je doute que les hommes effectivement en ligne aient jamais atteint le nombre avancé par le feld-maréchal autrichien; ce qui est certain, c'est que les deux empires firent agir des forces très-imposantes.

russe aux ordres de Soltikoff. Le maréchal Romanzoff conservait le commandement de l'armée de l'Ukraine. Potemkin, à la tête d'une autre armée moscovite, avait pour mission de passer le Bog et de prendre Oksakoff. Enfin la czarine destinait quelques troupes à guerroyer dans le Caucase.

Les débuts ne furent pas d'un favorable augure, et deux tentatives faites par le général de Vins contre Dubitza et Gradiska furent repoussées avec perte (février). Peu après, l'empereur, accompagné de son neveu l'archiduc François, arrivait au quartier général du maréchal Lascy, et, sous ses yeux, le feld-maréchal Mitrowski enlevait le fort de Szabach sur la Save (24 avril); mais presque en même temps l'aile droite des Autrichiens, aux ordres du prince Charles de Lichtenstein, éprouvait un cruel échec en essayant une nouvelle attaque contre Dubitza.

Sur les frontières de la Moldavie, les Austro-Russes avaient investi Choczim. Dans la mer Noire, la flotte turque était commandée par le capitan-pacha Hassan, qui s'était acquis dans la guerre précédente une juste réputation de bravoure, et la flotte russe par un personnage qui avait eu le don de fixer assez vivement l'attention de ses contemporains : c'était un prince de Nassau-Siegen, dont la légitimité était contestée, et qu'on avait vu se distinguer tour à tour au service de la France et de l'Espagne. Bien qu'il

n'eût sous ses ordres que des galères et des bateau plats, il n'hésita pas à attaquer l'escadre turque dan le Liman, lac marécageux que forme le Dniéper à so embouchure. Il prit un vaisseau, en brûla quatr ainsi que trois frégates, et força le reste de l'escad à se réfugier sous Ocksakoff où quelques jours aprè il achevait de la détruire (11 juillet). Ce succè permit à Potemkin d'assiéger Ocksakoff par terre e par mer.

Cependant une armée turque considérable s'étai réunie sur le Danube : elle était commandée par l grand vizir Yousouf qui, d'abord simple marchan de riz, était parvenu au premier poste de l'empire pa un de ces caprices de la fortune si fréquents e Turquie. Énergique et intelligent, il résolut d'abor d'aguerrir ses troupes par des escarmouches; puis quand il crut le moment venu, il prit l'offensive traversa le Danube à Cladova, un peu au-dessous d'Or sova. Lascy, fidèle au système des cordons, avait tro étendu sa ligne : le corps de Wartensleben qui occu pait la position de Mehadia ne put résister à tout l'armée ottomane; après avoir perdu beaucoup monde, il fut contraint à la retraite. Joseph II, qu se préparait à assiéger Belgrade de sa personne, ave quarante mille hommes, accourut pour défendre l territoire de son empire envahi; il ne fut pas plus heu reux que son lieutenant. Attaqué par les Turcs dan son camp entre Howa et Slatina, il défendit sa posi

tion toute une journée (14 septembre). S'il eût suivi les conseils de Lascy, il eût livré bataille; mais il n'avait pas le sang-froid nécessaire à un général d'armée; il se laissa intimider, et prit ses dispositions pour que son armée se retirât derrière le Tèmès, abandonnant ainsi une partie du Banat aux ravages des Musulmans. Cette retraite nocturne fut signalée par un désastre; les troupes, prises d'une panique, tirèrent les unes sur les autres; plusieurs milliers d'hommes furent mis hors de combat dans cette bagarre qui coûta autant qu'une bataille, et l'ennemi s'empara d'une partie des bagages et de l'artillerie.

Sur d'autres points cependant, la fortune avait été plus favorable aux chrétiens. Au commencement de la campagne, le vieux maréchal Laudon, célèbre pour avoir combattu sans trop d'infériorité le grand Frédéric, avait été tenu à l'écart; on assurait qu'interrogé par l'empereur sur le plan de campagne et le système des cordons, il avait répondu « qu'il le trou« vait excellent contre la peste ». Mais le cri public avait été tel qu'il avait fallu lui donner un commandement : il avait reçu celui de l'armée de Croatie. Il y signala son arrivée par la prise de Dubitza (26 août), et par celle de Novi qui fut enlevé d'assaut (3 octobre). De son côté, le prince de Cobourg contraignait la garnison de Choczim à capituler (19 septembre). Cet événement menaçait la droite du grand vizir; en outre une saison très-pluvieuse ren-

dait les routes du Banat impraticables, les mouvements en avant devenaient difficiles, les maladies décimaient l'armée turque. Yousouf jugea donc prudent de se rapprocher du Danube, et, bientôt après, il évacua le territoire autrichien, emmenant avec lui un nombre considérable de captifs de tout âge et de tout sexe. Un armistice de trois mois entre les deux armées, pour la Servie et le Banat, suivit bientôt cette retraite. En somme, les résultats de la campagne restaient bien tristes pour Joseph II : au lieu de faire des conquêtes, il avait vu, un moment, son empire envahi, et son armée avait subi des pertes énormes. Trente mille hommes (1) avaient péri dans les combats, et quarante mille avaient succombé à la peste et à la fatigue. L'empereur lui-même quitta l'armée avec une santé délabrée, et emportant le germe d'un mal qui, peu de mois après, devait le conduire au tombeau. Il avait, en outre, la douleur de voir ses soldats attribuer à son incapacité l'insuccès de la campagne, sentiment qu'il croyait injuste, car il expliquait ses revers par la lenteur des Russes, et aussi par l'attaque imprévue de Gustave III qui avait retenu dans le Nord une partie des troupes de la czarine.

Potemkin, qui depuis cinq mois attaquait Ocksa-

(1) Chiffre donné par Coxe dans son excellente histoire d'Autriche.

koff, termina glorieusement la campagne en enlevant cette place d'assaut. L'armée russe avait beaucoup souffert pendant ce siége : les sorties vigoureuses des Turcs, les fatigues, le manque de vivres, les maladies, et, dans les derniers temps, le froid, l'avaient décimée. Pour faire cesser une situation insupportable, les troupes demandaient à grands cris l'assaut. Potemkin le leur accorda, et, pour enflammer leur courage, il le commanda pour le jour de la fête de saint Nicolas, patron de la Russie (6/17 décembre). Le carnage fut affreux ; la garnison, qui était forte de quarante mille hommes, et qui se défendait, depuis plusieurs mois déjà, avec cette ténacité que les Ottomans ont toujours montrée derrière des murailles, opposa une résistance désespérée, mais inutile ; elle fut passée au fil de l'épée, et la ville fut livrée pendant trois jours à la fureur du vainqueur.

Jusque dans les derniers mois de l'année 1788, la Pologne n'avait point pris parti dans la guerre où étaient engagées, directement ou indirectement, les puissances ses voisines. Depuis plus d'un siècle, cette république était descendue par degrés jusqu'à un extrême abaissement, et le premier partage, opéré en 1773, l'avait réduite à une complète nullité politique ; mais, avant d'entrer dans le récit des événements qui précédèrent et amenèrent son anéantissement, il convient d'exposer ce qu'était la désastreuse constitution qui l'avait conduite d'abord à une anar- Constitution de la Pologne.

chie sans pareille, et par suite à la plus honteuse impuissance.

Pour définir le gouvernement de la Pologne, de cet État singulier qui avait un roi et qui, cependant, se parait du titre de République, il faut accoupler deux mots qui ne semblent pas faits pour aller ensemble, et dire que c'était une démocratie aristocratique (1). Les nobles seuls comptaient dans l'État; seuls, ils pouvaient posséder des terres; mais ils étaient tous parfaitement égaux entre eux, en droit du moins, et parmi les cent mille gentilshommes polonais (2), nul n'était fondé à se prétendre supérieur à l'autre, quoique, dans la réalité, les uns eussent des possessions immenses et un grand pouvoir dans l'État, et que d'autres, au contraire, fussent réduits à la plus extrême misère, et souvent même à la domesticité. La féodalité et les degrés successifs de vassalité qu'elle consacrait étaient inconnus; le seigneur, quelle que fût l'étendue de sa propriété, commandait directement à ses serfs sans être soumis à personne;

(1) Les lecteurs qui voudraient avoir sur la constitution polonaise des détails plus complets que l'abrégé que nous donnons ici, les trouveront dans le *Tableau de la Pologne ancienne et moderne* de Malte-Brun.

(2) Ce chiffre n'est rien moins que positif. L'Encyclopédie, s'appuyant sur Busching, évalue à 250,000 le nombre des gentilshommes polonais avant le partage. Rulhière, au contraire, dans sa célèbre *Histoire de l'anarchie de la Pologne*, le porte tantôt à 100,000, tantôt à 80,000.

sur sa terre, il était maître absolu et pouvait avoir des troupes, bâtir des forteresses, administrer la justice comme il l'entendait; en un mot, il était souverain. Il ne devait d'obéissance qu'aux lois qu'il avait consenties, et de respect qu'au roi qu'il avait élu. Quand les progrès de la civilisation, en multipliant les rapports sociaux, eurent rendu la nécessité des lois plus fréquentes, la difficulté de réunir tous les gentilshommes habitant un pays plus étendu que la France fit établir des diètes. Ces assemblées étaient composées du roi, des sénateurs (1) et des

(1) Le sénat se composait :

Des évêques;

Des palatins (en polonais *woïéwode*), gouverneurs des provinces ou palatinats;

Des castellans, qui étaient les lieutenants généraux des palatins et exerçaient à peu près les mêmes fonctions;

Des grands officiers de l'État;

Ces derniers, dont les fonctions avaient de l'analogie avec celles de ministre, étaient, en 1788, au nombre de seize, car toutes les charges étaient remplies en double; la moitié des titulaires exerçait ses fonctions dans les provinces de la couronne, l'autre moitié dans les provinces du grand-duché de Lithuanie.

Voici quels ils étaient :

Deux grands maréchaux, avec des attributions purement civiles;

Deux grands généraux ou *hetman*, commandant en chef les deux armées;

Deux grands chanceliers;

Deux vice-chanceliers;

Deux grands trésoriers;

Deux petits généraux ou lieutenants généraux;

Deux maréchaux de cour ou vice-maréchaux;

Deux vice-trésoriers.

nonces ou députés ; ceux-ci étaient choisis dans les assemblées provinciales, nommées diétines, où tout gentilhomme avait droit de voter, pourvu qu'il fût propriétaire d'un arpent de terre. La diète se réunissait tous les deux ans à une époque fixe, et ne pouvait durer que six semaines ; le lieu ordinaire des séances était Varsovie, mais une diète sur trois devait se tenir à Grodno en Lithuanie ; car ce grand-duché, bien que réuni à la couronne de Pologne depuis six siècles, avait conservé quelques priviléges, derniers vestiges de son antique indépendance. Dans des circonstances graves, le roi pouvait convoquer une diète extraordinaire. Il n'y avait plus que pour procéder à l'élection des rois, que tous les nobles se réunissaient à cheval, dans la plaine de Wola, près de Varsovie. Dans les diètes, l'opposition d'un seul nonce (1) suffisait pour arrêter l'établissement d'une loi nouvelle ; c'était là le fameux droit du *liberum veto* si cher aux Polonais, et conséquence extrême de cette indépendance individuelle, principe de leur constitution. Dans le courant du dix-septième siècle, s'établit un usage plus funeste encore ; on reconnut qu'un nonce, en disparaissant, pouvait rendre toute résolution impossible, car dès lors l'unanimité ne pouvait plus être obtenue, la diète était rompue et

(1) Le droit de *liberum veto* appartenait à chaque nonce, mais point aux sénateurs.

tous ses actes étaient invalidés. On conçoit facilement à quelles funestes extrémités aboutirent de si déplorables coutumes; la rupture des diètes devint une habitude et une arme terrible entre les mains des minorités les plus faibles : nul résultat ne pouvait être atteint, et, comme conséquence, la Pologne se trouvait sans finances, sans armées, sans forteresses, tandis que, par suite des progrès de la civilisation, ces moyens d'action devenaient chaque jour plus puissants chez les nations ses voisines ; sa faiblesse relative allait donc chaque jour croissant.

Les ressources de la république étaient en effet presque nulles ; très-peu d'impôts existaient, et, pour la rémunération des services rendus à l'État, on en était encore au mode en usage dans les pays primitifs. La plupart des fonctions militaires, judiciaires et administratives étaient confiées aux palatins et aux castellans ; elles ne rapportaient rien ou presque rien. Mais il existait une autre dignité, celle de *staroste*, à laquelle d'ordinaire aucune fonction n'était attachée, mais qui donnait au titulaire la jouissance de revenus territoriaux souvent considérables, à la charge d'en verser le quart dans le trésor de la république , dont c'était la ressource la plus positive ; et ce produit même était fort diminué par suite d'estimations inférieures à la vérité, que beaucoup de possesseurs obtenaient par des manœuvres peu légales. D'après l'esprit de la constitution,

ces starosties dont les revenus s'élevaient à environ vingt millions, devaient être distribuées aux meilleurs serviteurs de l'État et devenir le *pain des bien méritants* (panis bene merentium); mais, en fait, le prince se servait du droit d'en disposer comme d'un moyen de corruption individuelle qui eût été puissant, si toutes ces fonctions n'eussent été inamovibles; mais ceux qui les avaient obtenues, sûrs de les conserver leur vie durant, de courtisans qu'ils étaient, devenaient ingrats, dès qu'ils étaient pourvus.

Avec d'aussi minces ressources financières, il est facile de concevoir quelle était la faiblesse militaire de la Pologne. Les troupes régulières de ce grand État étaient loin d'atteindre un nombre en rapport avec sa population. Il n'y avait pour ainsi dire pas de forteresses dans une contrée qui en avait plus besoin qu'une autre, car ses vastes plaines n'étaient défendues par aucun obstacle naturel. La *pospolice,* ou levée en masse de tous les gentilshommes, n'était pas une institution en rapport avec les mœurs modernes, et elle était tombée en désuétude dès la fin du dix-septième siècle. Un noble polonais ne daignait combattre qu'à cheval; or, depuis que l'infanterie jouait le rôle principal dans les batailles, ces nuées de cavaliers, autrefois si redoutables, étaient réduites à un moindre rôle, et, dès la fin du dix-septième siècle, on avait cessé de les réunir.

Comme remède au *liberum veto* existait une institution non moins singulière : les confédérations. Les nobles polonais considéraient comme un de leurs droits les plus précieux celui de former une ligue entre eux. Ceux qui y entraient librement s'engageaient sous la foi du serment à obéir au chef qu'ils s'étaient choisi, la pluralité des suffrages prévalait, et les tribunaux ne fonctionnaient plus. Quand une confédération était complète, c'est-à-dire, se composait de la majorité des palatinats, elle devenait le pouvoir légal de la république, et c'est ainsi que, dans certaines circonstances critiques, la diète se transforma en confédération, et que, ses délibérations ne pouvant plus être entravées par l'inopportune opposition d'un seul, elle remplit sans obstacle les fonctions qui lui étaient attribuées. Si, au contraire, à une confédération s'opposait une confédération, la guerre civile éclatait et désolait la république.

Un pareil gouvernement n'était pas fait pour tenir sa place dans l'Europe moderne, où, grâce à la centralisation croissante, le principe monarchique devenait presque partout prépondérant ; il devait être impuissant à lutter contre les envahissements des czars, qui, depuis Pierre le Grand, avaient si singulièrement augmenté leur puissance, et la malheureuse Pologne semblait la première proie destinée à assouvir leur ambition. A partir des premières années du dix-huitième siècle, la Russie commença à

exercer sa prépotence sur ses faibles voisins; plusieurs fois, les troupes moscovites avaient occupé le territoire de la république et y avaient vécu aux dépens des habitants. A la mort du dernier roi de la maison de Saxe, Catherine II, par un caprice, dicté à la fois par la passion de la femme et l'insolence du despote, avait fait élire par une assemblée qu'entouraient ses soldats, et où figurait à peine la vingtième partie des gentilshommes polonais, son ancien amant Poniatowski, qu'elle voulait tenir éloigné, tout en satisfaisant les désirs de grandeur de cet ambitieux sans génie. Depuis lors, les troupes de la czarine avaient été en permanence en Pologne, et son ambassadeur, Repnin, avait régné en fait à Varsovie. Cet exécuteur hautain des ordres de sa souveraine avait fait réunir une diète composée de nonces élus pour la plupart dans des diétines auxquelles la présence des régiments russes ne laissait aucune liberté, et la malheureuse assemblée avait dû voter des lois *cardinales* (expression équivalant à constitutionnelles), qui apportaient des modifications importantes à la constitution polonaise et en aggravaient les plus grands vices, notamment le *liberum veto* et l'élection des rois (1767-1768). Tant d'outrages à la fierté naturelle, à des hommes longtemps libres, avaient réveillé dans les cœurs des nobles polonais une indignation qui bientôt se traduisit en actes : une confédération fut formée à Barr, et

beaucoup de gentilshommes y accédèrent; les troupes russes qui se trouvaient en Pologne furent harcelées par de nombreux partis; mais ces généreux efforts ne furent pas secondés au dehors : la Turquie seule intervint, et déclara la guerre à la czarine; la France se borna à envoyer aux confédérés quelques officiers sous les ordres de Dumouriez, depuis si célèbre, et du baron de Viomesnil (1).

La Russie fut assez forte pour avoir raison des hordes indisciplinées que le sultan dirigeait contre elle, et pour écraser les corps de partisans qui se montraient en assez grand nombre sur les divers points de la Pologne. Bientôt, par un pacte d'iniquité que l'histoire ne saurait trop flétrir, et qui donna à la diplomatie européenne l'exemple d'un mépris du droit trop souvent imité depuis, Frédéric II, Catherine et Marie-Thérèse, mettant de côté leurs divisions, s'entendirent pour s'approprier chacun une portion considérable de la Pologne (2). Une diète,

(1) Le baron de Viomesnil était accompagné de son neveu, qui se distingua fort à la surprise du château de Cracovie, et qui, après avoir servi dans l'émigration, devint maréchal de France sous la restauration.

(2) Voici quelles étaient les parties affectées à chacune des puissances co-partageantes :

A l'Autriche, la Russie Rouge, la Pocutie, la plus grande partie des palatinats de Cracovie, de Belz, de Sandomir et quelques contrées de la Podolie, en tout 1,300 milles carrés géographiques et 2,700,000 habitants.

A la Russie, la Livonie polonaise, le palatinat de Mcislaw, la

élue irrégulièrement, très-incomplète, et délibérant sous la menace des baïonnettes étrangères, dut conclure un traité avec chacune des trois puissances pour consentir aux cessions territoriales qui étaient exigées d'elle. Dans ces actes, dont les termes différaient très-peu, ces trois cours s'engageaient « à garantir les conditions qui seraient établies d'un commun accord entre leurs ministres et la diète alors « réunie à Varsovie, tant sur la forme du gouvernement libre, républicain et indépendant, que sur la « pacification, et sur l'état des sujets grecs non unis « et des dissidents des deux communions évangéliques. » La prétention de protéger leurs coreligionnaires contre l'intolérance catholique de la très-grande majorité des Polonais avait été, en effet, un des prétextes mis en avant par la Russie et la Prusse pour se mêler des affaires de la république ; elle leur avait valu les éloges des philosophes français, impitoyables pour la catholique Pologne, et il eût été malhabile de l'abandonner. Des commissions nommées par la

plus grande partie de ceux de Witepsk et de Polotsk, une partie de celui de Minsk, en tout 1,916 milles carrés géographiques et 1,800,000 âmes.

A la Prusse, la Pomérélie moins Dantzik et son territoire, le district de la grande Pologne en-deçà de la Netze, et tout le reste de la Prusse polonaise moins Thorn et son territoire, en tout 1,061 milles carrés géographiques et 416,000 âmes.

La part de la Russie était la plus étendue, celle de l'Autriche la plus peuplée, et celle de la Prusse la plus commerçante.

diète, avant sa séparation, eurent la triste mission de préparer, de concert avec les ambassadeurs étrangers, des changements à la constitution, qui en aggravaient encore les inconvénients, et la diète dut les confirmer. Elle décida que tout étranger serait inéligible à la couronne, et que les fils et les petits-fils d'un roi ne pourraient être élus qu'après que deux rois auraient succédé à leur ascendant. Ainsi tout membre d'une famille souveraine qui aurait pu relever le pays, à l'aide de forces tirées du dehors, était exclu du trône, et les précautions étaient prises pour empêcher la couronne d'être héréditairement transmise. En outre, pour affaiblir encore la royauté déjà si peu redoutable, un conseil permanent, élu par la diète, devait recevoir une partie des pouvoirs qui restaient à la couronne, et notamment le plus important de tous, celui qui donnait une influence indirecte mais très-réelle, la distribution des bénéfices (palatinats, castellanies, starosties). Le *liberum veto*, cette institution fatale, était conservé.

Seule, la Russie, par un acte du 15 mars 1775, donna à ces innovations introduites dans la constitution polonaise la garantie annoncée. Les ministres de Prusse et d'Autriche s'abstinrent, bien qu'ils eussent contribué à préparer les résolutions qui augmentaient encore l'anarchie du malheureux pays dont leurs souverains se partageaient les dépouilles.

Depuis lors, jusqu'au moment où la division se

mit parmi ses oppresseurs, la Pologne ne put que gémir sous le joug qui lui était imposé, et obéir aux ordres que lui transmettait l'ambassadeur de la czarine. Les diètes furent paisibles, nul n'osa y faire usage du droit de *liberum veto*, qui était devenu odieux, et que l'on considérait comme la cause principale des malheurs de la patrie; quelques mesures utiles, mais secondaires, y furent adoptées.

La guerre qui éclata, en 1787, entre la Russie et la Turquie, devait nécessairement avoir une influence directe en Pologne. Le sultan avait déclaré qu'il ne respecterait la neutralité de la République que si elle refusait le passage sur son territoire à l'armée du maréchal Romanzoff; mais Catherine le fit demander avec hauteur, le conseil permanent n'osa résister à la volonté de l'impératrice, et les troupes russes traversèrent la Lithuanie. Cependant l'époque approchait où la diète ordinaire devait se réunir (6 octobre 1788). Elle était destinée à tenter un effort infructueux, mais non sans gloire, pour reconquérir à sa patrie son indépendance anéantie.

C'était le moment où la campagne de 1788 tirait à sa fin; elle n'avait amené aucun résultat décisif. Sans se laisser décourager par l'insuccès de ses démarches précédentes, Catherine travaillait de nouveau à s'acquérir des alliés : parmi eux elle aurait désiré voir figurer la Pologne. En vain Potemkin,

satisfait de la prise d'Ocksakoff et du cordon de Saint-Georges qu'elle lui avait valu, se montrait-il disposé à la paix; en vain faisait-il envisager comme possible à la czarine d'obtenir la médiation de l'Angleterre, en lui concédant un traité de commerce avantageux, et celle de la Prusse, en appuyant, près du roi et de Hertzberg, sur les avantages de l'alliance russe qu'ils n'avaient jamais méconnus; la fière Catherine, fidèle à Joseph II, malgré ses malheurs, voulait continuer la guerre et ne la terminer que glorieusement. Elle n'avait pas cessé ses démarches auprès des cours de Versailles et de Madrid, pour contracter avec elles et avec l'Autriche une quadruple alliance. Depuis le commencement de la guerre avec la Turquie, elle avait également pensé à conclure une alliance directe avec la Pologne; elle la fit proposer à Varsovie; elle demanda même à prendre à sa solde un corps de cavalerie composé de trente mille nobles polonais. Le roi Stanislas-Auguste eût voulu répondre favorablement à Pétersbourg; son opinion était partagée non-seulement par les hommes qui s'étaient donnés à la czarine, mais encore par un certain nombre des personnages qui, dans l'état de faiblesse où se trouvait la république, voyaient dans une alliance intime avec la Russie l'amer mais unique moyen de salut; toutefois nul n'eût osé la conclure sans l'assentiment de la diète qui allait se réunir. Poniatowski se flattait de faire choi-

sir pour nonces des hommes à lui dévoués; de concert avec l'ambassadeur de Russie, il avait cru pouvoir décider le conseil permanent à former une confédération à laquelle aurait adhéré la diète; mais ce projet fut déjoué. La confiance qu'inspiraient les embarras de la czarine et les dispositions de Frédéric-Guillaume avaient fait renaître, dans bien des cœurs, l'espoir de secouer une suprématie abhorrée : de jeunes seigneurs paraissaient en public revêtus du costume national, comme si de pareilles démonstrations eussent pu faire revivre les beaux jours de la patrie; d'autres, plus positifs, usaient du droit de lever des troupes, et, à leurs préparatifs, on eût pu croire la guerre imminente. Le résultat de ce mouvement d'opinion fut que la plupart des diétines élurent des hommes ennemis de la Russie, et désireux d'introduire une réforme radicale dans les institutions vicieuses de leur pays.

Diète [po]lonaise [d]e 1788. Contrairement aux plans de Stanislas-Auguste, la confédération fut formée seulement à la première séance de la diète, par un accord unanime. Dans l'acte qui en fut dressé, il était dit spécialement que tous ses membres offraient de faire les sacrifices nécessaires pour augmenter les forces militaires de la république.

Dès les premières séances de la diète (12 octobre), le ministre de Prusse, M. de Buchholz, lui remit une note dans laquelle le roi de Prusse déclarait,

d'un ton assez menaçant, qu'il espérait que la république ne conclurait pas avec la Russie l'alliance projetée, dont l'effet immédiat serait la guerre avec la Porte ; Frédéric-Guillaume offrait de son côté de garantir l'intégrité de la Pologne, et de l'assurer, spécialement, contre toute attaque de la part de la Turquie. La diète se borna à répondre que, parmi les projets qui devaient faire l'objet de ses délibérations, ne figurait pas celui d'une alliance avec la Russie. Le langage du ministre de Prusse, et l'approbation qu'y donnait le ministre d'Angleterre, exaltèrent les espérances des patriotes. Leur premier soin se porta sur l'état militaire : il était déplorable. Dans un pays qui comptait encore huit millions d'habitants, dix-huit mille soldats seulement étaient sous les drapeaux. Ce chiffre était inférieur même à celui de trente mille qu'une des constitutions de 1775 interdisait de dépasser. La diète vota que l'armée serait portée à cent mille hommes, et en retira en même temps le commandement au roi et au conseil permanent, pour le confier à une commission indépendante. La Russie s'émut de ces mesures, et le ministre de Catherine, M. de Stackelberg, passa à la diète une note (5 novembre), par laquelle il se plaignait que les constitutions de 1775, garanties par la czarine, eussent été enfreintes. Il ajoutait que tout changement qui y serait apporté, et notamment l'établissement d'une diète perma-

nente, serait considéré par l'impératrice comme une violation du traité, et porterait atteinte à son amitié pour la république. A la réception de cet office, une vive discussion s'éleva dans l'assemblée. En vain le roi prit-il la parole pour défendre une alliance qu'il croyait indispensable; en vain prétendit-il que, de toutes les puissances, la Russie était celle dont les intérêts étaient le moins contraires aux intérêts polonais; que ses provinces offraient au commerce national les débouchés les plus avantageux; en vain affirma-t-il que la république devait à la czarine la conservation de certaines portions de territoire qu'on avait voulu lui enlever; ces paroles trouvèrent peu d'échos, et la réponse adressée au ministre de Russie fut hautaine. La diète réclamait (17 novembre) ses droits de pouvoir indépendant et souverain, déclarait qu'elle se regardait comme juge des avantages et de la nécessité qu'il y aurait à faire des changements à la constitution, notamment en ce qui touchait la permanence de la diète et l'organisation de l'armée. Le surlendemain du jour où était prise cette attitude décidée, le ministre de Prusse venait fortifier la résistance à la Russie en passant une nouvelle note: au nom du roi, son maître, il y approuvait les mesures militaires déjà prises; puis, rappelant que la Russie seule avait donné sa garantie aux constitutions de 1775, il reconnaissait à la diète le droit d'améliorer la consti-

tution de l'État et de réformer les abus ; il terminait en disant la Prusse prête à remplir ses engagements vis-à-vis de la république, et à assurer son indépendance sans s'immiscer dans ses affaires intérieures.

Dès lors, la très-grande majorité des nonces, comptant sur l'appui de la Prusse, se prononça plus nettement contre la Russie. Le 29 novembre, la diète se prolongeait *ad tempus bene visum*, c'est-à-dire pour le temps qui lui paraissait nécessaire à l'accomplissement de l'œuvre de réforme qu'elle avait entreprise ; elle cherchait en même temps des alliés partout où la Russie avait des ennemis. Le sultan et le roi de Suède faisaient la guerre à la czarine, il n'y avait donc pas à douter de leur bonne volonté. Gustave III avait témoigné officiellement l'empressement qu'il montrerait à s'unir à la Pologne pour la défense commune : dans son inquiète ambition, ce prince entrevoyait la chance de succéder à Poniatowski et de joindre une couronne élective à celle qu'il tenait de son père (1). A Varsovie, on comptait également sur la bienveillance des signataires de la triple alliance, et surtout du roi de

(1) L'ouvrage de M. Léouzon-Leduc, intitulé *les Couronnes sanglantes,* ne laisse aucun doute sur ce rêve ambitieux de Gustave. L'auteur a écrit son livre à l'aide de documents recueillis dans un voyage en Suède, et m'a fourni plusieurs fois des renseignements qui ne sont pas ailleurs, et qui sont appuyés par des preuves positives.

Prusse. Il fut donc décidé que, contrairement aux anciens usages, la Pologne entretiendrait des agents diplomatiques, en résidence permanente, près des principales cours de l'Europe, et des hommes dévoués au parti patriotique furent désignés pour remplir ces nouveaux emplois. Enfin (19 janvier 1789), la diète prenait un parti plus décisif encore, en supprimant le conseil permanent, création et instrument fidèle de la Russie.

La czarine n'était pas en situation de réprimer immédiatement cette revendication de l'indépendance nationale; embarrassée d'une double guerre au sud et au nord, elle venait d'échouer dans ses efforts près des cabinets de Madrid et de Versailles. Elle avait cru que la mort du vieux Charles III serait une occasion favorable : ce prince devait à son âge et à la sagesse qu'il avait déployée pendant son long règne une grande influence sur les autres souverains de la maison de Bourbon, et il l'avait employée, dans ces derniers temps, à conserver la paix. Catherine, en choisissant pour complimenter Charles IV, à l'occasion de son avénement, le prince de Nassau, avait chargé spécialement le vainqueur de la flotte turque de faire sortir le roi d'Espagne de la réserve gardée par son père. En même temps, elle proposait au ministre de France à Pétersbourg de signer l'alliance avec la France. Elle signalait les prétentions toujours croissantes des ca-

binets anglais et prussien; elle dénonçait, surtout, les vues ambitieuses de Frédéric-Guillaume sur Dantzick et Thorn, complément indiqué du lot de la Prusse dans le partage; enfin, elle proposait de garantir, de part et d'autre, l'intégrité de la république de Pologne. Mais, à Madrid, on était peu soucieux de s'engager dans une guerre pour des intérêts si lointains et si indifférents. En France, Brienne était tombé, après avoir hâté la révolution par son impéritie, et avoir convoqué les états généraux pour le 1er mai 1789. Necker, qui lui succédait, était le représentant le plus populaire, alors, du mouvement qui entraînait la nation tout entière avec une extrême violence; il s'occupait exclusivement de préparer l'élection et la réunion de cette assemblée qui devait changer la face de la France, et les combinaisons de l'ancienne diplomatie lui paraissaient peu importantes en présence des graves événements qui se préparaient. Il s'opposa donc vivement à la conclusion d'une alliance qui pouvait ajouter des complications extérieures à celles des affaires intérieures, et, malgré l'avis contraire de M. de Montmorin, il obtint de Louis XVI qu'il ne serait pas donné suite aux propositions du cabinet russe.

Catherine, qui voyait ainsi s'évanouir l'espoir de contracter avec la France et l'Espagne l'union qu'elle avait projetée, était donc contrainte de montrer à ses voisins une patience à laquelle elle ne les

avait pas accoutumés. Elle protestait de son amitié constante pour la république, et, se rendant aux instances des Polonais, elle faisait évacuer complétement leur territoire par ses troupes.

scussion lu bill régence en igleterre.

En Angleterre, la session de 1789 ne s'était pas passée sans difficulté pour Pitt, et un incident imprévu avait mis en péril son existence ministérielle. Depuis que les électeurs lui avaient donné gain de cause dans sa querelle avec les communes, tout lui avait succédé : à l'extérieur, il avait terminé avec honneur l'affaire de Hollande; à l'intérieur, toutes ses mesures avaient eu l'approbation du parlement; il avait rétabli l'équilibre dans les finances, et ses adversaires avaient vainement cherché à ébranler son pouvoir. Un événement inattendu vint un moment l'arrêter, et le menaça de graves embarras.

Au mois de novembre 1788, George III fut atteint d'aliénation mentale; jamais pareille infirmité n'avait frappé un roi d'Angleterre, et, dans un pays où le respect des précédents est extrême, il fallait pourvoir à une situation qui n'en présentait aucun. En fait, il ne pouvait y avoir deux solutions. Le prince de Galles, héritier de la couronne, était tout naturellement appelé à exercer l'autorité royale. Mais en serait-il investi de plein droit ou par un acte du parlement? l'exercerait-il tout entière, ou serait-elle limitée entre ses mains? Suivant une tradition constante de la maison de Hanovre, le prince vivait en

mauvaise intelligence avec son père : sa vie licencieuse déplaisait à un roi qui avait toujours donné l'exemple des vertus domestiques. On ne lui reprochait pas seulement ses désordres : le public avait contre lui un autre grief que des Anglais ne pouvaient pardonner. On le soupçonnait d'avoir contracté un mariage secret avec une veuve catholique, la belle mistress Fitz-Herbert, et cette accusation lui faisait perdre tout crédit sur les torys, zélés partisans de l'église établie et de ses droits. Le prince de Galles se trouvait donc, par ces différentes raisons, en relation avec l'opposition, et notamment avec Fox, et il y avait tout lieu de s'attendre à ce que, lorsqu'il serait mis en possession du pouvoir royal, il ne garderait pas Pitt pour chef de cabinet. Ainsi donc, par un singulier jeu du hasard, l'intérêt des ministres les obligeait à soutenir les prérogatives du parlement, tandis que celui de l'opposition l'appelait à la défense du principe pur de l'hérédité monarchique. Pitt ne faiblit pas ; certain d'encourir la disgrâce du prince, menacé de la trahison d'un de ses collègues, le lord chancelier Thurlow, il maintint néanmoins avec énergie que, dans la situation nouvelle où se trouvait l'État, rien ne pouvait se faire sans un acte du parlement. Dès que les chambres furent rassemblées, il proposa aux communes la nomination d'une commission chargée de préparer la résolution à prendre dans la triste conjoncture où se trouvait

le pays. Fox et Burke combattirent très-énergiquement la doctrine du ministre, et soutinrent que le droit de l'héritier du trône à l'exercice du pouvoir royal s'ouvrait aussi bien par l'incapacité du roi que par sa mort. Pitt l'emporta cependant : les deux chambres décidèrent que, le roi étant empêché, c'était au parlement qu'il appartenait de pourvoir à la régence, et de déterminer les conditions auxquelles le régent devait se soumettre. A la suite de ces décisions, le ministère proposa un bill qui appelait le prince de Galles à la régence, mais qui lui refusait le droit de conférer soit la pairie, soit aucun emploi à vie ou en survivance; la garde de la personne du roi était confiée à la reine, et un conseil était nommé avec la fonction spéciale de vérifier chaque jour l'état de l'auguste malade. Ce projet fut adopté par les communes, malgré les attaques violentes de lord North, de Fox, de Shéridan et du jeune Grey, qui débutait alors dans sa longue carrière. Toutefois, de l'aveu du ministère, un amendement limita à trois ans la période pendant laquelle le régent ne pourrait conférer la pairie. Le bill allait être porté à la chambre des lords, quand, vers la fin de février, la santé du roi s'améliora, et, le 23 avril, il put assister à une cérémonie d'actions de grâce, célébrée à Saint-Paul de Londres, au milieu des témoignages de la satisfaction publique. Cet heureux événement venait à point pour Pitt, car il était menacé de se

trouver, sous peu de jours, en présence du prince de Galles, très-lié avec ses ennemis, et très-irrité contre un ministre qui avait proposé de restreindre des droits qu'il regardait comme incontestables. Pendant cette crise mémorable, la scrupuleuse fermeté avec laquelle le jeune ministre avait soutenu les droits du parlement contre les théories plus monarchiques de ses adversaires, aussi bien qne l'appui fidèle qu'il avait trouvé parmi les torys, avaient prouvé surabondamment que le parti conservateur mettait désormais toute sa force dans le respect des principes libéraux de la constitution anglaise.

Le parlement d'Irlande était encore, à cette époque, séparé de celui de la Grande-Bretagne, et cette combinaison aurait donné lieu à un singulier conflit, si George III n'avait pas recouvré l'usage de la raison. Les chambres irlandaises n'étaient point une représentation sincère du pays. Les catholiques, qui, comme chacun sait, y forment la plus nombreuse partie de la population, en étaient exclus par l'intolérance protestante, et beaucoup de siéges de la chambre basse étaient occupés par des fonctionnaires. Ceux-ci, voyant le prince de Galles appelé à exercer le pouvoir, se tournèrent vers le soleil levant et abandonnèrent le ministère. Grâce à leurs concours, et aussi à l'éloquence de Grattan, l'un des membres les plus éminents du parlement irlandais, l'opposition put faire voter, dans

les deux chambres, une adresse qui invitait le prince de Galles à prendre la régence avec tous les pouvoirs royaux, sans aucune exception. Le vice-roi refusa de transmettre cette pièce, qu'il regardait comme contraire à son serment; les chambres chargèrent alors des délégués de la porter à Londres; ils allaient partir quand George retrouva la raison. Cet incident ne fut pas sans conséquence. Lorsque le roi fut rétabli, la position de Pitt fut plus forte que jamais dans le parlement de la Grande-Bretagne. La fermeté qu'il avait déployée pour traverser une crise redoutable, le succès qu'avaient obtenu toutes ses propositions, ajoutèrent encore à sa considération déjà grande. En Irlande, les fonctionnaires qui avaient abandonné le ministre au moment de la lutte furent impitoyablement destitués, conformément à l'inflexible règle d'honneur qui, chez nos voisins, ne permet pas de changer impunément de camp, suivant son intérêt, et du jour au lendemain. Ils se rangèrent définitivement parmi les opposants, dont le nombre devint, dès lors, un embarras pour le gouvernement.

Diète suédoise de 1789.

En Suède, les événements avaient pris, pendant l'hiver de 1789, un tour favorable à l'alliance anglo-prussienne; Gustave avait mis à profit la longue inaction à laquelle la saison condamnait dans le nord les parties belligérantes pour raffermir son autorité ébranlée. Il convoqua la diète pour le 26 jan-

vier; ulcéré qu'il était contre la noblesse qui avait paralysé ses forces par sa rébellion, au moment où il espérait remporter des avantages signalés, il comptait sur l'appui des trois autres ordres pour briser la résistance de l'aristocratie, et pour faire augmenter encore les pouvoirs qui lui avaient été accordés en 1772. Il y réussit en effet, mais il fut obligé d'avoir recours à la violence. Désespérant d'obtenir le consentement de la noblesse à ses projets, il fit arrêter (20 février) les vingt-cinq membres les plus récalcitrants de cet ordre, et le lendemain, il présenta à l'adoption de la diète *un acte de sûreté et d'union*, qui apportait à la constitution des changements favorables à l'extension de l'autorité du prince. Ce projet accordait spécialement au roi le droit de déclarer la guerre, et abolissait le sénat, dernier refuge du pouvoir aristocratique, pour le remplacer par deux cours où des bourgeois siégeraient à côté des nobles. Par sa proposition même, le roi reconnaissait que les officiers qui avaient refusé de prendre part aux hostilités contre la Russie avaient été fidèles aux lois du royaume. Néanmoins le clergé, la bourgeoisie et les paysans adoptèrent le projet qui leur était présenté; la noblesse, au contraire, quoique décimée, le rejeta (26 mars). Le roi ne tint aucun compte de cette opposition; se fondant sur le recès (1) de la diète de 1786, qui

(1) Dans le droit public de plusieurs peuples, et notamment en

avait décidé que, sauf le cas où il s'agirait de taxes et de priviléges, l'opinion de trois chambres serait considérée comme celle des États, malgré l'opposition de la quatrième, il ordonna au comte Löwenhaupt, maréchal de la noblesse, de signer l'acte du 20 février, et il le promulgua comme loi de l'État. Les nobles protestèrent contre la signature de leur maréchal, prétendant que le recès de 1786 n'était applicable qu'aux lois civiles et point aux lois constitutionnelles. Mais le roi passa outre, et se prépara à pousser les hostilités avec vigueur.

Campagne de 1789 entre les Suédois et les Russes.

Elles commencèrent au mois de juin. Potemkin avait fait diriger contre les Turcs le plus de troupes qu'il avait pu, et n'avait laissé sur la frontière septentrionale que celles qui étaient indispensables pour contenir les Suédois. Comme l'année précédente, Gustave III agissait à la tête du gros de son armée sur les bords du golfe de Finlande; il avait toujours Michelson pour adversaire. Dans le Savolax, où de part et d'autre on n'avait réuni que peu de soldats, le général de Stedingk avait remplacé Hastfer, compromis dans la conjuration d'Aniala; il avait en face de lui le général Schultz. Sur l'un et l'autre de ces deux points, il n'y eut que de nombreuses escarmouches, dont le succès fut partagé. Dans la Baltique, le prince de Nassau, dont l'orgueil n'avait pu

Suède et en Hongrie, le nom de *recès* était donné à un décret final qui réunissait l'ensemble des lois votées pendant la session.

s'accorder avec celui de Potemkin, était venu prendre le commandement de la flotte russe; il livra un premier combat qui fut indécis (18 juillet); mais, peu de temps après (24 août), il battit la flotte suédoise près du Swenksund. Ce succès eut pour résultat de contraindre l'armée du roi à évacuer la partie de la Finlande russe qu'elle avait envahie.

Campagne de 1789 entre les Turcs, les Autrichiens et les Russes.

Sur les bords du Danube, les hostilités avaient recommencé avec le printemps; le grand vizir avait pris l'offensive et franchi le fleuve à Routchouk, avec 90,000 hommes (mars 1789), dans le dessein d'envahir la Transylvanie, mais la mort du grand seigneur, Abdoul-Hamed, vint interrompre ses projets. Le nouveau sultan, Selim, le rappela et mit à la tête de l'armée le pacha de Widdin, qui abandonna le plan de campagne de son prédécesseur. Les Autrichiens, de leur côté, ne se mirent pas vite en mouvement. Joseph II, dont la santé avait reçu, dans la campagne de 1788, une atteinte mortelle, ne parut pas sur le théâtre de la guerre. Lascy avait quitté le commandement, mais tous deux s'occupaient activement, à Vienne, de réparer les vides que la campagne dernière avait faits dans les rangs impériaux. Le nouveau chef de l'armée principale, Haddick, vétéran de la guerre de Sept ans, qu'accablaient l'âge et les blessures, resta longtemps immobile; il fut remplacé par Laudon qui venait, à la tête du corps de Croatie, de passer la Save (22 juin) et d'enlever Gradiska (9 juil-

let). Cet habile général signala sa présence par la prise de Belgrade (9 octobre) qui capitula, après un siége assez court, et par celle de Cladova (11 novembre). Ces succès lui valurent le titre de généralissime, que seuls Wallenstein, Montecuculli et le prince Eugène avaient obtenu, avant lui, dans l'armée autrichienne.

Souvaroff. Le prince de Cobourg eut des succès encore plus éclatants; mais il les dut surtout au commandant du corps auxiliaire russe, à Souvaroff. Par ses qualités comme par ses défauts, ce général était tout à fait propre à inspirer au soldat russe ce dévouement fanatique, qui le rend capable des actes les plus héroïques. A l'exemple de quelques grands hommes, il savait exagérer les traits de caractère qui le distinguaient du vulgaire et inspiraient à la foule un étonnement mêlé d'admiration. Né dans une condition assez humble, il s'était fait jour à force de mérite. La défense de Kinburn avait consolidé sa réputation, commencée par des succès remportés contre les confédérés de Barr. Il était resté à demi barbare et ignorant des recherches de la civilisation. Au coucher du soleil, il se jetait vêtu et tout habillé sur une botte de paille; avant l'aurore, il quittait cette couche rustique pour donner lui-même, par des cris bizarres, le signal du réveil à ses soldats. « Je hais « la paresse, disait-il; j'ai toujours dans ma tente un « coq prêt à me réveiller, et, quand je veux dormir

« plus à mon aise, j'ôte un de mes éperons. » Dur à l'excès pour lui-même, il était impitoyable pour les autres, et comptait pour rien la vie humaine. Il professait avec ostentation une dévotion très-vive, se couvrait de reliques, et obligeait ses officiers à faire à haute voix la prière devant le front de leurs compagnies; quand l'un d'eux, né dans les provinces où on ne parle pas russe, ne pouvait prononcer les paroles consacrées dans la langue nationale, il le gourmandait publiquement. Son attachement pour la foi de ses pères, son patriotisme ardent qui prenait la forme d'un dévouement absolu à la czarine, lui avaient donné un ascendant sans bornes sur le soldat, qui partageait ses passions, et voyait en lui le général envoyé de Dieu pour rendre glorieuses la religion et la patrie.

Tel était l'homme qui, à la tête de quelques milliers de Russes, devait prêter son concours au prince de Cobourg. Celui-ci s'était avancé en Moldavie à la tête de 18,000 Autrichiens : il fut promptement menacé par une armée turque double en forces de la sienne. Sa position pouvait devenir critique, car Souvaroff était séparé de lui par un espace de vingt-quatre lieues; mais, à la première nouvelle du danger, l'infatigable Moscovite accourt et, après une marche de trente-six heures, opère sa jonction avec le général autrichien; réunis, ils marchent à l'ennemi, et livrent à Fochsani une bataille qu'ils gagnent, et qui a pour

résultat la prise du camp des Turcs, et celle de beaucoup de canons et de bagages (1er août). Les Ottomans, en pleine déroute, mirent le Danube entre eux et leurs vainqueurs. Mais des renforts vinrent promptement réparer leurs pertes, et ils franchirent de nouveau le fleuve, plus redoutables que jamais. Cobourg et Souvaroff, quoique quatre fois plus faibles que leurs ennemis, ne craignirent pas de les attaquer sur le Rimnik. La victoire la plus complète récompensa leur audace ; les Turcs perdirent plus de 10,000 hommes, et ceux qui échappèrent repassèrent le Danube en désordre, abandonnant aux vainqueurs 68 canons, 12 mortiers et 4,000 fourgons. Ce triomphe, qui valut à Souvaroff le surnom de Rimniskoï, rendit les alliés maîtres de Rimnik et de Crajova, et leur permit d'entrer à Bucharest.

Avant le commencement de la campagne, le maréchal Romanzoff, fatigué d'être réduit à l'impuissance par les obstacles de toute nature qui lui étaient opposés, avait résigné le commandement de l'armée de l'Ukraine. Après avoir éloigné, à force de dégoûts, un rival dont la gloire l'offusquait, Potemkin s'était fait nommer généralissime des troupes employées contre les Turcs. Deux jours avant la bataille de Rimnik, le prince Repnin, qui commandait, sous ses ordres, l'armée de l'Ukraine, battit complétement un corps ottoman qui avait passé le Danube à Ismaïl. A l'extrême gauche, Potemkin faisait capituler Ac-

kermann (13 octobre) et Bender (14 novembre).

Ainsi, pendant le cours de l'année 1789, les graves événements dont la France venait d'être le théâtre n'avaient pu encore détourner les cabinets de leurs querelles. L'Europe restait divisée en deux camps : la vraisemblance était que les diverses puissances s'engageraient successivement dans la guerre où, deux ans auparavant, la Russie et la Turquie étaient seules impliquées, et que la mêlée deviendrait générale. Les événements devaient prendre un autre cours : la scène allait changer, et une ère nouvelle commençait. Depuis que le traité de Westphalie avait mis un terme aux guerres de religion et établi l'équilibre européen, les peuples avaient cessé de prendre un intérêt passionné aux différends des cabinets. Les rois s'étaient disputé des provinces; ils s'étaient efforcés, les uns d'augmenter leur puissance, les autres de maintenir la juste balance des forces; leurs sujets avaient donné leur sang et leur or, avec une obéissance aveugle, et sans s'enquérir des causes qu'ils servaient; nulle part les principes sur lesquels reposaient les institutions politiques n'avaient été mis en discussion. Dans presque toute l'Europe continentale prévalait la monarchie absolue, appuyée sur des noblesses façonnées à la servitude des cours : là où subsistaient encore quelques libertés provinciales ou municipales, derniers vestiges des vieilles franchises du moyen âge, elles conser-

vaient un caractère exclusif qui en faisait le privilége particulier de quelques-uns, jamais le droit commun de tous. Tout à coup, au milieu de cet ordre établi et incontesté, les grands mots de liberté et d'égalité viennent frapper les oreilles des peuples déshabituées de les entendre, les nations frémissent à ces accents oubliés, et la lutte devient inévitable. D'une part, les souverains ne veulent pas renoncer à un pouvoir sans contrôle, les privilégiés entendent garder leurs droits exclusifs que le temps semble avoir légitimés; de l'autre, les novateurs prétendent détruire jusqu'aux derniers vestiges de l'ancienne organisation : guerre terrible entre le passé et l'avenir, et moins inégale que ne le pensaient les philosophes. Les institutions attaquées avaient des racines profondes; elles étaient l'ouvrage de l'expérience des siècles, et souvent elles étaient adaptées au caractère et aux mœurs des nations. Là était la force de la résistance, tandis que la vigueur de l'attaque était atténuée par sa fougue même, et par la passion des révolutionnaires qui, sans la moindre prudence, voulaient tout abattre, tout reconstruire et renouveler tous les rapports sociaux. Des entreprises aussi démesurées attirent sur les peuples qui les tentent de cruelles épreuves ; l'Europe ne les a pas toutes traversées, et le traité n'a pas encore été signé qui, comme celui de Westphalie, amènera la transaction définitive entre les principes opposés.

CHAPITRE PREMIER.

Sommaire. — Premiers effets de la révolution française en Europe. — Nouveaux troubles dans les Pays-Bas autrichiens. — Mort de Joseph II. — Avénement de Léopold II. — Négociations. — Travaux de la diète polonaise. — Traité d'alliance entre la Prusse et la Pologne. — Le crédit d'Hertzberg à Berlin est ébranlé. — Les Francs-maçons, les Illuminés et les Visionnaires. — Négociations directes entre Léopold et Frédéric-Guillaume. — Congrès de Reichenbach. — Campagne de 1790 entre les Autrichiens et les Turcs. — Campagne de 1790 entre les Suédois et les Russes. — Paix de Werelæ. — Campagne de 1790 entre les Turcs et les Russes. — Lutte entre les vonckistes et les statistes. — Campagne des Autrichiens contre les Belges. — Congrès de La Haye. — Soumission de la Belgique. — Réformes de Joseph II en Hongrie. — Mécontentement des Hongrois. — Diète hongroise de 1790-1791. — Session du parlement anglais en 1790. — Différend entre l'Angleterre et l'Espagne au sujet de la baie de Nootka. — Discussion sur le droit de paix et de guerre à l'Assemblée constituante. — Traité de l'Escurial.

Premiers effets de la révolution de 1789 en Europe.

Le 5 mai 1789, les états généraux s'ouvraient à Versailles, et la division qui éclata immédiatement entre les trois ordres présageait les graves événements de l'avenir. Par toute l'Europe, les nombreux partisans de la philosophie du dix-huitième siècle saluaient avec transport l'aurore d'une ère nouvelle ;

nulle ombre n'était venue encore en obscurcir la pureté, et en Allemagne, en Angleterre, en Italie, en Espagne, jusqu'en Russie même, les premiers efforts des constituants vers la liberté éveillèrent les vives sympathies de tous ceux qui haïssaient le passé, et aspiraient, sur la foi des maîtres, à un progrès sans limite.

Il ne paraît pas toutefois que, dès le principe, les cabinets aient apprécié justement l'importance de ce qui se passait en France. Ils y voyaient seulement des difficultés intérieures qui, pour un temps, annuleraient le cabinet de Versailles en Europe. Les alliés de Louis XVI, la Russie, l'Espagne, la Sardaigne, l'Autriche surtout qui était engagée dans une guerre sérieuse, s'en affligeaient. Au contraire, l'Angleterre, la Prusse et les petits États qui gravitaient dans leur orbite, avaient lieu d'espérer que leurs ambitieux desseins ne seraient pas traversés par la puissance la plus en état de les combattre. Une cause très-puissante contribuait d'ailleurs à aveugler les souverains et les hommes d'État européens : c'était la faveur qu'avaient rencontrée, par toute l'Europe, dans les classes élevées, les doctrines des philosophes. Leurs livres étaient répandus dans les cours, et la langue française était, plus qu'à aucune autre époque, celle du monde élégant. La liste serait trop longue des princes ou des ministres, qui non-seulement avaient accueilli avec

faveur les idées de réforme, mais qui avaient été jusqu'à favoriser, secrètement ou même ouvertement, les maximes irréligieuses si fort à la mode à la fin du dix-huitième siècle. Qu'il suffise de nommer en Autriche Joseph II et Kaunitz, en Prusse le grand Frédéric, le prince Henri, le duc de Brunswick, Hertzberg, en Russie Catherine II, en Italie le grand-duc de Toscane, Léopold. Sans doute ceux qui gouvernaient en 1789 ne tardèrent pas à s'apercevoir que les conséquences des doctrines si imprudemment applaudies allaient plus loin qu'on ne le supposait, et ébranlaient la stabilité des trônes ; mais encore fallut-il un temps moral suffisant pour que ce changement s'opérât dans les esprits, et cela explique comment quelques mois furent nécessaires pour que les cabinets européens se reconnussent, avant de s'émouvoir et de s'alarmer.

D'un autre côté, les hommes de 89, hommes exclusivement préoccupés de théories et de théories très-élevées, s'inquiétaient peu de diplomatie; ils pensaient à l'humanité tout entière et méprisaient les détails des rapports internationaux ; ils avaient la ferme espérance qu'à leur voix la face du monde se renouvellerait, que le signal donné par eux serait promptement suivi, et que les peuples, libres désormais, renonceraient aux vaines querelles et aux contestations meurtrières pour travailler en commun à la prospérité générale. Une dure expérience allait

promptement apprendre, aux rois, que la France ne peut être ébranlée sans que l'Europe entière n'en ressente la secousse; aux philosophes, que l'humanité n'avance qu'au travers du sang et des ruines.

Bientôt, en effet, un œil clairvoyant put distinguer les germes des complications futures; l'émigration commençait, l'Assemblée constituante portait atteinte aux biens des princes allemands possessionnés en Alsace, et mettait les propriétés du clergé à la disposition de l'État; c'était le commencement de la triple guerre civile, étrangère et religieuse que la Révolution devait avoir à soutenir pendant tant d'années.

La prise de la Bastille fut suivie immédiatement du départ pour l'étranger de ceux qui, en poussant le roi à une tentative impuissante et mal combinée, avaient amené la terrible explosion du 14 juillet. Le plus jeune des deux frères de Louis XVI, le comte d'Artois, s'était signalé par l'ardeur de ses opinions contre-révolutionnaires; accompagné de ses deux fils, les ducs d'Angoulême et de Berry, il se réfugia à Turin, près du roi de Sardaigne, son beau-père. Le prince de Condé, son fils le duc de Bourbon, et son jeune petit-fils le duc d'Enghien, quittèrent également la France. La famille de Polignac que la faveur de la reine signalait aux fureurs populaires, le maréchal de Broglie qui avait commandé l'armée réunie sous Paris, prirent aussi

le chemin de l'exil, et leur exemple fut imité par les ennemis les plus ardents de la Révolution.

La mémorable nuit du 4 août suivit promptement la prise de la Bastille. Il n'est pas de notre sujet d'en rapporter les détails, et de raconter la destruction des derniers vestiges du régime féodal; il nous suffira de dire que, dans son enthousiasme, l'Assemblée nationale ne prévit pas un seul instant que son vote serait l'origine de difficultés graves avec une puissance étrangère. Cependant l'atteinte portée aux droits de quelques membres du Saint Empire avait pour conséquence probable une rupture avec le corps germanique, et elle fut, en apparence du moins, l'une des causes des premières hostilités entre la Révolution et la vieille Europe.

Enfin, le 4 août, les dîmes avaient été déclarées rachetables, mais, peu de jours après, l'Assemblée décida qu'elles seraient supprimées sans indemnités. Certes, c'était là un acte de nature à déplaire au clergé, mais ce n'était point encore une violation directe de son droit de propriété; quelques mois plus tard, et après les fatales journées d'octobre, l'Assemblée, pour remédier au désordre croissant des finances, décréta que les biens du clergé étaient à la disposition de l'État, et s'immisça dans la distribution des traitements ecclésiastiques. Bientôt, à ces premières hostilités, à ces atteintes portées au temporel de l'Église, devaient succéder des attaques

contre les points de sa discipline qui touchent de plus près aux dogmes, attaques dont la conséquence inévitable était une rupture définitive entre la religion catholique et l'État. En même temps les constituants faisaient les premiers pas dans la route funeste qui conduisit leurs successeurs aux derniers excès contre le principe de la propriété Sans doute, le droit de propriété d'un corps, quel que considérable qu'il soit dans l'État, n'est pa précisément le même que celui des individus. Dan les termes de l'équité naturelle que la Constituante, et c'est sa gloire, voulait substituer au coutumes souvent injustes établies par les siècles l'individu ne peut disposer de son bien que pendan sa vie, ou pour un laps de temps assez restrein après sa mort. Les corps, qui ne meurent pas a contraire, mettent à jamais le sol hors du commerce et il est difficile de prétendre absolument qu'ave le cours des ans, des modifications nécessaires n puissent être apportées dans le mode de leur possession. A coup sûr, en 1789, des réformes étaien désirables dans la discipline ecclésiastique : certain ordres étaient en pleine décadence, et ne se recrutaient plus qu'à grand'peine; les revenus du clergé étaient très-inégalement répartis entre ses différents membres, dont les uns étaient dans une opulence extrême, et les autres dans une vraie misère; il y avait donc lieu à des modifications q

auraient dû être introduites à la suite d'une négociation avec le saint-siége, et d'accord avec lui ; mais il y avait loin de là à une mesure aussi radicale que la prise de possession de tous les biens ecclésiastiques. Au surplus, les faits ne tardèrent pas à prouver que la violation d'un principe entraîne promptement les plus funestes conséquences. Pour faciliter la vente des biens du clergé, les assignats furent créés ; la création des assignats rendit possible la vente des biens des émigrés, puis de ceux des condamnés ; elle amena à pratiquer la spoliation la plus étendue, et aboutit à la banqueroute la plus épouvantable dont l'histoire ait conservé le souvenir.

Mais ces tristes germes, qui devaient produire pour fruits naturels la guerre civile et la guerre étrangère, n'avaient pu, pendant l'année 1789, se développer suffisamment pour être l'objet principal de l'attention des cabinets européens : ils l'accordaient surtout à la guerre qui sévissait à l'orient de l'Europe ; la Russie et l'Autriche d'une part, la Turquie et la Suède de l'autre, combattaient avec acharnement ; la Pologne se préparait à entrer dans la lice ; et les trois puissances alliées, l'Angleterre, la Prusse et la Hollande poursuivaient leurs desseins ambitieux, et se réjouissaient de voir la France hors d'état d'y mettre obstacle, comme elle eût pu le faire si elle se fût unie à l'empereur et à la czarine, en en-

traînant l'Espagne à sa suite. Cette imprévoyance manifeste de l'Europe étonne ceux qui savent les suites de l'histoire; il semble que le serment du Jeu de paume, la prise de la Bastille, la nuit du 4 août eussent dû donner l'éveil au dehors. Il n'en fut rien, et, pendant l'année qui suit l'ouverture des États généraux, l'histoire n'a à enregistrer, hors de France, que des faits secondaires. Il faut les raconter cependant, car ils se lient étroitement aux événements si graves qui suivirent.

Nouveaux troubles dans les Pays-Bas autrichiens.

Le seul point en Europe où le contre-coup de la révolution française se fit immédiatement ressentir fut la Belgique; des passions mal assoupies n'avaient cessé d'y fermenter sourdement. Malgré l'apparente pacification qui avait suivi les premières concessions de Joseph II, les esprits étaient restés émus pendant tout le cours de l'année 1788. Le clergé et son chef l'archevêque de Malines, l'université de Louvain, le conseil de Brabant, les commissions permanentes des États, les corporations municipales des trois grandes communes d'Anvers, de Bruxelles et de Louvain, n'avaient cessé d'être en lutte avec le nouveau plénipotentiaire de l'empereur, le comte de Trauttmansdorff. Des libelles imprimés à Maëstricht et à Liége entretenaient l'irritation contre le gouvernement. Quelques troubles même éclatèrent à Malines et à Anvers, à la suite de la fermeture des séminaires épiscopaux; un certain nom-

bre d'arrestations en furent la conséquence, et Van der Noot, l'âme de toutes ces résistances, se réfugia en Hollande pour éviter la prison.

L'arbitraire qui avait présidé à cette répression n'était pas fait pour calmer la population, et quand, au mois d'octobre 1788, les États de Brabant se rassemblèrent, les subsides furent refusés par l'effet de l'opposition énergique des représentants de la ville de Bruxelles. Cet exemple était imité par les États de Hainaut. A ces nouvelles, Joseph II déclara que les provinces de Brabant et de Hainaut avaient rompu les liens par lesquels il était tenu envers elles, et « qu'il se croyait déchargé de toute obligation « vis-à-vis du pacte inaugural. » En même temps, il ordonnait à ses agents de faire prévaloir ses volontés, même au moyen de la force. Les États récalcitrants furent donc réunis de nouveau ; à ceux de Brabant, la majorité du clergé et de la noblesse ayant voté les impôts, on passa outre à l'opposition des villes ; ceux du Hainaut, au contraire, s'opiniâtrèrent dans leur refus. Leur résistance amena leur dissolution, l'incarcération à la citadelle d'Anvers du conseiller pensionnaire de Mons, l'annulation de la charte fondamentale du Hainaut, et la déclaration que l'empereur entendait exercer désormais dans le comté le droit de conquête (31 janvier 1789).

Le gouvernement impérial ne s'arrêta pas dans la voie de violence où il était engagé. La querelle avec

le clergé allait toujours s'envenimant. Le prétexte était l'établissement du séminaire général; les vraies raisons, la volonté de l'empereur de réduire l'Église de Belgique à un état de dépendance complète vis-à-vis du pouvoir temporel, et la résistance qu'elle opposait à cette prétention. En même temps, Joseph prenait la résolution de changer la constitution même des États de Brabant. C'était surtout la composition de la représentation du tiers qu'il se proposait de modifier. Au lieu de donner séance, aux états, seulement aux représentants des trois grandes cités, Bruxelles, Louvain et Anvers, il voulait y appeler ceux de quinze autres villes moins importantes. L'édit qui établissait cette réforme, raisonnable en soi, fut fort mal accueilli; on n'y vit que la volonté bien arrêtée de porter atteinte à la Joyeuse Entrée, et de sacrifier les grandes villes aux petites. Le conseil de Brabant refusa l'*émanation* (9 mai 1789).

Peu de jours après, les deux premiers ordres des états de Brabant étaient réunis pour avoir à approuver un diplôme de l'empereur; cet acte rendait les subsides ordinaires permanents, établissait l'organisation nouvelle de la représentation du tiers état, déclarait le consentement des deux premiers ordres suffisant pour former la majorité dans les états, enfin fixait les moyens de vaincre la résistance du conseil de Brabant, en cas de refus d'émanation. Le clergé et la noblesse se montrèrent cette fois plus

énergiques qu'à la précédente réunion, ils refusèrent de ratifier les exigences de l'empereur (18 juin). Deux jours auparavant, le cardinal de Franckenberg, archevêque de Malines, avait publié une déclaration, en vertu de laquelle il prononçait que l'enseignement du séminaire général n'était pas orthodoxe. La mesure était comble, et M. de Trautmansdorff, conformément aux ordres qu'il avait reçus, publia une ordonnance de l'empereur qui supprimait la Joyeuse Entrée et tous les priviléges de la province, notamment la députation des états et le conseil de Brabant. Ce coup d'État ne devait pas tarder à avoir des conséquences funestes. Provoquer une population aussi voisine de la France, six semaines après la convocation des états généraux et un mois avant la prise de la Bastille, c'était faire naître certainement une insurrection redoutable.

Cependant Van der Noot exilé n'était pas resté inactif : il avait cherché tour à tour à intéresser à la cause dont il était la victime les cabinets ennemis de l'Autriche. D'abord réfugié à Londres, il tenta inutilement d'entrer en communication avec Pitt ; nullement découragé par cet échec, il passa en Hollande où il trouva plus d'accueil. Il fit entrevoir au prince d'Orange, dans les troubles de Belgique, un moyen d'agrandir la fortune de sa maison, soit par l'union des Pays-Bas autrichiens aux Pays-Bas néerlandais, soit par la fondation d'une république indé-

pendante qui serait constituée sur le modèle de celle des Provinces-Unies, et dans laquelle son second fils tiendrait le rang de stathouder. Ces ouvertures, bien que reçues avec la réserve que commandait la situation très-peu autorisée de Van der Noot, firent cependant assez d'impression sur le cabinet de la Haye pour qu'il entrât en pourparler avec celui de Berlin, relativement à la conduite à tenir vis-à-vis des provinces belges. Frédéric-Guillaume et Hertzberg prêtèrent une oreille attentive aux paroles qui leur venaient de Hollande. Ils y virent la possibilité de porter un coup sensible à l'Autriche, et, pour y mieux parvenir, les deux cours de Berlin et de la Haye s'entendirent pour obtenir de celle de Londres qu'elle travaillât, de concert avec elles, à annuler le pouvoir de l'empereur dans les provinces belges, en prenant en même temps les précautions nécessaires pour qu'elles ne tombassent pas au pouvoir de la France.

Sur ces entrefaites, la Bastille avait été prise, et le contre-coup en Belgique avait été immédiat. A Tirlemont, à Namur, à Louvain, des troubles assez sérieux éclatèrent. A Liége, qui ne dépendait pas de l'empereur, mais qui faisait partie de l'empire, les habitants s'étaient insurgés, en réclamant leurs antiques libertés (18 août). Le prince-évêque avait fui, et s'était retiré dans l'électorat de Trèves. En même temps, les membres les plus compromis de l'assemblée provinciale de Brabant s'étaient réfugiés à Bréda,

où ils formèrent un comité sous la protection tacite du gouvernement néerlandais, qui, à plusieurs reprises, refusa de les livrer aux agents autrichiens. Un de leurs premiers actes avait été d'envoyer un diplôme d'agent-général du peuple brabançon à Van der Noot, qui, muni de cette pièce, allait cherchant des appuis par toute l'Europe.

Mais, tandis que les hommes qu'animaient les passions religieuses et l'ardent attachement aux institutions du passé s'organisaient sur la terre étrangère, un nouveau parti aussi hostile à l'Autriche, mais à tendances bien différentes, commençait à paraître en Belgique. Il avait adopté les idées nouvelles, et était en pleine sympathie avec les membres les plus avancés de l'Assemblée constituante. Il avait pour chef Vonck, qui, comme Van der Noot, était avocat au conseil souverain de Brabant. Ce personnage s'était mis à la tête d'une société secrète qui, sous le nom d'association *pro aris et focis*, s'étendit rapidement. Le comité qui la dirigeait, avec une grande hardiesse, prépara tout pour une action immédiate, ramassant de l'argent et recrutant des hommes pour combattre quand le jour serait venu. Les statistes et les vonckistes, comme on les appelait alors, étaient animés d'une haine égale contre l'Autriche, mais, tendant à un but différent, ils ne surent pas marcher d'accord, et leurs divisions consommèrent la ruine commune. Dès le principe, ils

ne purent s'entendre sur la conduite à tenir. Vonck avait cherché à se mettre en rapport avec le comité de Bréda, pour préparer un soulèvement, mais ses propositions avaient été repoussées; il lui fut répondu, sous l'influence de Van der Noot, qu'il fallait attendre que la Prusse se fût prononcée, et eût mis ses troupes en mouvement.

Vonck ne se découragea pas; du consentement du gouvernement révolutionnaire de Liége, il envoya à Hasselt, sur le territoire liégeois, un comité chargé d'y organiser les corps de volontaires destinés à envahir la Belgique. Les autorités autrichiennes s'émurent de ces rassemblements, et, comme les Liégeois n'obtempéraient pas assez vite à leur injonction d'avoir à les dissiper, deux bataillons impériaux envahirent Hasselt. Les réfugiés ne les attendirent pas, et se retirèrent dans le pays de la généralité des Provinces-Unies, sous les yeux du comité de Bréda, qui dès lors fut bien obligé de leur accorder son concours. Ils ne tardèrent pas à être rejoints par un vieil officier flamand, Van der Meersch, que Vonck avait décidé à prendre le commandement. C'était un brave soldat qui, après avoir conquis dans la guerre de Sept ans, au prix de quatorze blessures, la croix de Saint-Louis et le grade de lieutenant-colonel, était passé du service de France à celui d'Autriche, et ne l'avait quitté qu'après être devenu colonel pendant la guerre de la succession de Bavière. Bientôt Vonck lui-même

arrivait à Bréda, et, peu de jours après, les insurgés entraient en Belgique, divisés en deux colonnes (28 octobre). Le même jour, un manifeste, signé par Van der Noot, paraissait et déclarait, « au nom du peuple « brabançon, » Joseph II déchu de ses droits de souveraineté sur le duché, et tous ceux qui lui avaient juré fidélité déliés de leur serment.

Le premier des corps belges, après s'être emparé par surprise des forts Lillo et Liefshenhoeck, fut saisi d'une terreur panique, comme il arrive souvent aux troupes novices, et se retira en désordre sur le territoire hollandais. Le second, sous les ordres directs de Van der Meersch, entra à Turnhout, s'y retrancha, et repoussa une avant-garde autrichienne, en lui faisant éprouver des pertes assez sensibles (25 octobre). Les conséquences de ce succès ne furent pas telles qu'on aurait pu les espérer : après une marche en avant, Van der Meersch trouva devant lui environ sept mille impériaux ; il crut devoir se replier sur Turnhout, mais ce mouvement rétrograde porta le découragement parmi ses soldats peu aguerris, et il fut entraîné par eux à repasser la frontière (8 novembre).

Sur un autre point, les insurgés plus heureux remportèrent un succès décisif. Le comité de Bréda savait que la Flandre était dégarnie de troupes ; il se décida à diriger sur Gand le corps qui, après avoir occupé momentanément les forts de Lillo et de Liefs-

henhoeck, s'était replié sur le territoire hollandais (13 novembre). Aussitôt qu'il apparut sous les murs de la cité d'Arteveld, les bourgeois, comme au vieux temps, se soulevèrent pour la défense de leurs priviléges. La garnison avait reçu quelques renforts; elle put donc soutenir pendant trois jours un combat assez sanglant; mais des différents points de la province accoururent au secours des insurgés de nombreux auxiliaires, et les Autrichiens évacuèrent la ville et la citadelle. La Flandre entière arbora alors le drapeau de la rébellion, et l'autorité impériale n'y fut plus reconnue qu'à Termonde et à Alost.

Ces événements eurent des conséquences considérables; depuis longtemps déjà les autorités autrichiennes étaient divisées; le commandant militaire, le comte d'Alton, penchait vers la sévérité, et prenait des mesures de nature à exaspérer la population par leur violence. Le comte de Trauttmansdorf, au contraire, se prononçait pour les moyens de conciliation. L'empereur, effrayé par la gravite toujours croissante des troubles et peut-être aussi par les événements de France, avait, dans ses dernières dépêches, autorisé son plénipotentiaire à entrer en pourparlers avec le comité de Bréda. On ne semblait pas très-éloigné de s'entendre, et de prendre pour base d'un arrangement une amnistie et le rétablissement de la constitution. Le représentant de

l'empereur ne faisait de difficultés qu'à accepter la médiation et la garantie de la république des Provinces-Unies, « car, disait-il, un prince ne peut, « sans manquer à sa dignité, admettre un médiateur « entre ses sujets et lui. » Les événements de Gand, en haussant les prétentions des statistes, rompirent les négociations. Van der Meersch rentra dans la Campine, et un autre corps d'insurgés se dirigea sur le Hainaut C'était en vain que, coup sur coup, Trauttmansdorf publiait des édits qui supprimaient le séminaire général, rétablissaient les États, le conseil de Brabant, la Joyeuse Entrée, et promettaient, à tous ceux qui se soumettraient dans l'espace d'un mois, une amnistie dont les principaux chefs étaient seuls exclus; le mouvement suivait son cours ; le peuple des villes, agité par les nouvelles de France, les paysans exaltés par les moines qui parcouraient les campagnes en prêchant la révolte, se montraient également disposés à secouer le joug. Les troupes elles-mêmes faiblissaient ; par suite des nécessités de la guerre avec la Turquie, elles ne s'élevaient pas à plus de dix-huit mille hommes, la plupart belges, et par conséquent très-disposés à pactiser avec l'insurrection. Quant au petit nombre de soldats qui n'appartenaient point au pays, ils étaient obsédés par la crainte d'être bloqués, sans retraite possible, au milieu d'une contrée ennemie.

Ces dispositions funestes eurent leurs promptes conséquences. Van der Meersch, après avoir enlevé Diest et Tirlemont aux faibles détachements qui les défendaient, s'était trop avancé et était menacé d'un désastre : la colonne partie de Liége pour soulever le Hainaut avait été mise dans une complète déroute par la garnison de Namur renforcée par celle de Mons ; il est vrai que cette dernière ville, vide de troupes, s'était sur-le-champ insurgée et avait entraîné après elle le reste de la province. Néanmoins les généraux autrichiens n'avaient qu'à pousser à fond leur succès pour le rendre éclatant; c'est à ce moment même que, par un découragement explicable seulement par des causes morales, ils signèrent un armistice de six jours avec Van der Meersch, au moment où il était en pleine retraite et évacuait Tirlemont (2 décembre). Avant la reprise des hostilités, Bruxelles s'insurgeait, les autorités autrichiennes, atteintes d'une démoralisation qui gagnait les troupes, et y amenait de nombreuses désertions, se décidèrent à abandonner la ville, après un combat plus bruyant que meurtrier, et se retirèrent en grand désordre sur Luxembourg (11 décembre). Peu de jours après (18 décembre), le comité de Bréda, Van der Noot en tête, entrait en triomphe dans la capitale du Brabant.

Le parti des statistes se hâta de mettre le temps à profit. Les États de toutes les provinces, à l'ex-

ception de ceux du Luxembourg qui était toujours resté au pouvoir des Autrichiens, s'empressèrent de proclamer la déchéance de Joseph II, et de prendre possession de la souveraineté, malgré les protestations de quelques démocrates. Les États de Brabant convoquèrent à Bruxelles, pour le 7 janvier 1790, une assemblée des États généraux composée des députés de tous les États provinciaux ; cet appel fut entendu, et, quatre jours après la première séance de cette assemblée, un acte de réunion était promulgué par elle. La puissance souveraine y était mise en commun pour y être exercée par le congrès souverain des États Belgiques unis, mais elle était restreinte aux objets suivants : la guerre et la paix, l'armée et les fortifications, les alliances offensives et défensives, le droit de recevoir et d'envoyer des agents diplomatiques. A tous autres égards, chaque province restait indépendante. Les membres des États généraux devinrent membres du congrès. Van der Noot fut nommé ministre de la république, et son fidèle acolyte, le prêtre Van Eupen, secrétaire d'État. En somme, les hommes qui voulaient la restauration pure et simple des vieux priviléges, et se refusaient à toute transaction avec les idées nouvelles, avaient prévalu, et prenaient la direction du mouvement.

Cependant les succès de la révolution belge avaient décidé les cabinets unis par la triple alliance à se préparer à une intervention. Dès le mois d'octobre,

le comité de Bréda avait envoyé des agents à Berlin, à La Haye et à Londres. L'ardent Hertzberg aurait voulu que, sans délai, les cours alliées se fussent prononcées en faveur de l'indépendance belge; Pitt, au contraire, était plus circonspect. Ce fut de La Haye que vint un projet de convention qui, moins net que ne l'eût désiré la Prusse, plus explicite que ne l'aurait souhaité l'Angleterre, finit par être agréé par tous, et signé dans les premiers jours de janvier 1790. Il y était dit que les trois puissances alliées ne se mêleraient des affaires belges que sur l'appel de l'empereur ou en cas d'urgence; qu'en tous cas, elles garantiraient aux Belges leurs anciens priviléges; que si les Pays-Bas autrichiens s'érigeaient en État indépendant, elles ne les reconnaîtraient qu'après avoir pris en considération leurs institutions et leurs relations extérieures; qu'elles ne permettraient l'ingérance d'aucun autre État dans leurs affaires; enfin qu'elles feraient cause commune en tout ce qui pourrait résulter de la convention qu'elles signaient.

Au fond, la triple alliance se souciait médiocrement des Belges; elle désirait l'affaiblissement de l'Autriche, et craignait par-dessus tout que la Belgique ne se donnât à la France. Toutefois les trois cours envoyèrent à Bruxelles des agents secrets, et le roi de Prusse toléra qu'un officier distingué de son armée, M. de Schönfeld, entrât comme général au service de l'insurrection.

Van der Noot n'avait pas non plus négligé de faire quelques démarches auprès de Louis XVI et de l'Assemblée constituante ; elles eurent peu de succès. M. de Montmorin, fidèle à l'ancien système d'alliance avec l'Autriche, annonça à l'Assemblée que le roi avait retourné intacte la lettre que le Congrès belge lui avait adressée, et la Constituante, très-peu préoccupée jusqu'alors de l'extérieur, et peu sympathique au caractère religieux que semblait prendre la révolution belge, ajourna, de son côté, la question de savoir si le paquet qui lui avait été également envoyé de Bruxelles serait ouvert.

Cependant Joseph II était accablé par la maladie mortelle qu'il avait contractée, l'année précédente, sur les rives empestées du Danube ; le chagrin que lui inspirait le succès des Belges, et les inquiétudes, que faisait naître en lui le mécontentement excité en Hongrie par ses réformes, en précipitaient le cours. Sentant la vie lui échapper, il se montrait disposé aux plus larges concessions, et inclinaità suivre désormais les avis modérés du prince de Kaunitz dont, jusque-là, il avait tenu peu de compte dans la conduite des affaires des Pays-Bas. Conformément aux nouvelles instructions qu'ils avaient reçues, le duc et la duchesse de Saxe-Teschen, retirés à Bonn, adressèrent aux assemblées provinciales une lettre dans laquelle ils promettaient de rétablir sans aucune réserve l'ancien pacte constitutionnel ; le comte Jean

Philippe de Cobentzl (1) était envoyé en mission extraordinaire ; il recevait pour instruction de tout tenter pour arriver à une conciliation, et son premier soin était d'adresser une lettre au cardinal de Franckenberg pour le prier de servir de médiateur entre l'empereur et les révoltés, avant que les dernières rigueurs ne fussent employées pour les soumettre. En même temps le pape lui-même, à la demande de Joseph II, adressait un bref à l'archevêque de Malines et à l'évêque d'Anvers. Il y rappelait que l'empereur avait promis de remettre toutes les choses dans leur premier état, et avait renoncé à ses projets de réforme, notamment en ce qui avait rapport aux affaires ecclésiastiques, et il avertissait les deux prélats qu'il était de leur devoir de faire tous leurs efforts pour rétablir la paix entre le souverain et les sujets. Toutes ces démarches furent inutiles ; les États se montrèrent insensibles à la lettre du duc et de la duchesse de Saxe-Teschen, et le cardinal de Franckenberg répondit en termes très-froids au comte de Cobentzl.

Mort de Joseph II. Le 20 février, Joseph II expirait. Quelques jours avant sa mort, dans une conversation avec le prince de Ligne, il s'écria : « Votre pays m'a tué ! Gand « pris a été mon agonie, et Bruxelles abandonnée ma

(1) Il ne faut pas le confondre avec son cousin, le comte Louis de Cobentzl, qui joua un peu plus tard un rôle important dans la diplomatie autrichienne.

« mort ; quelle avanie pour moi ! J'en meurs, il fau-
« drait être de bois pour que cela ne fût pas. » Une de ses dernières paroles peint encore plus vivement l'extrême découragement dans lequel il était tombé :
« Je voudrais, dit-il, qu'on inscrivît sur ma tombe :
« Ci-gît un souverain dont les intentions étaient pu-
« res, mais qui a eu le malheur de voir échouer tous
« ses projets. »

Avénement de Léopold

Le successeur de Joseph II dans les domaines héréditaires de la maison d'Autriche était son frère Léopold qui, vingt-cinq ans auparavant, avait hérité de leur père, l'empereur François Ier, la couronne grand-ducale de Toscane. Le nouveau roi de Bohême et de Hongrie était personnellement doué de qualités propres à désarmer les défiances et les haines enfantées par le caractère entreprenant du fils aîné de Marie-Thérèse. Il était sans doute animé du même esprit de réforme qui, à la fin du dix-huitième siècle, avait gagné plusieurs souverains, et, dans ses rapports avec le clergé, il avait montré une hostilité contre la cour de Rome, qui n'avait trouvé que trop d'approbateurs parmi les prêtres toscans. Mais ce n'est pas là ce qui pouvait diminuer la faveur dont les philosophes l'entouraient par toute l'Europe : ils allaient célébrant la sagesse de son administration, les lois pénales mises d'accord avec les idées des grands criminalistes du dix-huitième siècle, la peine de mort abolie, l'ordre judiciaire simplifié, une vigou-

reuse impulsion donnée aux travaux publics, la libert du commerce établie, les lettres et les sciences pro tégées, les finances restaurées et la publicité donné aux recettes et aux dépenses de l'État ; les lois léo poldines étaient donc citées comme des œuvres d la plus haute sagesse, et leur auteur comme le mo dèle des souverains. On s'était plu même à lui sup poser, non sans quelques raisons, l'idée de donne une constitution à ses sujets. Si donc il avait réus là où Joseph avait échoué, il devait son succès no pas seulement au caractère plus maniable des popu lations qu'il avait gouvernées, mais aussi à une plu grande prudence dans la conduite. Selon lui, la po litique était une science expérimentale, et non pa une théorie à laquelle il fallait plier les faits. Il n partageait point d'ailleurs les pensées ambitieuses d son frère; nullement guerrier, il n'aspirait pas au conquêtes, et ne désirait que la paix ; il sut l'obteni honorable.

A son avénement au trône, de graves difficulté l'entouraient de toutes parts. La Turquie soutenai énergiquement la guerre ; les Pays-Bas révolté étaient triomphants ; la Prusse, alliée à l'Angleterre e aux Provinces-Unies, menaçait ; la Hongrie, et même la Bohême et la Basse-Autriche, irritées par les ré formes intempestives de Joseph II, s'agitaient ; enfin, et surtout, l'alliée de l'Autriche, la France était en proie à une révolution qui lui ôtait toute action en

Europe, et qui devait promptement rendre surannées les traditions de l'ancienne politique. Dans cette situation périlleuse, Léopold, sans mettre à néant toutes les réformes de son frère, en conservant à la tête de son cabinet le vieux Kaunitz, sut cependant faire aux circonstances les concessions nécessaires; il fut assez habile pour désarmer ses ennemis extérieurs et intérieurs, et dissiper les orages qui s'amoncelaient sur sa tête. Il ne put sans doute pas s'opposer au cours des événements en France; il n'était pas de taille pour une pareille tâche qui eût été, suivant toute apparence, au-dessus des forces même d'un homme de génie; mais du moins, après un règne bien court, il laissa à son successeur toutes les ressources de ses États disponibles, pour affronter la crise inévitable que devait amener la chute de la monarchie de Louis XIV.

Au moment où Joseph II mourait, le cabinet prussien semblait plus résolu que jamais à poursuivre de vastes projets. Le crédit d'Hertzberg n'avait pas encore été ébranlé par les ennemis qui, depuis longtemps, le minaient à la cour de Berlin, et ce hardi ministre prétendait alors forcer l'Autriche à rétrocéder à la Pologne la part qu'elle avait eue en partage : en échange de ce service, la République aurait abandonné Dantzick et Thorn à la Prusse, acquisition qui eût assuré à cette puissance la possession du cours entier de la basse Vistule. Négociations.

Pour arriver à ce résultat, le ministre de Frédéric-Guillaume promettait son appui à tous les ennemis de l'Autriche, au sultan, au roi de Suède, aux Polonais, aux Belges et aux Hongrois. Le 30 janvier 1790, M. de Dietz, plénipotentiaire prussien à Constantinople, signait un traité d'alliance avec la Porte. Cet acte était rédigé en termes peu clairs. La Turquie y déclarait « qu'elle n'entendait traiter qu'après « avoir reconquis les forteresses et les pays tombés « entre les mains de ses ennemis, y compris la Cri- « mée. » La Prusse s'engageait à « déclarer la guerre « à la Russie et à l'Autriche, et à ne cesser les hos- « tilités que d'accord avec la Porte, et après lui « avoir fait obtenir une paix qui, non-seulement la « mît en sûreté du côté de la mer, mais encore pré- « servât Constantinople de la crainte d'une attaque « maritime; » ce qui impliquait, ce semble, l'abandon par les Russes des ports de la mer Noire. De son côté, la Turquie promettait de « ne faire la paix « qu'autant que la Prusse, la Suède et la Pologne « y seraient comprises, de s'efforcer d'obtenir la « restitution de la Gallicie par l'Autriche, enfin « de ne traiter avec la Russie que sous la média- « tion de l'Angleterre et des Pays-Bas. » La Prusse se réservait cinq mois pour donner sa ratification, dans la pensée d'employer ce temps en négociations.

On était loin de compte avec la czarine : à une

offre de médiation de la Prusse, elle répondait en exprimant des prétentions excessives. Elle exigeait que le roi de Suède reconnût qu'il avait déclaré la guerre sans motif suffisant; qu'il accordât une amnistie générale aux personnes compromises dans les derniers troubles; et que, pour assurer la Russie d'une paix durable, il rétablît le gouvernement détruit en 1772, et, par conséquent, la loi constitutionnelle qui ne permettait pas au roi de déclarer la guerre sans le consentement de la diète. A l'égard de la Turquie, les conditions que le cabinet de Pétersbourg mettait à la paix étaient également fort dures; il demandait non-seulement le rétablissement des anciens traités, mais encore, comme dédommagement des frais de la guerre, la cession d'Akermann et de la rive gauche du Dniester, et comme garantie, la création d'un État indépendant formé de la Bessarabie, de la Moldavie et de la Valachie, et gouverné par un prince professant la religion grecque. Suivant toute apparence, Potemkin était destiné, dans la pensée de Catherine, à occuper ce nouveau trône, et l'orgueilleuse souveraine se flattait sans doute de la pensée de le récompenser aussi magnifiquement que Poniatowski. A peu près au même moment (janvier-février), des conférences s'ouvraient, sans intermédiaire, à Jassy, entre le grand-vizir d'une part, et Potemkin et deux diplomates autrichiens de l'autre; mais les préten-

tions austro-russes furent telles que les négociation échouèrent complétement.

La diplomatie prussienne déployait en Pologne la même activité qu'à Constantinople. Dès le mois de mars 1789, l'envoyé polonais à Berlin, le prince Joseph Czartoriski, avait demandé, non-seulement que le roi de Prusse renouvelât la garantie d'intégrité territoriale donnée par Frédéric II à la République lors du premier partage, mais encore que Frédéric-Guillaume s'entendît avec les cours ses alliées pour qu'elles accordassent également la leur. Ce prince, sans vouloir prendre d'engagements pour autrui, accueilli l'ouverture qui lui était faite. Pour cimenter une alliance qui lui paraissait précieuse dans les circonstances où se trouvait l'Europe, il envoya à Varsovie un diplomate consommé, le marquis de Lucchesini C'était un noble lucquois qui, grâce à son esprit, avai été un des commensaux les plus assidus du grand Frédéric; il était rompu à la conduite des affaires diplomatiques, et capable, plus que personne, de mener à bien une négociation délicate : ce fut lui qu fut chargé de proposer à la Diète l'alliance étroite de Frédéric-Guillaume, à la condition qu'elle mettrait 60,000 soldats sur pied, et que la Républiqu recevrait une nouvelle constitution (8 décembre).

Travaux de la diète polonaise.

Cette ouverture (1) était faite dans des circonstance

(1) L'*Histoire des trois démembrements de la Pologne*, pa M. Ferrand, contient beaucoup de documents curieux sur les der

qui lui assuraient un favorable accueil. La Diète, pendant l'année qui s'était écoulée depuis sa convocation, s'était occupée activement de réformer l'armée, les finances et l'administration de la justice, qui périclitaient également en Pologne, au grand détriment de la chose publique. Elle avait, en toute occasion, déployé l'esprit le plus national. En vain, quelques rares opposants, les uns inféodés à la czarine, les autres partageant l'opinion de Poniatowski, et croyant comme lui que le parti le plus sûr pour leur pays était de se concilier la bienveillance de la Russie, avaient-ils voulu entraver l'adoption des mesures les plus propres à inquiéter cette puissance : la Diète avait passé outre. Des hommes d'un patriotisme à toute épreuve avaient composé presque exclusivement les commissions chargées de préparer les nouvelles lois. A leur tête se distinguaient surtout Ignace Potocki et Hugues Kolontay. Le premier, membre d'une des plus illustres et des plus opulentes familles polonaises, unissait à des qualités aimables des connaissances variées. Le second, issu d'obscurs gentilshommes et recteur de l'université de Cracovie, devait tout son ascendant à sa valeur personnelle. Versé dans l'étude des lois et des questions constitu-

niers temps de l'existence politique de ce malheureux pays. Le livre, quoique médiocrement composé, peut être utilement consulté, grâce à l'accès que l'auteur a eu dans les archives des affaires étrangères.

tionnelles, l'étendue de son esprit et la vigueur de son caractère lui assurèrent promptement une influence prépondérante sur les décisions du parti patriotique.

Bientôt 45,000 hommes furent sous les armes, et, en attendant l'adoption définitive d'un système financier qui permît d'entretenir des forces imposantes, il avait été décidé que la moitié du revenu des starosties et le dixième de celui des biens possédés héréditairement seraient versés au trésor public. Le clergé et de nombreux particuliers avaient fait de généreuses offrandes, et un emprunt avait été voté. Enfin, une satisfaction éclatante avait été donnée à la vengeance nationale par la mise en jugement de Poninski, maréchal de la Diète de 1773, et l'un des plus serviles instruments de la politique russe à cette époque de malheur.

A peine la proposition prussienne eut-elle été faite, qu'un comité, chargé depuis longtemps de préparer les réformes constitutionnelles, se hâta de présenter un projet en huit articles, intitulé : Principes pour l'amélioration de la Constitution ; il fut adopté à l'unanimité. Il renfermait deux réformes capitales, à savoir : la restriction du liberum veto aux lois cardinales, et l'interdiction aux Diètes de se confédérer à l'avenir. Mais si un remède était apporté à deux des plus désastreuses institutions de la Pologne, on en respectait une pour le moins aussi

funeste, l'élection des rois, bien que, de toute évidence, là eût été la cause la plus efficace des malheurs passés. On n'osait encore proposer l'établissement d'une monarchie héréditaire, tant il en coûtait à ces gentilshommes, habitués à une fière liberté, de s'incliner devant un pouvoir qui n'émanait pas d'eux-mêmes.

Il n'était pas question non plus, dans les huit articles, d'une réforme vainement réclamée par la bourgeoisie, l'admission de ses élus dans la représentation nationale. Dans un pays exclusivement agricole comme la Pologne, les villes étaient rares, très-peu étaient florissantes, et presque tout le commerce du pays se trouvait entre les mains d'une population juive nombreuse. La bourgeoisie, bien moins riche, et par conséquent bien moins puissante que dans les autres contrées de l'Europe, avait donc pu être éloignée de toute participation au gouvernement. Les priviléges des villes royales, ainsi nommées pour les distinguer de celles qui appartenaient aux seigneurs, se bornaient à des franchises municipales restreintes; les bourgeois, privés du droit de posséder des biens-fonds (1), exclus de tous les emplois importants militaires, civils ou ecclésiastiques, étaient dans la situation la plus abaissée. Quoique cette classe fût bien faible, comparée à ce qu'elle

(1) La prohibition n'était pas aussi absolue dans le grand-duché de Lithuanie qu'en Pologne.

était ailleurs, cependant, par la force des choses, elle avait aussi grandi en Pologne, et, poussée par le vent qui soufflait en Europe, elle avait élevé la prétention bien légitime d'obtenir d'être représentée à la Diète. Telle était néanmoins la puissance du préjugé qu'un long usage du pouvoir avait imprimé dans l'esprit des nobles polonais, que la Diète hésitait à faire une part, si petite qu'elle fût, à la bourgeoisie. On se borna donc à renvoyer à une commission l'examen de ses demandes, sans se hâter d'y faire droit dans les préliminaires de la constitution.

Les huit articles réservaient exclusivement le droit de vote dans les Diétines aux nobles, propriétaires fonciers et hypothécaires, et à leurs fils. C'était l'ancien droit polonais. La Diète asservie de 1768 avait aboli cette antique loi, et admis les gentilshommes non propriétaires à donner leurs suffrages; la Russie avait vu là un nouvel élément de désordre à introduire dans la République. En revenant à la règle d'autrefois, la Diète entendait exclure de toute part aux affaires des hommes qui ne présentaient aucune garantie d'indépendance.

'raité lliance ›ntre Prusse et ›logne.

Les mesures votées par la Diète, le refus qu'elle faisait à Potemkin de laisser un corps d'armée russe prendre ses quartiers d'hiver dans l'Ukraine polonaise, n'avaient pu que satisfaire Frédéric-Guillaume, et la négociation entre la Prusse et la Polo-

gne s'entama sérieusement, avec le concours actif des ministres d'Angleterre et de Hollande. En vain Joseph II mourant espéra-t-il l'entraver, en proposant son alliance à la République. Son intervention produisit un effet contraire à celui qu'il avait espéré, et hâta la conclusion du traité. Il fut signé le 29 mars. Les deux puissances promettaient de faire tout leur possible pour se garantir et se conserver réciproquement leurs possessions. La Prusse s'engageait, en cas d'attaque, à fournir 14,000 fantassins, et la Pologne 8,000 cavaliers et 4,000 fantassins. Ces secours pouvaient être échangés en argent à la volonté de la partie requérante, et la Pologne se réservait le droit de payer en blé. En cas d'insuffisance, les troupes auxiliaires devaient être portées à 30,000 hommes par la Prusse, et à 20,000 par la Pologne. Il était, en outre, expressément convenu que « si quel« que puissance étrangère que ce soit voulait, à titres « d'actes et stipulations précédentes quelconques ou « de leur interprétation, se mêler des affaires intimes « de la république de Pologne, le roi de Prusse, si « ses bons offices pour prévenir les hostilités par « rapport à une pareille prétention n'avaient pas « leur effet, reconnaîtrait ce cas comme celui de « l'alliance, et assisterait alors la République aux « termes du traité. » Il n'était pas possible, à coup sûr, de promettre plus clairement son appui contre les prétentions de la Russie et de l'Autriche. Enfin,

l'article final parlait de la couclusion prochaine d'un nouveau traité de commerce.

Dans la pensée de la Prusse, cette seconde transaction devait lui valoir, en échange d'avantages de douanes faits à la Pologne, la cession des deux villes de Dantzick et de Thorn, qu'elle convoitait dès l'époque du premier partage. Dantzick, située à l'embouchure de la Vistule, était depuis des siècles comme une république dans la République, et les priviléges dont elle était en possession lui avaient fait une situation toute particulière. Elle se gouvernait à peu près librement, et ses habitants, la plupart allemands d'origine, jouissaient du libre exercice de la religion protestante; mais le plus profitable de leurs droits était le monopole de la navigation de la Vistule, qui mettait entre leurs mains presque tout le commerce de la Pologne, et notamment celui des blés, de beaucoup le plus important de tous. En 1773, l'opposition de Catherine empêcha seule que cette ville ne fût comprise dans la part du grand Frédéric, et, à plusieurs reprises, la czarine avait eu à repousser de nouveaux efforts tentés, à cet effet, par le cabinet de Berlin. Désespérant de vaincre pour le moment cette opposition, la politique prussienne avait tendu à préparer par des voies détournées une annexion qu'elle ne pouvait immédiatement consommer. Elle s'appliqua à anéantir le commerce de Dantzick. Cela lui était facile, car,

depuis le premier partage, cette ville se trouvait entièrement entourée par les territoires cédés par la Pologne. Toutes les marchandises que les Polonais importaient ou exportaient par la Vistule furent frappées d'un droit de douze pour cent ; elles ne durent, au contraire, payer que trois pour cent quand elles transitaient par terre, et que deux pour cent quand elles étaient embarquées ou débarquées dans les ports prussiens de Stettin et d'Elbing. De plus, les bureaux de douanes furent abolis sur les frontières de la Lithuanie, de façon à rendre entièrement franc le commerce qui se faisait par Memel ou Königsberg. Ces combinaisons perfides avaient pour but d'amener les Polonais et les habitants de Dantzick à la cession, les premiers pour voir se rouvrir le débouché naturel de leur commerce, les seconds pour éviter une ruine complète.

Lorsque les rapports entre la Prusse et la Russie, autrefois intimes, furent devenus presque ouvertement hostiles, on crut à Berlin pouvoir donner cours à une ambition longtemps comprimée. A Dantzick, un certain nombre d'habitants, qui voyaient diminuer la richesse et la population de leur ville, souhaitaient l'union à la Prusse, et Frédéric-Guillaume avait espéré qu'il obtiendrait la cession désirée en échange d'un remaniement des tarifs commerciaux favorable aux intérêts de la Pologne. Mais il n'en fut pas ainsi. Encore sous le poids de l'humiliation

du premier partage, la Diète se prononça vivement contre tout nouvel amoindrissement du sol national. Le roi de Prusse, qui tenait beaucoup à ce moment à conclure le traité d'alliance, ne voulut pas en retarder la signature par une trop grande exigence ; il se contenta d'y insérer un article qui laissait la porte ouverte à une nouvelle négociation; il conservait ainsi une chance de réaliser plus tard un projet longtemps caressé.

Pour compléter son plan d'attaque contre l'Autriche, Hertzberg ne désespérait pas d'amener l'Angleterre et les Provinces-Unies à un acte plus décisif en faveur des insurgés belges que la convention du 9 janvier; il faisait valoir auprès des cabinets alliés le danger de les voir se jeter dans les bras de l'Assemblée nationale de France, et, afin de prévenir un événement aussi funeste pour les deux puissances maritimes, il leur faisait entendre que le meilleur parti à prendre était la reconnaissance provisoire des États belges, en la subordonnant à la promesse qu'ils feraient de ne contracter aucun engagement avec d'autres cabinets, et en l'appuyant par la réunion d'un corps d'armée sur la Meuse. L'Angleterre, et à sa suite les Pays-Bas, se refusèrent à des mesures aussi compromettantes ; le cabinet anglais ne se souciait nullement d'amener l'affaiblissement de l'Autriche, surtout dans un moment où l'alliance de cette puissance avec la France courait de si grands

hasards; il résista donc, et Hertzberg dut se modérer dans ses projets sur la Belgique; mais il n'était pas homme à s'arrêter à ce détail, et il s'apprêtait à faire jouer toutes les batteries qu'il avait dressées contre l'Autriche, et à lui porter le dernier coup par l'intervention directe de la Prusse dans la guerre, quand il succomba sous les efforts du parti qui lui était opposé à la cour de Berlin.

Le crédit d'Hertzberg à Berlin est ébranlé.

Par les traditions de sa longue vie, par ses opinions philosophiques, Hertzberg appartenait à l'école du grand Frédéric, prince très-absolu, à coup sûr, mais qui se piquait de largeur d'esprit; il n'avait donc aucun éloignement pour les hommes de 89, et il contemplait sans haine le développement du mouvement révolutionnaire en France; il se réjouissait en même temps de voir réduit à l'impuissance le cabinet qui pouvait le mieux contrecarrer ses desseins. Mais il n'en était pas de même de Frédéric-Guillaume; ce monarque commençait à s'indigner des outrages prodigués à la royauté, et une influence singulière, celle des visionnaires ou théosophes, qui, depuis son avénement au trône n'avaient cessé d'agir sur lui dans le gouvernement intérieur de ses États, s'empara alors absolument de sa confiance, et prévalut dans la direction des affaires extérieures.

Les Francs-maçons et les Illuminés.

A la fin du dix-huitième siècle, par un phénomène qui s'est souvent reproduit aux époques d'incrédulité, un grand nombre d'esprits étaient disposés

à adopter des croyances mystiques. La franc-maçonnerie s'était développée sous la protection de plusieurs princes, et notamment du grand Frédéric, de Joseph II et de Gustave III. Elle avait recruté, dans les classes les plus élevées de la société, de nombreux adeptes ; les uns, ennemis passionnés du christianisme ; d'autres, esprits débiles, ayant perdu leur foi première, et cherchant à la remplacer par une croyance aveugle au merveilleux ; d'autres enfin esclaves obéissants et légers de la mode. Il s'était formé, dans le sein de la secte, des affiliations particulières, dont la principale fut celle qui prit le nom d'ordre des Illuminés. Elle fut fondée, en 1776, par un professeur de l'université d'Ingolstadt, Weishaupt. Elle se proposait à la fois de combattre ce qu'on était convenu au dix-huitième siècle d'appeler la superstition, c'est-à-dire les tendances catholiques qui prévalaient en Bavière, et en même temps de propager ces idées vagues de progrès, de fraternité, d'union des hommes, fort en vogue aux approches de la Révolution française, qui devait leur donner un si cruel démenti. Parmi les affiliés, on comptait plusieurs petits souverains allemands et d'autres hommes considérables dans le monde politique ; tels étaient le duc de Saxe-Gotha près duquel Weishaupt se réfugia, et le coadjuteur de Mayence, le baron de Dalberg, appelé plus tard à jouer un rôle important.

En opposition de doctrine avec les Illuminés, mais soumise à des formes mystiques et secrètes analogues, s'éleva la secte des Théosophes ou visionnaires; deux d'entre eux, Wöllner et Bischoffswerder, exerçaient depuis longtemps une grande influence sur Frédéric-Guillaume. Leurs doctrines qui, comme celles de beaucoup de mystiques, permettaient d'allier à un vague sentiment religieux des mœurs dépravées, convenaient à un prince peu régulier dans sa vie privée, et en même temps fort disposé à croire au surnaturel; on avait abusé, a-t-on assuré, de cette dernière disposition au point de faire apparaître devant lui, dans des soupers intimes, le Christ, Moïse et Jules César. Les visionnaires.

Dès le commencement du règne, les visionnaires avaient pris une grande influence sur le gouvernement intérieur de la monarchie prussienne. Le premier résultat obtenu par eux avait été de faire abandonner la politique, indifférente jusqu'au cynisme, que n'avait cessé de pratiquer à l'égard des cultes et des opinions théoriques le grand Frédéric; car ce prince avait toujours permis qu'on niât publiquement l'existence de Dieu, à la condition de respecter le dernier sergent de son armée et le moindre des agents de sa police. Deux édits rendus peu après l'avénement de son successeur eurent pour objet, le premier de restreindre la liberté des cultes aux trois Églises reconnues par

l'État (la luthérienne, la calviniste et la catholique), tout en ne portant pas atteinte à la liberté de conscience; le second, de soumettre la presse à une censure sévère. Mais ce ne fut que dans les premiers moi de 1790 que Bischoffswerder, mettant à profit l'éloignement du roi pour les révolutionnaires français parvint à anéantir totalement l'influence d'Hertzberg

Négociations entre Léopold et Frédéric-Guillaume.

Immédiatement après son avénement, Léopold bien instruit des influences qui s'exerçaient en sens contraire à la cour de Prusse, sut mettre ces divisions à profit. Un diplomate autrichien, qui avait une grande part dans la confiance du prince Kaunitz, le baron de Spielmann, s'aboucha avec Bischoffswerder, et la conséquence de leurs rapport fut l'ouverture d'une correspondance directe entre les deux souverains, dont Hertzberg n'eut pas le secret. Il s'ensuivit une double négociation, l'une officielle et que le ministre prussien espérait bien faire aboutir à une guerre, l'autre secrète entre les deux rois qu'animait le désir sincère de s'entendre

Dès le commencement des négociations, Léopold proposa le rétablissement de la paix avec la Porte, en prenant pour base la paix de Passarowitz (1718), c'est-à-dire la rétrocession par le sultan des pays que l'Autriche lui avait abandonnés par la paix de Belgrad (1739) (la partie occidentale de la Valachie jusqu'à l'Aluta, Belgrade, Szabach et quelques parties de la Servie et de la Bosnie). Frédéric-Guillaume, qui n'avai

pas encore ratifié le traité avec la Turquie, répondit par une contre-proposition : il demandait, ou le rétablissement du *statu quo ante bellum*, ou le retour aux limites de Passarowitz, à la condition que Léopold changerait son alliance offensive avec la Russie en alliance défensive, et restituerait la Gallicie presque entière à la Pologne, en compensation de Dantzick et de Thorn, qui deviendraient prussiennes. Il est vrai qu'il promettait en plus de ne pas reconnaître l'indépendance belge, et s'engageait à donner sa voix au roi de Hongrie, lors de l'élection à l'empire. Léopold se déclara prêt à accepter le *statu quo ante bellum;* il refusait l'autre proposition, les accroissements qu'on lui offrait du côté de la Turquie étant loin d'être équivalents aux territoires qu'on lui demandait en Gallicie.

L'entente aurait donc été possible en prenant pour base le *statu quo ante bellum;* mais la Prusse n'avait pu renoncer à obtenir, sans coup férir, la possession si longtemps convoitée de Thorn et de Dantzick, et une rupture restait plus à craindre qu'à espérer. Une armée considérable fut formée en Silésie et menaça l'Autriche; le duc de Brunswick et le maréchal de Möllendorff s'y trouvaient, et Frédéric-Guillaume ne tarda pas à venir en prendre le commandement. En même temps, deux autres corps prussiens étaient rassemblés, le premier aux environs de Thorn, sous le général Henchel, le second sur les frontières de la

Lithuanie, sous les généraux d'Usedom et Kalkreuth. Ces forces pouvaient être facilement dirigées contre la Russie, si surtout elles étaient appuyées par des auxiliaires polonais.

Toutefois la correspondance directe entre Léopold et Frédéric-Guillaume n'avait pas cessé, et, avant d'en arriver à une déclaration de guerre, ils convinrent de réunir un congrès à Reichenbach, petite ville de la Silésie prussienne, située à quelques lieues de Schönewalde, quartier général du roi de Prusse. Un indice qui peut faire croire que, malgré ses démonstrations belliqueuses, les intentions de Frédéric-Guillaume étaient vraiment pacifiques, ce sont les réticences singulières apportées par lui à la ratification (20 juin) du traité signé le 30 janvier précédent avec la Turquie. Au lieu de confirmer purement et simplement l'acte souscrit par son plénipotentiaire, le roi de Prusse ne s'engageait « à exécuter le traité « qu'autant qu'il serait en son pouvoir et que les « circonstances le permettraient, et surtout pour « faire restituer à la Porte les provinces perdues « dans la présente guerre. » Ce qui semblait exclure toute pensée de faire rentrer la Crimée sous la suzeraineté du sultan.

Congrès de Reichenbach.

Les conférences s'ouvrirent à Reichenbach, le 27 juin. La Prusse était représentée par Hertzberg, qu'assista bientôt Lucchesini, l'Autriche par le prince de Reuss et le baron de Spielmann. Deux diplomates,

qui avaient joué un rôle actif dans toutes les affaires de la triple alliance, et qui tous deux étaient accrédités près la cour de Berlin, y figuraient : Ewart pour l'Angleterre, et le baron de Reden pour les Provinces-Unies. Le prince Jablonowski y avait été envoyé par la Pologne.

Hertzberg, qui n'était point instruit des vraies intentions de son roi, émit d'abord des prétentions qui, pour être moins radicales que celles qu'avait d'abord exprimées la Prusse, étaient encore dures : l'Autriche devait rendre à la Pologne non plus toute la Gallicie, mais seulement une partie de cette province, celle où sont situées les salines de Wiéliczka, ressources si considérables pour le pays qui les possède ; en échange, elle recouvrerait quelques districts de la Valachie et de la Croatie ottomane ; la Prusse s'adjugeait toujours Thorn et Dantzick ; enfin, le roi de Hongrie assurerait aux Belges, s'ils consentaient à rentrer sous sa domination, et une amnistie, et leur ancienne constitution, ainsi qu'il le leur avait offert. Les négociateurs autrichiens, au contraire, exigeaient les limites de Passarowitz, et de plus, ou certains districts de la Croatie, ou Choczim et son raïa. Hertzberg croyait donc arriver au moment où ses projets belliqueux recevraient leur exécution, quand la scène changea comme par un coup de théâtre. Le 15 juillet, le ministre prussien, qui ne s'y attendait nullement, reçut l'ordre de

proposer comme ultimatum de sa cour, le rétablissement du *statu quo ante bellum.*

Les causes de ce revirement dans la politique de Frédéric-Guillaume étaient diverses : la principale, sans contredit, était la crainte que lui inspirait la Révolution française, et le parti qu'en surent tirer Bischoffswerder et les visionnaires pour faire triompher leur influence; mais leur succès fut secondé par deux autres circonstances. La Diète polonaise continuait à se montrer très-peu disposée à consentir à la cession de Dantzick et de Thorn; en même temps, l'Angleterre, qui voulait faire cesser la guerre entre la Porte et ses deux adversaires, avait pris pour base de sa médiation le rétablissement du *statu quo ante bellum :* elle tenait essentiellement à amener un accommodement entre les deux grandes puissances allemandes; elle craignait vivement que l'Autriche, au milieu des embarras qui l'assiégeaient de toutes parts, ne finît par abandonner à la France une partie des Pays-Bas.

Léopold sut habilement exploiter cette appréhension, et amener le cabinet de Londres à peser de toutes ses forces sur son allié, pour le faire adhérer à un arrangement convenable. Les Anglais étaient parvenus, mais non sans peine, à une entente complète avec les Provinces-Unies, pour obtenir la conclusion d'une paix basée sur le *statu quo.* A La Haye, on avait conservé un souvenir amer

de la querelle relative à l'Escaut, et ce n'était qu'à regret que le gouvernement stathoudérien avait consenti à voir l'Autriche remettre sous sa loi les provinces belges; encore avait-il exigé que les anciennes constitutions seraient rétablies, et que la force ne serait employée contre les insurgés que si les alliés eux-mêmes le jugeaient nécessaire. Léopold n'avait nullement fait difficulté d'adhérer à ces propositions, il avait même parlé du rétablissement possible du traité de la Barrière, et finalement les diplomates anglais et néerlandais avaient travaillé d'accord à l'œuvre de la pacification. L'Autriche ne tarda pas à acquiescer à l'ultimatum prussien.

Le 27 juillet, Hertzberg, par l'ordre exprès du roi, fut contraint d'apposer sa signature aux actes qui consacraient la ruine du système politique qu'il n'avait cessé de suivre, depuis quatre ans, avec persévérance et non sans succès. C'était la négociation directe entre les deux souverains qui avait amené ce résultat. Léopold avait dit à Bischoffswerder : « J'ai mon Hertzberg, et le roi de Prusse a son Kau-« nitz; il faut les écarter l'un et l'autre. » En effet, Kaunitz alors octogénaire, et dont le crédit avait déjà baissé à la fin du règne de Joseph II, trouvait les conditions acceptées par Léopold peu satisfaisantes, et était d'avis de les refuser.

Comme les deux puissances n'avaient point été en guerre l'une contre l'autre, il n'y avait pas lieu à un

traité, mais seulement à un échange de déclarations. Par la sienne, l'Autriche consentait à la paix avec la Turquie, en prenant pour base le *statu quo ante bellum*, et en se réservant d'obtenir quelques modifications nécessaires à la sûreté de ses frontières : dans le cas où la Russie ne conclurait pas en même temps la paix avec la Porte, l'Autriche garderait la neutralité, et conserverait seulement en dépôt la ville de Choczim, conquise par l'effort combiné des deux armées alliées, à la charge de la rendre à la Turquie, quand le sultan traiterait avec la czarine. La contre-déclaration de la Prusse, en prenant acte des engagements contractés par l'Autriche, réservait pour la Porte le droit de ne modifier le *statu quo ante bellum* que volontairement; dans le cas où le Grand Seigneur accorderait quelque avantage à l'Autriche, un équivalent serait donné à la Prusse. Un armistice devait être conclu entre l'Autriche et la Turquie, et un congrès se rassemblerait pour travailler, sous la médiation des alliés, à la conclusion d'une paix définitive. Les ministres d'Angleterre et de Hollande signèrent un acte de garantie des déclarations échangées.

Les affaires des Pays-Bas ne donnèrent lieu ostensiblement qu'à une déclaration peu claire de la Prusse; nous en reproduisons les phrases principales; dans leur incorrection et leur obscurité, elles donnent la plus juste idée de la position em-

barrassée de Frédéric-Guillaume, qui retirait sa protection à ceux qu'il avait encouragés au début de leur rébellion, mais qu'il n'aurait pas voulu cependant livrer absolument.

« C'est uniquement, » disait cette pièce, « en vertu « des engagements que S. M. a pris, en conséquence « de ses relations intimes avec ses alliés, en faveur « des provinces Belgiques, que S. M. déclare : qu'elle « continuera d'agir dans le plus parfait concert avec « les deux puissances maritimes, tant relativement au « but et à la constitution des Pays-Bas autrichiens, « qu'à la garantie de cette dernière, sauf une amnistie « générale, et ce qui sera nécessaire pour faire ren- « trer les Pays-Bas sous la domination de S. M. le Roi « de Hongrie, et pour assurer leur ancienne consti- « tution et la garantie de ses alliés, dont Sa Majesté « ne se séparera jamais dans l'un et l'autre cas. »

En somme, les conditions auxquelles avait souscrit l'Autriche n'étaient pas glorieuses, et, jusqu'à un certain point, Frédéric-Guillaume pouvait se flatter de les avoir imposées. En réalité cependant, tout en conservant les apparences d'un puissant arbitre, il abandonnait les Belges qu'il avait excités dans le principe, et la Turquie à laquelle il avait promis son appui. Léopold, au contraire, se débarrassait de la crainte d'une intervention redoutable, et acquérait l'assurance de remettre les insurgés des Pays-Bas sous sa domination, et de signer avec la Porte une

paix qui, si elle n'ajoutait aucun territoire aux possessions de la maison d'Autriche, ne lui imposait du moins aucun sacrifice.

Campagne de 1790 entre les Turcs et les Autrichiens.

Le congrès de Reichenbach fut suivi presque immédiatement d'un armistice conclu, à Giurgewo, entre les armées autrichiennes et turques (1); il devait durer jusqu'à la fin du mois de mai 1791, l'espace de temps jugé nécessaire pour la conclusion d'une paix définitive. Depuis la reprise des hostilités au printemps, la guerre n'avait pas été signalée par des événements très-remarquables. Orsova, place importante qui commande le cours du haut Danube, s'était rendue aux Autrichiens, le 16 avril, après avoir soutenu un siége de plusieurs mois. Le prince de Cobourg avait succédé à Laudon, appelé au commandement des troupes rassemblées en Bohême; il allait assiéger Widdin, quand, sur les observations du roi de Prusse, le cabinet de Vienne, pour ne pas compliquer les négociations, défendit de franchir le Danube. Pour se conformer à ces instructions, le général autrichien dut renoncer à son premier projet; il résolut alors de s'emparer de Giurgewo (2 juin), mais les Turcs, après un combat acharné (8 juin), forcèrent les lignes ennemies, et firent lever le siége. Une attaque dirigée, quelques jours plus tard, contre le camp ottoman, par le général Clairfayt,

(1) Les hostilités cessèrent le 21 août, mais l'armistice définitif ne fut conclu que le 19 septembre.

célèbre depuis dans les guerres de la Révolution, répara cet échec, et les Turcs, après avoir éprouvé des pertes sensibles, durent battre en retraite. La prise d'assaut de la forteresse de Zettin (20 juillet) par l'armée de Croatie, commandée par le général de Vins, fut le dernier fait de la guerre entre les Impériaux et les Ottomans.

En donnant connaissance à la czarine des conventions de Reichenbach, les puissances alliées l'engagèrent vivement à traiter avec la Turquie, et la Prusse la menaça, si elle refusait, des armées qu'elle réunissait sur les frontières de la Pologne. Catherine répondit fièrement qu'elle n'avait pas commencé la guerre, qu'on l'avait attaquée, et qu'elle n'entendait nullement qu'on lui dictât les conditions de la paix; que d'ailleurs, si elle restait sourde à la menace, elle ne refusait pas les bons offices des alliés, pour amener un arrangement équitable. Mais il était peu vraisemblable qu'on pût établir une prochaine entente, puisque la Russie ne se montrait pas disposée à rabattre des exigences qu'elle avait affichées, peu de mois auparavant, tant en répondant aux offres de médiations de la Prusse, qu'en négociant sans intermédiaire à Jassy.

Mais tandis que Catherine, par sa hauteur, risquait de se trouver engagée seule dans une guerre formidable, elle désarmait, par un coup de maître, un de ses plus incommodes ennemis, et concluait directe-

ment la paix avec Gustave III, au moment où la lutte entre leurs armées semblait le plus vivement engagée.

mpagne le 1790 entre Suédois et Russes.

Sur terre, la campagne de 1790 n'avait pas été signalée, en Finlande, par des faits importants : il y avait eu des combats nombreux, mais aucun n'avait été décisif, et le succès s'était balancé assez également. Les Russes n'avaient pu contraindre les Suédois à repasser la frontière, ni les Suédois faire des progrès considérables ; mais, sur mer, les événements qui se produisirent sont dignes d'être rapportés.

Les deux armées navales se composaient de bâtiments de haut-bord, et de galères construites pour naviguer dans les bas-fonds de la Baltique. La flotte russe de haut-bord était plus nombreuse que la suédoise, mais elle avait été divisée pour l'hivernage en deux stations, l'une à Revel, l'autre à Cronstadt : le duc de Sudermanie voulut profiter de cette disposition pour écraser séparément les vaisseaux qui étaient à Revel ; son projet ne réussit pas, et il perdit deux vaisseaux dans sa tentative (14 mai). En même temps, Gustave, à la tête de ses galères, attaquait les galères russes sous Frédéricksbamn, et en détruisait une trentaine (15 mai). A la suite de ce succès, il débarqua, à un petit nombre de verstes de Pétersbourg, quelques troupes qu'il avait à son bord ; il espérait ainsi jeter la consternation dans cette capitale ; mais cette bravade n'était pas appuyée par des forces suffisantes, et elle faillit avoir des ré-

sultats funestes. Le duc de Sudermanie, après deux combats indécis livrés à la flotte de Cronstadt (3 et 4 juin), ne put empêcher sa jonction avec la flotte de Revel. Dès lors, il fut inférieur en forces, et contraint de se réfugier dans le golfe de Wiborg, où se trouvaient déjà le roi et ses galères. Le prince de Nassau, qui commandait l'escadre russe, les y bloqua.

Au bout d'un mois, Gustave, sans eau et sans vivres, était réduit à la dernière extrémité : une capitulation semblait inévitable. Il se tira d'une si triste situation par un coup d'une rare hardiesse. Le 3 juillet, à trois heures du matin, il lança des brûlots au travers de la flotte russe; ils ne réussirent qu'à faire sauter deux navires suédois, mais le roi, profitant avec une grande présence d'esprit du désordre qu'une pareille attaque jette parmi ses ennemis, sort hardiment et force le passage, en perdant, il est vrai, sur son chemin, 7 vaisseaux, 3 frégates, 31 bâtiments légers, et plus de 5,000 hommes; mais il parvient, avec le reste de sa flotte, dans la baie du Swenksund. Là, refusant d'obéir à de timides conseils, il s'obstine à ne pas se réfugier jusqu'en Suède. La fortune réservait à son courage une revanche comme elle en accorde quelquefois à ceux qui, dans les situations extrêmes, ne désespèrent pas de ses faveurs. Nassau, qui se croyait sûr de la victoire, voulut célébrer l'anniversaire du couronnement de la czarine par un éclatant succès. Il vint

donc, le 9 juillet, attaquer les Suédois; mais son outrecuidance fut cruellement punie, et il éprouva à son tour une défaite complète; 55 bâtiments et 6,000 prisonniers restèrent aux mains de Gustave. Un nombre plus considérable de Russes périt dans le combat, ou fut englouti dans les flots.

Paix Wereloe.

C'est à ce moment que, profitant habilement des circonstances, et de l'avantage de sa position géographique, qui lui permettait de connaître la première ce qui se passait à Reichenbach, Catherine traita directement de la paix avec le roi de Suède; elle était dans l'intérêt bien entendu des deux adversaires, mais il était difficile de supposer qu'elle pût se conclure aussi rapidement entre deux souverains qui avaient commencé les hostilités en ayant des procédés sans mesure, et contraires aux égards que les têtes couronnées gardent les unes vis-à-vis des autres, pour ne pas envenimer leurs querelles. La czarine avait encore récemment usé à l'égard de Gustave d'une insolence sans pareille. Non contente d'avoir répondu aux offres de médiation de la Prusse, en émettant des prétentions excessives, elle avait fait connaître à l'Europe (12 mars) par une circulaire adressée aux agents diplomatiques russes les conditions auxquelles elle oublierait le passé : « La Suède consentirait au rétablissement des « traités de Nystad et d'Abo, et notamment de l'ar- « ticle du dernier, qui interdisait toute ligue entre la

« Suède et la Turquie : elle modifierait la constitu-
« tion extorquée de 1772, de façon que ni Gustave ni
« ceux de ses successeurs qui pourraient lui ressem-
« bler, ne fussent à même de violer les traités aussi
« arbitrairement qu'il venait de le faire, et entraîner
« la nation dans des troubles semblables à ceux aux-
« quels elle venait d'être en proie. » En un mot, la czarine était restée fidèle à la politique qu'elle avait suivie, à l'égard de la Suède, depuis le commencement de son règne, et qui consistait à y entretenir les discordes civiles pour la dominer.

Après Reichenbach, l'impératrice sut faire taire sa violence de langage, et offrir à la Suède des conditions plus modérées. En guerre avec la Turquie, abandonnée par son unique alliée, l'Autriche, menacée par la Prusse et la Pologne, et même par l'Angleterre, elle avait tout intérêt à se réconcilier avec un ennemi qui occupait une partie de ses forces, et qui, par l'effet du moindre succès, pouvait se trouver aux portes de sa capitale.

Gustave, de son côté, ne manquait pas de raisons pour en finir : la bataille du 9 juillet avait seule sauvé Stockholm d'une attaque des Russes; elle lui avait, en même temps, donné cette gloire qu'il recherchait si ardemment; sa vanité était satisfaite, et la prudence lui commandait de désarmer par la paix un adversaire si supérieur en force, et qui pouvait lui porter des coups si rudes. Il était en même temps mécon-

tent de ses alliés, qui n'avaient rien fait pour lui. L'Angleterre, il est vrai, avait, aux Dunes, une escadre prête à sortir, mais les différends que cette puissance avait à ce moment même avec l'Espagne, au sujet de la possession de Nootka, pouvaient faire douter qu'elle fût destinée à la Baltique. Gustave avait ruiné ses finances par des emprunts onéreux; la Prusse, qui avait promis des subsides, ne lui avait encore rien payé; quant à ceux de la Turquie, il était fort à craindre qu'ils ne vinssent à manquer, à cause de l'épuisement des ressources de la Porte, et du peu d'avantages qu'elle retirait de l'alliance suédoise ; car, malgré la brillante affaire du 9 juillet, les Russes restaient maîtres de la Baltique et libres d'envoyer des vaisseaux dans la Méditerranée.

Enfin, les deux souverains se trouvèrent tout à coup rapprochés par un sentiment commun, qui devait bientôt amener leur étroite alliance, la haine de la Révolution française. Chez Gustave, elle était sincère et profonde : il avait conservé de sa lutte contre les États une aversion passionnée contre toute résistance au pouvoir royal, et il avait déjà manifesté ce sentiment, lors de la guerre de l'indépendance américaine, en se prononçant vivement contre les insurgés, et en défendant à ceux de ses sujets qui avaient alors combattu dans les rangs de l'armée française, de porter l'ordre de Cincinnatus. La reconnaissance qu'il gardait de l'appui donné jadis à son audace par le cabinet

de Versailles, le tour de son esprit qui le portait vers toute entreprise d'une apparence chevaleresque, l'espoir d'acquérir une grande gloire personnelle, le poussaient à envisager avec ardeur la perspective de commander l'armée qui délivrerait Louis XVI et Marie-Antoinette de la tyrannie populaire. L'émigration avait eu, dès le principe, toutes ses sympathies, et, de son camp de Finlande, il avait écrit au prince de Condé pour lui offrir un asile dans ses États.

Il n'y a aucune raison de croire que Catherine ne fût pas très-ennemie des révolutionnaires français : sans doute elle avait entretenu avec Voltaire, Diderot et toute l'école philosophique des relations qui avaient donné lieu à de très-plates flatteries ; elle avait voulu confier à d'Alembert l'éducation de son fils ; elle avait parlé de traduire elle-même le chapitre du Bélisaire de Marmontel condamné par la Sorbonne ; mais elle n'en restait pas moins un despote beaucoup trop absolu pour ne pas détester cordialement les idées de liberté, quand elles passaient de la théorie à la pratique, et, dès l'époque de la prise de la Bastille, elle s'était prononcée très-vivement contre des hommes qui débutaient dans la carrière des réformes par la prise à main armée d'une prison d'État. Néanmoins, elle ne s'abandonna jamais complétement à sa haine, elle l'exhala en paroles et en vaines démonstrations, et, laissant aux autres le soin d'agir, elle profita habilement du trou-

ble où était l'Europe occidentale pour avancer ses desseins ambitieux. Dès lors, l'anéantissement de la Pologne était le but de sa politique; pour y atteindre, elle trouvait commode de voir ses voisins occupés ailleurs. Le rapprochement de la Prusse et de l'Autriche lui donnait l'espoir que ces deux puissances épuiseraient leurs efforts contre la France, et lui laisseraient le champ libre à l'orient de l'Europe : elle jugea donc le moment venu d'être modeste vis-à-vis de Gustave, et la négociation entre des souverains, également animés d'intentions conciliantes, n'éprouva pas de difficultés.

Les plénipotentiaires suédois et russes, réunis sous une tente, élevée entre les deux armées, dans la plaine de Werelœ, tombèrent promptement d'accord, et la paix fut signée le 14 août; elle eut pour base le *statu quo ante bellum*. On évita seulement d'y renouveler les traités antérieurs, parce que le roi de Suède déclara qu'il ne voulait pas renoncer à son alliance avec la Turquie, et que l'article 1er du traité d'Abo pouvait être interprété comme lui interdisant toute liaison avec cette puissance. Il n'était pas fait la moindre allusion au gouvernement intérieur de la Suède, et nulle amnistie n'était stipulée en faveur des sujets suédois qui avaient pris part à la conjuration d'Aniala. Gustave, comme pour bien constater l'abandon de Catherine, fit publiquement trancher la tête au principal coupable, au colonel

Hœstesko, peu de semaines après la signature de la paix.

Ni l'armistice conclu entre l'Autriche et la Porte, ni le traité de Werelœ, n'avaient arrêté les hostilités entre les Turcs et les Russes. Au commencement de la guerre, les négociants grecs de Trieste avaient armé à leurs frais quelques bâtiments, et en avaient confié le commandement à un de leurs compatriotes, Lambro Cazzoni. Pendant quelque temps, ce précurseur de Canaris avait promené avec succès le pavillon russe dans les mers de l'Archipel, mais sa flottille finit par être dispersée dans un combat livré entre Andro et Capo d'Oro. Malgré cet échec, il continua ses courses avec l'espoir, qui ne se réalisa pas, d'amener, en Grèce, quelque soulèvement. Dans la mer Noire, un premier combat (19 juillet) entre les deux flottes, livré près de Ienikaleh, fut indécis; mais un second, qui eut lieu dans les parages de Sébastopol (8 et 9 septembre), fut funeste aux Russes, qui éprouvèrent des pertes considérables. Sur terre, la guerre languit pendant presque toute la campagne; mais Potemkin, qui ne trouvait pas que ce fût assez d'avoir pris la place peu importante de Kilia Nova (29 septembre), résolut de terminer l'année par un coup d'éclat. Il avait approuvé la hauteur avec laquelle Catherine avait rejeté les propositions de médiation, et il avait dit en apprenant les résultats des conférences de Reichenbach : « Je vaincrai les

Campagne de 1790 entre les Turcs et les Russes.

« Turcs sans allié, et ferai la paix sans médiateur. » Le 10 décembre, il envoya à Souwaroff l'ordre de prendre le commandement du blocus d'Ismaïl, et de s'emparer de la place, à quelque prix que ce fût.

Ce général n'était pas homme à reculer devant l'effusion du sang. Il ordonna donc l'assaut (22 décembre), et alors commença une des plus effroyables boucheries dont l'histoire ait gardé la mémoire. A cinq heures du matin, les colonnes moscovites se mirent en mouvement; trois fois elles sont repoussées, trois fois elles reviennent à la charge, et à deux heures les Russes sont maîtres de la ville. Ils se montrèrent sans pitié, la garnison et les habitants furent passés au fil de l'épée, et on évalue à plus de 30,000 Turcs le nombre des victimes de cette affreuse journée, qui coûta aussi aux Russes un nombre d'hommes considérable. Souwaroff annonça sa victoire à l'impératrice par une lettre écrite dans le style laconique et bizarre qu'il affectait : « Gloire à « Dieu, gloire à vous, » disait-il; « la ville est prise « et m'y voici. »

Lutte entre les Vonckistes et Statistes.

Cependant, à peine le congrès de Reichenbach était-il terminé, que Léopold prenait des mesures pour rétablir son autorité en Belgique, et dirigeait sur cette province 30,000 hommes sous le commandement du vieux maréchal Bender. Les événements qui s'y étaient passés depuis la mort de Joseph II étaient de nature à augmenter les chances

d'une restauration, et les divisions qui avaient éclaté parmi les insurgés, devaient faire présager leur prompte défaite.

En effet, dès le mois de mars, la rupture entre les Statistes et les Vonckistes était devenue complète. Elle se déclara ouvertement à l'occasion d'une pétition que les démocrates, réunis sous le nom de société patriotique, adressèrent aux États de Brabant pour demander que la représentation de la province cessât d'être constituée d'après des formes surannées, et que les diverses parties de la nation y fussent plus également représentées. Cette démarche fut vivement attaquée par les Statistes ; usant de l'influence prépondérante qu'ils exerçaient sur le bas peuple, ils excitèrent une émeute très-violente contre leurs adversaires. Vonck et ses principaux adhérents, menacés dans leurs personnes, durent quitter Bruxelles au plus vite (16-17 mars). Parmi eux on distinguait plusieurs hommes appartenant à la plus haute aristocratie belge, qui, imitant la minorité de la noblesse française aux États généraux, s'étaient prononcés pour les idées nouvelles ; tels étaient notamment le duc d'Aremberg et son frère le comte de La Marck, l'ami de Mirabeau, qui, tout en prenant une part active aux affaires de Belgique, n'avait pas abdiqué le titre de membre de l'Assemblée constituante. Mais, pour obtenir une victoire complète et la direction absolue du mouvement, il

Lutte entre les Statistes et les Vonckistes.

restait à Van der Noot et à ses amis d'être les
tres de l'armée ; pour y arriver, il fallait ôt
commandement à Van der Meersch qui étai
voué aux démocrates. Ce général ne tarda p
effet à se mettre en opposition avec le Con
prenant pour prétexte l'état déplorable dar
quel on laissait ses troupes, il offrit sa démi
Ce fut le signal d'une espèce d'insurrection ; u
tain nombre d'officiers l'entourèrent, lui firen
prendre le commandement, nommèrent un c
directeur, et publièrent un manifeste par leq
exigeaient que Van der Meersch restât comme
ralissime. Ils écrivirent en même temps à
pour l'engager à se rendre au milieu d'eux. Cel
accompagné du duc d'Ursel, du comte de La M
et de plusieurs autres de ses amis, ne tarda
arriver à Namur.

L'immense majorité des Belges penchait po
Statistes, et l'attitude que prenaient les chel
troupes rassemblées sur la Meuse excita une r
bation générale. Le Congrès ne se laissa pas
mider, et le général prussien Schönfeld qui
tête de quatre mille hommes, venait de faire cap
la garnison de la citadelle d'Anvers (29 mars),
l'ordre de marcher sur Namur. Van der Me
sortit de cette ville pour aller à la rencontre
adversaires, et accepta une conférence avec les
tés qui accompagnaient l'armée de Schönfeld.

tandis qu'on parlementait, les habitants de la ville se prononçaient pour le Congrès, une partie des soldats de Van der Meersch suivait leur exemple, et, à la fin de la journée, les deux armées confondues rentraient dans la place. Vonck et quelques-uns de ses amis s'enfuirent à Givet. Van der Meersch, abandonné par la plus grande partie de ses troupes, reçut l'ordre de se rendre à Bruxelles; là il fut mis en arrestation et envoyé à la citadelle d'Anvers.

Cette défaite des Vonckistes devait avoir sur les rapports des insurgés belges avec l'Europe les conséquences les plus directes et les plus fâcheuses, en élargissant encore la division qui existait entre eux et la maison d'Autriche. Les Vonckistes avaient toujours été les moins éloignés d'une transaction. Léopold, en montant sur le trône, avait adressé aux Belges une déclaration par laquelle il séparait nettement sa politique de celle de son frère, et promettait non-seulement le rétablissement des anciens priviléges, mais encore des immunités nouvelles. Ce furent alors les Statistes qui se prononcèrent le plus vivement contre tout accommodement avec l'Autriche. Parmi les démocrates, au contraire, un certain nombre d'hommes, irrités de la prépondérance de leurs adversaires, n'étaient point éloignés de s'entendre avec un prince qui avait montré, en Toscane, quelque tendance vers les idées nouvelles, et peu de faiblesse pour le clergé.

La modération des Vonckistes s'expliquait encore par leur penchant vers l'alliance de la France, où les opinions dominantes se rapprochaient des leurs. Ils étaient en relations assez étroites avec M. de Lafayette alors à l'apogée de sa popularité ; plein du libéralisme cosmopolite qui ne cessa de l'animer, pendant le cours de sa longue existence, le général de la garde nationale parisienne se montrait l'ami très-chaud d'un peuple qui revendiquait sa liberté. M. de Montmorin, qui acceptait la Révolution de 1789 aussi sincèrement que pouvait le faire un homme profondément dévoué à la monarchie, s'entendait avec lui sur la conduite à tenir relativement à la Belgique. Il leur était, en effet, assez facile de tomber d'accord et de poursuivre un même but ; Lafayette ne tenait qu'à voir naître un gouvernement libre, M. de Montmorin n'avait d'autre désir que de ne pas rompre l'alliance autrichienne, et d'empêcher les Pays-Bas belges de tomber sous l'influence anglo-prussienne. L'établissement en Belgique d'une constitution conforme aux principes de l'Assemblée constituante, sous le gouvernement d'un archiduc, concordait donc avec les vues de l'un et de l'autre.

La déroute des patriotes eut pour effet de rompre tout rapport des Belges avec la France, et de leur rendre plus difficile que jamais un rapprochement avec l'Autriche. Les Statistes témoignaient une haine violente pour les Constituants ; leurs journaux étaient

pleins d'injures contre eux, et l'un des plus accrédités avait été jusqu'à dire qu'il préférerait « le re-« tour des Autrichiens au règne de la cohue nationale « française. » Animés comme ils l'étaient contre Léopold, ils ne pouvaient rien dire de plus fort.

La victoire des Statistes avait donc pour résultat de jeter plus que jamais les Belges dans les bras de la Prusse; mais c'était précisément le moment où Frédéric-Guillaume commençait à pencher vers un rapprochement avec l'Autriche. Néanmoins le parti vainqueur continuait à se prononcer à la fois très-vivement, et contre la maison de Lorraine, et contre la démocratie. En vain Van Eupen, plus modéré que Van derNoot, avait-il voulu arriver à un accommodement avec Vonck et ses partisans réfugiés dans la Flandre française; ses efforts échouèrent devant la violence des passions de son parti. La révolution belge en resta sensiblement affaiblie. Les démocrates, en minorité incontestable dans le pays, étaient assez nombreux cependant pour embarrasser leurs adversaires; un certain nombre d'entre eux inclina de plus en plus vers un accommodement avec l'Autriche, et alla grossir les rangs des amis qu'elle avait laissés dans le pays.

Campagn des Autrichiens contre les Belges

Les événements militaires n'étaient pas non plus favorables aux insurgés. Le général Schönfeld avait voulu en prenant le commandement se signaler par un coup d'éclat, et il avait essayé de chasser les Au-

trichiens du Luxembourg (18 mai) ; mais ceux-ci s'étaient remis de leur premier désordre ; un combat assez vif livré à Marche en Famine, le 23 mai, leur fut favorable, et eut pour résultat de rejeter les Belges jusque dans Namur. Peu de temps après, une colonne autrichienne replaçait sous l'autorité de Léopold la province de Limbourg, et était secondée dans son entreprise par une partie des habitants.

C'est dans de telles circonstances que se tint le Congrès de Reichenbach ; le rapprochement qui s'ensuivit entre l'Autriche et la Prusse devait être funeste aux Belges. Divisés entre eux, abandonnés par les puissances sur l'appui desquelles ils comptaient, attaqués par des troupes nombreuses et disciplinées, ils ne pouvaient prolonger leur résistance. Néanmoins les insurgés ne se laissaient point abattre par les nouvelles désastreuses qui leur arrivaient d'Allemagne. Le Congrès s'efforça par tous les moyens en son pouvoir d'appeler des volontaires aux armes, et de se procurer des ressources financières. Il engagea les États provinciaux à envoyer à Bruxelles des députés extraordinaires, qui viendraient donner une nouvelle force au Congrès. En même temps, les agents belges redoublaient d'efforts auprès des cours alliées pour en obtenir quelque appui, et, malgré l'éloignement du parti dominant en Belgique pour la Révolution française, des démar

ches étaient tentées près de l'Assemblée constituante. Mais partout l'accueil reçu fut peu encourageant.

A Berlin, Hertzberg était contraint de dire aux envoyés des insurgés que le roi Frédéric-Guillaume n'entendait, en aucune façon, prendre la défense des Belges contre l'Autriche; que ce qu'ils avaient de mieux à faire, c'était de traiter avec Léopold, près duquel, d'ailleurs, les cours alliées s'étaient réservé le droit de protéger les libertés de la Belgique. A Londres, la réponse était encore plus nette; le cabinet de Saint-James déclarait non-seulement qu'il entendait s'en tenir à ce qui avait été arrêté à Reichenbach, mais encore que, conjointement avec la Hollande, il prendrait fait et cause pour l'Autriche, dans le cas où la France se prononcerait en faveur de la Belgique.

A Paris, les envoyés des Statistes ne trouvèrent que froideur. M. de Lafayette s'était décidé à abandonner à eux-mêmes des hommes dans lesquels il avait fini par découvrir des ennemis très-acharnés des idées nouvelles. Il avait complétement pris ce parti, à la suite du rapport que lui avait fait sur ce qui se passait dans les Pays-Bas un homme qui venait de les parcourir. C'était le général Dumouriez. Ce personnage, encore obscur et subalterne, mais qu'attendait une grande destinée, avait sollicité de M. de Montmorin une mission en Belgique; ses antécédents et ses qualités si rares et si variées l'y rendaient tout à fait propre,

et il obtint d'y être envoyé, mais sans aucun carac tère officiel. A son retour, il acheva de dégoûte complétement le général Lafayette de prendre au cun intérêt à l'insurrection, en le convainquant qu les principes des Statistes différaient absolument d ceux de l'Assemblée constituante. Dès lors, les Belge n'eurent plus rien à espérer de la France.

ngrès de a Haye. Il avait été convenu à Reichenbach qu'un congrè destiné à travailler à la pacification de la Belgiqu se réunirait à La Haye. Les plénipotentiaires de l Prusse, de l'Angleterre et des Pays-Bas (septembre y devancèrent le représentant de l'Autriche, le comt de Mercy-Argenteau, jusqu'alors ambassadeur d cette puissance, à Paris. Le comte de Nassau-Corvey membre des États de Brabant, avait été envoyé à L Haye par le Congrès belge, sans caractère officie cependant; il en revint avec une note verbale, daté du 17 septembre, par laquelle les ministres de l triple alliance engageaient officieusement le Congrè à « négocier un armistice, jusqu'à ce que les propo « sitions qui devaient lui être faites fussent prépa « rées, et afin que, pendant cet intervalle de temps « il n'arrivât rien qui pût altérer les dispositions de « puissances qui s'intéressaient à rendre la tranquil « lité à la Belgique. » Ils ajoutaient officiellemen que, si les Belges ne prenaient au plus vite un sag parti, il ne serait plus au pouvoir de leurs cour de s'interposer en leur faveur.

Dans ces circonstances critiques, les chefs du mouvement belge résolurent de tenter un suprême effort. Leur armée, momentanément grossie par la présence de nombreux volontaires, attaqua les Autrichiens (22 septembre) qui, en attendant les renforts partis d'Allemagne, se tenaient sur la défensive; mais Schönfeld et son lieutenant, l'Anglais Kœlher, furent partout repoussés; les soldats novices et les paysans rassemblés à la hâte qu'ils commandaient furent mis en déroute, comme cela devait être, par les troupes régulières qu'ils avaient eu l'audace de provoquer. L'armée belge se retira en désordre derrière la Meuse, et ne se releva pas de cet échec; toutefois, les généraux autrichiens ne la pressèrent pas vivement, et attendirent, pour prendre l'offensive, d'avoir été rejoints par les régiments qui leur étaient envoyés.

Le Congrès belge, sous l'inspiration de Van der Noot, avait décidé, au cri de vaincre ou mourir, que, pour le moment, il n'acceptait pas l'armistice, et il adressait cette réponse à La Haye par l'entremise de MM. de Mérode et de Repsaët. Les ministres de la triple alliance insistèrent auprès de ces nouveaux envoyés pour convaincre les insurgés de la nécessité d'une suspension d'armes; ils rappelèrent que leurs cours s'étaient engagées à ne pas s'opposer au rétablissement de l'autorité autrichienne, mais à la condition que les Belges rentreraient en jouissance de

leurs anciennes libertés, s'ils ne s'entêtaient point dans une folle résistance. MM. de Mérode et de Repsaët, en retournant à Bruxelles, appuyèrent sur l'absolue nécessité où on était de traiter. Leur opinion fut vivement soutenue par les généraux Schönfeld et Kœlher, qui étaient convaincus de l'impuissance où ils seraient de tenir tête aux Autrichiens, quand ceux-ci auraient reçu des renforts. Mais rien ne put vaincre l'obstination de Van der Noot et de Van Eupen qui, d'ailleurs, n'étaient en cela que les représentants de leur parti. La masse de la nation, exaltée par les prédications du clergé, se montrait plus hostile que jamais à la maison d'Autriche. A Bruxelles même, une scène déplorable prouva à quel degré était parvenu le fanatisme. A la suite d'une procession, un homme, qu'on accusa à tort d'avoir insulté l'image de la Vierge, fut massacré, comme royaliste, par la populace en délire.

Van der Noot et Van Eupen tenaient au Congrès un langage propre à l'entretenir dans une confiance qu'ils étaient peut-être assez aveugles pour partager. Ils affirmaient que les puissances qui s'étaient entendues à Reichenbach étaient prêtes à se diviser de nouveau; que la France s'éloignait chaque jour davantage de l'Autriche; qu'on pouvait désormais compter sur son appui; et qu'il s'agissait seulement de gagner du temps, sans prendre d'engagement vis-à-vis du Congrès de La Haye. On avait entendu Van

der Noot prononcer ces paroles insensées : « Si « quatre-vingt mille Autrichiens osent pénétrer dans « les Pays-Bas, ils seront exterminés comme quatre-« vingt mille mouches. » Sous ces funestes inspirations, le Congrès belge décida qu'on répondrait aux ministres de la triple alliance, en demandant que la France, aussi intéressée que personne à ce qui se passait dans les Pays-Bas, fût admise aux conférences de La Haye. Une telle proposition, venant des Statistes, prouvait du reste combien la position avait empiré, depuis le temps où ils n'avaient que des injures pour l'Assemblée constituante.

Cependant Léopold, récemment élu empereur à Francfort (30 septembre), signait une proclamation par laquelle il promettait de gouverner « chacune des « provinces belges sous le régime des constitutions, « chartes et priviléges qui étaient en vigueur sous le « règne de Marie-Thérèse; » il ajoutait qu'il accorderait une amnistie à tous ceux qui mettraient bas les armes avant le 25 novembre, et donnait à entendre qu'il n'était pas éloigné d'élargir l'entrée aux États généraux. A la suite de cet acte solennel et des conférences qu'ils avaient eues avec le comte de Mercy, récemment arrivé à La Haye, les ministres des trois cours médiatrices notifièrent aux Belges qu'ils eussent à accepter les propositions si conciliantes qui leur étaient faites, faute de quoi ils n'auraient à s'en prendre qu'à eux-mêmes des conséquences de leur

opiniâtreté et de l'abandon des trois cours (30 octobre).

Dans ces graves conjonctures, le Congrès belge après avoir admis dans son sein de nouveaux représentants des provinces, délibérait sur la conduite à tenir, mais n'aboutissait à envoyer à La Haye qu'une réponse embarrassée, où, en accueillant très-vaguement la proposition d'armistice, il demandait un nouveau délai pour décider « du sort du pays avec le « calme de la réflexion. » Pendant ce temps, Van der Noot s'efforçait par tous les moyens d'exciter les passions populaires ; à son instigation, la populace de Bruxelles se livrait à ces manifestations désordonnées, auxquelles les classes inférieures de tous les pays aiment à s'abandonner, quand elles peuvent le faire sans danger immédiat. La déclaration de Francfort était brûlée sur la grande place de Bruxelles, aux applaudissements d'une foule immense. Mais ces fureurs n'étaient pas partagées par toute la nation. Les hommes modérés désiraient un arrangement avec l'Autriche, et les Vonckistes, irrités des persécution qu'avaient subies les principaux d'entre eux, inclinaient dans le même sens. L'armée se désorganisait beaucoup de ses chefs, qui étaient étrangers, ne partageaient pas les illusions d'un patriotisme aveugle ils regardaient la résistance comme impossible, et ils étaient tout à fait découragés. Le général en chef, le Prussien Schönfeld lui-même, qui voyai

les insurgés abandonnés par son gouvernement, ne montrait plus aucun zèle pour une cause qu'il considérait comme perdue, et il offrait sa démission.

Le 19 novembre, les envoyés du Congrès belge à La Haye étaient parvenus à obtenir des ministres des cours alliées, qu'ils agiraient auprès du ministre de l'empereur pour que le terme fatal fût reculé, et que les hostilités ne commençassent point le 21 novembre. Mais M. de Mercy fut inébranlable; il annonça que les troupes autrichiennes marcheraient en avant au jour fixé. Les médiateurs, tout en déclarant nettement aux Belges qu'ils n'avaient pas d'autres ressources que d'accepter les conditions faites le 30 octobre, ne dissimulèrent pas le mécontentement que leur causait la roideur de l'envoyé impérial; ils lui passèrent une note pour décliner la responsabilité de son attitude, et réservèrent pour leurs gouvernements « le droit de prendre telles mesures qu'ils jugeraient convenables et analogues aux circonstances. »

En apprenant ces nouvelles, le Congrès fut atterré: au dehors tout appui lui manquait; au dedans il craignait une populace frémissante, et le délai fatal expirait. Dans ces circonstances suprêmes, il nomme par acclamation l'archiduc Charles, troisième fils de l'empereur, grand-duc héréditaire de Belgique, à la condition de ne jamais, ni lui ni ses descendants, ré-

gner sur d'autres États, et de respecter les lois et priviléges des provinces. Immédiatement, ce décret est transmis au Congrès de La Haye, au maréchal Bender et au général Schönfeld; mais il était trop tard pour qu'il pût exercer sur les événements la moindre influence.

mission de elgique. Le maréchal de Bender s'était mis en mouvement le 22 novembre au matin, sans tenir compte de la proclamation de l'archiduc Charles par le Congrès. Le 24, Namur capitulait après un petit combat. Dès lors, la retraite des Belges ne fut plus qu'une déroute : le Congrès révoqua Schönfeld, mais ce fut à peu près son dernier acte. Le 30, Bender était sous Bruxelles, et les députés effrayés se dispersaient; les plus compromis, et avec eux Van der Noot et Van Eupen, se réfugièrent en Hollande. Le 2 décembre, les États de Brabant capitulaient, et les Autrichiens entraient dans la ville. Quelques jours après, toutes les provinces firent leur soumission, et les troupes belges furent licenciées sans coup férir. Liége subit le sort des Pays-Bas, et, le 13 janvier 1791, les Autrichiens y rétablirent l'autorité de l'évêque.

Telle fut la déplorable issue de l'insurrection des Pays-Bas autrichiens, conséquence trop naturelle des divisions intestines. Quarante ans plus tard, quand, dans des circonstances assez analogues, les Belges revendiquèrent leur indépendance, ils durent le succès à leur union. Libéraux et catholiques,

oubliant leurs querelles, ils marchèrent d'accord pour secouer le joug détesté de la Hollande, et, appuyés par la France encore tout émue des sentiments généreux de 1830, ils arrachèrent à l'Europe la reconnaissance de leur indépendance. Si, en 1790, les Statistes et les Vonckistes n'avaient pas permis à la discorde de se glisser parmi eux, ils auraient trouvé dans l'Assemblée constituante un secours qui leur fit cruellement défaut. Sans doute, à ce moment, la solution n'aurait pas été aussi pacifique qu'elle le fut plus tard, mais les Belges, au lieu de succomber misérablement, auraient eu l'honneur de donner le signal de la plus mémorable des luttes; ils auraient été associés à notre gloire, tandis qu'ils n'ont partagé que nos sacrifices et nos malheurs.

Réform de Joseph en Hong

A peu près à la même époque, Léopold réussissait également à apaiser le mécontentement très-vif que les réformes de Joseph II avaient fait naître en Hongrie (1). L'état social de ce royaume différait peu de celui de la Pologne; le sol tout entier était entre les mains d'une noblesse turbulente, et le sort des deux pays eût été vraisemblablement le même, si la couronne de saint Étienne n'avait été transmise

(1) L'*Histoire de la maison d'Autriche*, par Coxe, ouvrage très-consciencieux, contient des détails intéressants sur les différends de Léopold et des Hongrois. L'auteur a eu à sa disposition des pièces diplomatiques émanant d'agents anglais, et contenant des renseignements précieux. J'ai tiré aussi quelque profit de deux ouvrages de M. Michiels sur l'histoire d'Autriche.

héréditairement, depuis deux siècles, dans la maison d'Autriche. Entre un prince puissant, enorgueilli par la dignité impériale, et des magnats indociles, belliqueux, souvent secourus du dehors par les ennemis de leur souverain et surtout par la Turquie, la lutte avait été violente, et ce n'était pas sans peine que les descendants des Habsbourg avaient maintenu leur autorité. Marie-Thérèse, allant plus avant que ses prédécesseurs, s'était, la première, efforcée de fondre, avec le reste de ses possessions héréditaires, cet antique royaume qui, par ses mœurs, sa langue et ses lois, avait conservé une existence propre. Depuis la Diète générale, où elle fut couronnée, et qui est célèbre par l'enthousiasme des Hongrois pour « leur roi Marie-Thérèse », elle avait évité de convoquer aucune autre assemblée de cette espèce ; mais cette habile souveraine avait procédé avec la mesure qui, seule, pouvait assurer le succès de ses desseins.

Joseph II poursuivit dans la même voie, avec cette ardeur intempestive qu'il apporta à tout, et qui lui fut si funeste. Il débuta par blesser profondément une nation fière, en lui refusant une satisfaction qui lui était chère. L'usage était que tout roi, en montant sur le trône, reçût solennellement la couronne de saint Étienne, du roi patron de la Hongrie : dans le cours de la cérémonie, il devait prêter le serment de respecter les droits de ses sujets, et c'était cet en-

gagement que Joseph II n'avait pas voulu prendre. Il ne s'était pas borné là; il avait fait enlever de Hongrie la « sainte couronne » que le peuple considérait comme le palladium de ses libertés. Ce n'était que le prélude de changements considérables qu'il tenta d'apporter à l'administration du pays. Il se proposait d'y établir les mêmes réformes que dans le reste de ses États. Bientôt le nouveau système d'impôt et le cadastre qui en était la suite, la sécularisation des biens du clergé, la vente des domaines de la couronne, l'établissement de la conscription, la nouvelle organisation des tribunaux, soulevèrent une irritation qu'accrurent encore les tentatives faites pour étendre l'usage de l'allemand comme langue officielle et nationale; enfin les souffrances, suite inévitable de la guerre avec la Turquie, portèrent l'exaspération à son comble.

Mécontentement des Hongrois.

Le pays s'agitait, la Prusse encourageait les mécontents, et laissait un comité, formé par eux, s'organiser à Berlin. Joseph II, mourant, désespéré du succès des Belges, comprit qu'il fallait céder aux Hongrois, et il signa d'une main défaillante (25 janvier 1790) la révocation des mesures qui avaient paru contraires aux lois du royaume. Il ordonnait également le renvoi, à Bude, de la sainte couronne. Elle y fut rapportée en triomphe, l'avant-veille de la mort de l'empereur, au milieu des transports de joie qui se renouvelèrent, il y a quelques années,

lorsqu'elle fut retrouvée, après avoir été cachée, en 1848, par les insurgés.

Néanmoins, à l'avénement de Léopold, les mécontents étaient toujours nombreux et redoutables. Les plus extrêmes d'entre eux prétendaient que, Joseph II ayant violé les lois fondamentales du royaume, la loi de succession héréditaire était abrogée; que le vieux droit de la nation d'élire son souverain revivait; et que rien ne l'obligeait à prendre un Autrichien pour roi. Dans les Diètes provinciales, les discours les plus violents étaient prononcés; on demandait que la défense du royaume fût confiée aux troupes nationales, que le roi fît, une partie de l'année, sa résidence à Bude, et que deux députés magyars prissent part à toute négociation qui aurait la paix pour but.

Léopold suivit, vis-à-vis de ses sujets hongrois, la politique modérée, qui dirigeait partout sa conduite, depuis la mort de son frère. Son premier acte fut de convoquer une Diète générale pour assister aux cérémonies de son couronnement. Cette concession ne calma pas les esprits. Encouragés par la situation embarrassée de Léopold et par les instigations secrètes de la Prusse, les chefs du mouvement magyar rédigèrent une formule de serment que le nouveau roi devait prêter à son avénement, et qui rabaissait beaucoup son autorité. Ils réclamaient, en outre, le droit d'avoir des députés présents à toutes

les négociations, notamment à celles qui avaient lieu à Reichenbach, et la révocation des mesures favorables aux non-catholiques. L'esprit de sédition avait pénétré jusque dans les rangs de l'armée : plusieurs régiments hongrois demandèrent à prêter serment à la nation, et beaucoup d'officiers exprimèrent l'intention d'envoyer des représentants à la Diète.

En présence de difficultés aussi graves, Léopold déploya une habileté rare; il sut, en accédant à quelques-uns des vœux des mécontents, maintenir les droits les plus essentiels de sa maison, et trouver de précieux auxiliaires dans le royaume même. La Hongrie renferme des races très-diverses, et les Magyars sont loin de dominer par le nombre les populations d'une origine différente. Parmi celles-ci, les Serbes ou Illyriens sont une des plus compactes et des plus belliqueuses. Ils habitent la partie méridionale du royaume, sur les frontières de la Turquie, où leurs ancêtres se sont fixés, en fuyant leur pays natal envahi par les Ottomans. Les Magyars, en les accueillant, ne leur avaient point cependant accordé les droits de citoyen, et les Serbes ne cessaient de réclamer vivement leur admission à la Diète; ils professaient d'ailleurs la religion grecque, et avaient à redouter les dispositions hostiles des Hongrois à l'égard des dissidents. Léopold, comme ses successeurs en 1848, profita de ces divisions : il avait déclaré qu'il maintiendrait les priviléges accordés aux

non-catholiques, et, comme la Diète hongroise refusait de faire droit aux réclamations des Serbes, il les autorisa à tenir une Diète particulière à Temeswar. La réunion de cette assemblée intimida les Magyars, et contribua à les rendre de plus facile composition.

Le rescrit que Léopold adressa à la Diète hongroise en la convoquant établit nettement le système à la fois ferme et conciliant qu'il avait adopté : « Je maintiendrai, » y était-il dit, « dans toute son « intégrité, comme mon aïeul et ma mère l'ont main- « tenue, et telle qu'elle est garantie par la pragma- « tique sanction, la constitution du royaume dans l'es- « poir que les États s'y conformeront aussi. Par cette « constitution, la puissance législative m'est remise « conjointement avec la Diète : mais je suis seul chargé « de la puissance exécutive et du pouvoir judiciaire, « ainsi que de la distribution des emplois et des grâ- « ces. Je m'en tiendrai à la pragmatique sanction. Ja- « mais je ne permettrai qu'on mette en question le « droit de succession qui m'appartient à moi et à mes « héritiers. Jamais je n'accéderai à la moindre inno- « vation dans l'exercice de la puissance exécutive, et « ne consentirai à la moindre violation des priviléges « accordés aux non-catholiques. » Ces paroles demandent quelques explications ; le nom de Joseph II n'y est pas prononcé, c'est un blâme tacite de sa conduite ; mais, en même temps, Léopold déclarait qu'il

voulait exercer le pouvoir comme Marie-Thérèse; il indiquait ainsi clairement qu'il entendait, comme avait fait cette princesse, ne prêter le serment connu sous le nom de serment d'André II, qu'en omettant un article, en vertu duquel les Hongrois avaient le droit de prendre les armes pour défendre leurs priviléges, si le roi voulait les violer. Les précautions militaires n'avaient pas non plus été négligées : soixante mille hommes furent cantonnés en Hongrie; les officiers qui s'étaient signalés par leur esprit d'indépendance furent changés de régiment, et remplacés par des Allemands.

Cependant la Diète hongroise se réunissait à Presbourg (3 novembre), et, sept jours après, l'empereur faisait son entrée solennelle dans cette ville, accompagné de cinq de ses fils; l'un d'eux, l'archiduc Léopold-Alexandre, fut élu palatin. En le présentant aux députés, son père lui ordonna de ne jamais s'écarter des lois du royaume : il ajouta qu'il le considérait comme devant servir de médiateur entre lui et ses sujets hongrois, et comme tout à fait digne d'entretenir l'affection réciproque. Cette démonstration produisit le plus heureux effet; mais la satisfaction publique fut complète, lorsqu'à la cérémonie du couronnement, Léopold annonça qu'il consentait à ce qu'une loi obligeât ses successeurs à se faire couronner, dans les six mois qui suivraient leur avénement; c'était l'assurance donnée qu'on ne verrait

Diète hongr de 1790-1

plus se renouveler les prétentions de Joseph II exercer le pouvoir absolu. Dès lors, les difficult s'aplanirent; les mécontents, découragés déjà par résultat des conférences de Reichenbach et par suspension des hostilités avec la Turquie, cessère d'agiter le pays; la Diète poursuivit avec calme cours de ses séances, et, comme pour témoigner reconnaissance envers le nouveau souverain, e porta le don ordinaire de 100,000 florins à 225,00

Le Recès qui, suivant l'usage, contenait l'e semble des lois votées pendant la session, constı (13 mars 1791) l'espèce de transaction qui av mis fin à l'agitation des années précédentes. L'é de tolérance pour les non-catholiques fut adopt d'autres concessions importantes furent accordé aux Serbes. Toutefois il ne fut pas possible d'am ner les fiers gentilshommes magyars à reconnaît à leurs paysans le droit de posséder des terres toute propriété, et à porter ainsi une atteinte a vieilles constitutions du pays, à peu près exclusiv ment favorables au pouvoir de la noblesse. Mais disposition du recès à laquelle la nation attacha plus d'importance, celle dont elle a appuyé ses pr tentions à l'indépendance dans ces derniers temp était l'article qui déclarait la Hongrie un pays ind pendant, qui devait être gouverné par ses lois et s coutumes propres (1). D'autres articles établissaie

(1) Hungaria... sit regnum liberum et relate ad totam regula

que le droit de faire, d'interpréter et de révoquer les lois, appartenait en commun au roi *couronné* et aux états légalement assemblés ; que les affaires publiques se traiteraient dans la langue du pays ; que les Hongrois seraient seuls employés dans l'administration intérieure ; enfin, que les lois, qui assuraient au royaume le droit d'être représenté dans les négociations qui l'intéressaient, seraient observées à l'occasion de la paix à conclure avec l'empire Ottoman.

Léopold avait donc complétement réussi à rétablir l'autorité de sa maison en Hongrie, et l'archevêque de Gran (en hongrois Estzergom), primat du royaume, n'était pas trop loin de la vérité, quand, dans une occasion solennelle, il déclara que le peuple hongrois ne faisait qu'un avec son roi, et le roi qu'un avec son peuple. En effet, dans la lutte terrible que la maison d'Autriche allait avoir à soutenir, pendant plus de vingt ans, avec des chances diverses et souvent contraires, les Hongrois versèrent à flots leur sang sur tous les champs de bataille, depuis Jemmapes jusque sous les murs de Paris ; et si, pendant cette période, quelques mécontents agitè-

regiminis formam, independens, id est nulli alteri regno aut populo obnoxium, sed propriam habens consistentiam et constitutionem, proinde a legitime coronato hæreditario rege suo adeoque a S. M. S. successoribusque ejus Hungaricis Regibus, propriis legibus et consuetudinibus, non vero ad normam aliarum provinciarum, regendum et gubernandum.

rent le royaume, ces tentatives isolées ne portèren pas atteinte à la fidélité de la nation.

ession a parle- nt anglais n 1790.

Au moment même où le congrès de Reichenbacl pacifiait l'Europe, un incident tout à fait imprévu e entièrement étranger aux passions du jour failli amener une rupture entre la France et l'Espagn d'une part, et l'Angleterre de l'autre; mais, avan d'entrer dans le récit de ce différend, il convient d présenter une analyse rapide de la session de 179C qui tient une place importante dans les annales d parlement britannique.

Les premiers efforts des Français pour fonde un gouvernement libre avaient rencontré, de l'au tre côté de la Manche, une sympathie presque uni verselle. Mais les événements qui succédèrent les tragiques scènes des 5 et 6 octobre surtout, ou vrirent bientôt tous les yeux, au dehors, sur le ca ractère sanglant que menaçait de prendre la Révo lution française. Un membre de la Constituante, qu s'était signalé, lors des premières déclarations d l'Assemblée, par ses opinions libérales, M. de Lally Tollendal, contribua, pour sa part, à alarmer le étrangers. Tout ému encore des tristes spectacle qu'il avait eus sous les yeux, de ce massacre de fidèles gardes-du-corps, de la marche révolution naire de Louis XVI, emmené à Paris par la gard nationale, il avait désespéré, trop tôt peut-être de la cause de la Révolution; il avait abandonné l

poste qu'il avait accepté, et s'était réfugié en Suisse. Là, il avait publié deux lettres, dans lesquelles, avec cette sensibilité expansive qui était le fond de son caractère, il avait voué à l'indignation publique les scènes hideuses de Versailles et de Paris, et en avait en quelque sorte rendu responsables les principaux membres de l'Assemblée, Bailly, Mirabeau et Barnave. L'effet avait été grand en Europe, et surtout en Angleterre. Les tories se prononcèrent promptement contre les tendances démocratiques qui prévalaient chez nous, tendances si opposées aux principes sur lesquels est fondée la constitution anglaise. Parmi les whigs, au contraire, les uns commençaient à envisager avec effroi le déchaînement des passions populaires, et se rapprochaient insensiblement des tories, pour défendre avec eux l'ordre social menacé, tandis que les autres, fidèles aux traditions de leur parti, ne devaient pas cesser d'être favorables à la Révolution.

Les deux chefs de l'opposition, qui, depuis longues années, non-seulement combattaient ensemble mais encore étaient liés par une étroite amitié, Fox et Burke, manifestèrent aussi à l'égard des événements de France des sentiments entièrement différents. Leurs opinions, à l'un et à l'autre, s'en trouvèrent modifiées, mais d'une façon tout opposée, si bien que cette divergence finit par amener entre eux une rupture éclatante.

Jusqu'en 89, Fox s'était montré très-peu ami de la France. Quand le traité de commerce fut conclu, il avait été de ceux qui avaient reproché à Pitt d'avoir déserté les traditions paternelles en se rapprochant d'une puissance « qui était naturelle- « ment l'ennemie politique de la Grande-Bretagne. » Mais la passion avec laquelle les Français revendiquèrent leurs droits, l'amour de la liberté qui tout à coup succédait chez eux à une longue obéissance, devaient exciter les sympathies d'une âme qui, comme celle de Fox, s'était toujours laissée émouvoir par les idées de progrès et de liberté, partout où elles avaient été professées. On l'avait entendu dire, en parlant de la prise de la Bastille, que c'était le plus grand événement qui fût arrivé dans le monde, et assurément le plus heureux.

Burke, au contraire, plus exclusivement Anglais, dévoué surtout à la constitution britannique, ne professait que mépris et horreur pour la démagogie; les scènes de désordre qui avaient signalé les débuts de la révolution l'indignaient, les massacres des 5 et 6 octobre, et surtout les outrages prodigués à la Reine, qu'il avait connue « étincelante comme l'étoile « du matin, pleine d'éclat, de vie et de joie (1), » excitaient, dans son âme ardente et sombre, une in-

(1) I saw her just above the horizon decorating and cheering the elevated sphere she just began to move in, glistering like the morning star, full of life, and splendor and joy.

dignation qui devait faire de lui un des adversaies les plus redoutables de la Révolution française.

Quant à Pitt, il gardait personnellement une réserve extrême, en présence d'événements si nouveaux, dont sans doute il pressentait la gravité, sans pouvoir la mesurer exactement tout entière. Quoi qu'en aient pu dire les pamphlets français contemporains, Pitt ne désirait nullement une rupture; il n'avait pas hérité, comme on l'a prétendu, de l'implacable haine de son père contre la maison de Bourbon, et il était moins animé que la plupart de ses compatriotes de passions hostiles à la France. Sans doute, croire qu'il assistait avec un regret sans mélange aux divisions d'un peuple rival qui, peu d'années auparavant, avait infligé une cruelle humiliation à sa patrie, ce serait mal connaître le cœur humain : mais certainement il eût voulu éviter une guerre qui devait le troubler dans ses plans d'économie et de bonne administration intérieure, et ce ne fut que quand il y fut contraint qu'il déploya contre nous cette habileté tenace et froidement passionnée, qu'il était dans sa nature de porter dans toutes ses entreprises.

Telles étaient les dispositions des principaux membres du parlement, quand s'ouvrit la session de 1790 (20 janvier). Elles eurent bientôt l'occasion de se manifester à la tribune. Lors de la discussion du

budget de l'armée (1), Fox vanta la conduite des soldats qui, le 14 juillet, avaient fait cause commune avec le peuple. Quelques jours après, il compara la Révolution de 89 à celle de 1688, mais ce jour-là (9 février) il trouva pour contradicteur son vieil ami Burke. Ce grand orateur repoussa toute analogie entre les événements qui avaient amené la chute des Stuarts, et ceux qui se produisaient à Paris. Suivant lui, en renversant Jacques II, l'aristocratie britannique avait voulu « défendre l'an« cienne constitution et non pas niveler les rangs ; » la nation avait conservé la même hiérarchie, les mêmes lois, les mêmes institutions, les mêmes règles de propriété. Les Français, au contraire, voulaient tout renverser, et leur pays devait « désormais « être considéré comme effacé du système de l'Eu« rope. » Mais, tout en réfutant Fox, Burke garda vis-à-vis de lui les formes de l'amitié la plus sincère, de l'estime la plus vraie ; il fit les éloges les plus vifs de son caractère et de son talent. Toutefois il termina en disant que, s'il le fallait, pour résister à l'esprit novateur, il se séparerait de ses meilleurs

(1) Il faut lire l'analyse détaillée de cet important débat dans le *Tableau de la Littérature au dix-huitième siècle*, de M. Villemain. L'éminent écrivain a choisi avec son goût si sûr et traduit avec une rare propriété d'expression les passages les plus saillants des principaux discours. M. de Rémusat a écrit sur cette époque de l'histoire parlementaire d'Angleterre des pages intéressantes dans le livre intitulé : *l'Angleterre au dix-huitième siècle*.

amis pour se joindre à ses plus grands ennemis.

Fox recula devant l'attaque d'un tel homme. Dans sa réplique, il parla avec respect du prix inestimable de l'amitié de Burke, et de la reconnaissance qu'il lui devait pour tout ce qu'il avait appris de lui. Il ajouta qu'en se réjouissant de l'établissement du gouvernement libre en France, il blâmait les excès qui l'avaient accompagné, et fit un pompeux éloge de la constitution britannique. Le débat serait donc resté amical, si Shéridan n'était venu l'aigrir. Homme de plaisir, livré à plus d'une sorte de désordres, et menant la vie au hasard, il n'avait aucun goût personnel pour Burke, qui trouvait ses seules distractions aux fatigues de la vie publique, dans les joies de la famille et l'exploitation d'un domaine agricole. Au premier dissentiment, la séparation devait facilement éclater entre deux hommes si différents. Le discours de Shéridan fut une vive apologie de la Constituante, et une récrimination amère contre le whig qui, en attaquant cette Assemblée, avait déserté son parti et le culte de la liberté. A ces dures paroles, Burke répliqua en déclarant qu'entre Shéridan et lui toute amitié était rompue. A la fin du débat, Pitt prit la parole en gardant le langage modéré qui convenait à un premier ministre.

Le sort en était jeté ; la division du parti whig commençait. Sans doute la rupture n'avait été écla-

tante qu'entre deux membres éminents du parti, mais les choses devaient aller promptement à leurs dernières conséquences. Quelque amicale que fût restée la discussion entre Burke et Fox, et malgré leurs sentiments d'affection réciproque, leur séparation était inévitable dans un avenir prochain, car leurs opinions étaient devenues opposées sur les points les plus importants de la politique, et ils ne pouvaient plus suivre la même route. A partir de ce moment, les délibérations du parlement britannique se ressentirent du contre-coup de la révolution française. On put s'en apercevoir dans cette même session, quand furent discutées les deux questions les plus importantes de politique intérieure qui y furent traitées, la révocation de l'acte du test et la réforme électorale.

Dès 1787, une proposition avait été faite à la chambre des communes qui, tout en excluant les catholiques et les non-chrétiens des fonctions publiques, permettait aux protestants dissidents d'y être admis, contrairement aux dispositions de l'acte du test et de celui des corporations : elle fut repoussée avec l'assentiment de Pitt, et malgré les efforts de Fox. Renouvelée à la session de 1789, elle avait encore été rejetée, mais à la faible majorité de 20 voix. A la session de 1790, Fox présenta une motion pour la révocation de l'acte du test et de celui des corporations, et défendit avec éloquence la cause de la tolérance religieuse. Pitt, qui jusqu'alors s'était mon-

tré assez tiède adversaire de l'innovation réclamée, déploya cette fois pour la combattre une vigueur qui indiquait assez qu'à ses yeux les temps étaient changés, et que toute réforme était inopportune, en présence de l'esprit novateur qui se répandait en Europe. Il proclama que l'Église établie, pierre angulaire de la constitution, devait être maintenue dans tous ses priviléges. Burke, défenseur ardent désormais de toutes les causes conservatrices, parla aussi en faveur des prérogatives de l'Église anglicane. Il dit que, dix ans plus tôt, il eût secondé la motion de Fox, mais que, rendu circonspect par le spectacle du traitement infligé à l'Église de France, il ne voulait pas affaiblir une grande institution attaquée au même titre que tous les grands principes sociaux. 294 voix contre 105 rejetèrent la proposition qui, l'année précédente, avait obtenu une minorité presque égale à la majorité : c'était la mesure du progrès qu'avaient fait, en Angleterre, parmi les classes gouvernantes, l'esprit de conservation et la défiance à l'égard des idées nouvelles.

Ces sentiments apparurent également lors de la discussion d'une question déjà souvent agitée, la réforme électorale. Pendant l'administration de lord North, l'opinion publique s'était vivement prononcée contre l'abus des *bourgs clos ou pourris* (Rotten boroughs). On nommait ainsi d'anciennes cités qui, en vertu de priviléges antiques, conservaient le droit

d'envoyer des députés au Parlement, bien que, par l'effet du temps, leur population se trouvât diminuée et réduite à un nombre insignifiant. On citait certains bourgs, comme Old Sarum et Gatton, où un seul électeur nommait deux députés. Huit bourgs, qui ne comptaient ensemble que trois cent soixante-quinze électeurs, envoyaient soixante représentants à la Chambre. Il n'était point impossible au possesseur d'une grande fortune de devenir propriétaire d'un bourg pourri, et de s'assurer une influence politique au prix d'un nombre suffisant de livres sterling : il y en avait plusieurs exemples, notamment parmi ceux que l'on nommait les nababs. Bien que l'état des choses ne fût pas partout aussi choquant, la plupart des siéges de la Chambre étaient à la disposition de l'influence prépondérante, ou du gouvernement, ou d'un lord, ou même d'un simple *gentleman*, grand propriétaire, et on ne portait pas à plus de cent quarante sur cinq cent cinquante-huit, le nombre des élections qui pouvaient donner lieu à une véritable contestation.

Il serait faux de croire, cependant, que ce mode d'élection en apparence si contraire à l'équité et qui soulevait des réclamations si vives, opposât des obstacles invincibles au libre exercice du gouvernement représentatif. En fait, les bourgs pourris appartenaient, en nombre à peu près égal, à des personnages des deux partis, et les whigs, comme les torys, étaient

assurés, quels que fussent les changements de l'opinion, de conserver à leur disposition un certain nombre de siéges, et de pouvoir toujours défendre publiquement leurs idées. De la sorte, chaque grande fraction du pays avait la certitude de tenir les portes du parlement ouvertes à ses membres les plus éminents, car il y avait toujours un bourg pourri prêt à élire un homme de talent, quel que fût le camp auquel il appartînt. L'aristocratique Angleterre se gardait ainsi de ces actes honteux d'ostracisme dont les pays démocratiques sont trop souvent le théâtre.

Toutefois, les faits signalés étaient trop contraires à la justice distributive, pour que beaucoup de bons esprits ne demandassent pas un remaniement de la loi électorale, qui mît le nombre des élus en rapport plus exact avec celui des électeurs. En 1782, les partisans de la réforme se réunirent, et le jeune Pitt, alors à ses débuts, reçut la mission de proposer la nomination d'une commission chargée d'examiner l'état de la représentation nationale. Cette motion, appuyée par Fox, fut rejetée seulement à une majorité de 20 voix. Pitt la reproduisit, l'année suivante, en la développant : il demanda que des mesures fussent prises contre la vénalité des élections et les dépenses excessives qu'elles entraînaient ; que tout bourg fût privé de la franchise électorale, quand il serait prouvé que la majorité des votants avait vendu ses suffrages ; et que cent

députés de plus fussent attribués aux comtés et à la ville de Londres. Arrivé au pouvoir, Pitt se montra moins empressé à réformer les abus existants. Après les élections de 1784, il laissa rejeter un projet de réforme, en promettant d'en proposer un lui-même à la session suivante. Il tint parole, mais il y avait loin des concessions consenties par le ministre à celles que réclamait le jeune député, dans l'ardeur de son début. Il ne s'agissait plus que d'autoriser 36 bourgs à renoncer à leurs droits, moyennant une indemnité répartie entre leurs rares électeurs; les 72 places de députés devenues ainsi vacantes devaient augmenter le nombre de celles que remplissaient les élus des comtés et des cités de Londres et de Westminster; si d'autres bourgs pourris demandaient à vendre leur privilége, il pourrait être acheté par des villes qui, devenues récemment prospères, ne jouissaient pas du vieux privilége d'envoyer des députés au parlement; enfin, le droit de vote, réservé jusqu'alors à l'espèce de propriétaires nommés *freeholders* était concédé aux *copyholders*, classe qui ne différait de la première que par une nuance purement légale dans le mode de la propriété. Malgré l'appui de Fox, le projet ministériel ne put vaincre la résistance des intéressés, et la répugnance que, dès lors, faisait naître toute atteinte portée aux antiques usages de la Grande-Bretagne; il fut repoussé à la majorité de 248 voix contre 174.

Pitt considéra ce résultat comme décisif, et il s'abstint désormais de proposer aucune modification à la loi électorale.

En 1790, la réaction avait fait de tels progrès, qu'un bill de réforme ayant été présenté, son auteur, découragé par l'accueil de la Chambre, jugea à propos de le retirer avant le vote. Burke s'était chaudement prononcé pour le maintien de la législation existante, et, dans ce cas particulier, il restait fidèle à ses antécédents ; car, à toutes les époques, plein de respect pour la tradition constitutionnelle, il avait toujours combattu les différents projets qui avaient pour but de changer le mode d'élection des députés. Pitt repoussa la proposition, « non pas, » dit-il, « qu'il « eût renoncé à ses convictions, mais uniquement « parce qu'il jugeait le moment inopportun. » Bien des années devaient s'écouler avant que cette réforme, qui semblait être à la veille de triompher, au moment où la Révolution française éclata, vînt apporter un changement sérieux au vieil édifice de la constitution britannique.

Ainsi, la session se terminait, laissant le cabinet plus puissant que jamais et ayant trouvé une nouvelle force dans le concours des hommes qu'effrayaient les événements de France. Toutefois, Pitt, à cette époque, entendait garder la plus scrupuleuse neutralité entre les divers partis qui divisaient notre pays, car il désirait vivement la continuation de la

paix et des bonnes relations si favorables à la prospérité des deux nations. Un conflit ne paraissait donc pas imminent, et l'Angleterre semblait vouloir garder une attitude expectante, quand un différend que nul ne pouvait prévoir, et qui avait son origine dans les contrées les plus lointaines, faillit mettre aux prises les deux nations, et précipiter la lutte qui plus tard désola le monde.

ifférend entre ngleterre l'Espagne u sujet e la baie Nootka.

La baie de Nootka, située sur la côte occidentale de l'Amérique du Nord, par 50 degrés de latitude environ, offrait des avantages considérables pour le commerce des pelleteries. Bien qu'à diverses reprises des bâtiments espagnols y eussent paru, c'était le fameux capitaine Cook qui, le premier, l'avait soigneusement explorée, et avait appelé l'attention des marins et des commerçants sur les échanges profitables à faire avec les tribus indiennes de ces parages. Après ce grand navigateur, des vaisseaux nombreux et appartenant à des nations différentes les avaient fréquentés, et, presque en même temps, l'Angleterre et l'Espagne formèrent le projet d'y fonder un établissement. Au mois de mai 1789, le capitaine espagnol Martinez arriva à Nootka pour prendre possession de la baie ; il y trouva deux bâtiments, l'un anglais, l'autre portugais, et il s'en saisit. Deux mois après, un bâtiment anglais se présentait et déclarait qu'il avait ordre de préparer une factorerie et des habitations pour des colons que deux vaisseaux

allaient incessamment amener. Martinez, sourd à ces prétentions, se saisit du navire anglais, et fit subir le même sort aux deux bâtiments qui survinrent.

La cour de Madrid reçut, la première, la nouvelle de ce grave incident; elle crut devoir prévenir les plaintes du cabinet de Saint-James. Elle lui annonça donc le conflit qui s'était élevé, et lui demanda de faire en sorte qu'à l'avenir, des sujets britanniques ne cherchassent plus à occuper des côtes appartenant à l'Espagne; elle ajoutait, qu'en considération de l'ignorance de ceux qui avaient débarqué à Nootka, elle avait fait relâcher les vaisseaux saisis. Cette communication fut reçue avec indignation, non-seulement par le gouvernement anglais, mais par la nation tout entière. Une satisfaction éclatante fut exigée; comme l'Espagne la refusait, Pitt se prépara à la guerre; les deux chambres votèrent unanimement une adresse au roi pour l'assurer de leur concours dans cette grave conjoncture, et toutes les demandes de crédit faites pour compléter les armements furent accordées avec l'assentiment de l'opposition.

Le 4 juin, le cabinet de Madrid déclara que la restitution des navires était une satisfaction suffisante, qu'il ne restait à traiter que la question de droit, à savoir si l'arrestation avait été faite par une extension abusive des droits de la couronne d'Espagne. Il ajou-

tait qu'il était prêt à prouver qu'il n'en était rien, et à établir qu'il était légitime possesseur de Nootka. Le cabinet anglais répliqua qu'il exigeait : 1° que les bâtiments arrêtés fussent restitués ; 2° qu'il y eût une indemnité complète ; 3° qu'une réparation suffisante fût faite pour l'outrage infligé au pavillon anglais, et qu'elle serait tenue pour telle par la déclaration que le roi d'Espagne était prêt à la donner. M. de Florida Blanca répondit (18 juin) qu'il était disposé à accorder la satisfaction demandée, à la condition que l'outrage fût constaté par un arbitre impartial, et que les droits de l'Espagne fussent positivement réservés.

La négociation ne paraissait pas en voie d'aboutir, et, de part et d'autre, on se disposait à la guerre. L'Angleterre armait et réclamait des Provinces-Unies le secours stipulé par le dernier traité ; une escadre néerlandaise, commandée par l'amiral Kingsberg, quittait les ports de Hollande pour se joindre à la flotte de l'amiral Howe, rassemblée à Portsmouth. De l'autre côté, trente-deux vaisseaux de ligne et douze frégates espagnoles sortaient de Cadix, sous les ordres de l'amiral Solano.

Toutefois, le cabinet de Madrid n'aurait pas osé seul affronter l'Angleterre, s'il n'avait espéré le secours de la France. « Semblable à une baleine échouée au « rivage, » pour nous servir de la comparaison employée, peu de temps après, par Burke, l'Espagne ne

savait plus tirer avantage des ressources naturelles que lui a prodiguées le ciel. Charles III, il est vrai, avait été un roi sage ; il avait réparé bien des ruines ; il avait rendu à l'armée et à la marine une partie de l'ancienne vigueur qu'elles avaient depuis longtemps perdue. Mais, à l'avénement de Charles IV, cette renaissance éphémère n'avait pas eu le temps de porter ses fruits, et l'Espagne restait plus semblable au royaume désolé de Charles II qu'à la monarchie triomphante de Charles-Quint. Le nouveau roi n'était pas destiné à continuer l'œuvre de son père ; il n'oublia pas cependant de suite les conseils qu'il en avait reçus au lit de mort, et M. de Florida Blanca continua à exercer le pouvoir. Ce sage ministre dirigeait donc encore sans contrôle la politique espagnole, quand éclata la querelle avec l'Angleterre. Sur-le-champ, il réclama de la France le concours qu'elle devait, aux termes du pacte de famille.

Les ministres de Louis XVI s'étaient empressés d'accueillir cette demande ; ils avaient donné des ordres pour l'armement de quatorze vaisseaux de ligne, et le roi avait notifié ces mesures à l'Assemblée constituante, en lui demandant de les approuver et de voter les crédits qu'elles rendaient indispensables.

Discussio sur le dro de paix et de gue à l'Assembl constituan

Cet incident, qui rappelait les Constituants à la réalité, les surprit au milieu des nombreuses occupations que leur imposait la destruction de l'ancien régime ; mais tout pour eux était sujet à une discus-

sion théorique; ils s'inquiétèrent médiocrement de l'influence que la querelle de l'Espagne et de l'Angleterre pouvait avoir sur la balance des forces des puissances européennes, et, tout en se montrant disposés à remplir fidèlement les engagements contractés par la France, ils se préoccupèrent surtout de résoudre la question du droit de paix et de guerre qui n'avait pas encore été posée devant eux. C'était un point difficile à traiter dans une constitution qui, républicaine au fond, devait rester monarchique dans la forme; ce droit, l'un des apanages les plus précieux de la souveraineté, appartiendrait-il au roi? serait-il réservé uniquement à l'Assemblée? les deux pouvoirs l'exerceraient-ils concurremment? Ces graves problèmes donnèrent lieu à une discussion immortelle entre Mirabeau et Barnave. Le premier, effrayé du désordre croissant, et déjà en pourparlers avec la cour, voulait laisser l'action au roi, à la charge par lui de soumettre sa conduite au pouvoir législatif; le second, au contraire, soutenait qu'à l'Assemblée appartenait absolument le droit de paix et de guerre. Le jeune député du Dauphiné, animé par l'envie qu'excitait en lui le plus grand orateur des temps modernes, déploya une telle éloquence qu'il parut un moment avoir terrassé son rival. C'est alors que Mirabeau, grandissant au milieu de la lutte, prononça un des plus beaux discours qu'aient jamais entendus les oreilles humaines, et écrasa, sous sa

puissante argumentation, l'adversaire qui avait osé s'attaquer à lui. Le décret fut voté (22 mai) sous l'influence de son triomphe. Néanmoins, il ne put obtenir qu'une rédaction ambiguë d'une Assemblée qui professait, de la façon la plus absolue, la doctrine de la souveraineté du peuple, et comprenait peu les idées complexes. Il était déclaré que le droit de paix et de guerre appartenait à la nation, mais que la guerre ne pourrait être décidée que par un décret de l'Assemblée rendu sur la proposition formelle et nécessaire du roi, et sanctionné par lui. En cas d'hostilités imminentes ou commencées, le roi devait réunir immédiatement le corps législatif, qui voterait les fonds nécessaires et pourrait improuver la guerre, auquel cas le pouvoir exécutif devait faire immédiatement cesser les hostilités. La guerre serait déclarée et les traités de paix seraient conclus, de la part du roi, et au nom de la nation. Enfin, pendant le cours d'une guerre, le corps législatif pouvait requérir le pouvoir exécutif de faire la paix.

Mais ce décret ne résolvait pas toutes les difficultés soulevées par l'incident de Nootka. La demande très-pressante de secours formée par l'Espagne était fondée sur le pacte de famille, signé en 1761; or ce traité, bien qu'il fût conforme à une saine politique, choquait en deux points les susceptibilités de l'Assemblée constituante, si pédante quand les principes étaient en question : il était, à quelques égards, of-

fensif, et, par conséquent, contraire à la fraternité des hommes et à la politique pacifique encore chère aux députés ; en second lieu, sa rédaction était telle qu'elle semblait dictée non par l'intérêt des deux nations, mais uniquement par les liaisons de famille des deux branches de la maison de Bourbon, ce qui était la négation de la souveraineté du peuple.

Mirabeau, alors tout à fait décidé à modérer la marche de la Révolution, prit cette affaire très à cœur, et se chargea du rapport à présenter à l'Assemblée. Fort au courant des intérêts extérieurs de la France, qu'il avait étudiés lorsqu'il était chargé de missions diplomatiques non avouées, il comprenait parfaitement l'importance de conserver l'alliance espagnole. Il s'agissait donc de faire partager ce sentiment aux députés, tout en donnant satisfaction à leur volonté de voir disparaître ce que le pacte de famille avait de trop monarchique dans la forme, et de le restreindre à une alliance défensive, conforme aux idées philanthropiques du moment. C'est dans ce sens que Mirabeau rédigea un projet de décret qui fut adopté (26 août). En réponse à la proposition que le roi lui avait adressée, l'Assemblée le priait de faire connaître à S. M. Catholique que la France était prête à remplir ses obligations défensives envers l'Espagne; elle exprimait en outre le désir qu'un nouveau traité, conforme aux principes, fût négocié ; elle terminait enfin en demandant l'ar-

mement de quarante-cinq vaisseaux de ligne et d'un nombre proportionné de petits bâtiments.

Quand intervint ce vote, le différend qui l'avait fait naître subsistait encore, mais allait être promptement assoupi. Le 24 juillet, des notes avaient été échangées à Madrid : celle du cabinet espagnol, sans décider la question de la propriété des territoires contestés, donnait satisfaction à l'Angleterre pour l'injure reçue, en promettant la restitution des vaisseaux capturés, et une indemnité pour les parties lésées. Mais ce premier succès ne satisfit pas le cabinet britannique; il se sentait puissamment soutenu par le sentiment national, et il fit passer à la cour de Madrid un ultimatum; s'il n'était pas accepté, les hostilités devaient immédiatement commencer. Le cabinet espagnol fut intimidé; il ne faisait pas grand fond sur l'appui de la France. La nouvelle d'une révolte des équipages français, à Brest, avait surtout fait la plus vive impression sur M. de Florida Blanca. « Je me rends à vos conditions, » dit-il à l'ambassadeur anglais, « non parce qu'elles sont justes, mais « parce que j'y suis forcé. Si la France nous avait « aidé, je ne m'y serais jamais soumis, mais nous ne « pouvons tout seuls nous mesurer avec vous. Faites « donc ce que vous voulez. » Le ministre espagnol se résigna à signer, à l'Escurial, le 28 octobre, un traité qui donnait entièrement gain de cause aux prétentions anglaises. Nootka devait être restitué aux su-

Traité de l'Escurial

jets britanniques, qui conserveraient le droit de naviguer et de pêcher librement dans l'océan Pacifique, et de débarquer dans les endroits où les Espagnols n'étaient pas fixés. Les parties de la côte situées au sud des établissements déjà existants de l'Espagne restaient sa propriété exclusive. Mais celles qui se trouvaient au nord seraient ouvertes aux deux nations, qui pourraient y fonder des établissements, à la condition d'y admettre leurs sujets respectifs.

Le traité de l'Escurial mit fin à toute chance de guerre entre l'Angleterre et l'Espagne. Il n'avait pas encore reçu son exécution (1), quand ces deux puissances, séparées si profondément naguère par l'opposition de leurs intérêts, oublièrent leur rivalité séculaire, et s'unirent par une alliance contre nature, pour combattre à l'envi la France révolutionnaire.

(1) La convention qui fixa les indemnités est du 11 février 1793. Le fort de Nootka ne fut démoli et évacué par les Espagnols qu'en 1795.

CHAPITRE II.

SOMMAIRE. — Louis XVI et Marie-Antoinette. — Le comte de Mercy-Argenteau. — Le baron de Breteuil. — Mirabeau. — Constitution civile du clergé. — Le marquis de Bouillé. — Louis XVI prépare son évasion. — Traité de la Haye. — Négociations entre la Turquie et l'Autriche. — Traité d'alliance entre la Turquie et la Pologne. — Négociations entre la Russie et l'Angleterre. — Travaux de la diète de Pologne. — Constitution du 3 mai.

Louis XVI et Marie-Antoinette

L'année 1790 s'était écoulée, sans que le choc inévitable entre l'Europe monarchique et la Révolution française se fût produit. Sans doute, l'agitation toujours croissante en France devenait un sujet de graves préoccupations pour les cabinets étrangers, mais, si la crainte qu'elle leur inspirait commençait à influer sur leurs déterminations, ils n'avaient point encore mis un terme à leurs différends et à leurs jalousies. Le jour n'était pas loin, toutefois, où la lamentable situation de Louis XVI appellerait toute

leur attention : à défaut de l'intérêt naturel qu'elle devait exciter, les conséquences funestes que ne pouvait manquer d'avoir pour les rois l'expansion des théories nouvelles, étaient bien suffisantes pour fixer désormais leurs regards sur un foyer d'incendie chaque jour plus menaçant.

Louis XVI (1) d'ailleurs ne tarda pas à appeler lui-même à son aide les autres souverains. Élevé pour s'asseoir sur le trône de Louis XIV, habitué à un long usage du pouvoir absolu, il ne pouvait perdre, sans les regretter, ses prérogatives héréditaires. Il envisageait un avenir obscur avec une anxiété trop justifiée depuis, hélas ! par les passions implacables de ses ennemis, et par les crimes dont ils se souillèrent. En présence des souvenirs les plus funèbres de notre histoire, qui osera accuser les inquiétudes du roi, de l'époux, du père ? Qui n'excusera des fautes, trop explicables par l'horreur d'une situation sans pareille peut-être dans le cours des âges ? Mais c'est un malheur à jamais regrettable, un malheur dont les conséquences pèseront encore longtemps sur la France, que, dans ces conjonctures fatales, la

(1) J'ai à peine besoin de dire de quel secours précieux m'ont été les lettres et les documents inédits publiés sous ce titre : *Louis XVI, Marie-Antoinette et Madame Élisabeth*. Mais c'est un devoir pour moi de remercier publiquement M. Feuillet de Conches, qui a réuni et classé avec tant de zèle ces pièces si curieuses, de la libéralité avec laquelle il a bien voulu me les communiquer, avant qu'elles fussent livrées à l'impression.

couronne n'ait pas été portée par un grand homme, et il en aurait fallu un bien grand pour suffire à la rude tâche d'un roi réformateur. Il s'agissait de discerner et d'appliquer résolûment celles d'entre les idées nouvelles qui répondaient aux besoins des temps módernes, tout en écartant les vaines utopies, enfants de l'orgueil ou de l'envie, qu'on ne peut essayer de mettre en pratique sans ébranler les fondements sur lesquels repose tout gouvernement. Il eût fallu aussi savoir distinguer parmi cette foule d'hommes inconnus, qui trouvaient enfin l'occasion si longtemps et si avidement souhaitée de se produire, ceux dont l'ambition était légitime; il eût fallu leur faire une juste part, les diriger, les contenir, tout en replongeant dans les profondeurs dont ils n'auraient jamais dû sortir les incapables et les pervers, qui, comme l'écume, s'élèvent à la surface de toute société profondément agitée; il eût fallu enfin persévérer, malgré les obstacles, dans la route où on se serait une fois engagé. Mais Dieu n'avait pas donné au petit-fils d'Henri IV le génie de son aïeul, et, depuis soixante-dix ans, la France n'a pu retrouver la stabilité qu'elle a perdue en rompant avec sa dynastie séculaire.

Animé des intentions les plus pures et d'un amour sincère pour son peuple, consciencieux jusqu'au scrupule, Louis XVI eût été au niveau de circonstances ordinaires, et, s'il fût né dans des temps

moins agités, il aurait donné à son règne, sin(
clat, du moins la prospérité et la paix. Deva
chafaud, il fut d'un courage et d'une résig
admirables ; mais dans le cours des troubles
il montra pour les résolutions énergiques,
celles surtout qui entraînaient nécessairemen
fusion du sang, un éloignement qui entrav
effort vigoureux de ses partisans. Sentant lui-
sa faiblesse, il chercha partout des appuis. De
pourparlers en tout sens, des négociations av
personnes les plus différentes, et finalement l
complète impuissance en présence d'adver
aussi déterminés qu'irréconciliables.

La reine avait sans doute un caractère plus f
mais rien ne l'avait préparée à la terrible cris
elle devait être la plus noble victime. Jusqu'e
elle avait vécu comme il était naturel à une
cesse jeune et belle, et les affaires d'État n'a
pas beaucoup occupé sa pensée. Quand sonna l'
du péril, la hauteur de l'âme fut égale à l'épr
mais la connaissance du cœur humain, l'intelli
d'une époque où des intérêts et des passions si
plexes étaient en présence, firent défaut, alo
ces qualités eussent été indispensables pour e
sur le cours des événements une influence salu
En un mot, ces héritiers infortunés d'une g
monarchie n'avaient pas reçu du ciel les d
rares sans lesquels il leur était impossible de s

autrement qu'en martyrs, de la crise la plus redoutable peut-être qu'un roi ait eu à traverser.

Dès 1789, deux hommes eurent une action très-réelle sur les déterminations du roi et de la reine : le comte de Mercy Argenteau, ambassadeur d'Autriche à Paris, et le baron de Breteuil.

Les circonstances qui donnaient au représentant de l'empereur une autorité très-grande auprès de la reine, demandent à être expliquées. Le règne de Louis XV avait été signalé par un changement complet dans la politique séculaire de la France. Jusqu'au milieu du dix-huitième siècle, la rivalité des maisons de Bourbon et de Habsbourg avait été permanente : la conquête des Pays-Bas, l'anéantissement de la puissance impériale en Italie, la liberté du corps germanique, tels étaient les buts que s'étaient proposés d'abord Henri IV, puis, à son exemple, Richelieu, Mazarin et Louis XIV. Mais après la paix d'Aix-la-Chapelle (1748), des hommes considérables, au premier rang desquels figurait le duc de Choiseul, pensèrent que, les conditions de l'Europe étant changées, les intérêts de la France n'étaient plus les mêmes. Le trône de Charles-Quint était occupé à Madrid par un petit-fils de Louis XIV; les deux branches des Bourbons qui régnaient à Naples et à Parme contre-balançaient en Italie l'influence qu'y donnait, à la maison de Lorraine, la possession du Milanais et de la Toscane ; enfin, la puissance agran-

die de la Prusse opposait un nouvel et invincible obs
tacle à la prépondérance de l'empereur en Allemagne
L'Autriche n'était donc plus la puissance qu'on ava
le plus à redouter. C'était l'Angleterre qui était de
venue la rivale véritable de la France; abaissée
la fin du dix-septième siècle, elle avait pris en Eu
rope, depuis la guerre de la succession d'Espagne
un rang prépondérant, et c'était à lui disputer l'em
pire de la mer et des colonies que devait s'applique
notre politique. Pour y réussir, toutes nos force
étaient nécessaires, et pour détacher de notre enne
mie son allié le plus naturel, l'empereur, ce n'étai
pas trop de renoncer à tout agrandissement du côt
des Pays-Bas. Tel était le système qui fut établ
par le traité d'alliance de 1756, au commencemen
de la guerre de Sept-Ans, et auquel mit le sceau
le mariage du Dauphin avec l'archiduchesse Marie
Antoinette.

La jeune Dauphine, devenue promptement reine
avait été élevée dans l'idée que l'alliance de la France
et de l'Autriche était également utile aux deux puis
sances. Cette opinion, qu'on lui avait inculquée à
Vienne, elle l'avait trouvée en faveur à Versailles.
Jusqu'en 1789, elle ne s'était d'ailleurs occupée de
politique que sans suite, et sous l'influence des per
sonnes de sa société intime. Bientôt la gravité des
circonstances la força de s'inquiéter pour le sort de
sa famille entière; elle fut promptement convaincue

de l'incurable faiblesse du roi ; autour d'elle, elle ne rencontrait nul homme dont elle pût suivre en toute sûreté les conseils; elle se trouva donc naturellement portée à chercher un point d'appui près de son frère. Tout l'autorisait à croire que l'alliance autrichienne était très-avantageuse pour sa nouvelle patrie : elle avait vu cette opinion professée par les hommes les plus autorisés, par M. de Choiseul, par M. de Vergennes, par M. de Montmorin. Pour elle, les ennemis de la France, c'était l'Angleterre, notre rivale acharnée depuis des siècles, et surtout depuis l'avénement de la maison de Hanovre; c'était la Prusse, dont une digne fille de Marie-Thérèse devait redouter l'ambition et le machiavélisme. Marie-Antoinette croyait donc, en témoignant une confiance, exagérée peut-être, à une cour étrangère, agir conformément aux intérêts véritables de la France, qui, naturellement, se confondaient pour elle avec ceux de son mari et de son fils. Il faut reconnaître, d'ailleurs, que, pendant les premières années de la Révolution, la conduite du cabinet de Vienne fut loyale vis-à-vis de son allié. Léopold put être quelquefois accusé de tiédeur et d'une prudence excessive, mais ses conseils furent généralement modérés, désintéressés, et aucun de ses actes ne trahit l'arrière-pensée de profiter, pour son avantage particulier, des troubles de la France. L'Autriche ne revint à ses vieilles tradi-

tions d'hostilité, que quand la guerre eut rompu sans retour les liens qui unissaient les deux puissances.

e comte e Mercy genteau.

Il est donc facile de s'expliquer par quelles raisons Marie-Antoinette n'avait cessé, depuis son arrivée en France, d'avoir la confiance la plus complète dans l'ambassadeur de l'empereur, et comment, pendant tout le cours de la Révolution, elle le consulta sans cesse. Nul plus que M. de Mercy, aussi bien par le caractère que par la position personnelle, n'était apte à remplir la mission de maintenir l'alliance entre les deux souverains. Il était Lorrain d'origine, et sa famille, en suivant la fortune du duc François, lors du mariage de ce prince avec l'héritière de la maison de Habsbourg, l'archiduchesse Marie-Thérèse, avait conservé de grands biens dans sa province originaire; le comte de Mercy en avait hérité, et, de plus, s'était fait autoriser par le roi de France à servir l'Autriche, de sorte que, par une singularité explicable seulement par l'union intime des deux puissances, il était en même temps sujet de celle qu'il représentait, et de celle près de laquelle il était accrédité. Il avait, en outre, acquis des biens considérables à Saint-Domingue. Il était donc intéressé, au premier chef, à maintenir les bons rapports entre les deux pays auxquels le liaient également ses intérêts. Son âge, son expérience, sa connaissance de la France où il résidait depuis vingt-quatre ans, donnaient du poids

à ses avis, qui, pour la reine, étaient comme un écho de sa famille. C'était un homme d'opinions modérées, et il appartenait à l'école réformatrice de Joseph II et de Léopold. Il comprenait donc, dans une certaine mesure, la nécessité de transiger avec l'esprit du siècle, et, convaincu de l'extrême gravité du mouvement révolutionnaire, il n'était pas de ceux qui croyaient qu'il pourrait être arrêté par une résistance inflexible. Il pensait, au contraire, qu'il fallait user de patience, et que la violence même des passions amènerait une réaction dont il fallait se mettre en mesure de profiter.

Le baron de Breteuil. Le baron de Breteuil, qui, concurremment avec le comte de Mercy, donnait des conseils très-écoutés, était un homme d'État comme l'ancien régime en produisait un certain nombre. Avide du pouvoir et vieilli dans les affaires, il y avait acquis de l'expérience ; mais, plein d'une confiance excessive en lui-même, il avait un grand mépris pour les idées nouvelles qu'il ne pouvait comprendre, car elles étaient bien peu conformes à celles qu'il avait vues prévaloir dans le monde politique pendant sa longue carrière. Longtemps chargé de postes diplomatiques importants, il connaissait l'Europe et y était connu ; il avait été, pendant plusieurs années, ambassadeur à Vienne, et c'était un des plus vifs partisans de l'alliance autrichienne et du système politique de M. de Choiseul; il devait à cette circons-

tance la faveur de la reine, toujours bien disposée pour les amis de sa famille. Ministre de la maison du roi, c'était sur son conseil que le cardinal de Rohan avait été traduit en justice, après que ce prince de l'Église se fût oublié au point de compromettre le nom de la reine dans une ignoble intrigue. Malgré l'avis funeste donné lors d'un incident si odieusement et si calomnieusement exploité, M. de Breteuil n'avait pas perdu la bienveillance de Marie-Antoinette, et, d'accord avec elle, il avait travaillé à la chute de M. de Calonne, qu'il haïssait, et à l'avénement aux affaires de l'archevêque de Toulouse, conduite dont il fut bien mal récompensé, car un des premiers soins de Brienne fut de le faire sortir du ministère. En somme, quel que fût son dévouement, peu d'hommes étaient moins propres et par leurs antécédents et par leurs opinions, à arrêter la Révolution ; avoir mis en lui sa confiance n'est pas la moindre preuve d'incapacité qu'aient donnée les malheureux princes qui la lui accordaient.

Lorsqu'au mois de juillet 1789, M. Necker fut renvoyé, M. de Breteuil fit partie et devait être l'âme du ministère qui lui succéda. La prise de la Bastille mit au néant ce premier projet de contre-révolution; mais M. de Breteuil ne se tint pas pour battu, il continua ses menées et forma, assure-t-on, le projet de conduire le roi à Metz. L'arrivée des troupes destinées à mettre à exécution ce plan, dont

quelque chose avait transpiré, fut la cause des funestes journées d'octobre, après lesquelles M. de Breteuil émigra. Mais, à l'étranger, il continua à être en relations avec Louis XVI.

Dès le printemps de 1790, M. de Mercy fut d'avis qu'il fallait tenter un effort pour attacher Mirabeau à la cour, et confier à son puissant génie la tâche si difficile de contenir la Révolution dans de justes bornes. Cette idée n'était pas née dans l'esprit de l'ambassadeur autrichien, mais, en l'adoptant, un personnage attaché par tant de liens à l'ancien régime faisait preuve d'une intelligence rare des circonstances nouvelles. Il se chargea de la négociation à entamer avec le grand orateur, et il se servit, pour la mener à bien, d'un homme dans une situation assez analogue à la sienne.

Le comte de la Marck, frère cadet du duc d'Aremberg, avait trouvé dans la succession de son grand-père maternel, mort sans héritiers mâles, la propriété d'un des régiments allemands au service de France ; il en avait pris le commandement, bien que l'illustre maison d'Aremberg relevât immédiatement de l'empire pour certains de ses biens, et que, propriétaire de possessions étendues dans les Pays-Bas, elle fût attachée par des liens étroits à la maison d'Autriche. En 1789, par suite de la bizarre disposition qui permettait aux nobles possédant fief dans le royaume, de voter aux élections et

d'être élus députés, il avait réuni les suffrages des nobles du Hainaut français, dont bon nombre étaient comme lui sujets autrichiens. Quoique d'opinions beaucoup plus modérées que Mirabeau, attiré par le génie, il s'était lié intimement avec lui. Depuis longtemps il était de la société particulière de la reine. Il fut donc choisi assez naturellement pour intermédiaire par le comte de Mercy, quoiqu'à la même époque, il se fût compromis gravement vis-à-vis de la maison d'Autriche, en prenant parti pour les insurgés belges. Mais la défaite des Vonckistes, à qui il s'était attaché, le forçait à quitter Bruxelles précisément au moment où l'ambassadeur de l'empereur lui demandait de revenir à Paris (fin de mars 1790). Le comte de la Marck accepta le rôle qui lui était offert. Des ouvertures furent faites par lui à Mirabeau qui, de son côté, se montra très-empressé d'entrer en communication avec la cour, et très-heureux de voir s'entr'ouvrir les avenues du pouvoir si longtemps fermées pour lui.

irabeau. Cet homme extraordinaire avait de lui-même et de sa destinée une opinion trop haute pour que son mobile, en se rapprochant de la cour, fût une basse cupidité. Bien qu'à sa honte, il ait accepté pour prix de ses services futurs une récompense pécuniaire, le payement de ses dettes, l'assurance d'une large pension, il n'entendait nullement se vendre, et il prétendait, dans le conseil, à

la première place à laquelle il se croyait appelé par le droit du génie. Il n'avait pas, d'ailleurs, à combattre ses sentiments intimes pour jouer le rôle de sauveur de la royauté, car au fond de son âme il était resté monarchique. Si les tristes vicissitudes de sa turbulente jeunesse lui avaient fait haïr l'ancien régime, si l'étendue de son intelligence lui avait fait comprendre la nécessité de modifications profondes dans l'état politique de la France, il était loin de partager les illusions béates de quelques constituants, et, lors même qu'entraîné par le désir de la popularité, par les applaudissements de la foule, par l'ivresse même de l'éloquence, qu'empressé de renverser les obstacles qui s'élevaient entre le pouvoir et lui, il avait été comme la voix de la Révolution, il n'abattait qu'avec la confiance d'être assez fort pour reconstruire un édifice nouveau en conservant des fondements antiques. Nul n'était moins candide que lui; chargé de missions secrètes à l'étranger, dans un temps où sa scandaleuse immoralité l'éloignait des missions publiques auxquelles l'eussent appelé sa naissance et ses talents, il avait une parfaite connaissance des hommes; aussi fut-il promptement convaincu que la Constituante ne mènerait jamais son œuvre à bien, que les lois qu'elle avait votées étaient trop républicaines pour s'accorder avec le maintien de la royauté. Dans sa pensée, la guerre civile pouvait seule sauver la monarchie.

Jusqu'à sa mort, il adressa secrètement au roi e à la reine des notes sur la conduite à tenir. Voic sommairement quel était le plan qu'il proposait, e qui était le fruit de ses longues méditations Louis XVI devait sortir de Paris et mettre la Cons tituante en demeure de le suivre ; au besoin, il brise rait sa résistance en la dissolvant ; et, dans ce cas, i convoquerait une nouvelle Assemblée, avec le con cours de laquelle il établirait une constitution, qui tout en laissant au roi la plénitude du pouvoir exécu tif, consacrerait les grands principes de 1789 : la li berté de conscience, la liberté de la presse, la respon sabilité des ministres, le vote annuel de l'impôt, l'abo lition de tous les priviléges des provinces, l'admissio de tous les citoyens à tous les emplois, l'égale réparti tion des charges. Si, pour réussir, il fallait combattre Mirabeau ne répugnait pas à une extrémité qui lu paraissait inévitable, et il demandait qu'on s'assurâ le concours d'hommes dévoués dans l'armée.

Mais, tandis que Mirabeau proposait son plan, l roi et la reine continuaient leurs rapports ave M. de Breteuil, réfugié en Suisse. Les projets qu se tramaient avec son concours inclinaient vers un réaction complète. Ils étaient ainsi conçus : le ro se serait retiré dans une place frontière ; il aurai appelé autour de lui les troupes restées fidèles, et ceux de ses sujets qui auraient été disposés à embrasser sa cause. Il eût alors fait connaître ses

intentions; une constitution aurait été promise; elle aurait eu pour base la déclaration du 23 juin 1789, c'est-à-dire qu'en faisant certaines concessions, telles que la convocation périodique des états généraux, le vote des impôts, elle aurait conservé la division en trois ordres, ainsi que les dîmes et les droits féodaux. Si les royalistes français n'étaient pas assez forts pour rétablir l'autorité monarchique dans ces conditions, Louis XVI ferait appel à ses alliés, afin que, réunis en congrès, ils se concertassent à l'effet de fournir les forces nécessaires à la défaite entière des factieux.

L'inintelligence des temps était égale chez les auteurs de semblables projets, et chez les princes qui les mettaient en balance avec les plans si hardis de Mirabeau. Vouloir ressusciter la déclaration mort-née du 23 juin, c'était oublier qu'elle avait provoqué le serment du Jeu de Paume et préparé la prise de la Bastille; autant aurait valu prétendre rétablir purement et simplement l'ancien régime, car l'abolition de la distinction des ordres et celle des droits féodaux étaient certainement, parmi les conquêtes de 89, celles qui tenaient le plus au cœur de la nation française.

Con civ cl

Entre ces avis divers, le roi, s'abandonnant à l'incertitude de son caractère, aurait vraisemblablement laissé les événements suivre leur cours sans chercher à y apporter d'obstacles, si sa conscience n'a-

vait été profondément troublée par les attaques té mérairement dirigées par l'Assemblée constituant contre l'Église Catholique. Quand ce prince, si peı disposé à la résistance, vit les croyances de toute s vie menacées, il trouva, dans la vivacité de sa foi la force nécessaire pour essayer de se soustraire à l complicité d'actes qu'il jugeait coupables.

Ainsi que nous l'avons dit, l'Assemblée nationale dès les premiers mois de sa réunion, avait sup primé les dîmes sans indemnité, et mis les biens d clergé à la disposition de la nation, à la charge pou elle de pourvoir convenablement aux frais du cult et à l'entretien de ses ministres. Un peu plus tard les ordres monastiques et les congrégations avaieı été supprimés, des pensions furent accordées au religieux qui renonçaient au cloître, et on permit ceux qui voulaient y rester de se réunir dans que ques maisons qui seraient momentanément conseı vées. Plus tard enfin, un décret (avril 1790) cons cra la spoliation de l'Église, en confiant l'admini tration des biens ecclésiastiques aux directoires de départements, en faisant commencer les ventes, en ordonnant que le traitement du clergé fût déso mais payé en argent.

Toutefois, si ces mesures, empreintes d'un espr de réforme exagéré, étaient, par leur promptitud même, bien opposées aux ménagements nécessair dans toute transition, elles n'étaient pas de nature

être absolument repoussées par l'Église catholique. Le concordat n'est revenu sur aucune d'elles, et a décidé par conséquent qu'elles ne devaient pas nécessairement amener une rupture. L'Assemblée nationale, en poursuivant dans la voie où l'entraînaient ses passions anti-religieuses, fut enfin amenée à voter des lois qui avaient le schisme pour conséquence inévitable. Dès le commencement de son existence (août 1789), elle avait nommé un comité ecclésiastique composé d'abord de quinze membres, puis de trente. Parmi ceux qui y siégeaient on remarquait, à côté d'un très-petit nombre d'ecclésiastiques dévoués à leur foi, quelques-uns des disciples de la philosophie du dix-huitième siècle, qui comptait tant d'adhérents dans l'Assemblée; mais la majorité appartenait à des hommes qui, tout en croyant sincèrement aux grandes vérités du christianisme, entretenaient cependant contre l'Église une haine d'autant plus violente qu'elle avait été plus longtemps comprimée. C'étaient des jansénistes, qui, aigris par l'amer souvenir des luttes religieuses des cent dernières années, avaient adopté avec empressement les doctrines de Fébronius, si hostiles à l'autorité du Souverain-Pontife; c'étaient aussi des jurisconsultes animés du vieil esprit parlementaire, et prompts à voir partout un empiétement du pouvoir ecclésiastique sur le pouvoir civil dont ils étaient les défenseurs passionnés. Sous l'influence des hommes qu'animaient de sem-

blables pensées, et surtout du plus ardent d'ent
Camus, député de Paris, le comité ecclésiastiq
bora un projet qu'il nomma Constitution ci
clergé, et qui n'allait à rien moins qu'à boul
de fond en comble la discipline de l'Église de F
Voici quels en étaient les principes fondamen

Les divisions ecclésiastiques du royaume
changées, chaque département devait forn
diocèse, les autres évêchés étaient supprim
archevêchés étaient abolis et remplacés par d
tropoles. On procéderait à un remaniement d
roisses. Les chapitres, les collégiales, les ab
les prieurés, cessaient d'exister. A la place d
pitres des cathédrales, un conseil de l'évêq
établi; il était composé des vicaires de la cat
que l'évêque nommait, mais qu'il ne pouva
tituer que de l'avis de son conseil. A l'aver
évêques et les curés seraient choisis par le
électoral, tel qu'il était établi par les lois exi
(la Constituante avait adopté le vote à deux d
Dans le mois qui suivrait son élection, l'
se présenterait au métropolitain, et, à son d
au plus ancien évêque de la circonscription,
demanderait l'institution canonique. Celui-ci
le droit de l'examiner, en présence de son c
sur sa doctrine et sur ses mœurs. S'il le
capable, il lui donnerait l'institution canoniq
cas où il croirait devoir la lui refuser, l'élu c

verait le droit de se pourvoir par voie d'appel comme d'abus devant l'autorité civile. Pareillement, après leur élection, les curés solliciteraient de l'évêque l'institution canonique, et, en cas de refus, la voie de l'appel comme d'abus leur resterait ouverte. Il était expressément interdit à l'évêque de demander au pape aucune confirmation, mais il lui écrirait comme au chef visible de l'Église universelle, en témoignage de l'unité de foi et de communion. Les évêques et les curés étaient tenus de jurer « d'être fidèles à la nation, à la loi, au roi, et de « maintenir de tout leur pouvoir la constitution dé« crétée par l'Assemblée nationale et acceptée par « le roi. » Ces derniers mots semblaient s'appliquer à la constitution civile du clergé, sans l'exprimer très-clairement.

Presque tous les articles de cette loi, tels que nous venons de les analyser, étaient en contradiction directe avec la discipline constante de l'Église catholique. Nous n'entrerons pas dans le détail de toutes les difficultés qu'elle soulevait: il nous suffira de faire comprendre les principales, celles qui ne pouvaient faire l'objet d'une transaction, et qui, s'attaquant à des principes fondamentaux, amenaient nécessairement un schisme.

La nouvelle forme donnée à l'institution canonique des évêques était un premier point de dissidence grave.

L'Église distingue dans l'évêque le caractère et la

juridiction. Le caractère, qui confère a un hc
droit surnaturel de donner les sacrements, es
mis sans contestation d'évêque à évêque, p
position des mains comme il l'a été des Apô
qu'à nos jours : c'est ce qu'on nomme, en
théologique, la tradition apostolique. Celui
revêtu du caractère épiscopal ne doit le confé
celui qui remplit les conditions fixées par les
s'il viole cette règle, il commet, sans dou
faute grave, mais celui qu'il a indûment consa
a pas moins reçu le sacrement, il est évêqu
emprunter une comparaison au droit civil,
sécration a la même force qu'un mariage p
par l'officier de l'état civil, dans un cas p
et non dirimant.

Mais en dehors du caractère épiscopal, il
juridiction que l'évêque exerce sur les fidèles ;
peut être concédée que par l'Église et dans l
qu'elle a prescrite. Depuis des siècles, le p
cessé, conformément aux canons des concile
corder à l'évêque l'investiture, c'est-à-dire
diction sur un diocèse déterminé, avec pleine
de la refuser si le candidat ne lui semble pas
Dans les cas, très-rares, où ce droit a été d
il ne l'a été qu'à des autorités ecclésiasti
l'ordre le plus élevé, jamais au pouvoir
L'Église, en effet, abdiquerait son indépend
jour où l'autorité civile donnerait à son gré

diction sur les fidèles. Comme conséquence, les limites de chaque diocèse doivent être fixées par l'autorité pontificale, et ne peuvent être changées que par elle. Pour la défense du droit d'investiture, la sanction la plus sûre de l'unité de la doctrine et de l'intégrité des mœurs, le saint-siége a soutenu les luttes les plus vives ; la longue querelle de l'Empire et du Sacerdoce au moyen âge n'eut pas d'autre cause. Le courage de Grégoire VII sauva alors la civilisation chrétienne.

Les auteurs de la constitution civile du clergé n'admettaient pas ce principe catholique ; ils prétendaient que les évêques, successeurs des apôtres, avaient une juridiction universelle, illimitée, que les démarcations des évêchés n'étaient qu'une simple affaire de police, et qu'à l'État appartenait le droit de les fixer, et au besoin d'en donner l'investiture.

Prétendre ainsi changer la discipline catholique, non par la propre volonté de l'Église, mais par l'autorité d'une assemblée laïque incompétente et dirigée par des vues particulières, c'était une hérésie véritable, car c'était dénier à l'Église l'infaillibilité qui lui appartient en matière de discipline comme en matière de dogme.

L'atteinte portée à l'autorité épiscopale par la nouvelle loi ne pouvait non plus être acceptée par les catholiques. La discipline ecclésiastique tout entière a pour fondement l'autorité de l'évêque sur son dio-

cèse, et sur son clergé en particulier. Il a charg d'âmes, et deux principes s'ensuivent: le premier qu'il doit user librement de ses droits; le second que nul ne peut remplir de fonctions ecclésiastique dans l'étendue de sa juridiction, sans tenir de lui se pouvoirs. L'un et l'autre étaient violés égalemen par la Constitution civile du clergé: le premier, pa l'institution du conseil épiscopal qui exerçait, dan le diocèse, une autorité indépendante de l'évêque; l second, par le mode d'élection des curés; car c n'était que de l'avis de son conseil que l'évêqu pouvait refuser l'institution canonique à des prêtre choisis, non par les fidèles, mais par des électeur qui pouvaient n'être ni catholiques ni même chré tiens, et, dans ce cas même, l'autorité civile juge d l'appel comme d'abus avait le dernier mot. C'était en réalité, la destruction du pouvoir épiscopal, e l'introduction dissimulée du principe presbytérie qu'il n'y a pas deux degrés dans le sacrement d l'Ordre, et que tous les prêtres sont égaux.

La discussion de la Constitution civile du clerg fut longue : commencée à la fin du mois de mai elle ne se termina que le 12 juillet par l'adoption d projet. Jusque-là, le clergé n'avait pas ouvertemer rompu avec la Révolution, et les lois précédentes, qu l'atteignaient dans ses biens et supprimaient les or dres monastiques, avaient été appliquées sans qu le pape ni les évêques se plaignissent publiquement

Bien que le saint-siége eût dès l'origine envisagé avec effroi les innovations de l'Assemblée constituante, Pie VI s'était borné dans un consistoire secret, tenu le 7 mars 1790, à blâmer les événements de France, et à s'en affliger, mais il avait dit en même temps que le moment d'élever la voix n'était pas encore venu. La loi nouvelle tendait trop ouvertement au schisme pour que ce silence pût continuer. Lors de la discussion, non-seulement elle fut combattue par plusieurs ecclésiastiques, mais, dès que le premier article eut été adopté, la plus grande partie des députés du clergé cessèrent de prendre part aux délibérations et protestèrent.

Le pape n'attendit pas non plus ce vote définitif pour adresser au roi (9 juillet) une lettre sévère par laquelle il l'engageait à refuser sa sanction. Il y disait que si les décrets discutés à l'Assemblée nationale recevaient force de loi, le royaume serait nécessairement entraîné dans le schisme ; alors le vicaire de Jésus-Christ devrait rompre le silence qu'il avait gardé jusque-là par amour pour la paix. Il ajoutait que le roi ferait bien de prendre l'avis des évêques de France, et notamment des archevêques de Bordeaux et de Vienne qui siégeaient dans son conseil : il l'avertissait aussi que si un souverain pouvait renoncer aux droits de sa couronne, il lui était interdit de sacrifier rien de ce qui était dû à Dieu et à son Église. Deux lettres confidentielles du pape écrites

dans le même sens étaient adressées aux deux pr
lats désignés dans la lettre au roi.

Avant de donner sa sanction, le malheureu
Louis XVI, partagé entre sa conscience et la crain
que lui inspiraient les menaces de l'Assemblée, écr
vit à Pie VI (28 juillet) pour lui communiquer l
décrets de l'Assemblée, lui faire connaître son inte
tion de prendre les mesures nécessaires à leur exécu
tion, enfin lui demander le concours du saint-siég
En même temps, le cardinal de Bernis, ambassade
de France à Rome, recevait des instructions plus e
plicites : il devait s'efforcer d'obtenir du pape les co
cessions qui seules pouvaient éviter un schisme. A c
effet, le souverain pontife accorderait aux évêques ce
tains pouvoirs qui rendraient possible l'exercice
leur autorité dans les conditions fixées par la nouve
loi, mais ces mesures « seraient purement prov
« soires, destinées à calmer les consciences et se
« lement pour le temps nécessaire pour régler l
« points en litige, après un mûr examen, d'un co
« sentement mutuel, et conformément aux cano
« et aux lois de l'Église. » Pie VI répondit par u
première lettre où, sans rien promettre, il annonça
la nomination d'une congrégation de cardinau
chargée d'examiner les propositions faites par
cardinal de Bernis.

Cependant le faible Louis XVI avait cédé, et
avait signé (24 août) la Constitution civile du clerg

Ce qu'il en coûta au malheureux prince pour sanctionner une telle loi, il suffit pour le juger de rappeler que, dans son testament, cette pièce si vraiment chrétienne, le seul repentir qu'il exprime est celui d'avoir mis son nom à des actes qui pouvaient être contraires à la discipline et à la croyance de l'Église catholique. » Ses regrets durent encore être augmentés par la nouvelle lettre que le pape lui écrivit alors ; elle était d'un style plus ferme que la première, et exprimait l'amer regret d'avoir vu le roi promulguer par contrainte les décrets de l'Assemblée. Cependant, sans donner la moindre espérance de transaction, tout en refusant d'accorder les concessions temporaires qui lui avaient été demandées par le cardinal de Bernis, le Souverain-Pontife répétait qu'une congrégation de cardinaux allait se réunir pour examiner les nouvelles lois, et il ajoutait qu'il demandait en même temps aux évêques français de faire parvenir leur avis au saint-siége sur ce grave sujet.

Toutefois Pie VI, conformément aux traditions prudentes de la cour de Rome, ne se hâtait pas de prononcer une condamnation qui eût consommé le schisme, et amené de grands maux. A l'appel qui leur était fait par le pape, les évêques qui siégeaient à la Constituante répondirent par une exposition de principes dont ils confièrent la rédaction à un des plus habiles d'entre eux, M. de Boisgelin, archevêque

d'Aix (10 octobre). Cette pièce, condamnation très-complète de la Constitution civile, fut promptement revêtue des signatures de presque tout l'épiscopat français. Les évêques étaient d'ailleurs convenus entre eux de ne tenir aucun compte de la nouvelle division des diocèses, et de continuer à exercer leur autorité épiscopale comme si de rien n'était.

Ce fut le commencement de la lutte, et elle ne tarda pas à aller aux dernières extrémités. Pour vaincre une résistance qui l'irritait, l'Assemblée vota un nouveau décret (27 novembre) en vertu duquel les évêques, les ci-devant archevêques, les curés, les vicaires et les autres ecclésiastiques fonctionnaires publics étaient tenus de prêter serment à la constitution civile du clergé. Faute de le faire, ils devaient être remplacés dans leurs fonctions, privés de leurs traitements, et déclarés déchus de leurs droits de citoyens. Toute immixtion de leur part dans leurs anciennes fonctions, toute coalition d'ecclésiastiques ou de laïques pour combiner un refus d'obéissance aux décrets de l'Assemblée, entraîneraient contre ceux qui s'en rendraient coupables les peines portées contre les perturbateurs du repos public.

Lorsque cette nouvelle loi fut soumise à la sanction royale, les scrupules de Louis XVI redoublèrent il eut recours à M. de Boisgelin, et obtint de ce prélat qu'il rédigerait un mémoire adressé au pape pour le supplier de faire toutes les concessions pos

sibles, et pour lui soumettre un plan de transaction peu différent de celui présenté par le cardinal de Bernis. Le but de cette demande était surtout de contre-balancer l'influence des émigrés sur la cour de Rome, car dès lors ils avaient adopté le funeste système de pousser les choses au pis, dans l'espoir que l'excès du mal amènerait une réaction. Dans son mémoire, l'archevêque d'Aix demandait que le saint-siége approuvât l'érection d'un nouvel archevêché et de huit évêchés nouveaux; que, quant aux changements introduits dans la limite des anciens diocèses, il donnât des pouvoirs aux évêques conservés pour qu'ils pussent provisoirement exercer leurs fonctions dans les territoires qui leur étaient nouvellement assignés; qu'il engageât les archevêques et les évêques dépossédés à consentir au nouvel ordre de choses; qu'il autorisât les métropolitains à donner l'institution canonique jusqu'à un arrangement définitif; qu'il approuvât l'établissement du conseil de l'évêque, sans que celui-ci pût perdre la juridiction qui lui appartenait; qu'il exhortât enfin les évêques à donner l'institution des cures vacantes aux élus, à moins de raisons tirées des mœurs ou de la doctrine, sans rien préjuger sur la forme des élections.

Le succès de cette transaction qui faisait de si larges concessions était impossible. Rome ne pouvait les admettre toutes, et, l'eût-elle fait, les constitutionnels ne se fussent pas contentés d'un compro-

mis qui laissait les difficultés dans l'ombre, et ne les tranchait point. Ainsi, ils n'eussent jamais admis l'exhortation adressée aux évêques de confirmer les élus, car c'était les engager à ne pas user de leur autorité, et non les y faire renoncer, et le pouvoir épiscopal restait intact, en droit, vis-à-vis de celui des électeurs.

Il était apparu à tous les théologiens auxquels la cour de Rome avait confié l'examen approfondi de la Constitution civile du clergé, qu'elle était en opposition directe avec les principes de l'Église catholique. Mais le pape, fidèle à son plan de temporisation, gardait le silence, et ne répondait pas à M. de Boisgelin.

Cependant le roi faisait attendre sa sanction au décret qui imposait le serment; à deux députations que lui envoya successivement l'Assemblée pour le presser, il ne fit qu'une réponse évasive. Une telle attitude exaspérait les auteurs de la Constitution civile ; ils savaient qu'avant de prendre un parti, le prince désirait avoir reçu une réponse de Rome ; or, ce que voulaient surtout les ardents sectaires du comité ecclésiastique, c'était mettre un terme à ce qu'ils appelaient les usurpations de la papauté, et reprendre les droits que, suivant eux, elle s'était arrogés. Pour que leur triomphe fût éclatant, il était nécessaire que la Constitution civile fût mise en vigueur sans tenir compte de l'opinion du saint-siége.

Camus demanda et obtint qu'une troisième députation fût chargée d'insister auprès du roi. Cette nouvelle démarche produisit une vive émotion dans le peuple, et Louis XVI, qui jamais ne put affronter la pensée d'être la cause de troubles, donna sa sanction (26 décembre). Dès lors, le schisme était consommé, et les conséquences n'allaient pas tarder à se développer.

Dès le début de ces difficultés religieuses, les angoisses où elles jetèrent l'âme de l'infortuné roi le déterminèrent à préparer une fuite qui devait être le prélude d'une contre-révolution. Dans les deux plans qui lui étaient proposés, le début était le même, il fallait qu'il quittât Paris et qu'il rassemblât autour de lui une force armée respectable; ce n'était qu'après cette première condition remplie, que les conseillers différaient sur la marche à suivre. Tandis que Mirabeau ne voulait s'appuyer que sur des forces nationales, et qu'il entendait modérer la Révolution, en en conservant les principes essentiels, Breteuil ne se faisait aucun scrupule d'avoir recours à l'étranger, et rêvait le rétablissement d'un ordre de choses où la part serait faite bien petite aux réformes.

Le marquis de Bouillé.

Néanmoins, qu'on prît l'un ou l'autre pour guide, un général était nécessaire, et un seul homme dans le royaume semblait remplir les conditions nécessaires pour prendre le commandement des troupes royales.

Breteuil et Mirabeau, comme s'ils s'étaient entendus, étaient d'accord pour le désigner; c'était le marquis de Bouillé qui exerçait à Metz un commandement important. Ce général, encore dans la vigueur de l'âge, s'était acquis une grande réputation pendant la guerre de l'indépendance américaine, en combattant les Anglais aux Antilles; la confiance qu'il inspirait au soldat l'appelait à jouer le premier rôle si la guerre civile ou étrangère venait à éclater. Ses opinions étaient très-royalistes, mais, s'il était dévoué à la vieille monarchie, il avait un esprit trop clairvoyant pour n'en avoir pas discerné tous les vices, et il se serait résigné à des réformes modérées. Il avait prévu d'ailleurs, dès le début de la Révolution, que les événements seraient très-graves, et, s'il n'avait pas émigré, c'est qu'il avait cru rendre un plus grand service au roi en conservant son commandement, et en maintenant parmi les corps sous ses ordres l'esprit militaire et le sentiment de la fidélité. Une circonstance particulière était venue récemment augmenter sa réputation et son ascendant; il avait réprimé avec une vigueur dans l'action, qui n'avait pas exclu la modération dans la victoire, la révolte de la garnison de Nancy (31 août). Ce succès remporté en obéissant aux décrets de la Constituante, et que ne pouvaient blâmer les constitutionnels les plus rigoureux, avait accru son autorité sur les troupes, et lui

avait même valu une certaine popularité dans les provinces de l'est. Avant de rien entreprendre, Louis XVI devait s'assurer d'un homme qui pouvait lui être aussi utile.

Cependant la fougue de Mirabeau, ses opinions si différentes des traditions de la monarchie, effrayaient des princes nourris dans le respect de l'ancien régime. A l'occasion des troubles survenus parmi les matelots de l'escadre de Brest, le grand orateur demanda, en termes très-virulents et très-agressifs contre la droite de l'Assemblée, que le pavillon tricolore « couleur nationale » fût substitué au pavillon blanc « couleur de la contre-révolution », et que désormais les équipages des vaisseaux criassent matin et soir, non plus *Vive le Roi*, mais *Vive la Nation, la loi et le roi!* Ce discours indigna Louis XVI et consterna Marie-Antoinette; malgré les protestations de fidélité que Mirabeau leur fit parvenir le jour même, leur confiance déjà faible reçut un coup funeste, et ils se décidèrent, tout en continuant leurs rapports secrets avec le député de la sénéchaussée d'Aix, à mettre à exécution le plan de Breteuil.

En conséquence, dans les derniers jours d'octobre, ils adressèrent à M. de Bouillé une personne de leur confiance, l'évêque de Pamiers, M. d'Agoult, avec la mission de développer leurs projets de fuite. Le général, tout en exprimant des doutes sur le succès, n'hésita pas à se mettre à l'entière disposition du roi,

et dès lors il commença à entretenir avec Louis XVI une correspondance secrète.

émarches secrètes Louis XVI près es diverses cours l'Europe.

A peu près en même temps le Roi envoyait (20 novembre) à M. de Breteuil des pleins pouvoirs qui l'accréditaient près des diverses puissances et approuvaient à l'avance « tout ce qu'il ferait pour arri« ver au but que le roi se proposait, c'est-à-dire le « rétablissement de son autorité légitime, et le bon« heur de ses peuples. »

De tous les souverains de l'Europe, Gustave III était celui qui prenait le plus à cœur la malheureuse situation de Louis XVI. Il accueillit ardemment l'idée de jouer un rôle considérable dans une croisade des princes contre les révolutionnaires : il était toujours avide de gloire, et il avait sans cesse devant les yeux l'exemple du plus grand de ses prédécesseurs, de Gustave-Adolphe, qui avait conquis une si grande place dans l'histoire en intervenant dans les différends des nations étrangères. Sa politique d'ailleurs, dont la sagesse n'est pas démontrée, était d'accord avec sa passion. La Suède, pays pauvre, ne pouvait entretenir une armée, et Gustave avait obéré son trésor par une administration peu économe. Il voyait, contrairement à ce qui arrive d'ordinaire, une occasion de le remplir en faisant la guerre; à toutes les époques, la Suède avait reçu des subsides de l'étranger ; il entendait donc ne pas combattre à ses dépens, et recevoir des secours pé-

cuniaires de ses alliés, en attendant que le roi de France rétabli sur son trône le récompensât des services qu'il lui aurait rendus. Il entra tout à fait dans les vues de Breteuil, et il fit choix pour le représenter secrètement auprès de Louis XVI d'un de ses sujets, le comte de Fersen, colonel au service de France, du régiment de Royal-Suédois.

En même temps, Gustave négociait avec les puissances qui paraissaient les plus animées contre la Révolution, la Russie, l'Espagne et la Sardaigne. Catherine continuait d'affecter un zèle ardent pour la cause royale. Le gouvernement espagnol, malgré les sentiments profondément religieux et monarchiques de la nation, s'inquiétait outre mesure de la crainte de voir les idées nouvelles se propager au-delà des Pyrénées ; il exerçait une police minutieuse sur les étrangers qui se trouvaient dans le royaume, et l'Inquisition avait pris des mesures sévères contre les livres imprimés en France. En même temps, le cabinet de Madrid voyait avec douleur son allié le plus intime, son soutien naturel et le plus sûr contre les projets ambitieux de l'Angleterre sur ses colonies d'Amérique, réduit à l'impuissance par l'anarchie. La Sardaigne, cette monarchie petite, mais guerrière, paraissait également disposée à prendre part à une coalition. Les rois qui depuis un siècle avaient régné à Turin avaient modelé leur politique intérieure sur celle de Louis XIV, et Alfieri a pu

dire « qu'il appartenait à un pays amphibie où le « Gouvernement et la Cour étaient français, tandis « que les mœurs et les croyances y étaient ita« liennes (1). » Les principes absolus des princes de la maison de Savoie n'avaient été tempérés que par leur sagesse et leur modération. Leur héritier, Victor-Amédée, ne pouvait donc voir qu'avec appréhension se développer à sa frontière des maximes subversives de l'ordre depuis longtemps établi dans ses États; il devait craindre particulièrement pour le comté de Nice, et encore plus pour la Savoie, provinces plus françaises qu'italiennes par la langue et la position géographique. Enfin une triple alliance unissait les deux maisons de France et de Savoie, et le comte d'Artois, réfugié à Turin depuis la prise de la Bastille, n'avait cessé d'animer son beau-père, en même temps qu'il entretenait dans le midi des intelligences destinées à préparer une contre-révolution.

Une entente ne fut donc pas difficile à établir entre quatre cours qu'animaient des sentiments assez semblables, et un projet d'intervention fut ébauché entre elles : un corps composé de 16,000 Suédois et de 20,000 Russes débarquerait sur les côtes septentrionales de la France; l'Espagne payerait un subside de quinze millions et dirigerait des troupes vers les Pyrénées; en même temps, les Piémontais de Victor-

(1) Paese anfibio, con governo e corte francese, costumi e credenze italiane.

Amédée attaqueraient la France par le sud-est. Gustave ne comptait pour agir ni sur l'empereur ni sur Frédéric-Guillaume qu'il n'aimait pas, et dans l'énergie desquels il n'avait nulle confiance. Il ne pouvait non plus songer à l'Angleterre, rivale séculaire de la maison de Bourbon.

Les défiances de Gustave à l'égard de Léopold et de Frédéric-Guillaume n'étaient pas sans fondements, non pas que ces princes ne fussent l'un et l'autre très-préoccupés des événements de France et de la triste situation de Louis XVI, mais le rapprochement qui s'était opéré entre eux à Reichenbach menaçait en ce moment même de n'être pas durable. Les causes qui pouvaient amener une rupture ne manquaient pas : le traité entre la Porte et l'Autriche ne se concluait pas; Catherine II ne voulait faire la paix qu'en obtenant de la Porte des cessions de territoire; enfin la Pologne s'agitait. Ces circonstances étaient suffisantes pour donner à Hertzberg l'espoir d'annuler l'influence croissante de Bischoffswerder, et il n'avait pas renoncé à faire prévaloir son système politique. S'il réussissait, les puissances de l'Europe, laissant la Révolution française suivre son cours, reviendraient à leurs vieilles querelles.

La tournure que prenaient les négociations relatives aux Pays-Bas était également faite pour les ranimer. Le refus de M. de Mercy de consentir à Traité de La Haye.

un armistice avait vivement contrarié les cours de Berlin et de La Haye. Frédéric-Guillaume avait adressé à Vienne les réclamations les plus vives contre ce qui lui paraissait une violation de la convention de Reichenbach. Le cabinet anglais, qui redoutait tout ce qui pouvait amener une rupture avec l'Autriche, s'entremit avec zèle pour amener une transaction, et ses efforts aboutirent à la signature, à La Haye, d'une convention qui devait régler définitivement la situation de la Belgique (10 décembre 1790). Voici quelles en étaient les principales dispositions : l'empereur confirmerait aux provinces belges tous les priviléges qui leur avaient été assurés *par les actes d'inauguration de Charles VI et de Marie-Thérèse;* il rapporterait les ordonnances de Joseph II relatives aux processions et aux confréries ; l'université de Louvain serait remise sur son ancien pied; les abbayes qui députaient anciennement aux États seraient rétablies, et les biens de celles qui resteraient supprimées seraient employés à des usages pieux ; la conscription ne serait jamais introduite ; les juges seraient inamovibles, et les tribunaux supérieurs pourraient présenter une triple liste de candidats pour les places vacantes ; les États et les tribunaux auraient voix consultatives pour la publication des lois nouvelles et les changements de tarifs ; enfin on reviendrait à l'ancienne organisation, nommément en ce qui touchait le conseil d'État, le

conseil privé, le conseil des finances et la chambre des comptes; le général commandant les troupes et le ministre plénipotentiaire n'exerceraient leurs fonctions que sous la dépendance des gouverneurs généraux. Moyennant ces concessions, les trois puissances garantissaient à l'empereur la souveraineté des provinces belges comme partie indivisible de ses États héréditaires.

Léopold ne consentit pas à ratifier la convention de La Haye dans son intégrité; il avait le sentiment qu'en ne se soumettant pas à toutes les volontés de la triple alliance, il n'affrontait aucun danger; le temps était passé où les puissances qui la composaient pouvaient envisager sans grande inquiétude la pensée d'une rupture avec l'Autriche, et elles étaient trop préoccupées de la crainte de voir l'entrée des provinces belges s'ouvrir à la France révolutionnaire pour risquer de faire renaître les troubles. Léopold se borna à déclarer (19 mars 1791) qu'il garantissait aux Pays-Bas leurs institutions et leurs priviléges tels qu'ils existaient *à la mort de Marie-Thérèse* : c'était dire qu'en mettant au néant les réformes de Joseph II, il entendait maintenir celles qu'avait introduites l'impératrice, leur mère. Les cours alliées, qui avaient donné à la convention leur ratification pure et simple, se refusaient à admettre les restrictions que contenait celle de l'empereur, mais il importait médiocrement à

Léopold d'avoir les garanties officielles des alliés pour la possession de ses provinces belges; il savait bien que la France seule pouvait les menacer, et que le jour où une attaque viendrait de ce côté, l'appui de l'Europe lui était assuré.

Négociations entre la Turquie et l'Autriche.

Cette confiance dans les sentiments qu'inspirait la révolution à l'alliance anglo-prussienne rendit également Léopold plus exigeant dans ses rapports avec la Porte. Le congrès où devait se négocier la paix s'était réuni à Sistowa, petite ville de Bulgarie située sur la rive droite du Danube (2 janvier 1791). L'empereur y avait envoyé deux plénipotentiaires : le baron Herbert Rathkeal et le comte Esterhazy de Galanta; le choix de ce dernier personnage avait pour but de donner satisfaction à la prétention des Hongrois de voir un de leurs magnats parmi les négociateurs de la paix avec la Turquie. Le plénipotentiaire ottoman était le Reiss Effendi Beni Abdoullah, accompagné de deux autres ministres. La Grande-Bretagne était représentée par sir Robert Murray Keith, la Prusse par le marquis de Lucchesini, les États-Généraux par le baron Rénier de Höften. Dès la seconde séance, les Autrichiens se montrèrent très-exigeants; ils obtinrent d'abord le renouvellement des traités anciennement existants entre la Porte et l'Autriche, notamment de celui du 8 août 1783, qui garantissait des insultes des Barbaresques les bâtiments autrichiens, ainsi que du Sened (édit de la Porte) du 24

février 1784, qui permettait aux sujets de l'empereur de faire le commerce et de naviguer librement par mer et sur les rivières, dans toutes les provinces de l'empire ottoman. Les médiateurs, malgré la jalousie qu'excitait chez eux ces priviléges, finirent par consentir à leur rétablissement; mais quand les Impériaux émirent la prétention de ne mentionner dans le traité ni la convention de Reichenbach, ni la médiation des trois cours, ils trouvèrent une résistance si vive que les conférences furent rompues (10 février).

Traité d'alliance entre la Porte et la Pologne.

A ce moment même, les relations de la Prusse et de l'Angleterre avec la Russie devenaient telles qu'une guerre était vraisemblable, et Hertzberg put se flatter de voir la triple alliance refleurir et son système politique prévaloir. Lors du congrès de Reichenbach, Catherine avait repoussé avec hauteur les offres de médiation qui avaient été faites pour l'amener à conclure la paix avec la Porte. Frédéric-Guillaume avait alors réuni sur la frontière de Prusse 80,000 hommes commandés par un des meilleurs lieutenants du grand Frédéric, le général Möllendorf. Depuis la conclusion d'un traité d'alliance avec la Pologne, la diplomatie prussienne avait constamment tendu à obtenir d'elle un traité de commerce et la cession de Dantzick et de Thorn; elle était vivement soutenue dans ses efforts par le ministre d'Angleterre qui, au nom de son gouverne-

ment, offrait, si la négociation réussissait, de conclure avec la république une alliance défensive et commerciale. Mais cette négociation avait éprouvé un grave échec : la Diète s'interdit à jamais par un décret la faculté de céder ou de détacher quelque partie du territoire que ce fût (6 septembre 1790). Cette résolution, plus patriotique que sensée, avait été vivement appuyée par les partisans de la Russie, car elle rendait impossible la cession de Dantzick et de Thorn, et l'alliance prussienne en recevait une atteinte mortelle. Les patriotes ne s'aperçurent pas du piége ; obsédés par les cruels et récents souvenirs du premier partage, ils saisirent avec enthousiasme l'occasion de proclamer l'intégrité du sol national ; ils ne comprirent pas qu'ils privaient ainsi leur pays de son allié le plus utile. Le cabinet de Berlin ne témoigna cependant aucun mécontentement immédiat ; il répéta ce qu'il avait déjà dit, que l'abandon des deux villes de la basse Vistule n'était pas une condition essentielle du traité de commerce, et Lucchesini, toujours appuyé par le ministre d'Angleterre, présenta un nouveau projet. Les clauses générales en étaient avantageuses à la Pologne, mais un article stipulait que les marchandises passant par le canal neuf creusé par la Prusse à l'embouchure de la Vistule (Neu-Fahrwasser) ne payeraient qu'un droit de deux pour cent, tandis que celles qui traverseraient la ville seraient grevées d'une taxe

de douze pour cent. La Diète ne voulut pas consentir à une clause qui aurait consacré la ruine définitive de Dantzick; elle présenta un autre projet où il était déclaré que le commerce de ce port jouirait de la situation qu'il avait en 1773. La Prusse refusa d'adhérer à cette nouvelle rédaction (décembre).

Mais cet échec était compensé, pour la diplomatie prussienne, par la conclusion d'un traité d'alliance (décembre 1790) entre la Porte et la Pologne. « Les deux Puissances, » disait le texte, « convain-« cues que leurs intérêts avaient une entière liaison, « et que la moindre atteinte portée à ceux de l'une « affectait ceux de l'autre, formaient une alliance « perpétuelle. Elle avait pour objet l'intégrité et les « droits respectifs de la souveraineté des deux Puis-« sances, et nommément l'indépendance de la Répu-« blique et l'éloignement de toute influence étran-« gère. » Dans le cas spécialement prévu, où l'Autriche et la Russie déclareraient, ensemble ou séparément, la guerre aux cours alliées de la Porte ou de la Pologne, ou se mêleraient de ce qui regardait leurs droits, leurs possessions ou leurs intérêts, ces deux Puissances devraient se défendre réciproquement. Le contingent de la Porte était fixé à 30,000 cavaliers, celui de la Pologne à 10,000 cavaliers, et 10,000 fantassins avec l'artillerie nécessaire; le contingent de la Porte pouvait être porté à 45,000 ca-

valiers, s'il le fallait, et celui de la République être proportionnellement augmenté. Les deux puissances devaient même, au besoin, s'aider de toutes leurs forces. Le contingent pouvait être remplacé par un subside en argent. Trois articles séparés précisaient encore plus nettement le but de l'alliance. Il y était positivement dit que la Pologne se joindrait à la Prusse et à la Turquie pour faire la guerre à la Russie, et que les deux puissances alliées ne feraient pas la paix sans l'accession de la Prusse qui serait invitée à adhérer au traité.

[…]gociations entre [l]a Russie et [l'A]ngleterre. Le cabinet de Potsdam, alarmé de la prise d'Ismaïl, eût également désiré que l'Autriche s'unît à lui pour contraindre la czarine à la paix; mais Léopold s'était constamment refusé à tout acte hostile envers son ancienne alliée; il s'était borné simplement à promettre que, le cas échéant, il ne la soutiendrait pas. La Grande-Bretagne, de son côté, voulait faire cesser la guerre entre la Russie et la Porte, et les alliés, en se servant de l'intermédiaire des cours de Copenhague et de Madrid, firent demander à l'impératrice de conclure la paix en prenant pour base le *statu quo ante bellum.*

L'orgueilleuse Catherine ne faiblit pas : plus libre de ses mouvements depuis la conclusion de la paix avec la Suède, elle avait rassemblé 54,000 hommes en Livonie, 57,000 dans la Russie-Blanche et 30,000 dans l'Ukraine, pour résister aux attaques

qui pourraient venir de la Prusse et de la Pologne. Elle déclara qu'elle entendait au moins conserver Ocksakoff et son territoire, possessions qu'elle jugeait nécessaires à la sécurité de la Russie. Le médiateur Bernstorff proposa alors d'accéder à cette prétention, à la condition, ou que les fortifications d'Ocksakoff fussent détruites, ou que son territoire fût rendu désert; mais le cabinet britannique ne voulut pas entendre à cette transaction, et un ultimatum qui imposait le *statu quo ante bellum* comme condition de la paix fut adressé à Saint-Pétersbourg. Le traité de l'Escurial venait d'être signé : l'Angleterre pouvait donc disposer des armements considérables qui avaient été faits en vue de la querelle avec l'Espagne, et le déploiement de pareilles forces lui permettait de tenir un langage menaçant. Sa flotte se prépara à entrer dans la Baltique, et les États-Généraux furent sommés de préparer leur contingent.

La Chambre des Communes, élue après l'entrée de Pitt au ministère, avait été dissoute (juin 1790) suivant l'usage, un peu avant l'expiration de son mandat. Celle qui lui succéda n'était pas très-différemment composée, et les ministres comptaient sur une forte majorité. Le vote de l'adresse des Communes justifia leur espérance; la conduite du gouvernement dans l'affaire de Nootka fut formellement approuvée par 248 voix contre 123. Pitt, se

fiant à ce succès, crut qu'il trouverait le même appui dans l'effort qu'il tentait pour arrêter l'exécution des desseins ambitieux de Catherine contre la Porte. Le 28 mars, un message royal demanda au parlement son concours à l'effet d'augmenter les forces maritimes, et de contraindre la czarine à conclure une paix que les démarches conciliantes des cours alliées n'avaient pas obtenue d'elle. Mais le ministre anglais rencontra une résistance devant laquelle il lui fallut reculer : l'opinion publique, par divers motifs, était contraire à la guerre avec la czarine ; le commerce, en ce moment très-prospère, entretenait avec la Russie des relations actives que les hostilités eussent interrompues ; en outre, on n'en était pas encore arrivé en Angleterre à considérer comme une chose indifférente de prendre parti pour des Mahométans contre des chrétiens ; enfin, les réflexions sérieuses que faisaient faire à beaucoup d'esprits les troubles de France, les disposaient à considérer comme inopportune toute entreprise considérable. La discussion fut vive, et le ministère fut combattu encore cette fois par Fox et par Burke qui, obsédé par une unique pensée, ne voyait qu'un seul danger pour l'Angleterre : la Révolution française. Quant à Fox, l'éloquence qu'il déploya dans cette occasion servit plus tard de texte à une accusation très-grave portée contre lui ; on prétendit qu'il entretenait, à ce moment même, des

rapports avec la czarine par l'entremise d'un de ses parents, le jeune M. Adair, alors à Saint-Pétersbourg, où il recevait de la cour un accueil empressé. Il est certain que Catherine écrivit à Fox une lettre autographe de remercîments, et que pour compromettre le chef des Whigs elle fit, peu après, placer le buste de l'orateur anglais, dans son cabinet, entre ceux de Démosthène et de Cicéron. Toutefois, ni alors, ni depuis, la moindre preuve n'a pu être donnée que Fox ait oublié ses devoirs envers son pays au point que le prétendirent ses ennemis.

La réponse des Communes au message fut favorable, mais le gouvernement ne l'emporta plus que de 80 voix. Dans ce cas, la minorité avait exprimé l'opinion de la majorité du pays, et il était vraisemblable que le parlement ne suivrait pas le ministère dans la route où il s'engageait, s'il y persévérait jusqu'à déclarer la guerre. Pitt comprit l'avertissement : le duc de Leeds, secrétaire d'État pour les affaires étrangères (1), fut sacrifié; il eut pour successeur celui des membres du cabinet qui s'était montré le plus opposé dans le conseil à une rupture avec la Russie en donnant pour principale raison l'état menaçant de la France; c'était William Grenville, devenu secrétaire d'État pour l'intérieur et ré-

(1) Les titres de ministre des affaires étrangères et de ministre de l'intérieur n'existaient pas alors en Angleterre; ceux qui en remplissaient les fonctions portaient le titre de secrétaire d'État.

cemment appelé sous le nom de lord Grenville à la chambre haute, où il était le principal orateur du ministère. Le portefeuille de l'intérieur fut confié à Dundas, qui n'avait cessé de rendre de grands services, notamment dans les débats relatifs à la régence.

Dès lors, les chances de la guerre entre la Russie et l'Angleterre s'éloignèrent, et il devint probable que la czarine et le sultan concluraient promptement la paix. En effet, tandis que la crainte qu'inspirait la Révolution française tendait à prendre la première place dans les préoccupations des cabinets européens, Catherine II, l'œil fixé sur la Pologne et désireuse de se jeter librement sur sa proie, inclinait à traiter avec la Porte, pour rentrer dans la pleine disposition de ses forces, et écraser ses malheureux voisins.

vaux de la Diète Pologne.

Depuis l'ouverture de la Diète de 1788, la czarine, embarrassée d'une double guerre au nord et au sud, et menacée par la triple alliance, avait montré vis-à-vis des Polonais une modération à laquelle elle ne les avait pas habitués. Aucun de ces actes de violence si ordinaires à la politique moscovite n'était venu témoigner des inquiétudes de la Russie, et ses rares partisans dans la Diète s'étaient bornés à entraver par tous les moyens en leur pouvoir la réforme de la constitution. Mais le moment allait venir où de misérables manœuvres ne suffiraient pas à empêcher

les patriotes d'accomplir ce grand dessein. Dès le mois de juin 1790, la Diète, dont les pouvoirs expiraient au mois d'octobre suivant, prévit qu'elle n'aurait pas le temps nécessaire pour mener à fin son œuvre. Encouragée par l'approbation unanime que les palatinats consultés avaient donnée aux bases déjà adoptées de la constitution, et par le désir qu'ils avaient exprimé de la voir promptement établie, elle prorogea ses pouvoirs jusqu'au mois de février 1791 à la majorité de 115 voix contre 16.

Lors de la discussion assez orageuse qui précéda ce vote, le roi se prononça vivement pour l'adoption du projet; il professa la doctrine que la Diète était, dans les circonstances du moment, un véritable corps constituant, et qu'elle ne pouvait se séparer sans avoir accompli la mission qui lui avait été confiée. Depuis quelque temps, en effet, Poniatowski s'était rapproché des patriotes. Il était vaniteux et faible plutôt que traître, et il n'aurait pas demandé mieux que d'assurer de bonnes lois à sa patrie, si, en s'attirant les applaudissements du public, il n'avait couru aucun risque. Comme conséquence de la prorogation de ses pouvoirs, la Diète convoqua les Diétines pour qu'elles eussent à élire dans le courant de novembre de nouveaux nonces destinés à doubler le nombre des anciens. Par une première circulaire (24 septembre) de ses maréchaux, elle les invita à ne pas se borner à l'élection des députés, mais en-

core à se prononcer sur l'opportunité du choi héritier du trône pendant la vie même du roi ré Une seconde circulaire (6 octobre) désigna à suffrages l'électeur de Saxe, « prince élevé « l'amour de la Pologne, dans la connaissanc « langue et de ses mœurs, descendant direct de « rois, et dans les veines duquel coulait le sa « Jagellons et de Sobieski. »

Les Diétines élurent presque partout des ho appartenant au parti national, et il n'y eut d'exception que dans quelques districts de Vol où Potemkin, ébloui par la fortune de Poniatow espérant peut-être lui succéder sur le trône co avait fait dans la faveur de Catherine, avait des biens immenses, et s'était ainsi assuré u fluence prédominante. Presque toutes les in tions données aux nouveaux nonces furent favo aux actes de la Diète ; elles demandaient l'au tation de l'armée ; et dans la question si import si débattue de la succession au trône, dépass vœux de l'assemblée, elles se prononçaient l'établissement de l'hérédité en faveur de l'él de Saxe et de sa fille.

Puisant une nouvelle force dans cette man tion de ses commettants, la Diète prolongea ses pouvoirs, et travailla avec ardeur à rédi Constitution ; mais les opposants, malgré leu nombre, mettaient tout en œuvre pour retar

travaux : ils s'appuyaient principalement sur une loi établie par la Diète asservie de 1768, qui exigeait l'unanimité pour le vote de toute loi fondamentale; la majorité l'abrogea. A la suite de cette décision, deux décrets importants purent être adoptés. Le premier n'était que le développement des principes précédemment posés relativement aux opérations de la Diète et des Diétines ; le second réglait enfin les droits de la bourgeoisie. En voici les dispositions principales :

Toutes les villes établies sur le terrain royal seraient libres. Quant aux villes appartenant à des gentilshommes, elles pourraient être érigées en villes libres, si leurs propriétaires abandonnaient la propriété héréditaire de la terre aux habitants. Tous les offices municipaux et le droit de faire le commerce de détail était réservé aux bourgeois ; mais un noble pouvait se faire recevoir bourgeois, et exercer le commerce et l'industrie sans déroger. Les bourgeois jouiraient dorénavant du privilége des nobles, de n'être emprisonné qu'après une condamnation (*neminem captivabimus nisi jure victum*), hors le cas de flagrant délit. Chaque ville élisait un plénipotentiaire près de la Diète : ces plénipotentiaires choisiraient entre eux des membres qui siégeraient dans les diverses commissions, et y auraient voix délibérative en tout ce qui concernerait les villes et le commerce, et consultative en toute autre matière. Les plénipotentiai-

res des villes auraient la parole à la Diète pour poser les vœux de leurs commettants toutes les : qu'ils la demanderaient. Ils seraient anoblis au b de deux ans de fonctions. Les bourgeois pourrai dorénavant acquérir des terres par achat ou succ sion. Quiconque acquerrait une propriété d'une c taine importance par droit héréditaire serait ano sur sa demande. Chaque Diète anoblirait tre bourgeois notables. Les bourgeois pourraient do navant remplir tous les emplois subalternes, tant vils que militaires. Il n'y aurait d'exceptions pour la cavalerie nationale, qui restait exclusivem composée de gentilshommes, et pour les bénéfi dotés originairement en faveur des nobles. Les bo geois arrivés à un certain degré de la hiérarchie ci ou militaire, seraient anoblis. Enfin, une juridict indépendante était assurée aux habitants des vill

Le jour même du vote (18 avril), le maréchal la Diète, Malachowski, et deux des plus grands s gneurs de Pologne, Ignace Potocki, grand maréc de Lithuanie, et Adam Czartoryski, se firent recev bourgeois de Varsovie. Leur exemple fut suivi l'élite de la noblesse.

Certes, la nouvelle loi était bien loin de consac l'égalité civile absolue, telle que le principe en ét adopté à la même époque en France. Elle avait p tôt pour but de rendre facile l'accès du corps de noblesse aux bourgeois qui s'élèveraient au-dess

de leurs pareils, que de reconnaître les droits de leur classe tout entière; mais si on tient compte des préjugés qu'il avait fallu vaincre pour la faire voter par une assemblée composée uniquement de gentilshommes, si on ne perd pas de vue que, dans un pays aussi arriéré et aussi exclusivement agricole que la Pologne, la bourgeoisie était loin d'avoir la même importance que dans le reste de l'Europe, on reconnaîtra que la Diète fit alors un pas dans la voie des idées nouvelles. Ce fut le jugement porté sur elle par les contemporains, et quand, un peu plus tard, les monarques absolus de l'Europe voulurent colorer d'un prétexte leur odieuse intervention, cette loi, qui nous semble aujourd'hui pleine de priviléges, fut signalée au monde comme l'œuvre des jacobins. Accusation sans bonne foi: donner une part, et une part très-petite dans la gestion des affaires de l'État, à une classe qui grandissait, c'était obéir à l'équité et au bon sens, nullement à l'esprit révolutionnaire. Cette concession avait d'ailleurs d'autant moins de conséquence, que les principes en huit articles pour l'amélioration de la Constitution, avaient restreint le nombre de ceux qui jouissaient des droits politiques, en fermant l'entrée des Diétines aux nobles sans biens, race nombreuse, turbulente, véritable démocratie de la République. Ceux qui la composaient étaient presque tous dans la dépendance des grands seigneurs, près desquels ils remplissaient souvent

des fonctions serviles : ils étaient les instruments de ces magnats ambitieux, et leur intervention dans le gouvernement était bien plus à craindre que celle d'hommes enrichis par le commerce ou l'exercice des professions libérales, et naturellement intéressés au maintien du bon ordre. Il était donc faux de prétendre que l'œuvre de la Diète était empreinte d'un esprit ultra-démocratique. Mais, au fort sans scrupule qui veut écraser le faible, toutes raisons sont bonnes, et la Pologne devait en faire la cruelle expérience.

Cependant, l'œuvre de la Constitution allait bien lentement; après deux ans et demi écoulés depuis la réunion de la Diète, à peine quelques articles en étaient votés. Cette lenteur avait deux causes : la première et la principale, c'étaient les intrigues des partisans de la Russie ; mais elles étaient secondées par la répugnance qu'inspirait l'établissement de l'hérédité monarchique à certains hommes; les uns, grands seigneurs qui pouvaient prétendre à la couronne, hésitaient à renoncer pour eux et leurs descendants au vague espoir d'un brillant avenir; les autres, attachés aux anciennes coutumes, craïgnaient de perdre cette liberté que leurs ancêtres ne croyaient pas acheter trop cher au prix des plus grands périls (1). Les principaux chefs du parti patrio-

(1) Malo periculosam libertatem, quam quietum servitium. Phrase plus d'une fois prononcée dans les Diètes.

tique, et à leur tête Malachowski, Ignace Potocki, Kolontay, comprirent, enfin, que la patience et la persuasion ne suffiraient pas pour vaincre ces résistances, et qu'il fallait, par un coup hardi, terminer en un jour l'œuvre de la régénération nationale. Les circonstances extérieures rendaient cette nécessité pressante : le rapprochement de la Prusse et de l'Autriche à Reichenbach, la paix conclue entre la Suède et la Russie, celle qui, probablement, allait l'être entre le sultan et la czarine, et qui aurait pour effet de changer en une lettre-morte le traité récemment conclu entre la République et la Porte, et de réconcilier Catherine avec Frédéric-Guillaume; les troubles de la France qui paralysaient la seule puissance nécessairement amie, tout pouvait faire craindre de nouveaux projets contre l'indépendance de la Pologne. Les principaux patriotes sondèrent le roi : ils le trouvèrent peu éloigné de leurs desseins. L'intelligence de Stanislas-Auguste n'était pas médiocre, et il appréciait les avantages incontestables du projet proposé; l'inertie apparente de la Russie encourageait sa timidité, et il comprenait parfaitement que son accession aux vœux de la nation lui vaudrait une popularité à laquelle il était sensible, tandis qu'au contraire son opposition, en ravivant les honteux souvenirs de son élection et de sa condescendance au premier partage, ne serait pas sans péril pour sa personne, dans l'état d'excitation

où se trouvaient les esprits. Ce fut donc d'acc
avec les chefs du parti patriotique, qu'il dressa
projet de constitution; il devait le présenter lui-m
à la Diète, et le faire voter par elle séance tena
Le 5 mai fut le jour fixé pour l'accomplissemen
cet acte de salut, mais le secret, confié à un gr
nombre de personnes, fut mal gardé; les chefs
parti russe en eurent vent, et, rappelant ceux
leurs qui étaient absents, ils s'apprêtèrent à une
position désespérée. Les patriotes ne se laissè
pas intimider : donnant pour prétexte la crainte d
nouveau projet de partage qui serait le prix d
paix entre la Russie et la Porte, crainte que ne
tifiait que trop la politique ambiguë de la Pru
ils hâtèrent la mise à exécution de leurs plans.

onstitution polonaise du 3 mai.

Dans la soirée du 2 mai, tous les membres
parti patriotique se réunirent au palais Radzi
entendirent la lecture du projet de constitution
après l'avoir accueilli avec des transports de j
signèrent la promesse de n'y faire aucune op
tion. Le lendemain matin, s'ouvrit cette fam
séance qui devait combler les vœux des patriotes
roi y proposa le projet de constitution; il fut v
ment appuyé par la majorité de l'assemblée; mai
rares partisans des Russes firent des efforts dé
pérés pour empêcher la délibération d'aboutir. P
dant sept heures, grâce à la longanimité de l
collègues, ils parvinrent à retarder le vote final,

fut néanmoins emporté par une acclamation presque unanime. L'assemblée se précipita ensuite dans la cathédrale pour consacrer, par le serment de ses membres, les nouvelles lois qu'elle venait de donner à la patrie. Douze opposants seulement refusèrent de s'associer à cette solennelle démarche.

Il convient de donner ici une analyse sommaire de cette constitution, si peu de temps appliquée et si calomniée.

La nation restait divisée en trois classes : les nobles, les bourgeois et les colons ou habitants des campagnes. Les nobles continuaient à jouir de tous leurs priviléges ; les droits des bourgeois étaient réglés par la loi qui avait été votée peu de temps auparavant, et que nous avons analysée ; enfin les colons avaient l'assurance que tout contrat, toute concession stipulée entre les propriétaires et eux seraient désormais respectés.

Conformément aux principes que les écrivains du dix-huitième siècle avaient mis en lumière, les trois pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire étaient parfaitement distincts.

Le pouvoir législatif était exercé par la diète, qui elle-même était divisée en deux chambres : la chambre des nonces et la chambre des sénateurs.

A la chambre des nonces siégeaient les élus des diétines composées des nobles propriétaires fonciers ou hypothécaires, et de leurs fils. La bourgeoisie y était

représentée par les plénipotentiaires des villes, qui avaient voix active en ce qui concernait les villes, et seulement consultative dans les autres matières. La chambre des nonces devait voter la première toutes les lois constitutionnelles, civiles, criminelles, financières, les impôts, les emprunts, les anoblissements, ainsi que toutes les transactions diplomatiques avec les nations étrangères.

Le sénat était composé des évêques, des palatins, des castellans et des ministres. Le roi y présidait, il y avait sa voix qui, en cas de partage, était prépondérante. Tous les actes votés par la chambre des nonces ne devenaient lois qu'après avoir reçu la sanction du sénat ; mais le refus de cette sanction n'était que suspensif, et n'avait pour effet que d'arrêter la promulgation jusqu'à la diète suivante; si, lors de la réunion de celle-ci, la chambre des nonces persévérait dans son premier vote, le sénat ne pouvait refuser sa sanction.

La diète était permanente et ses pouvoirs duraient deux ans. Les actes de la diète, quels qu'ils fussent, étaient votés à la pluralité des voix ; le liberum veto, les confédérations de toute espèce, y compris les diètes confédérées, étaient interdits.

Le roi avait le pouvoir exécutif. Après la mort de Stanislas-Auguste, l'électeur de Saxe devait hériter de la couronne. Si ce prince mourait sans enfants mâles, l'époux futur de sa fille, la princesse Auguste,

qui était déclarée infante de Pologne, serait le fondateur de la nouvelle dynastie. La personne du roi était inviolable. Il choisissait les ministres, les sénateurs, les évêques, les principaux fonctionnaires tant militaires que civils. Il avait le commandement des armées et le droit de grâce. Il ne pouvait entretenir avec les puissances étrangères que des négociations temporaires, et tous les actes diplomatiques ne pouvaient être conclus que par la diète.

Les ministres étaient responsables, et pouvaient être mis en accusation par la diète. Si la diète, à la pluralité des deux tiers des voix des deux chambres réunies, demandait le renvoi d'un ministre, le roi devait le remplacer. Les ministres formaient avec le roi et l'archevêque de Gnesne, primat de Pologne, le conseil de surveillance chargé de veiller à l'exécution des lois. Ce conseil était aidé dans ses fonctions par quatre commissions spéciales élues par la diète, à savoir : la commission d'éducation, la commission de police, la commission de la guerre et la commission du trésor.

L'éducation des fils du roi était dirigée par le roi, mais de concert avec le conseil de surveillance et le gouverneur nommé par les États. Ce dernier était tenu de rendre compte à chaque diète de l'exécution de sa mission et des progrès de ses élèves.

Le pouvoir judiciaire était constitué tout à fait indépendamment du pouvoir exécutif et de la diète.

La religion catholique était déclarée religion nationale, et les peines contre les apostats étaient maintenues ; mais tous ceux qui professaient originairement une autre religion conservaient le libre exercice de leur culte.

Enfin la constitution ne pouvait être modifiée que tous les vingt-cinq ans, par une diète extraordinaire.

Telle qu'elle était, la constitution était certainement une œuvre de sagesse ; et les rédacteurs, bien qu'animés de l'esprit moderne, avaient su tenir compte du passé de la Pologne. Si une part trop faible encore, peut-être, était concédée au pouvoir royal, il ne faut pas oublier que cela était conforme aux traditions d'un État qui n'avait jamais abdiqué le titre de république. L'établissement de l'hérédité de la couronne était à lui seul un progrès immense, et il aurait vraisemblablement sauvé la Pologne, si elle avait pu l'être encore. Tel fut le jugement que portèrent alors en Europe les esprits impartiaux. En Angleterre, non-seulement Fox donna son approbation à la constitution du 3 mai, mais Burke lui-même, Burke ce violent adversaire des innovations françaises, s'en déclara l'admirateur.

Il était réservé aux souverains de l'Europe, à Catherine II surtout, si avare de sacrifices quand il s'agissait de défendre avec désintéressement la cause

des rois contre la France, de dénoncer la constitution polonaise comme l'œuvre des passions les plus subversives, et de cacher sous ce vain prétexte la plus révoltante violation du droit.

CHAPITRE III.

Sommaire. — Publication du livre de Burke intitulé *Réflexions sur la révolution de France*. — Session du Parlement britannique en 1791. — Discussion du bill du Canada. — Rupture de Burke et de Fox. — Bill relatif à l'abolition de la traite.—Réclamations des princes de l'Empire possessionnés en France.—Constitution du Saint-Empire.—Négociations relatives aux princes possessionnés. — Rapports de Louis XVI et des souverains étrangers. — Condamnation de la constitution civile du clergé par le Pape. — L'émigration. — Le roi prépare son évasion. — Fuite de Varennes : son effet sur les divers souverains de l'Europe. — Traité préliminaire entre l'Autriche et la Prusse. — Paix entre l'Autriche et la Turquie. — Négociations relatives à la paix entre la Turquie et la Russie. — Campagne de 1791 entre les Turcs et les Russes. — Conclusum de la diète relative aux réclamations des princes possessionnés. — Préliminaires de l'entrevue de Pillnitz. — Déclaration et traité de Pillnitz.

A partir du printemps 1791, la Révolution devint définitivement la préoccupation principale des cabinets européens. Ils firent, dès lors, trêve à leurs rivalités pour se préparer à une crise qui devenait imminente. Seule, Catherine II eut l'extrême habileté de faire considérer la cause polonaise comme entièrement liée à celle des jacobins français, et, tout en ne

travaillant qu'à s'agrandir, de faire croire qu'elle rendait un éminent service aux principes monarchiques.

Trois événements considérables, qui se produisirent presque simultanément, manifestèrent nettement cette situation générale. En Angleterre, le parti whig se divisait; en Allemagne, l'Autriche et la Prusse se rapprochaient; en Orient, la paix se concluait définitivement, d'abord entre la Porte et l'Autriche, puis, peu de temps après, entre la czarine et le sultan.

Pendant l'intervalle des deux sessions, Burke s'était posé en adversaire irréconciliable de la Révolution française, et un grave incident l'avait décidé à publier pour la combattre un livre qui avait produit une vive impression.

Publicatio du livre de Burk intitulé : *Réflexion sur la Révolutio française*

Un club s'était organisé à Londres sous le nom de Société révolutionnaire. Le 4 octobre 1790, dans une de ses réunions présidée par lord Stanhope, un ministre dissident, le docteur Richard Price, qui, par ses travaux de philosophie et d'économie politique, s'était acquis une certaine réputation, prononça un discours apologétique des événements de France. Le résultat fut l'envoi d'une adresse signée par les membres de *Revolutionary Society* à l'Assemblée constituante. Le discours et l'adresse étaient fondés sur trois principes : droit des peuples d'établir la forme de gouvernement qui leur convient; de choisir leurs

gouvernants; de les déposer s'ils se conduisent mal. Ces maximes parurent à Burke la destruction de la constitution britannique, et il vit dans leur émission solennelle un premier effort pour introduire, de l'autre côté du détroit, les doctrines et les principes français. A cette pensée son âme ardente se révolta, et l'indignation lui inspira l'écrit où notre révolution a été combattue peut-être avec le plus de raison et d'éloquence. L'importance réelle de cette œuvre véhémente, l'influence très-grande qu'elle exerça en Europe et surtout en Angleterre, nous oblige d'en donner ici une analyse exacte et succincte.

On peut distinguer dans ce livre trois parties : la défense du gouvernement traditionnel de la Grande-Bretagne, la polémique dirigée contre les lois votées par l'Assemblée constituante, les prévisions de leurs conséquences.

La partie apologétique est certainement la plus remarquable. C'est avec une haute raison que Burke établit le droit de la tradition dans le gouvernement des empires, qu'il combat la prétention des peuples à être maîtres absolus de leur destinée, et maintient qu'un pacte tacite existe entre eux, leurs ancêtres et leurs descendants, qui interdit de bouleverser de fond en comble l'économie de la société, et de ne tenir aucun compte des droits acquis. Il soutient que les améliorations durables et souhaitables sont celles qui s'obtiennent successivement et lentement; selon lui,

’est sur ces vérités que se fondent la liberté et la andeur de l'Angleterre, et la lutte qui allait suivre vait démontrer qu'il n'avait pas exagéré les forces son pays. Encore aujourd'hui, qui voudra étudier héoriquement les avantages d'une constitution établie par le travail des siècles, et les dangers d'un changement radical dans les institutions politiques, devra lire les *Réflexions sur la Révolution de France;* il y trouvera des raisonnements bien supérieurs aux paradoxes qu'ont soutenus depuis des écrivains célèbres, défenseurs plus éloquents que sages du passé. Burke est moins heureux dans ses attaques contre Constituante et ses actes. Il est d'abord injuste r les personnes, car si cette grande assemblée chait dans ses rangs les plus obscurs quelques nes perverses, la majorité, la très-grande marité de ses membres avait pour mobile le désir ionné d'améliorer, non-seulement le sort de la ion, mais celui de l'humanité tout entière. Burke est donc mépris en parlant avec dédain d'une mblée dont le souvenir sera immortel; il s'est pris encore en considérant comme sans avenir l'œ e qu'elle avait entreprise. Sans doute, elle s'est vent trompée; l'expérience lui a fait défaut, et surtout elle a eu le malheur, par son intolérance irréligieuse, son plus grand tort et sa plus grande faute, de préparer involontairement quelques-uns des crimes qui suivirent; mais aussi

elle a introduit dans les lois des principes qui, esp
rons-le du moins pour l'honneur de l'humani
vivront autant que la civilisation moderne. C'est
ce que Burke, si grande que fût son intelligence, n
pu bien comprendre. Homme de la tradition, Irla
dais protestant qui supportait, pour le plus gra
bien de la chose publique, et sans trop d'indign
tion, l'oppression qui pesait sur ses compatriotes c
tholiques, il ne pouvait admirer cet élan, irréflé
peut-être, mais désintéressé, qui entraînait
hommes de 89 vers une perfection imaginaire. Il
vrai, et les faits nous l'ont durement appris, qu
aspiraient trop haut; ils ne voulaient pas croire à
faiblesse de notre nature dont se ressentiront to
jours les institutions humaines; toujours il fau
tolérer certains abus pour en éviter de plus gran
et la justice absolue ne régnera jamais sur la ter
mais aussi l'homme, et c'est sa grandeur, te
vers un idéal qu'il ne peut pas atteindre, et ce
qui se sacrifient pour réussir dans ce noble eff
sont l'objet d'une admiration que leurs déceptio
leurs erreurs même, ne peuvent anéantir. C'
ainsi que les constituants ont remué le monde, et
tous leurs vœux n'ont pas été réalisés, ils ont
moins eu la gloire de faire passer dans la pratiq
plus d'une vérité laissée jusqu'à eux dans le vag
de la théorie. C'est aussi parce qu'elle a été fid
à leurs généreuses pensées, que la France, malg

ses excès, malgré ses défaillances, malgré l'esprit de conquête dont elle a été trop souvent atteinte, malgré ses cruels revers, a conservé dans le monde une influence sur les intelligences, que l'Angleterre, avec sa sagesse et ses succès, n'a jamais pu contre-balancer.

Burke, dans ses prévisions, se trompe, il est vrai, plus d'une fois, comme il arrive à ceux qui prétendent percer d'un œil sûr les ténèbres de l'avenir; mais souvent aussi il voit juste, et c'est avec raison qu'il jugea qu'en France les choses devaient aller vite à l'extrême. Le 6 octobre lui fit présager le 21 janvier, la confiscation des biens ecclésiastiques celle des biens des émigrés, et les assignats la banqueroute. Il entrevit même quelles chances le despotisme militaire trouverait dans un pays où il ne resterait que des ruines.

En somme, ce livre d'un homme vieilli dans les méditations politiques fut un événement considérable, et l'Europe entière s'en émut. Ce fut le premier manifeste de la vieille Angleterre, de l'Angleterre de 1688, contre la Révolution. Ce n'était pas d'un homme au pouvoir que partait ce signal, mais il était donné par un orateur éloquent, bien connu pour son indépendance et son attachement aux libertés britanniques. Burke n'était que l'organe de l'immense majorité de ses concitoyens, prêts à tous les sacrifices pour défendre la constitution

nationale. C'était le digne prélude d'une guerre soutenue pendant vingt ans avec la dernière vigueur, et dont l'issue devait être heureuse.

Session du parlement anglais de 1791.

Il était impossible que l'auteur d'une œuvre qui attaquait si puissamment la Révolution française par ses côtés les plus vulnérables, pût longtemps, malgré une vieille intimité, marcher d'accord avec Fox, qui se faisait à toute occasion l'apologiste de la Constituante et de ses actes. Toutefois, au commencement de 1791, les deux amis combattirent encore une fois ensemble le ministère, lors de la discussion de l'adresse relative à la guerre avec la Russie; mais ce fut leur dernière campagne en commun. Le gouvernement avait proposé un bill pour régler l'administration du Canada, qui depuis la conquête était restée dans un état provisoire : le bas Canada, habité presque exclusivement par des Français, conserverait les lois civiles de son ancienne mère-patrie ; le haut Canada, que les Anglais commençaient seulement à coloniser, serait soumis à la législation britannique. Dans les deux provinces, le pouvoir du gouverneur devait être limité par un conseil législatif, composé de membres nommés à vie par le roi, qui pourrait un jour, s'il le jugeait à propos, les rendre héréditaires, et d'une seconde chambre élue par les propriétaires.

Discussion du bill du Canada.

Fox se prononça à plusieurs reprises (mai) contre le bill, et exprima le regret de ne pas voir donner au

Canada une constitution plus démocratique et analogue à celle des États-Unis. Il alla plus loin : il répéta ce qu'il avait déjà déclaré, qu'à ses yeux la constitution de 1791 était « le plus prodigieux, le « plus glorieux monument qu'eût jamais élevé la li- « berté (1) ; » que ses vues sur la politique extérieure étaient complétement changées, et qu'il ne craignait plus rien de la France régénérée.

A un tel langage Burke ne se contint plus ; il crut nécessaire d'établir clairement la différence profonde d'opinions qui le séparait désormais de son ancien ami, et, lors de la deuxième lecture (6 mai), il parla à plusieurs reprises et avec une irritation croissante en faveur du bill.

En réponse à l'argument tiré de la constitution des États-Unis, il se servit d'une théorie dont on a singulièrement abusé depuis, mais qui alors était assez nouvelle, la théorie des races. Il rappela que les habitants des anciennes colonies anglaises appartenaient à la race anglo-saxonne qui, à cause de son flegme, et par suite des événements de son histoire, était plus propre que d'autres au gouvernement républicain ; il prédit que si l'on donnait aux Français du Canada une constitution analogue à celle de leur ancienne mère-patrie, on verrait se

(1) The most stupendous and glorious edifice of liberty which had been erected on its foudation of human integrity in any age or country.

reproduire, sur les bords du Saint-Laurent, les scènes qui ensanglantaient les Antilles, depuis qu'on y avait proclamé les doctrines révolutionnaires.

Rupture de Fox de Burke.

Enfin, s'adressant presque directement à Fox, il prononça ces dures paroles : « Dans notre carrière, « nous avons été divisés, M. Fox et moi, sur plus « d'un sujet, mais jamais ces dissidences d'opinions « n'avaient interrompu notre fidèle amitié. A l'épo- « que de la vie où je suis arrivé, il est peu raison- « nable de provoquer des ennemis ou de donner à « ses amis une cause de rupture et d'abandon; « mais je suis si fortement, si invariablement atta- « ché à la constitution anglaise, que je ne puis hé- « siter. Mon devoir public, mon amour de mon pays, « m'ordonnent de m'écrier : Fuyez la constitution « française, séparez-vous d'elle (1) ! »

Fox, ému par ces paroles, dit alors à demi-voix, assez haut pour être entendu : « Mais ce n'est pas « une rupture d'amitié. » — « C'est une rupture d'a-

(1) Cette traduction est de M. Villemain qui dans son Cours de littérature a raconté, avec un talent inimitable, cette scène pathétique. Dans un ouvrage aussi étendu que celui-ci, c'est un inconvénient inévitable que d'avoir à revenir sur des sujets traités déjà par des maîtres.

Voici le texte même : It is perhaps indiscretion at any period but especially at my advanced years to provoke enemies or give friends an occasion of desertion, but if a firm and steady adherence of the British constitution should place me in such a dilemma, I will risk all, and with my last words exclaim : Fly from the French constitution !

« mitié,» reprit Burke. «Je sais ce qu'il m'en coûte, « j'ai fait mon devoir au prix de la perte d'un ami. « Notre amitié est finie. »

Fox, les larmes aux yeux, chercha à répliquer; il commença par exprimer l'ardent désir qu'une intimité de vingt-cinq ans ne fût pas terminée par le dissentiment présent, et pour quelques paroles imprudentes qu'il avait pu prononcer; mais après cet exorde, il rentra dans la discussion avec toute sa vivacité première. Burke lui répond encore, et déclare que le commencement de ce discours a été effacé par la suite, où « il était accusé d'une misérable « inconstance, qui l'eût rendu indigne de l'amitié « dont on avait parlé. »

C'était donc une scission définitive et personnelle qui éclatait entre les deux grands orateurs du parti whig. Pitt, témoin impassible de cette scène émouvante, et d'une conséquence si grande pour le triomphe de sa politique, se contenta de clore le débat en demandant, avec une indifférence affectée, qu'on en revînt à s'occuper de ce qui était en question, à savoir du bill du Canada.

Il comprenait cependant mieux que personne la gravité de cet incident qui séparait en deux ses adversaires; les uns, tels que Shéridan, restant unis à Fox, les autres, à la suite de Burke, se préparant à grossir les rangs des adversaires de la Révolution française.

Toutefois, ce résultat ne se produisit pas immédiatement. Peu de jours après le mémorable débat que nous venons d'analyser, un *meeting* de Whigs se rassembla, et fit insérer dans le *Morning Chronicle*, journal officiel du parti, la déclaration suivante : « Les « Whigs, fidèles à leurs principes, ont décidé que « dans la discussion entre MM. Fox et Burke, c'est « le premier qui a maintenu les pures doctrines du « parti, celles qui ont toujours dirigé sa conduite. « En conséquence, M. Burke doit se retirer du par- « lement. »

Dans une séance suivante de la chambre des Communes, Burke, faisant allusion à cette attaque, déclara qu'il était excommunié par son parti, mais qu'il était trop vieux pour en chercher un nouveau; qu'il dédaignait toute justification, et qu'il n'avait pas la pensée de solliciter l'amitié d'aucun homme dans la chambre, soit d'un côté, soit de l'autre. En effet, il ne fut guère suivi dans les premiers moments que par Windham; beaucoup de ceux qui pensaient comme lui hésitaient à rompre ouvertement avec leur parti, et ce ne fut que lorsque les événements s'aggravèrent qu'ils se rapprochèrent des Torys. Burke, d'ailleurs, d'une humeur mélancolique, et devenu irritable avec l'âge, gardait un amer souvenir de la lutte de 1784, et ne voulait pas prendre place parmi les défenseurs du ministère. Il répugnait, en quittant les amis de toute sa vie,

à se rapprocher de Pitt pour qui il avait de l'éloignement.

Pitt, de son côté, ne partageait pas la violence des passions de Burke contre la France, il tenait au contraire à conserver le plus longtemps possible des rapports pacifiques avec elle, et il était plus préoccupé du gouvernement intérieur de l'Angleterre et de sa prospérité que des événements du continent. Burke restait donc isolé, et ce n'était pas sans raison qu'il disait qu'il s'était fait beaucoup d'ennemis, et pas d'amis, en prenant le parti qu'il avait embrassé dans l'intérêt de l'humanité.

Dans cette même session, deux votes, l'un relatif à la traite des nègres, l'autre à l'exercice du culte catholique, purent faire mesurer la force de la réaction que les événements de France excitaient de l'autre côté du détroit.

Bill relatif à l'abolition de la traite.

En même temps que Pitt était entré à la chambre des Communes un jeune homme qui se lia promptement avec lui d'une étroite amitié. Riche, instruit, éloquent, Wilberforce pouvait prétendre à tout; mais, animé des sentiments religieux les plus vifs, il ne vit dans la carrière parlementaire qu'un moyen de faire prévaloir les idées pieuses qui remplissaient exclusivement son âme. La traite des nègres existait alors dans toute son atrocité et avec toutes ses horreurs; il se proposa, pour but de sa vie, d'en obtenir l'abolition. Sous son impulsion, une

société se constitua dont le but était de poursuivre, par tous les moyens possibles, l'accomplissement d'une œuvre aussi chrétienne; elle avait pris pour cachet un nègre enchaîné, un genou en terre, et tendant des mains suppliantes, avec cette devise : « Ne suis-je pas un homme, un frère? » Quand l'opinion publique parut convenablement préparée, Wilberforce jugea à propos de porter dans la chambre des Communes le premier coup à l'odieux trafic qu'il voulait détruire. Dans la session de 1788, sous son inspiration, un bill fut présenté, qui limitait le nombre des noirs qui pourraient être reçus à bord d'un négrier, et réglait la façon dont ils devaient y être traités. Pitt appuya ce bill, ainsi que Burke et Fox, fidèles aux traditions libérales de leur parti; le vote fut favorable, et l'assemblée s'engagea à vider la question elle-même, quand l'enquête ouverte à ce sujet par le conseil privé serait terminée.

Ce ne fut que dans la session de 1791 que Wilberforce se crut en mesure de présenter un bill pour l'abolition même de la traite; mais les dispositions de la majorité de la chambre étaient changées. Les intérêts menacés, pris d'abord à l'improviste, avaient eu le temps de se reconnaître et de s'entendre. Les représentants des villes qui réalisaient un bénéfice par l'exercice d'un commerce barbare, ceux de Liverpool et de Bristol en particulier, se

signalèrent par une opposition très-vive; ils furent appuyés par les membres nombreux que commençaient à effrayer toute innovation, et ce projet fut rejeté à une forte majorité. D'un commun accord, la question de la traite avait été réservée, c'est-à-dire que le ministère et l'opposition avaient laissé leurs adhérents également libres de voter dans un sens ou dans l'autre, et Pitt, contrairement à l'avis de ses collègues, put continuer à combattre le trafic des noirs. Il démontra qu'en l'abolissant aucune atteinte n'était portée à la prospérité des colonies, et qu'elle était l'unique moyen de préparer, dans l'avenir, l'émancipation des esclaves, si jamais elle était possible. Certes, dans la vie de Pitt, il est de bien grandes pages, il a servi son pays avec une énergie égale à ses facultés, et son nom reste le plus grand peut-être parmi ceux des hommes d'État anglais; mais ce qui, hors de sa patrie, doit lui concilier à jamais l'admiration générale, c'est de le voir, alors que déjà il maniait depuis longtemps les affaires et les hommes, conserver dans son âme le respect des idées de droit, d'humanité et de progrès, les défendre parfois, et savoir se préserver du dédain pour tout ce qui n'a pas une utilité pratique, sentiment trop commun chez les politiques vulgaires et corrompus. Fox, dans une si noble cause, combattit aux côtés de son adversaire; il eût jugé indigne de lui d'obtenir un triomphe, en s'appuyant sur des

passions cupides. Si la cause de l'humanité succomba, elle eut du moins pour champions ces deux émules qui se disputaient la faveur du parlement; cette fois ils ne rivalisèrent que pour la défense des principes de l'éternelle justice. Noble spectacle, comme il est donné quelquefois aux pays libres d'en offrir au monde, et qui leur assure à jamais la sympathie des âmes généreuses.

Si les passions conservatrices eurent la triste conséquence de prolonger l'existence de la traite, elles eurent, au contraire, une action salutaire en contribuant puissamment à l'adoption d'un bill qui abrogeait les dernières dispositions pénales dirigées contre l'exercice du culte catholique. Les éloges que Burke venait de prodiguer au clergé français, les persécutions que tant d'ecclésiastiques commençaient à supporter avec un si noble courage, l'arrivée en Angleterre de pauvres prêtres qui préféraient l'exil et la misère à l'apostasie, contribuèrent puissamment à l'apaisement des passions qui avaient opprimé avec tant de violence leurs coreligionnaires anglais.

clamations princes 'Empire session-nés France.

A peu près au même moment où Burke se séparait de Fox, Léopold et Frédéric-Guillaume se rapprochaient de nouveau. Un moment, Hertzberg était parvenu à menacer l'accord établi à Reichenbach, mais bientôt l'espoir qu'il n'avait jamais perdu de faire renaître l'hostilité entre l'Autriche et la Prusse allait

s'évanouir, car, en présence des événements de France, et aussi des difficultés d'une affaire spéciale, la réclamation des princes de l'empire possessionnés en Lorraine et en Alsace, l'union de l'empereur et des principaux membres du Corps germanique était devenue une nécessité.

Les traités qui avaient réuni l'Alsace à la France avaient stipulé la conservation des droits de certains princes, en tant qu'ils n'étaient pas incompatibles avec la haute souveraineté attribuée au roi très-chrétien. L'abolition du régime féodal par la Constituante avait lésé ces seigneurs, les uns laïques (1), les autres ecclésiastiques, et porté également atteinte aux

(1) Voici quels étaient les princes possessionnés laïques :

La branche des Deux-Ponts et la maison Palatine possédaient, dans la basse Alsace, les seigneuries de Bischwiller, de la Petite-Pierre et Gutenberg, le bailliage de Seltz; Hagenbach et le comté de Ribeaupierre, dans la haute;

Le duc de Würtemberg, le comté de Horbourg, les seigneuries de Riquewihr et d'Ostheim, dans la haute Alsace; les seigneuries de Blamont, Célermont, le Châtelet, Héricourt, Grange, Clerval et Passavant en Franche-Comté;

Le duc de Hesse-Darmstadt, la seigneurie de Hanau-Lichtemberg en basse Alsace;

Le margrave de Bade, la seigneurie de Beinheim en basse Alsace;

Le prince de Salm-Salm, diverses terres en Lorraine;

Le comte de Linange-Dabo, le comté de Dabo en basse Alsace;

Le prince de Hohenlohe Bartenstein, les bourgs d'Oberbrünn et de Niederbrünn en basse Alsace;

Le prince de Löwenstein-Wertheim, les seigneuries de Schönfenck en Alsace et de Puttelange en Lorraine.

priviléges de la noblesse, qui autrefois relevait immédiatement de l'empire, et dont les droits avaient été réservés par le traité de Westphalie.

Les premières réclamations émanèrent des ecclésiastiques, à savoir : les évêques de Strasbourg et de Spire, le grand prieur d'Heitersheim, au nom de l'ordre de Malte, et l'abbé de Murbach. C'étaient les plus atteints par les décrets de l'Assemblée, puisqu'ils ne perdaient pas seulement leurs droits féodaux, mais leurs propriétés mêmes, qui étaient mises à la disposition de la nation. Leur situation était d'ailleurs singulière.

L'évêque de Strasbourg étendait sa juridiction sur les deux rives du Rhin, en France et en Allemagne. Sur la rive gauche, il était sujet du roi ; sur la rive droite, il était un des membres souverains de l'empire. Le plus riche des évêques français (ses revenus s'élevaient à plus de trois cent mille livres de rentes), il était le seul qui fût élu par le chapitre diocésain. Depuis la réunion de l'Alsace à la France, l'évêque avait toujours appartenu à la maison de Rohan-Soubise, et le titulaire, au moment de la Révolution, était le cardinal de Rohan, auquel la triste affaire du collier avait donné une si fâcheuse célébrité.

L'abbé de Murbach était à peu près dans les mêmes conditions que l'évêque de Strasbourg ; sujet du roi de France qui avait sécularisé les biens de sa

riche abbaye au profit de la noblesse catholique d'Alsace, il avait néanmoins sa place marquée à la diète germanique.

L'évêque de Spire, au contraire, n'était point un prélat français, mais son diocèse comprenait une partie de la basse Alsace, et il y possédait des terres importantes.

Aux plaintes de ces dignitaires ecclésiastiques se joignirent d'abord celles des membres de la noblesse qui autrefois relevait immédiatement de l'empire, puis celles des princes d'empire qui avaient conservé des possessions en Alsace. Une assemblée du cercle du Haut-Rhin eut lieu à Francfort, et prit un *conclusum* portant que l'empereur et le Corps germanique étaient requis d'accorder appui et protection aux états, à la noblesse et au clergé de l'empire, contre les actes arbitraires de l'Assemblée nationale.

Quelques explications sont ici nécessaires sur la constitution du Saint-Empire, telle qu'elle existait en 1789. Le droit germanique, avec les complications qu'y avaient apportées les siècles, était une science obscure et pleine de difficultés; pour l'acquérir, ce n'était pas trop de l'étude de la vie entière, et plus d'un publiciste avait fait sa réputation uniquement en la possédant à un degré éminent. Un volume suffirait donc à peine pour en donner une idée exacte, et nous devons nous borner ici à en expo-

Constitution du Saint-Empire.

ser les plus simples éléments ; quelque arides qu'ils puissent être, il faut que le lecteur les connaisse, s'il veut comprendre certains termes qui reviendront, plus d'une fois, dans le cours de cette histoire.

Jamais la nature même du Saint-Empire n'avait été définie d'une façon acceptée par tous. Les jurisconsultes impériaux, pleins des idées du droit romain, tendaient à augmenter le pouvoir de l'empereur; leurs adversaires au contraire s'efforçaient de le limiter au profit du Corps germanique; les uns et les autres transportaient dans la théorie la lutte qui n'avait cessé d'exister entre les empereurs et les membres de l'empire. Ceux-ci avaient néanmoins conservé leur liberté. Malgré la puissance de la maison d'Autriche qui, sauf la courte interruption du règne de Charles VII de Bavière, avait toujours depuis plus de trois siècles possédé la dignité impériale, l'empereur n'avait en droit qu'un pouvoir très-restreint, et qui ne s'exerçait guère sans contrôle que dans la distribution de priviléges honorifiques. Dans toutes les matières importantes, il ne pouvait rien faire qu'avec l'assentiment de la diète; il en avait besoin pour agir comme chef de l'empire dans ses rapports avec les puissances étrangères, pour conclure des traités d'alliance, pour déclarer la guerre. Les lois de l'empire n'étaient considérées comme telles que lorsqu'elles avaient été votées par la diète et approuvées par l'empereur.

Les membres de l'empire étaient au nombre de trois cents environ : électeurs, princes, nobles immédiats, évêques, abbés, abbesses, prévôts de chapitre, villes libres. Ils possédaient ce que les publicistes allemands appelaient la *supériorité territoriale ;* c'était à vrai dire une quasi-souveraineté, car, sauf l'obéissance aux lois de l'empire, ils étaient maîtres chez eux ; ils avaient la puissance législative, jouissaient de la plupart des droits régaliens, et traitaient directement avec les puissances étrangères, soit par leurs propres agents, soit par ceux que les autres cours accréditaient près d'eux. L'empereur avait tous ces droits dans ses domaines héréditaires.

La diète était le pouvoir législatif de l'empire ; elle se composait de trois colléges où siégeaient les représentants des États de l'empire. L'électeur de Mayence la présidait en sa qualité d'archi-chancelier ; l'empereur y était représenté par un commissaire impérial choisi parmi les princes de l'empire, et assisté lui-même par un publiciste portant le titre de *concommissaire.*

La diète se divisait en trois colléges. Le premier était le collége des électeurs, c'est-à-dire des principaux membres de l'empire, de ceux qui, aux termes de la fameuse bulle d'or de 1386, avaient le droit d'élire l'empereur à chaque vacance du trône. Ils étaient en 1789 au nombre de huit : trois ecclésiastiques et cinq laïques, c'étaient :

L'archevêque de Mayence, archi-chancelier de l'empire en Allemagne;

L'archevêque de Trêves, archi-chancelier de l'empire en Gaule;

L'archevêque de Cologne, archi-chancelier de l'empire en Italie;

Le roi de Bohême, archi-échanson; depuis longtemps la maison d'Autriche avait hérité de ce titre, et la Bohême faisait partie de ses États héréditaires;

L'électeur, comte Palatin, archi-sénéchal; les deux branches de la maison de Wittelsbach, les comtes Palatins et les ducs de Bavière, avaient obtenu, l'une et l'autre, un électorat par la paix de Westphalie; mais, à la fin du dix-huitième siècle, l'extinction de la branche bavaroise avait amené la confusion en une seule de ces deux dignités;

L'électeur duc de Saxe, archi-maréchal;

L'électeur margrave de Brandebourg, archi-chambellan; à ce titre s'était ajouté, depuis le commencement du dix-huitième siècle, celui de roi de Prusse;

L'électeur duc de Brunswick-Lunebourg, archi-trésorier. Ce titre appartenait au roi d'Angleterre en sa qualité de duc de Hanovre.

Le second collége, ou collége des princes, comprenait:

1° Les princes laïques qui se partageaient inégalement quarante-neuf voix viriles. Les électeurs laï-

ques, par eux-mêmes ou par les branches collatérales de leurs maisons, possédaient un certain nombre de ces voix, ce qui leur assurait un grand crédit dans le second collége. Les autres appartenaient aux familles princières les plus considérables de l'Empire. Le roi de Danemark en possédait deux comme duc de Holstein, et le roi de Suède une comme duc de Poméranie;

2° Les princes ecclésiastiques avec voix viriles, à savoir :

L'archevêque de Salzbourg; le grand'maître de l'ordre Teutonique; vingt-deux évêques, dont un protestant (Lubeck), et un autre (Osnabruck), qui devait être alternativement catholique ou protestant; sept abbés ou prévôts de chapitres; et le grand prieur d'Heitersheim, représentant de l'ordre de Malte.

3° Les bancs des abbés et des comtes ayant une seule voix pour chaque banc. Il y avait six bancs :

Le banc des prélats et abbesses de Souabe, au nombre de vingt;

Le banc des prélats et abbesses du Rhin, au nombre de dix-neuf;

Le banc des comtes de Vétéravie, au nombre de vingt et un;

Le banc des comtes de Souabe, au nombre de vingt-deux;

Le banc des comtes de Franconie, au nombre de seize;

Le banc des comtes de Westphalie, au nombre d trente-quatre.

Le troisième collége, enfin, était composé des ville impériales, au nombre de cinquante-deux; quinz appartenant au banc du Rhin, et trente-sept à celı de Souabe. Chaque ville avait un suffrage particu lier.

Quelques membres de l'Empire n'avaient pas l titre d'États, et n'étaient point représentés à la Diète Tels étaient, en Souabe, en Franconie et sur les bord du Rhin, un certain nombre de petits seigneurs qı formaient ce qu'on appelait la noblesse immédiate.

La majorité des voix formait la décision de chaqu collége qu'on nommait *conclusum* de collége. Quan deux colléges étaient d'accord, la majorité de l Diète avait prononcé, et le conclusum des collége prenait le nom d'*avis d'empire* (placitum imperii); i était alors porté à la connaissance du commissair impérial, et quand il avait été revêtu de son appro bation, il devenait un *conclusum d'empire,* c'est-à dire une loi obligatoire. Il était résulté de cette orga nisation que, dans la pratique, le collége des ville n'était plus consulté que pour la forme; les deu: premiers colléges commençaient par négocier un entente commune, c'était ce qu'on nommait *relatio* et *corelation*. Puis, quand ils étaient tombés d'ac cord, ils en donnaient avis au collége des villes, qu était en quelque sorte contraint de se joindre à eux.

puisque son opposition eût été vaine. Quand la Diète traitait des questions religieuses, elle opérait différemment; elle se divisait en corps catholique et en corps protestant; aucune majorité n'était possible, et il fallait de toute nécessité arriver à une transaction.

Il avait été autrefois d'usage, à la fin de chaque Diète, de réunir tous les conclusums qu'elle avait pris en un seul corps, qui portait le nom de *Recès*. Mais la Diète, qui avait été convoquée à Ratisbonne, en 1663, s'était perpétuée, par suite du nombre des affaires et surtout de la lenteur mise à les expédier, et c'était elle qui siégeait encore quand éclata la Révolution française. En 1789, il y avait donc beaucoup plus d'un siècle qu'on n'avait publié de recès.

Deux tribunaux rendaient la justice suprême entre les membres de l'Empire. Bien que tous deux ils eussent à peu près la même compétence, ils émanaient de deux origines différentes, et étaient comme le signe vivant de la lutte d'autorité qui n'avait jamais cessé d'exister entre l'empereur et les États de l'empire. La chambre impériale, qui, depuis 1693, siégeait à Wetzlar, était composée de membres nommés par l'empereur, les électeurs et les cercles, dans une proportion déterminée par le traité de Westphalie. Les membres du conseil aulique, au contraire, étaient tous au choix de l'empereur, et siégeaient toujours dans le lieu de la résidence impériale.

Pour rendre plus facile le maintien de la paix publique, l'exécution des sentences des tribunaux de l'Empire, la répartition des forces militaires et la levée des contributions nécessitées par les dépenses communes, et notamment par l'entretien de la chambre impériale, l'Empire avait été divisé en dix cercles. Le soin de convoquer l'assemblée des membres de chaque cercle, et d'exécuter par la force, s'il en était besoin, les décisions qui y étaient prises, aussi bien que celles de la Diète et des tribunaux impériaux, appartenait à un ou plusieurs directeurs (1).

(1) Voici quels étaient les dix cercles :

Le cercle d'Autriche, composé uniquement d'États héréditaires de la maison d'Autriche ; il n'avait pas d'assemblée ;

Le cercle de Bourgogne, formé des Pays-Bas autrichiens, et ne faisant en quelque sorte partie que nominalement de l'empire ;

Le cercle de Bavière, qui avait pour directeurs l'électeur de Bavière et l'archevêque de Salzbourg, et dont les assemblées se réunissaient à Wurtzbourg ;

Le cercle de Souabe, qui avait pour directeurs le duc de Wurtemberg et l'évêque de Constance, et dont les assemblées se réunissaient à Ulm ;

Le cercle du Haut-Rhin, qui avait pour directeurs l'électeur palatin et l'évêque de Worms, et dont les assemblées se réunissaient à Francfort ;

Le cercle du Bas-Rhin, dont le directeur était l'électeur de Mayence, et dont les assemblées se réunissaient à Mayence ;

Le cercle de Franconie, qui avait pour directeurs le roi de Prusse en sa qualité de prince d'Anspach, et l'évêque de Bamberg, et dont les assemblées se réunissaient à Nuremberg ;

Le cercle de Westphalie, qui avait pour directeurs le roi de

Tels étaient les principaux traits de l'antique Constitution germanique. C'était une vieille machine dont les ressorts, rouillés par le temps, n'étaient plus propres à l'action. Dans les siècles passés, cette singulière forme fédérative avait eu l'avantage d'unir, par un lien commun, des États qui, séparés, auraient été sans puissance. Elle avait empêché les empereurs de détruire l'indépendance d'une multitude de petits souverains, qui, sans son secours, seraient devenus des sujets, comme cela était arrivé en France. Mais, à la fin du dix-huitième siècle, elle avait fait son temps, et beaucoup d'esprits sages tenaient pour inévitables et pour souhaitables des modifications profondes dans l'état de l'Allemagne. Un fait surtout ne permettait pas de croire qu'elles pussent être longtemps ajournées : c'était la puissance nouvelle que la Prusse devait au génie de Frédéric le Grand. Deux circonstances récentes en avaient mis au jour toutes les conséquences. A l'extinction de la branche bavaroise ou wilhelmine de la maison de Wittelsbach, ses biens étaient passés à l'électeur

Prusse en sa qualité de duc de Clèves, l'électeur de Bavière en sa qualité de duc de Juliers, et l'évêque de Munster, et dont les assemblées se réunissaient à Cologne ;

Le cercle de Basse-Saxe, qui avait pour directeurs le roi de Prusse comme duc de Magdebourg, l'électeur de Hanovre et le duc de Brunswick, et dont les assemblées se réunissaient à Hambourg ;

Le cercle de Haute-Saxe, qui avait pour directeur l'électeur de Saxe, et dont les assemblées se réunissaient à Leipsick.

Charles-Théodore, chef de la branche palatine ou rodolphine. Marie-Thérèse avait alors négocié heureusement avec lui la cession d'une partie de la Bavière. Mais le grand Frédéric était venu à la traverse, et, après une courte guerre, l'impératrice avait renoncé à ses ambitieux projets (1778). Un peu plus tard, quand Joseph II, poursuivant les plans maternels, proposa à Charles-Théodore l'échange de la Bavière contre les Pays-Bas autrichiens, transformés en royaume, le vieux roi de Prusse prit encore l'attitude de défenseur de la liberté allemande il poussa le cri d'alarme, et forma avec plusieurs de ses co-États une ligue (1785) qui, sous le nom de Confédération des Princes Germaniques, avait pour objet apparent le maintien des droits constitutionnels des États de l'Empire, mais dont le but réel était de mettre un terme aux entreprises de l'Autriche. Joseph II recula, et il ne fut plus question de l'échange. Mais il était évident que la maison de Brandebourg était devenue de force à tenir tête la maison d'Autriche, et à grouper autour d'elle toutes les résistances, et il existait désormais ce qu'on n'avait pas vu depuis des siècles, un membre de l'Empire aussi puissant à lui seul que l'empereur. L'ancien équilibre, qui s'était soutenu à travers bien des alternatives entre le corps germanique et son chef, était donc rompu, et l'édifice entier devait s'écrouler. Le choc que vint lui donner la Révo

lution française ne fit que hâter une catastrophe certaine.

Toutefois, nul ne prévoyait que les réclamations des princes possessionnés seraient la cause, sinon réelle, du moins apparente, d'une guerre qui ne finirait qu'après la chute du Saint-Empire romain. A la demande des intéressés, Joseph II fit à la France des représentations, à la suite desquelles l'Assemblée constituante nomma un comité chargé du soin d'examiner la question. En même temps, le roi de Prusse déclarait, par l'intermédiaire de son représentant à la diète de Ratisbonne (5 février 1790), qu'à son sens l'empire était obligé de prendre fait et cause pour les parties lésées en contravention des traités existants.

Négoci-tions relativ- aux prin possessio-nés.

Joseph II d'ailleurs, mourant et préoccupé surtout des troubles des Pays-Bas et du mécontentement des Hongrois, n'avait apporté qu'une attention distraite aux difficultés avec la France ; quand il eut cessé de vivre (20 février), le trône impérial resta vacant plusieurs mois, Léopold ne fut élu empereur à la place de son frère que le 30 septembre 1790. Il était d'usage que les électeurs dressassent un acte qui contenait les règles et les maximes suivant lesquelles le nouvel empereur s'engageait par serment à gouverner l'Empire ; c'était ce qu'on nommait la *capitulation impériale*. Celle de Léopold, datée du 2 octobre, lui im-

posait le devoir de faire valoir les droits des princes possessionnés.

De son côté, l'Assemblée constituante, tout à la révolution intérieure, n'était nullement désireuse de chercher querelle aux puissances étrangères, et elle pria le roi, par un décret rendu le 28 octobre, de négocier avec les princes allemands pour obtenir leurs renonciations à leurs droits féodaux, et même la vente de leurs biens moyennant une indemnité convenable. Mais presque tous les intéressés se montrèrent très-peu disposés à échanger contre de l'argent des biens immobiliers. En conséquence, l'empereur écrivit (14 décembre) au roi pour lui demander le rappel des lois contraires aux traités ; la lettre était rédigée en latin, langue officielle du Saint-Empire romain ; c'était donc comme empereur que Léopold l'avait signée.

La France ne voulut point admettre cette ingérence étrangère dans ses affaires intérieures. Le roi répondit une lettre en français (22 janvier 1791) où il maintenait son droit de considérer l'affaire des princes possessionnés comme purement française, puisqu'elle ne les concernait qu'en tant que vassaux français ; mais le prince de Kaunitz qui, en sa qualité de chancelier de cour et d'État, était ministre de l'empereur et non de l'empire, refusa de transmettre cette pièce, et elle dut être remise au prince de Colloredo, vice-chancelier de l'empire (19 mars).

La gravité que prenait ce différend était de nature, aussi bien que l'aspect toujours plus menaçant des événements en France, à faire sentir de nouveau à Léopold qu'il importait de se rapprocher de Frédéric-Guillaume. Les dispositions du roi de Prusse étaient telles que ce n'était pas une entreprise difficile. Ce prince se montrait de plus en plus hostile à la révolution, et l'influence de Bischoffswerder et de ses amis allait grandissant. Hertzberg lui-même, inquiet des progrès que faisaient ses adversaires, avait cherché à donner satisfaction aux passions nouvelles de son maître, dans l'espérance que, sur d'autres points, ce prince resterait fidèle à la vieille politique prussienne. Il lui avait exposé qu'il fallait prévenir l'immixtion probable de l'empereur dans les affaires de France. A cet effet, il avait proposé d'offrir à Louis XVI l'intervention d'une armée prussienne de 80,000 hommes qui rétablirait l'ordre dans son royaume comme elle avait fait naguère en Hollande. Pour prix de ce service, Frédéric-Guillaume ne demanderait que la conclusion d'un traité qui unirait étroitement la France à la Prusse, en rompant l'alliance du cabinet des Tuileries avec celui de Vienne.

Rappo de Louis et de souvera étrang

Le ministre de Prusse, M. de Goltz, avait été chargé, dans le courant de janvier 1791, de faire à cet égard une proposition formelle. Mais les défiances qu'excitait à Paris la cour de Berlin étaient

extrêmes; la reine surtout nourrissait contre elle des sentiments bien explicables chez la fille de Marie-Thérèse. M. de Montmorin, à qui l'ouverture fut faite, était d'ailleurs très-partisan de l'alliance autrichienne; en outre, ce ministre, tout en étant profondément dévoué à la personne du roi, était de ceux qui penchaient pour une transaction avec les idées nouvelles; il prenait une part active aux pourparlers avec Mirabeau, et il n'était pas dans le secret des rapports du roi avec M. de Breteuil. L'offre prussienne avait donc été rejetée (1).

(1) J'ai suivi dans le récit de cette négociation *les Mémoires d'un homme d'État* que corroborent d'ailleurs les *Mémoires de Bertrand de Molleville.*

Toutefois je dois dire que, dans le recueil si curieux publié récemment par M. Feuillet de Conches, il existe deux lettres, l'une de la reine, l'autre de M. de Breteuil, adressées toutes deux à M. de Mercy, où les démarches prusiennes sont considérées comme une intrigue de Hertzberg, et où le cabinet prussien est accusé de n'avoir agi que dans la pensée de s'agrandir aux dépens de la France. Mais je n'ai pas cru devoir ajouter confiance à ces accusations adressées à un agent autrichien par deux personnes dévouées au système de l'alliance autrichienne; la conduite subséquente du roi de Prusse leur donne d'ailleurs un absolu démenti.

Je me suis donc arrêté à la version donnée par les *Mémoires d'un homme d'État* comme à la plus vraisemblable, non sans quelque hésitation cependant, car cet ouvrage que j'ai souvent consulté, qui m'a été fort utile, ne peut cependant être considéré comme une œuvre entièrement originale. Le rédacteur a eu certainement entre les mains des papiers inédits qui paraissent provenus du prince de Hardenberg; mais le plus souvent son récit est tiré, soit de pièces officielles antérieurement publiées, soit des mémoires du temps, soit même d'ouvrages de seconde main, tels par

Cet échec ne diminua pas chez Frédéric-Guillaume l'intérêt qu'il portait aux affaires de France, et les avances de l'Empereur achevèrent de le décider dans le sens vers lequel il inclinait depuis un an.

Cette détermination devait mettre le dernier terme à l'influence de Hertzberg. Pendant son ministère, cet homme d'État avait eu pour principes politiques l'alliance anglaise et la rivalité avec l'Autriche; or, la première était fort ébranlée depuis que le cabinet de Saint-James, infidèle au système qui avait amené la triple alliance, avait adouci l'attitude hostile prise par lui vis-à-vis de la czarine. C'était en enflant la vanité de son maître par l'espoir d'être le protecteur de l'équilibre des puissances et le médiateur de l'Europe, qu'Hertzberg avait conservé son crédit; ses adversaires avaient désormais à offrir au roi une perspective plus flatteuse pour son amour-propre, celle d'être le vengeur de la majesté royale outragée et le restaurateur des principes sur lesquels repose la société. Dès lors

exemple que l'*Histoire des Traités* de Schoell, ouvrage médiocrement composé, mais très-consciencieusement fait.

En ce qui a trait à la proposition prussienne d'une intervention, il est difficile de reconnaître si l'homme d'État anonyme a consulté des pièces inédites, ou s'il a simplement développé quelques phrases des Mémoires de Bertrand de Molleville. Ce qui m'a décidé à ajouter confiance à son témoignage, c'est que l'ardeur déployée, quelques mois plus tard, par Frédéric-Guillaume contre la Révolution démontre surabondamment l'injustice des soupçons de la reine et de M. de Breteuil.

Frédéric-Guillaume ne devait plus se montrer disposé à abaisser l'empereur, mais, au contraire, s'efforcer de marcher avec lui pour la défense de la bonne cause. Pour atteindre un tel but, ce n'était pas trop de l'union étroite de tout le corps germanique.

Hertzberg ne quitta pas cependant immédiatement les affaires, et le roi se contenta d'abord de lui adjoindre pour la direction des relations extérieures le comte d'Alvensleben, et le comte de Schulembourg Kehnert (avril), président du conseil de guerre et de cabinet.

Léopold avait entrepris, à cette époque, un voyage dans ses provinces d'Italie, et Bischoffswerder reçut la mission d'aller l'y rejoindre pour négocier un parfait accord entre les deux cabinets de Vienne et de Berlin. L'envoyé prussien devait chercher à établir le concert dans la conduite future aussi bien vis-à-vis de la France que vis-à-vis de la Pologne, qui tenait à ce moment une place importante dans les préoccupations des cours co-partageantes.

Depuis le commencement de l'année, la triste position du roi de France s'était encore bien aggravée, et divers incidents successifs étaient venus lui faire sentir toute l'amertume de sa situation. Les ecclésiastiques, suivant l'exemple que leur avaient donné la majorité des représentants du clergé à la Constituante, refusaient, en grande majorité, le serment constitutionnel. Au mois de février, les deux vieilles

tantes de Louis XVI, Mesdames Adélaïde et Victoire, qui lui avaient témoigné, pendant son enfance, une affection maternelle, et pour lesquelles il avait conservé un profond respect, avaient quitté la France pour se rendre à Rome, et s'y livrer en paix aux pratiques de la religion. Leur départ avait ému l'opinion, et avait donné lieu à la proposition d'une loi dirigée contre l'émigration (mars). Le projet avait été ajourné, grâce surtout, il est vrai, à l'éloquence de Mirabeau, qui, en prenant une part décisive à cette discussion, prouva à la fois la sincérité et l'efficacité de son concours.

Condamnation de la Constitution civile du clergé par le pape.

Mais ce qui porta à son comble le trouble de la conscience du roi, déjà si agitée, ce fut la condamnation de la nouvelle Constitution civile du clergé, prononcée formellement par le pape dans un bref adressé (10 mars) aux évêques membres de l'Assemblée constituante. En même temps, Pie VI écrivait au roi une lettre par laquelle il le blâmait positivement, quoiqu'en termes mesurés, d'avoir sanctionné des décrets que le saint-siége ne pouvait approuver, pas même provisoirement, pas même pour le temps le plus court.

Un nouveau bref, en date du 13 avril, somma les ecclésiastiques de tout ordre qui avaient prêté le serment civique, d'avoir à se rétracter dans le délai de quarante jours, sous peine d'être suspendus, déclara nulles et illégitimes les élections faites ou à faire,

en vertu de la Constitution civile, prononça la peine de la suspension contre les trois évêques qui avaient consacré les évêques nouvellement élus et contre ces derniers; la même pièce interdisait aux intrus, tant évêques que curés, tant ceux déjà nommés que ceux qui viendraient à l'être, de s'immiscer en rien dans l'exercice du ministère ecclésiastique. Le cardinal de Bernis, ayant refusé le serment, avait cessé d'être ambassadeur; en répondant à ses lettres de rappel, Pie VI écrivait à Louis XVI (13 avril) qu'il ne recevrait un nouvel envoyé qu'autant qu'il professerait la foi catholique, et se serait abstenu de prêter le serment civique.

Les deux brefs du pape encouragèrent la résistance du clergé fidèle, et exaspérèrent contre lui les partisans de la Révolution. La persécution était imminente, et déjà plus d'une scène de violence avait eu lieu.

Sur ces entrefaites, Mirabeau, épuisé par les excès de tout genre, mourait presque subitement, et privait le roi d'un appui inappréciable (2 avril). Pâques approchait, et le malheureux Louis XVI aurait voulu obéir aux préceptes de l'Église; mais, après avoir sanctionné la Constitution civile du clergé, pouvait-il recevoir la communion? Il exposa le cas de conscience qui l'agitait à l'évêque de Clermont, qui, membre de l'Assemblée constituante, avait refusé le serment, et jouissait d'une grande considération parmi le clergé réfractaire. M. de Bonnal ré-

pondit qu'il était plus prudent de s'abstenir. Il avait transpiré quelque chose dans le peuple des scrupules du prince, et le lundi saint, quand, accompagné de sa famille, il voulut quitter Paris, et se retirer, pour la semaine, à Saint-Cloud, une foule irritée arrêta la voiture. Après de longs et inutiles pourparlers, La Fayette se disposa à faire forcer le passage, mais le roi s'opposa à l'emploi de la violence, soit qu'il fût fatigué d'une lutte de sept quarts d'heure, et qu'il redoutât l'effusion du sang, soit qu'il voulût, comme l'en accuse formellement La Fayette dans ses Mémoires, constater aux yeux de la France et de l'Europe qu'il ne jouissait plus de sa liberté.

Après un semblable éclat, les constitutionnels jugèrent indispensable de témoigner, par deux démarches éclatantes, que le roi n'était pas captif. A leur instigation, il se rendit le lendemain (19 avril) à l'Assemblée, et prononça un discours où il renouvelait l'assurance de sa fidélité à la Constitution, dont la Constitution civile du clergé faisait partie. En même temps, M. de Montmorin était contraint par les mêmes personnes d'adresser une circulaire aux agents français à l'étranger (23 avril). Le ministre, au nom du roi, y manifestait les sentiments d'attachement de ce prince à la Constitution et attestait sa liberté, en accusant « de calomnie atroce et ab- « surde » ceux qui prétendaient qu'il n'en jouissait pas entièrement. Mais cette pièce était loin de répondre

aux vrais sentiments de Louis XVI : il n'avait consenti à son envoi qu'à regret, et, par d'autres voies, il faisait savoir aux souverains étrangers qu'il protestait contre toutes ces sanctions qu'il était contrain de donner aux actes de la Constituante ; qu'il s'étai soigneusement abstenu de signer la circulaire ; qu sa date constatait sa nécessité ; et qu'il n'avait rie voulu y changer « pour ne rien ôter à sa monstruo « sité. »

Le roi prépare on évasion.

La mort de Mirabeau avait achevé de jeter le trouble dans l'âme honnête mais faible du roi. Jusqu'a dernier moment, ce prince avait entretenu avec l grand orateur des rapports secrets, bien qu'il pensâ surtout à exécuter le plan de Breteuil. Quelle qu dût être sa détermination définitive, il comptait su Bouillé : d'une part, pour le mettre au courant de projets de Mirabeau, il lui dépêchait le comte de l Mark ; de l'autre, dans une correspondance secrète avec le fidèle général, il concertait en même temp le plan d'une fuite à Montmédy. Bouillé avait l'esprit à la fois clairvoyant et ferme : il n'avait pas hésité à faire connaître au roi, qu'à son sens, les projets de Mirabeau étaient les mieux adaptés aux circonstances, et que c'était sur un pareil homme qu'i fallait s'appuyer. Mais, malgré ce sage avis, Louis XV et Marie-Antoinette se décidèrent, un peu auparavant la mort de Mirabeau, à concerter avec Breteuil e Bouillé les détails de leur évasion future ; ils de-

mandaient, en même temps, à l'empereur, de rassembler sur la frontière du Luxembourg des troupes prêtes à secourir au besoin les soldats et les sujets fidèles qui répondraient à l'appel de leur roi, et accourraient se ranger sous ses drapeaux.

Jusqu'alors, Louis XVI avait gardé, vis-à-vis du comte d'Artois et de sa petite cour, la plus extrême réserve. Après la prise de la Bastille, ce prince s'était réfugié à Turin, et son exemple avait été suivi par quelques hommes importants. Toutefois, cette première émigration avait été, dans le principe, peu considérable, et seulement un nombre restreint de personnes, pour la plupart compromises par leur opposition à la Révolution, avaient passé la frontière. Mais ce noyau grossit vite. Des nobles, inquiétés dans leurs châteaux par des populations qu'exaltaient à la fois le souvenir de leurs griefs passés et le sentiment de leur force présente, des magistrats renvoyés de leurs siéges par la nouvelle organisation judiciaire, des officiers chassés de leurs régiments par leurs soldats, ou indignés de la loi qui abolissait les titres de noblesse, ou se refusant à prêter le serment constitutionnel qu'on exigeait d'eux, tous ceux, en un mot, dont la Révolution blessait les sentiments ou les intérêts, quittèrent successivement la France avec l'espoir d'y rentrer plus tard en vainqueurs. L'émigration.

Le comte d'Artois avait d'abord formé le projet

de tenter la contre-révolution à l'aide des populations du Midi, plus attachées que celles du Nord à leur religion, et moins imbues des principes nouveaux; mais ces menées n'avaient eu que des conséquences fort médiocres, telles qu'un projet de contre-révolution avorté à Lyon, et le rassemblement qui prit, dans le Languedoc, le nom pompeux de camp de Jalès, et n'aboutit à aucun résultat.

A la fin de 1790, précisément au moment où l'émigration prenait des proportions plus considérables, le comte d'Artois témoigna l'intention de quitter l'Italie, et de se transporter sur les bords du Rhin, où il pensait être mieux placé pour préparer une contre-révolution. Déjà le prince de Condé, le plus ardent et le plus violent dans ses opinions de tous les émigrés, était en Allemagne; il annonçait hautement des intentions belliqueuses, et autour de lui, à Worms, se groupaient tous ceux qui voulaient dompter la Révolution par les armes.

Peu avant de se décider à quitter le Piémont, le comte d'Artois avait été rejoint par un homme qui exerça promptement sur lui une influence prépondérante. C'était l'ancien contrôleur-général Calonne. Après sa chute du ministère, ce personnage, fuyant l'animadversion publique, s'était réfugié à Londres; il venait d'y publier un pamphlet contre la Révolution, qui avait eu un certain retentissement. Quand il se rendit à Turin, le prince, qui avait toujours eu pour

lui le plus grand penchant, et l'avait soutenu de toutes ses forces pendant son ministère, l'accueillit avec faveur. Les qualités et les défauts de M. de Calonne étaient faits pour lui plaire : léger, audacieux, ne manquant pas d'une certaine habileté, cet aventureux politique était de ceux qui, en donnant beaucoup à la fortune, croient obtenir le succès. Il était, par nature, l'ennemi de M. de Breteuil, l'homme de la règle et de la mesure, et l'antagonisme qui avait commencé entre eux, alors qu'ils étaient ensemble aux affaires, devait se poursuivre au-delà, et diviser jusque dans l'émigration les forces des royalistes. Misérables querelles, trop fréquentes dans le camp des défenseurs des causes perdues.

Le comte d'Artois, au sortir de Turin, aurait voulu se rendre à Vienne, près de l'empereur, pour lui développer ses plans et obtenir son appui. Au mois de janvier 1791, il lui dépêcha Calonne pour préparer cette entrevue si désirée. Mais Léopold avait été mis en garde par la reine ; il était au courant des pourparlers avec Mirabeau, et aussi du plan de fuite combiné avec Breteuil. Calonne fut donc éconduit ; il ne lui fut pas permis d'arriver jusqu'à Vienne, et l'empereur refusa péremptoirement de recevoir le comte d'Artois.

Peu de temps après que le prince émigré eut essuyé cet échec, le roi et la reine pensèrent à se rapprocher de lui, pour empêcher que, par quelque en-

treprise intempestive, il ne vînt à traverser leurs propres desseins. Mais ce ne fut qu'après que Mirabeau eut été foudroyé par un mal violent et rapide, qu'ils se décidèrent à envoyer près du comte d'Artois une personne de confiance pour lui faire connaître, non pas le détail de leurs projets, mais leurs intentions générales, et modérer une ardeur qu'ils trouvaient inopportune. Leur choix s'arrêta sur le comte de Durfort (avril).

Celui-ci rejoignit le comte d'Artois à Vienne. Ce prince espérait profiter du voyage de l'empereur en Italie pour obtenir l'audience qui lui avait été refusée jusque-là. A Florence, Léopold avait enfin consenti à voir secrètement M. de Calonne, et le résultat de l'entretien avait été que le comte d'Artois serait reçu par l'empereur à Mantoue, dans le courant du mois. A l'époque fixée, le prince ne manqua pas au rendez-vous, où il arriva accompagné de MM. de Calonne et de Durfort.

A aucune époque, l'empereur n'avait été plus disposé à venir en aide à Louis XVI. Les obstacles qui, jusque-là, s'opposaient à ses intentions bienveillantes semblaient aplanis. Les difficultés intérieures que lui avaient suscitées les mécontents belges et hongrois étaient en voie de s'apaiser. A l'extérieur, il avait craint que la Prusse et l'Angleterre ne voulussent profiter des troubles de la France et de la guerre civile qui pourrait y éclater, pour mettre à exécution

des projets ambitieux; mais il venait d'être rassuré à cet égard. D'une part, les assurances que lui avait apportées Bischoffswerder ne lui laissaient aucun doute sur le concours de la Prusse, et l'éloignement prochain et définitif de Hertzberg; de l'autre, par l'entremise de lord Elgin, ministre d'Angleterre à Naples, il avait reçu de George III des paroles satisfaisantes. Ce prince, très-indigné personnellement des atteintes portées en France à la royauté, promettait son concours en tant qu'électeur de Hanovre, et assurait que l'Angleterre, en cas de guerre entre la France et les puissances continentales, garderait la neutralité. Ces dispositions conciliantes des deux principaux alliés de la Turquie donnaient à l'empereur l'assurance que les difficultés qui s'opposaient encore à la conclusion définitive de la paix avec la Porte seraient bientôt aplanies.

Léopold arriva donc à Mantoue disposé à l'action, autant du moins que le comportait sa nature essentiellement amie de la paix. Par l'intermédiaire de M. de Breteuil, et aussi par celui de M. de Mercy qui, après le congrès de La Haye, n'était pas retourné à Paris, mais avait été envoyé à Bruxelles, comme ministre plénipotentiaire, il avait communiqué avec Louis XVI, et surtout avec Marie-Antoinette, et leur avait fait connaître son très-vif désir de leur être utile. Instruit du plan de fuite à Montmédy, il était disposé à donner les ordres nécessaires pour le seconder.

Dans ses entrevues avec le comte d'Artois et Calonne, l'empereur chercha à les modérer, et de l'échange de leurs idées résulta un plan détaillé dont voici les dispositions principales : Louis XVI serait prié de renoncer à ses projets de fuite, et son rôle se bornerait momentanément à ne rien négliger pour augmenter sa popularité, et discréditer l'Assemblée constituante. Pendant ce temps, une intervention serait préparée, et, au mois de juillet, un congrès se réunirait, et une démonstration armée serait faite contre la France par des troupes étrangères, appuyées par les émigrés et les royalistes de l'intérieur. Le premier acte de la coalition serait la publication d'une protestation signée par tous les princes, français et étrangers, de la maison de Bourbon. On espérait ainsi écarter le soupçon que l'Autriche agissait seulement pour accomplir d'ambitieux projets. La protestation serait immédiatement suivie d'un manifeste de l'empereur et des princes de l'empire, et de l'entrée des armées alliées. 35,000 Autrichiens envahiraient la Flandre, 15,000 hommes des troupes des Cercles l'Alsace, 15,000 Suisses la Franche-Comté, 15,000 Piémontais le Dauphiné, et 20,000 Espagnols le Roussillon. Déjà les troupes sardes étaient prêtes, et une partie du contingent espagnol était rassemblé en Catalogne. Nul rôle n'était assigné aux soldats de Gustave III et de Catherine.

Léopold, après avoir chargé M. de Durfort de donner connaissance à Louis XVI de ce qui avait été convenu à Mantoue, le congédia en lui disant : « Allez « dire à mon frère et à ma sœur que nous allons « nous mêler de leurs affaires, et que ce ne sera pas « par des paroles, mais par des effets. »

Mais le roi et la reine ne se rendirent pas aux projets de l'empereur, et, au retour de M. de Durfort, Marie-Antoinette écrivait à son frère que le roi et elle persévéraient dans leurs projets de fuite, et qu'elle lui demandait seulement de tenir à leur disposition une force de huit à dix mille hommes. Léopold lui répondit qu'il n'agirait pas sans en avoir reçu d'eux l'autorisation, qu'il se bornerait à préparer le concert avec les puissances, enfin qu'il donnait des ordres à M. de Mercy pour leur procurer les hommes et l'argent qu'ils demanderaient. Fuite de Varennes.

Dans la nuit du 20 au 21 juin, le roi, accompagné de la reine, de ses deux enfants, et de sa sœur, Mme Élisabeth, quitta furtivement les Tuileries. Presque au terme du voyage, à Varennes, à quelques lieues de l'endroit où M. de Bouillé l'attendait avec un noyau de troupes fidèles, Louis XVI, reconnu par un hasard fatal, fut arrêté par les habitants; puis, ramené lentement sur ses pas sous l'escorte des populations ameutées, il ne repassa le seuil de son palais que pour y être retenu en quelque sorte captif.

on effet sur s divers uverains l'Europe.

La funeste issue de la fuite de Varennes, dont nous n'avons pas à donner les détails navrants, éveilla à la fois la crainte, la pitié et l'indignation chez tous ceux qui, en France ou à l'étranger, conservaient l'ombre d'un sentiment monarchique. Ce roi, cette reine, conduits comme des prisonniers au travers de leur royaume, rentrant captifs dans leur capitale, sous les regards d'une foule insolente et irritée, cette assemblée suspendant par décret l'exercice du pouvoir royal, présentaient des spectacles de nature à faire naître dans tous les esprits les plus tristes présages sur l'issue d'une crise aussi violente.

Le premier des rois qui apprit la fatale nouvelle était celui peut-être qu'elle devait le plus sincèrement affliger. Gustave III, dans son ardeur d'agir, avait quitté son royaume, et était venu aux eaux d'Aix-la-Chapelle (14 juin), pour pouvoir courir rapidement à Montmédy, quand les fugitifs y seraient parvenus. Il ordonna immédiatement à son ambassadeur à Paris, M. de Staël, de cesser toute relation avec le ministre des affaires étrangères. Puis, il eut des conférences avec Bouillé qui, lorsqu'il eut perdu tout espoir d'arracher le roi aux populations soulevées, s'était échappé; et aussi avec le comte de Provence et le comte d'Artois, car l'aîné des frères de Louis XVI, plus heureux que ce roi, était parvenu à sortir de France. Dans ces différents entretiens, et sous l'inspiration d'un homme aussi ardent

que le roi de Suède, tout un plan avait été convenu. Monsieur devait se faire reconnaître comme régent, car le droit du premier prince du sang était ouvert *ipso facto* par la captivité constatée du roi et du dauphin ; il constituerait un gouvernement, aurait des ministres, accréditerait des agents diplomatiques auprès des divers souverains. Tous ses actes tendraient à préparer une intervention armée et aussi prompte que possible des puissances. Le plan d'attaque était le même que celui arrêté à Mantoue : les Autrichiens devaient entrer par la Flandre ; les troupes des Cercles, en y comprenant les Prussiens, par l'Alsace ; les Suisses par la Franche-Comté ; les Sardes par le Dauphiné ; les Espagnols par les Pyrénées. Pour maintenir les Anglais dans la neutralité dont leur gouvernement donnait l'assurance, on leur abandonnait les Antilles françaises, s'ils jugeaient à propos de chercher à s'en rendre maîtres. Gustave se réservait à lui-même un rôle considérable ; à l'aide de subsides qu'il espérait obtenir de la Russie et de l'Espagne, il comptait réunir sous ses ordres, d'abord seize mille Suédois, puis un corps russe, et enfin douze mille Hessois, et quelques autres Allemands appartenant à des princes de l'empire aussi disposés que le Landgrave à vendre le sang de leurs sujets. A la tête de ces troupes, le successeur de Gustave-Adolphe et de Charles XII espérait s'illustrer en entrant en France par Dunkerque, et en por-

tant les coups les plus sensibles à la Révolution. Aussitôt que les princes français se trouveraient sur leur terre natale, ils assembleraient autour d'eux les pairs, les grands officiers de la couronne, les archevêques, les évêques, les magistrats des parlements, et là, après avoir fait déclarer la régence, Monsieur donnerait l'assurance de conserver les anciennes lois du royaume, les droits des différents ordres, et de réintégrer les cours souveraines (1).

Après avoir pris part à ce projet d'une contre-révolution impossible, Gustave repartit pour ses États afin d'en hâter l'exécution.

La catastrophe de Varennes ne pouvait manquer de produire un effet douloureux sur Léopold. Sous le coup de la première indignation il adressa de Padoue, où il se trouvait alors, une communication aux principales cours de l'Europe, par laquelle il leur demandait de s'entendre pour que leurs agents respectifs à Paris eussent à faire à la France des déclarations identiques. Il y serait dit que les souverains de l'Europe considéraient la cause du roi très-chrétien comme la leur propre; qu'ils demandaient que ce prince et sa famille fussent mis

(1) Ces détails sont empruntés à des pièces émanant du roi de Suède, et qui sont encore inédites. M. Feuillet de Conches, qui a bien voulu me les communiquer, va les publier dans son troisième volume.

sur-le-champ en liberté, et fussent traités avec le respect dû à la couronne; qu'ils se réuniraient pour venger avec le plus grand éclat toute atteinte ultérieure portée à la liberté, à l'honneur, à la sûreté du roi, de la reine et de la famille royale; enfin, qu'ils ne reconnaîtraient comme bien légitimement établies en France que les lois consenties volontairement par le roi, jouissant d'une pleine liberté, et qu'ils emploieraient de concert tous les moyens à leur disposition pour faire cesser le scandale d'une usurpation de pouvoir, qui portait le caractère d'une révolte ouverte. Si ces déclarations ne produisaient pas d'effet, il y aurait lieu de les soutenir par des préparatifs militaires, les relations diplomatiques seraient interrompues avec la France, et un congrès se réunirait à Aix-la-Chapelle, pour aviser au moyen de mettre un terme aux excès de la révolution. En même temps, Léopold interdisait à l'ambassadeur de France de paraître à sa cour (1).

A la nouvelle de l'évasion de Louis XVI, la cour

(1) On a publié le texte d'un traité secret que l'empereur aurait signé alors à Pavie avec les envoyés de la Prusse et d'Espagne, et le représentant des princes français; ce n'est rien moins qu'un projet de remaniement complet de l'Europe rendu plus facile par le partage entre les puissances alliées, des provinces conquises par Louis XIV et Louis XV, après qu'elles auraient été enlevées à la France. Mais quand bien même la rédaction peu conforme aux règles diplomatiques de cette pièce n'en établirait pas la fausseté, la connaissance des sentiments, qui animaient à cette époque les

d'Espagne avait préparé une note destinée à la Constituante, et, malgré la nouvelle de l'arrestation de Varennes, son ambassadeur eut ordre d'adresser cet office à M. de Montmorin pour qu'il le fît parvenir à l'Assemblée. Le roi catholique y exhortait « les « Français à réfléchir sur le parti que leur roi avait « été obligé de prendre, à revenir sur les procédés « outrés qui pouvaient y avoir donné cause, à res- « pecter sa personne sacrée, sa liberté, son immu- « nité, et celles de la famille royale. En remplissant « ces devoirs, la nation française trouverait dans le « roi catholique les sentiments d'amitié et de con- « ciliation qu'il lui avait toujours témoignés. »

L'éloignement, et surtout la crainte que les événements de France inspiraient au cabinet de Madrid, se manifestaient encore mieux par les mesures violentes qu'il prenait contre les étrangers qui se trouvaient en Espagne. Une cédule royale du 20 juillet exigeait d'eux qu'ils prêtassent serment de fidélité à la religion catholique, qu'ils renonçassent à leur qualité d'étrangers, et à la protection des agents diplomatiques de leur pays. Toutefois, ces dispositions si contraires au droit des gens moderne soulevèrent de telles réclamations de la part du corps diplomatique qu'elles durent être essentiellement modifiées.

divers cabinets, suffit pour donner l'assurance qu'ils étaient loin d'avoir la résolution nécessaire pour signer un acte aussi hardi.

Quant à Frédéric-Guillaume, il avait témoigné une vraie douleur, et il se montrait plus que jamais décidé à s'unir à l'Autriche, et à combattre la Révolution. Hertzberg, qui depuis trois mois n'avait plus d'influence réelle sur les affaires, les abandonna alors tout à fait, et se retira dans ses terres de Poméranie. M. de Schulembourg fut nommé à sa place ministre des affaires étrangères, mais, en réalité, Hertzberg ne fut pas remplacé. Tant que l'esprit incertain de Frédéric-Guillaume avait subi l'influence d'une volonté plus ferme et d'une intelligence plus élevée que la sienne, la politique du cabinet prussien avait été dirigée avec une persévérance qui pouvait amener de grands succès ; mais du moment où le roi ne fut plus dominé, toute l'inconsistance de son caractère apparut ; il passa d'une alliance, d'un projet à l'autre, avec une rapidité qui permirent de l'accuser d'une perfidie qui n'était pas dans son âme. Par le hasard des circonstances, il ne fut pas puni de cette conduite à la fois indécise et avide, il eut même encore quelques succès, et augmenta l'étendue de ses États par la part odieuse qu'il prit aux derniers partages de la Pologne. C'était son successeur qui devait expier cruellement ses fautes, et si les malheurs de la Prusse furent grands, quelques années plus tard, il n'est pas possible de dire qu'ils furent complétement immérités.

Mais en juillet 91, Frédéric-Guillaume était sur-

Traité préliminaire entre l'Autriche et la Prusse.

tout préoccupé de combattre la Révolution française, et dès que Léopold fut rentré dans sa capitale, Bischoffswerder l'y rejoignit, et entama avec Kaunitz une négociation qui aboutit à un traité préliminaire (25 juillet) dont voici la substance : Dès que la paix entre le sultan et la czarine serait signée, l'Autriche et la Prusse concluraient un traité formel d'amitié et d'alliance; elles se garantiraient leurs États, s'engageraient à ne contracter aucune alliance à l'insu l'une de l'autre, s'entendraient pour effectuer incessamment le concert auquel l'empereur venait d'inviter les principales cours de l'Europe, et se prêteraient réciproquement secours, dans le cas où la tranquillité intérieure de l'un ou de l'autre État viendrait à être troublée.

Les affaires de Pologne avaient aussi occupé les négociateurs. Le roi de Prusse n'avait point encore cessé de professer, pour ce pays, un vif intérêt et de se montrer désireux de rester fidèle à l'alliance contractée, l'année précédente; il avait fait témoigner publiquement par son ministre à Varsovie (16 mai) la satisfaction qu'il éprouvait de la Révolution du 3 mai, et l'approbation qu'il donnait à la constitution « sage et régulière » que la diète avait votée, et au choix qu'on avait fait pour occuper éventuellement le trône, de l'électeur de Saxe et de sa fille.

Il y a loin de ce langage au langage et à la con-

duite que devait tenir Frédéric-Guillaume bien peu de temps après. Cependant y voir une perfidie préméditée serait une injustice : bien que refroidi pour la Pologne par le refus qui lui avait été fait de céder Dantzick et Thorn, le roi de Prusse ne méditait pas en ce moment sa perte, et n'était pas encore le complice de Catherine. C'est donc dans un esprit bienveillant pour la république que trois articles secrets furent ajoutés au traité préliminaire d'alliance. Les deux cours « convenaient, et inviteraient la cour de « Russie avec elles à convenir, de ne rien entreprendre pour altérer l'intégrité et le maintien de la « libre constitution de Pologne; elles s'engageaient « à ne pas chercher à placer un prince de leur mai« son sur le trône de Pologne, ni par le mariage de « la princesse infante, ni dans le cas d'une nouvelle « élection, et de ne pas employer leur influence pour « déterminer le choix de la république, dans l'un ou « l'autre cas, en faveur d'un prince hors d'un concert « mutuel entre elles. » Il fut enfin convenu que prochainement une entrevue aurait lieu, en Saxe, entre Léopold et Frédéric-Guillaume.

Paix entre l'Autriche et la Turquie.

En stipulant que le traité définitif d'alliance ne serait signé qu'après la conclusion de la paix entre la Russie et la Turquie, les négociateurs n'avaient pas entendu l'ajourner beaucoup. Le rapprochement qui s'était opéré dans le mois d'avril entre la Prusse et l'Autriche, le mouvement d'opinion qui, en Angle-

terre, avait forcé le gouvernement de renoncer à l'attitude menaçante prise vis-à-vis de la Russie, avaient eu de promptes conséquences pour le rétablissement de la paix en Orient. Le 19 mai, les conférences s'étaient rouvertes à Sistowa, et l'Autriche avait haussé ses prétentions, sûre qu'elle était que, dans l'état de l'Europe, les puissances médiatrices désiraient ardemment la paix. Elle avait soutenu qu'en acceptant pour base du traité le *statu quo ante bellum*, elle avait entendu, non pas le *statu quo* de fait, mais le *statu quo* tel qu'il aurait dû être, si les traités antérieurs avaient été exécutés. En vertu de cette singulière interprétation, elle avait demandé qu'on lui rétrocédât le vieil Orsova et la Croatie turque jusqu'à l'Unna, et exigé, en outre, que la Porte renonçât aux clauses du traité de Belgrade interdisant à l'Autriche de reconstruire des forts sur la Save et sur le Danube. Elle avait réclamé enfin quelques indemnités pour certains de ses sujets, et de nouvelles facilités pour la navigation des fleuves et le commerce des sujets respectifs. Les plénipotentiaires turcs se refusèrent à admettre cette distinction du droit et du fait, en se fondant sur ce que, quand la Porte avait, quelques années auparavant, cédé la Bukovine à l'Autriche, cette dernière puissance avait renoncé à toutes les prétentions qu'elle pouvait fonder sur la paix de Belgrade. Mais les Impériaux persistèrent, et comme leur

demande n'était pas accueillie, ils déclarèrent les négociations de nouveau rompues, et se retirèrent le 8 juin à Bucharest.

Mais ce n'était le compte ni de l'Angleterre ni de la Prusse ; ces puissances voulaient, à tout prix, la paix entre la Turquie et l'Autriche, et elles pesèrent sur la Porte pour qu'elle cédât aux exigences impériales. En même temps, leurs plénipotentiaires s'ingénièrent pour trouver une forme qui, par un respect apparent de la convention de Reichenbach, sauvât les amours-propres des cours médiatrices. Voici ce qu'ils imaginèrent : Un premier traité, conclu sous la médiation des trois puissances alliées, rétablirait le *statu quo ante bellum*, ainsi qu'il avait été convenu à Reichenbach ; mais en même temps, une convention particulière conclue entre l'Autriche et la Porte seules, consacrerait les cessions que celle-ci ferait en définitive. Ainsi fut-il fait ; le traité et la convention furent tous deux signés le même jour (4 août) ; le traité rétablissait le *statu quo ante bellum*, et faisait revivre tous les traités et seneds antérieurs, tandis que la convention cédait à l'empereur le vieil Orsova et la partie de la Croatie turque située sur la rive gauche de l'Unna, à la charge de n'élever aucune fortification sur ces territoires. En définitive, c'étaient de bien faibles avantages pour l'Autriche, comme profit d'une guerre qui lui avait coûté cent mille hommes et trois cent millions de florins.

Négociations relatives à la paix entre la Russie et la Turquie.

Au moment où les conférences de Sistowa se rouvraient, les trois puissances alliées tentaient de nouveau de faire l'office de médiatrices entre la Porte et la Russie. Le cabinet anglais avait trouvé trop de résistance dans l'opinion publique pour persister dans ses projets belliqueux, et, d'accord avec ses deux alliés, il offrit à Catherine de prendre pour base de la paix non pas le *statu quo ante bellum* pur et simple, mais le *statu quo* modifié dans le sens d'une sûreté réciproque; c'était au fond céder à Catherine Ocksakoff ce qu'on lui avait refusé, et qu'elle réclamait comme indispensable à la sécurité de sa frontière. Le 29 juin, les médiateurs passèrent à la cour de Pétersbourg une note qui donnait à leurs propositions une forme précise : la Russie avait à choisir entre deux alternatives : ou le territoire compris entre le Bog et le Dniester y compris Ocksakoff serait déclaré indépendant, ou Ocksakoff et son territoire serait cédé à la czarine, mais à la condition qu'Ocksakoff serait démantelé, qu'aucune autre forteresse ne pourrait être établie sur son territoire, et que la navigation du Dniester serait entièrement libre. L'impératrice avait trop bien réussi, en maintenant jusque-là ses prétentions, pour acquiescer à ces conditions nouvelles; elle fit répondre, le 20 juillet, qu'elle ne pouvait consentir à la démolition des fortifications d'Ocksakoff, mais qu'elle était disposée à favoriser de toute façon la navigation du Dniester.

Les médiateurs voulaient la paix, et leurs plénipotentiaires à Pétersbourg consentirent immédiatement à la cession du pays situé entre le Bog et le Dniester, sans autre condition que la restitution à la Porte de toutes les autres conquêtes des Russes. Ils exigèrent, en outre, que la paix fût définitivement conclue dans le terme de quatre mois. Ils ajoutèrent que, si la Porte n'adhérait pas à ces propositions, elle serait abandonnée à ses propres forces. Le 27 juillet, Catherine se déclarait prête à signer un armistice établi sur les bases qui venaient d'être convenues.

Campagne de 1791 entre les Russes et les Turcs.

Mais tandis que l'on négociait à Pétersbourg, les succès militaires des Russes avaient pour résultat d'amener la Porte à traiter directement avec le général moscovite. Yousouf-Pacha, qui s'était signalé pendant la campagne du Banat en 1788, et qu'une disgrâce imméritée avait depuis fait disparaître des armées turques, était redevenu grand vizir. Dès le commencement de la campagne, il avait réuni une armée de cent mille hommes, à l'aide de laquelle il voulait débloquer Braïlow, et reconquérir la Valachie, mais le succès ne répondit pas à son espérance. Potemkin n'était pas en ce moment à la tête de l'armée russe ; inquiet du crédit que prenait un nouveau favori, Zouboff, il s'était rendu à Saint-Pétersbourg pour rétablir, par sa présence, son ascendant affaibli par une longue absence. Repnin le remplaçait momentanément dans son

commandement. Le 9 juin, un homme qui devait jouer un rôle considérable dans la guerre de 1812, Kutusoff, alors lieutenant du général russe, battit l'avant-garde turque, et, le 10 juillet, Repnin fit essuyer à Yousouf-Pacha, près de Maczyn, une défaite complète, à laquelle Kutusoff eut encore la plus grande part. A peu près au même moment (3 juillet), le général Goudowitsch enlevait Anapa, place située sur les bords de la mer Noire, et qui commande le Kouban. Cette conquête coûta cher aux Russes, et 8,000 Turcs périrent dans la défense; le reste des habitants fut transporté en Crimée.

Ces désastres contribuèrent vraisemblablement, autant que les efforts de la diplomatie européenne, à faire envoyer par le divan au grand vizir l'ordre de conclure la paix à Galatz, et, le 11 août, les préliminaires en étaient signés avec le prince Repnin. La cession du pays compris entre le Dniester et le Bog en était la clause principale. Cependant Potemkin, mécontent des succès remportés par son lieutenant, se hâtait de retourner à la tête de ses troupes; il ne devait plus avoir à combattre, et il fut chargé de négocier le traité de paix définitif dans les conférences qui allaient s'ouvrir, à cet effet, à Jassy, entre les plénipotentiaires des deux cours.

Conclusum de la diète germanique en faveur des princes médiatisés.

Le rapprochement de la Prusse et de l'Autriche, en même temps qu'il contribuait à la pacification de l'Orient, avait pour conséquence plus directe de dé-

cider le corps germanique à appuyer chaudement les réclamations des princes possessionnés en France. Le 26 avril, l'électeur de Mayence, en sa qualité d'archichancelier, avait appelé, à la demande de l'empereur, les délibérations de la diète sur cette importante question. Le corps germanique, comme toutes les confédérations, avait des allures lentes; il ne fallut pas moins de deux mois pour que commençassent les délibérations (4 juillet); le conclusum des trois colléges ne fut arrêté que le 6 août. Il y était dit que les droits des membres de l'empire résultant des traités existants seraient fermement maintenus contre les préjudices que leur avaient portés les décrets de l'Assemblée nationale; qu'il était laissé à la sagesse et aux lumières de l'empereur de décider si, en présence de l'état de captivité du roi de France, une nouvelle démarche près de lui serait convenable; que la garantie donnée par certaines puissances au traité de Westphalie (la Suède, aux termes mêmes du traité, la Russie, en vertu de celui de Teschen) serait réclamée; enfin que l'empereur serait invité à sommer les princes convoquant les cercles, d'en ordonner l'armement, en même temps que de veiller à la confiscation des écrits séditieux, et à la punition de leurs colporteurs.

Préliminaires de l'entrevue de Pilnitz.

Cependant, le moment fixé pour l'entrevue entre l'empereur et le roi de Prusse approchait; mais pendant l'intervalle écoulé entre les pourparlers de leurs

agents et celui où ils se rencontrèrent, il s'opéra dans les sentiments de Léopold un changement considérable. A son retour à Vienne, il avait retrouvé ses deux conseillers principaux, dont il était séparé depuis quelque temps, Kaunitz et Lascy. Le vieux diplomate et le vieux général, avec la prudence et la crainte des aventures naturelles à leur âge, avaient également contribué à refroidir l'ardeur belliqueuse de leur maître, en lui représentant quelles conséquences entraînerait une guerre avec la France. Kaunitz était l'auteur du système politique qui reposait sur l'alliance, avant lui réputée impossible, de la France et de l'Autriche. Il avait pu en apprécier les avantages pratiques pour son gouvernement depuis près de quarante ans qu'elle existait, et il s'efforça de démontrer à l'empereur les dangers de la perdre. Il lui exposait que l'amitié de la cour de Potsdam n'offrait pas de garantie sérieuse, et qu'elle pourrait se rompre au premier jour; qu'un rapprochement, toujours facile entre la Prusse et la France, placerait l'Autriche dans la situation la plus critique, en présence de deux adversaires qui, réunis, seraient plus forts qu'elle; que même, sans prévoir une trahison préméditée de Frédéric-Guillaume, il pouvait arriver, et c'est ce qui arriva en effet, que ses sentiments changeassent, et qu'il se retirât de l'alliance au moment le plus critique pour garder la neutralité; que rien ne lui était plus aisé que de faire sa paix avec la

France, puisque l'enjeu de la partie serait tout naturellement les Pays-Bas autrichiens ; qu'au contraire l'Autriche ne pouvait la quitter à volonté, car le moindre revers aurait des conséquences positives pour elle, et mettrait son adversaire en mesure d'exiger des cessions de territoire.

Il ajoutait que c'était sur l'argent de l'Autriche que paraissaient compter non-seulement les émigrés, mais encore le roi de Suède et le landgrave de Hesse, qui se montraient très-empressés de mettre leurs troupes au service de la cause royale, mais à la condition d'en être indemnisés, et que les finances impériales n'étaient pas assez puissantes pour satisfaire à de pareilles exigences.

Il pouvait aussi s'appuyer sur l'opinion de M. de Mercy. Ce diplomate, qui avait si longtemps séjourné en France, qui professait pour la reine un dévouement personnel, se prononçait pour la politique expectante. Il n'avait jamais cru au succès de la fuite à Montmédy, il ne faisait pas cas de M. de Breteuil, il ne croyait pas davantage aux espérances des émigrés, qui lui paraissaient d'absurdes chimères. Il avait pu un moment mettre son espoir dans l'alliance avec Mirabeau; mais, celui-ci mort, il ne voyait de remède que dans l'excès des maux, et la réaction qui s'opérerait naturellement en France. Il fallait donc, suivant lui, laisser les événements suivre leur cours. En outre, il était chargé du soin de

rétablir l'autorité impériale dans les Pays-Bas, et il redoutait qu'une rupture avec la France ne vînt mettre à néant le fruit de ses efforts.

Lascy, de son côté, envisageant la question en militaire consommé, rappelait à l'empereur combien la nation française était belliqueuse, quelles ressources elle possédait en hommes et en argent ; il montrait sur les cartes ses frontières du nord garanties par le triple rempart des forteresses élevées par Vauban ; en un mot, il présentait le succès comme loin d'être assuré.

A ces raisons, qui avaient une grande valeur, Kaunitz en joignait de moins bonnes tirées de l'espoir que les choses n'iraient pas à l'extrême en France. Diverses circonstances avaient contribué à entretenir chez lui cette illusion.

L'émotion qu'avait produite la fuite de Varennes, en éveillant l'idée de l'abolition de la royauté chez les plus exaltés, avait eu un effet tout contraire sur les hommes qui, tout en étant très-attachés aux idées nouvelles, auraient voulu que l'établissement d'une monarchie constitutionnelle fût l'œuvre définitive de la révolution. Telle était la pensée de La Fayette, et aussi de Barnave, des Lameth et de leurs amis qui, tant que Mirabeau avait vécu, avaient manifesté des opinions très-vives, pour vaincre en popularité le grand orateur dont le génie leur faisait ombrage. Depuis sa mort, devenus les

premiers acteurs du drame, ils étaient sincèrement désireux d'arrêter le mouvement au point précis où il était arrivé, et jusqu'à la fin de la Constituante, leurs efforts tendirent vers ce but.

Faisant en même temps face à droite et à gauche, ils auraient voulu à la fois intimider les émigrés, obtenir la révision de la constitution dans un sens plus monarchique, et désarmer l'Europe, en lui inspirant une certaine confiance dans la stabilité de l'ordre de choses, qui allait commencer avec la mise en vigueur de la constitution.

Le premier acte de cette politique avait été la répression énergique et sanglante d'une démonstration républicaine au Champ de Mars (6-7 juillet). Puis, s'attaquant aux partisans de l'ancien régime, les Feuillants (c'était le nom donné aux modérés par allusion au club fondé par eux en opposition avec celui des Jacobins) avaient obtenu de l'assemblée le vote de deux décrets. L'un ordonnait la levée de 97,000 gardes nationaux, l'autre était dirigé contre l'émigration. Déjà, avant la fuite de Varennes, l'assemblée avait décidé que le prince de Condé, en réunissant autour de lui, près des frontières, des personnes suspectes, annonçait des projets coupables; qu'en conséquence, il serait sommé de rentrer dans le royaume dans un délai de quinze jours, ou de s'éloigner, en déclarant, dans ce dernier cas, qu'il n'entreprendrait rien contre la constitution; s'il

n'obéissait pas, il serait déclaré rebelle et déchu de ses droits au trône; ses biens seraient mis sous séquestre; toute correspondance avec lui serait considérée comme haute trahison envers la patrie; si le prince et ses adhérents se présentaient en armes sur le territoire, il était ordonné de leur courir sus. Le nouveau décret rendu en juillet ne faisait plus de distinction entre les émigrés. Tout Français absent du royaume devait y rentrer dans le délai d'un mois, sous peine de payer une triple imposition, sans préjudice des peines que l'assemblée se réservait de porter contre les réfractaires, en cas d'envahissement du territoire (17 août).

Les Feuillants croyaient d'ailleurs pouvoir compter sur le concours de Louis XVI et de Marie-Antoinette. Le malheur n'avait pas donné au roi les qualités qui lui manquaient; il n'était pas devenu plus ferme, ni moins ennemi de toute mesure énergique. La reine, plus capable de résolution, n'avait aucune illusion sur le manque de caractère de son époux et sur l'impossibilité de rien tenter de vigoureux avec lui. Elle était remplie d'une passion très-vive contre les émigrés, et ne voulait à aucun prix être sauvée par eux : « S'ils réussissent, disait-elle, « ils feront longtemps la loi : il sera impossible de « leur rien refuser : c'est contracter envers eux une « trop grande obligation. » Et une autre fois : « Ils « se croient des héros. Que feront ces héros? Ce sont

« de beaux héros, même avec leur roi de Suède! » Ce n'était pas précisément contre ses beaux-frères qu'elle était si animée, elle n'était pas malveillante pour leurs personnes, mais elle détestait Calonne qu'elle avait fait autrefois renvoyer du ministère, et plus encore que lui le prince de Condé. « Il serait « bien dur, s'écria-t-elle un jour, d'être sauvée par « ce mau itborgne (1). » L'attitude qu'avaient prise les frères du roi depuis la fuite de Varennes, lui était d'ailleurs déplaisante. Retirés à Schönbornlust, près de Coblentz, dans les États de l'électeur de Trèves, prince de la maison de Saxe, et leur oncle maternel, ils agissaient de concert près des cours de l'Europe, pour que Monsieur fût reconnu comme régent. Marie-Antoinette ne pouvait supporter ce projet, car elle voyait dans son accomplissement comme une déchéance de la personne royale.

De semblables sentiments avaient disposé le roi et la reine à se rapprocher des Feuillants ; un d'eux surtout, Barnave, était parvenu à leur inspirer une certaine confiance par la convenance de son attitude

(1) Ces trois paroles de Marie-Antoinette se trouvent rapportées lans les *Mémoires de Mme Campan,* dans la *Notice sur M. de Saint-Priest*, rédigée par M. de Barante à l'aide des papiers de cet ancien ministre, enfin dans une dépêche du ministre de Russie à Paris, imprimée par M. Feuillet de Conches. Uue lettre de la reine en date du 16 août 1791, et publiée dans la *Revue rétrospective*, contient des expressions encore plus amères pour les émigrés.

lors du retour de Varennes. Chargé alors de la triste mission de ramener la famille royale à Paris, il avait été touché de cette grande infortune. Louis XVI et Marie-Antoinette, sensibles à ses égards, prêtèrent dès-lors l'oreille aux conseils qu'il leur fit parvenir par écrit ou par des intermédiaires, car la crainte des soupçons empêchait toute communication directe entre eux. C'est sous cette influence que Louis XVI envoyait au comte d'Artois, par l'entremise du chevalier de Coigny (31 juillet), un mémoire qui l'engageait à rentrer en France, en lui démontrant que ses efforts contre-révolutionnaires ne pouvaient avoir qu'une issue funeste, faire naître la guerre civile et étrangère tout à la fois, sans qu'il fût possible d'espérer que les émigrés et l'Europe pussent venir à bout de dompter une nation déterminée à défendre ses foyers, et à conserver, même au prix des plus grands sacrifices, les lois qu'elle venait de se donner.

En même temps, la reine écrivait à l'empereur pour lui témoigner l'espoir qu'en acceptant la Constitution, Louis XVI calmerait les esprits et les préparerait à rendre à l'autorité royale une plus grande force. M. de Fersen, qui avait préparé l'évasion de Louis XVI des Tuileries, et qui était sorti de France aussitôt après, avait été, depuis, instruit des dispositions nouvelles des souverains auxquels il venait de donner de si grandes preuves de dévouement, et il avait été chargé de faire connaître leurs idées à

Léopold. Un ami des Feuillants, l'abbé Louis, depuis ministre des finances sous la Restauration, était envoyé dans le même but à M. de Mercy.

A Vienne, les Feuillants cherchaient également à calmer l'empereur. L'ambassadeur de France près la cour impériale était le marquis de Noailles, allié très-proche du général La Fayette et frère du vicomte de Noailles, un des membres les plus actifs de la minorité de la noblesse à la Constituante. Il partageait les opinions de ses deux parents, et était tout à fait propre à servir la cause constitutionnelle près du cabinet impérial. Bien qu'à la suite de l'arrestation de Louis XVI la cour impériale lui eût été interdite, il n'en continuait pas moins à voir Kaunitz, et son homme de confiance, Spielmann. Par leur entremise, il fit remettre à Léopold une note confidentielle, où il faisait valoir les efforts de ses amis pour empêcher la ruine de la monarchie, et conserver à Louis XVI le trône de France ; il ajoutait que rien ne pouvait nuire davantage à leurs efforts que l'intervention des puissances étrangères dans les affaires intérieures du royaume ; qu'elle aurait pour effet infaillible d'enflammer les passions qu'il importait surtout d'apaiser. Ces raisonnements étaient de nature à agir sur l'esprit naturellement pacifique et temporisateur de Léopold, et à fournir des arguments à Kaunitz. En outre, la vigueur avec laquelle La Fayette et Bailly venaient de réprimer l'émeute du

Champ de Mars, était une preuve évidente du désir sincère de leur parti de faire respecter la royauté.

L'empereur partit donc pour l'entrevue qu'il devait avoir avec le roi de Prusse, avec des sentiments beaucoup plus calmes que ceux qu'il avait manifestés aux puissances pendant son voyage en Italie.

Le roi de Prusse, au contraire, était aussi décidé que jamais à prendre parti pour Louis XVI : il avait accueilli avec distinction un Suisse, le baron de Roll, que les deux frères du roi lui avaient envoyé aussitôt après l'arrestation de Varennes ; il l'avait écouté lorsqu'il avait développé le projet des princes de susciter par toute l'Europe un effort des souverains pour porter secours à un roi opprimé, et il s'était montré disposé, pour sa part, à faire marcher des troupes vers le Rhin. Il ne s'était pas borné là; il avait voulu voir Bouillé pour avoir son avis sur l'état de la France et les moyens d'action à employer contre elle; il l'engagea à assister à l'entrevue qui allait avoir lieu en Saxe entre Léopold et lui, et demanda à ce général de préparer un plan, où il indiquerait comment les armées étrangères devaient être disposées, et quelles opérations elles pourraient tenter contre les diverses frontières de France. Bouillé n'était plus l'homme prudent qui avait mis au service de l'autorité royale un esprit calme et disposé aux concessions. Les déplorables événements de Varennes, bien qu'ils ne lui fussent pas imputables, l'avaient navré et exaspéré. Dans

un premier mouvement d'irritation, il avait écrit à l'Assemblée constituante une lettre par laquelle il la menaçait, dans le cas où un cheveu tomberait de la tête de Louis XVI, de montrer à l'étranger le chemin de Paris qu'il connaissait bien, et « de ne plus laisser « pierre sur pierre dans la ville. » Il n'avait plus confiance, en effet, que dans l'intervention des rois de l'Europe, et il était prêt à la rendre plus facile par les conseils de son expérience. Il s'appliqua donc au travail qui lui était demandé, et il eut soin de le faire approuver dans un conseil tenu à Coblentz par les deux frères du roi, en présence des maréchaux de Broglie et de Castries, qui, à juste titre, étaient considérés comme les chefs militaires de l'émigration.

Intrigues des Polona appartenan au parti russe

Régler d'un commun accord la conduite à tenir à l'égard de la France, n'était pas le but unique de l'entrevue projetée entre les deux souverains allemands; même en présence des signes précurseurs de la tempête qui se montrait à l'occident, ils ne pouvaient oublier la Pologne si iniquement dépouillée par leurs prédécesseurs, et, en choisissant pour théâtre de leurs conférences les États de l'Électeur de Saxe, ils avaient entendu traiter des affaires de la malheureuse république avec le prince destiné à la gouverner un jour. L'attitude qu'avait prise Catherine n'était rien moins que rassurante pour le nouvel ordre de choses; elle n'avait encore témoigné par aucun acte son hostilité, mais son

silence était de mauvais augure. D'ailleurs, les principaux chefs du parti russe excitaient la colère de la czarine et de Potemkin contre la Constitution du 3 mai; ils étaient au nombre de cinq : le grand-général de Pologne, Branicki; le grand-maître d'artillerie de Pologne, Félix Potocki (1); le petit général de Pologne, Rzewuski; les deux frères Kossakowski, l'un évêque de Livonie, l'autre grand-général de Lithuanie. Branicki, qu'on accusait d'usurper le nom d'une famille illustre, avait été jadis compagnon de plaisir de Poniatowski à Saint-Pétersbourg, lorsque, simple gentilhomme, le futur roi de Pologne jouissait des faveurs de Catherine, alors grande-duchesse. Depuis, Branicki n'avait cessé de témoigner un dévouement complet aux volontés de l'impératrice, et, en épousant la nièce et l'héritière de Potemkin, il avait resserré encore ses liens avec la Russie. Félix Potocki, membre d'une des plus grandes familles de Pologne, possesseur d'une fortune sans égale dans un pays où cependant il en existait d'immenses, nourrissait l'espoir insensé de succéder à Poniatowski; il avait quitté de très-bonne heure la diète, et témoigné son mécontentement, en se retirant à l'étranger. Rzewuski, après avoir été, ainsi que son père, l'un des martyrs de l'indépendance nationale en 1773, et

(1) Il ne faut pas confondre les deux Potocki, l'un, Ignace, membre important du parti patriotique, l'autre, Félix, qui appartenait au parti russe.

avoir expié, par un exil de plusieurs années en Sibérie, son dévouement à la patrie, avait été brisé par cet effort, et était devenu l'humble serviteur de la czarine. Les deux Kossakowski s'étaient également faits les instruments de la politique moscovite. Ces divers personnages s'étaient efforcés à divers titres, dans la diète, d'entraver l'essor du mouvement national; depuis qu'ils y avaient échoué, ils avaient quitté leur patrie, et ils s'étaient rendus à Jassy, où ils espéraient obtenir l'appui de Potemkin pour leurs projets parricides, en flattant l'espoir toujours nourri par cet ambitieux de monter sur le trône de Pologne.

Ce n'était donc pas une mince difficulté d'obtenir de la Russie qu'elle adhérât à la convention signée à Vienne, qui, en reconnaissant la Constitution du 3 mai, assurait la transmission de la couronne aux héritiers de l'infante de Saxe, et il était naturel que, dans l'état où en étaient arrivées les choses, la Pologne tînt, dans les préoccupations des cabinets de Vienne et de Berlin, une place presque égale à la France.

Entrevue de Pilnitz.

C'est à Pilnitz, résidence de l'électeur de Saxe, que se réunirent, le 25 août, Léopold et Frédéric-Guillaume; le premier était accompagné de son fils aîné, l'archiduc François, du maréchal de Lascy et du baron de Spielmann; le second, du général prince de Hohenlohe-Ingelfingen (1), de Bischoffs-

(1) Il ne faut pas confondre deux généraux appartenant à la

werder et du colonel de Stein. Un entretien secret eut lieu entre les deux monarques, dont les vues n'étaient pas absolument concordantes. L'empereur représenta au roi tous les dangers qu'entraînerait non-seulement pour l'Autriche, mais encore pour le corps germanique, une déclaration de guerre immédiate; il développa son système, qui était de chercher à obtenir, par la voie des négociations, une réparation qu'il serait toujours temps de chercher par les armes. A cet effet, un congrès se rassemblerait et réclamerait la satisfaction qui était due au corps germanique pour les atteintes portées aux droits de ses membres; en outre, il dresserait un manifeste par lequel les Français seraient sommés de rendre la liberté au roi, et de rétablir le gouvernement monarchique sur des bases solides. Si ces demandes n'étaient point accueillies, les troupes que les puissances auraient eu le soin de réunir sur les frontières de France, attaqueraient toutes à la fois. Ce plan différait peu de celui, arrêté au mois de mai, à Mantoue. A cette époque, on avait décidé d'agir au mois de juillet; on était à la fin d'août; l'arrestation de Varennes était venue aggraver la situation, et rien n'a-

maison souveraine de Hohenlohe et à la branche de Langenbourg qui jouent un rôle dans les guerres de la Révolution. L'un, le prince de Hohenlohe-Langenbourg-Kirchberg, était au service de l'Autriche; et l'autre, le prince héréditaire de Hohenlohe-Langenbourg-Ingelfingen, au service de la Prusse.

vait encore été fait. Il est donc impossible de voir autre chose, dans les projets proposés par l'empereur, que la satisfaction que se donnait à lui-même un esprit partagé entre la crainte de la guerre, et le sentiment de ce qu'il devait, non-seulement à un roi malheureux, son allié le plus proche, mais encore aux principes monarchiques si sérieusement menacés.

Le roi de Prusse ne partageait pas les idées pacifiques de son impérial interlocuteur. Il aurait voulu que la guerre fût déclarée immédiatement à la France, et il pensait que le moment était venu où il fallait des actes et non des discours. Mais Léopold tint bon ; il parla du désir que lui avait exprimé la reine, des assurances données par M. de Noailles, du rétablissement probable et prochain en France d'un gouvernement constitutionnel avec lequel on pourrait s'entendre ; il appuya enfin sur les dangers qu'une intervention inopportune pourrait faire courir à Louis XVI. L'empereur avait à la fois l'esprit plus ferme et l'intelligence plus étendue que le roi de Prusse ; il parvint donc à faire impression sur lui, et à le ranger à son système temporisateur.

Mais, le lendemain, arriva à Pilnitz un hôte qui n'y était pas attendu, le comte d'Artois ; il amenait avec lui, non-seulement Bouillé, mais Calonne et quelques autres des principaux émigrés. Ces personnages insistèrent, comme il était naturel, pour l'intervention immédiate ; le comte d'Artois, appuyé vivement

par Bouillé, démontra combien le moment était opportun pour agir. Il prouva que l'armée était moins nombreuse que dans les plus mauvais temps du règne de Louis XV, et dans le plus grand désordre; que la plupart des officiers avaient quitté le service; que la discipline était détruite; que les corps, où il en restait une ombre, tels que quelques régiments étrangers et certains régiments de cavalerie, étaient, par cela même, bien disposés pour la cause royale. Il ajoutait que les finances étaient dans la situation la plus critique; que les places frontières n'étaient pas en bon état de défense; enfin, qu'il suffirait d'un effort pour faire rentrer tout dans l'ordre. Il obtint, par son influence, que Spielmann, Bischoffswerder et Calonne se réuniraient en conférence, et rédigeraient une déclaration que signeraient les deux souverains. Le lendemain, la conférence proposée eut lieu, et Spielmann y apporta un projet dont la rédaction vague n'engageait les signataires à rien de positif. Calonne se récria, et la pièce fut soumise aux deux monarques en présence du comte d'Artois et du maréchal de Lascy; le prince français obtint qu'une dernière phrase proposée par Calonne, et plus énergique que les autres, fût ajoutée. Toutefois Spielmann eut l'adresse d'y faire insérer cinq mots (1) qui en atténuaient singulièrement la vigueur. Léo-

(1) Ceux qui plus bas sont imprimés en italique.

pold et Frédéric-Guillaume apposèrent ensuite leur signature à ce document célèbre. Il était ainsi conçu :

Déclaration et traité de Pilnitz.

« Sa Majesté l'empereur et Sa Majesté le roi de « Prusse, ayant entendu les désirs et les représenta- « tions de Monsieur, et de M. le comte d'Artois, « se déclarent conjointement qu'elles regardent la « situation où se trouve actuellement le roi de France « comme un objet d'un intérêt commun à tous les « souverains de l'Europe. Elles espèrent que cet inté- « rêt ne peut manquer d'être reconnu par les puis- « sances dont le secours est réclamé, et qu'en consé- « quence elles ne refuseront pas d'employer, conjoin- « tement avec leurs dites Majestés, les moyens les « plus efficaces relativement à leurs forces, pour « mettre le roi de France en état d'affermir, dans la « plus parfaite liberté, les bases d'un gouvernement « monarchique, également convenable aux droits « des souverains et au bien-être de la nation fran- « çaise. *Alors et dans ce cas*, leurs dites Majestés, « l'empereur et le roi de Prusse, sont résolues « d'agir promptement d'un mutuel accord avec les « forces nécessaires pour obtenir le but proposé et « commun.

« En attendant, elles donneront à leurs troupes les « ordres convenables pour qu'elles soient à portée « de se mettre en activité. »

Léopold et Frédéric-Guillaume s'étaient en outre entendus avec l'électeur de Saxe sur la conduite à

tenir vis-à-vis de la Pologne. Frédéric-Auguste était un prince sage et prudent : à son avénement, il avait trouvé ses États héréditaires ruinés par la guerre de sept ans, et par les prodigalités de ses prédécesseurs ; mieux que personne il savait ce qu'avait coûté à sa maison l'ambition de régner en Pologne. Par une administration économe, il était parvenu, après trente ans de règne, à rendre la prospérité à la Saxe, et il n'était pas désireux d'être troublé dans son œuvre réparatrice. Il était donc tout disposé à prêter l'oreille aux conseils de prudence qui lui furent donnés, et il s'affermit dans le plan de conduite qu'il avait tenu jusqu'alors, et qui avait consisté à ne faire aux offres de la diète que des réponses dilatoires, tant que la Russie n'aurait pas donné son approbation au nouvel ordre établi pour la transmission de la couronne de Pologne. Léopold se chargea de faire sortir la czarine de sa réserve, et d'obtenir son assentiment : tâche difficile, et qu'il ne devait pas accomplir.

Avant de se séparer, les deux souverains consignèrent, dans un traité préliminaire et secret, le résultat de leur conférence. Les deux puissances s'y engageaient à prendre les mesures les plus efficaces pour maintenir les traités avec la France, et inviter toute l'Europe à y concourir, dans le cas où les négociations échoueraient. On devait s'efforcer de s'entendre avec le cabinet de Pétersbourg pour assurer la

couronne de Pologne à l'électeur de Saxe. Les deux cours diminueraient, d'un commun accord, leurs armées, dès que leurs rapports avec les autres puissances le permettraient. Le roi de Prusse s'engageait à donner sa voix à l'archiduc François, lors de son élection comme roi des Romains, et à ne pas s'opposer à ce que l'un ou l'autre des archiducs fût élevé à une des grandes dignités ecclésiastiques électives de l'Empire ; il devait également intervenir près de la Grande-Bretagne et des États-Généraux pour obtenir que ces puissances accédassent aux modifications demandées par l'empereur à la convention relative aux provinces belges, signée à La Haye, au mois de décembre précédent. L'empereur, de son côté, promettait ses bons offices pour obtenir que les villes de Thorn et de Dantzick fussent cédées à la Prusse.

Le 28 août, Léopold et Frédéric-Guillaume se séparèrent très-satisfaits l'un de l'autre, et après avoir fait succéder une alliance intime à l'hostilité qui, depuis près d'un demi-siècle, n'avait cessé d'exister entre leurs deux maisons.

Si le traité qu'ils signèrent resta d'abord secret, la déclaration de Pilnitz ne tarda pas à être connue par toute l'Europe, et à y produire un grand effet, irritant les amis de la révolution, et relevant les espérances de ses adversaires. Néanmoins, si l'on en juge à distance, à quelque point de vue qu'on se place, il est impossible de ne pas la blâmer comme

inopportune. Il y avait, pour les vieilles dynasties, à choisir entre deux politiques : ou rompre ouvertement avec la révolution, ou chercher à traiter avec elle. Dans le premier cas, il fallait agir et non perdre le temps en vaines déclamations, suivre le conseil de Bouillé et des émigrés, surprendre par une attaque imprévue la France en désordre. Il n'est pas douteux qu'à aucun moment, elle ne fût moins préparée à la guerre ; les officiers avaient, en très-grand nombre, émigré ou donné leur démission; les bataillons de garde nationale n'avaient qu'une organisation et qu'une instruction imparfaites, et le pouvoir n'était pas encore aux mains de ces hommes dont l'énergie sauvage et sanguinaire, en ne reculant devant rien, pas même devant le crime, sut trouver des ressources inconnues. Ce n'est pas à dire, qu'alors comme plus tard, le sentiment national uni au sentiment révolutionnaire n'eût pas enfanté des prodiges, et repoussé la coalition ; mais les chances de la lutte eussent été plus défavorables pour la France qu'au printemps suivant. Si, au contraire, les rois voulaient conserver la paix, n'entamer la lutte que le plus tard possible, et s'ils y étaient absolument forcés, à quoi servait-il de montrer une mauvaise volonté inactive ? c'était exalter sans profit les passions d'une nation dans l'ivresse, c'était avertir son ennemi d'une attaque prochaine, et lui donner la pensée de la prévenir, en prenant l'offensive. Mais

cette conduite si maladroite répondait exactement à l'état des esprits des vieux politiques de l'Europe. En présence d'événements qui renversaient toutes leurs combinaisons, ils sentaient qu'ils avaient affaire à une force redoutable et inconnue; ils comprenaient que la lutte était à peu près inévitable, mais qu'elle serait terrible; ils hésitaient entre la nécessité et la crainte; et les actes produits par des sentiments si divers devaient être aussi incohérents, aussi vains, que le fut la déclaration de Pilnitz.

CHAPITRE IV.

Sommaire. — Réponse des puissances à la déclaration de Pilnitz. — Attitude pacifique de l'Angleterre. — Manifeste des princes français. — Notification de la sanction de la Constitution. — Réponses des diverses puissances. — Traité de Drottningholm entre la Russie et la Suède. — Mort de Potemkin. — Paix de Jassy entre la Turquie et la Russie. — Réunion du comtat Venaissin à la France. — Décret de l'Assemblée législative contre les émigrés. — Décret de l'Assemblée contre les prêtres non assermentés. — Suite du différend entre la France et l'Empire au sujet des princes possessionnés. — Attitude des divers partis en France vis-à-vis des puissances étrangères. — Brissot. — Mission de M. de Ségur à Berlin. — Mission de M. de Custine à Brunswick. — Première mission de M. de Talleyrand à Londres. — Négociations et débats de l'Assemblée législative relatifs à la guerre. — Mise en accusation de M. Delessart. — Mort de Léopold II. — Avénement de François II. — Mort de Gustave III. — Dumouriez ministre des affaires étrangères. — Mission de M. de Bourgoing à Madrid. — Dernières négociations entre la France et l'Autriche. — La France déclare la guerre au roi de Bohême et de Hongrie.

Réponses des puissances aux communications de l'Autriche.

Les réponses que les diverses cours de l'Europe avaient faites à la circulaire impériale de Padoue avaient toutes été approbatives, si on excepte celle de l'Angleterre. Depuis qu'un accord parfait s'é-

tait établi entre l'empereur et le roi de Prusse, il ne pouvait guère y avoir de doute sur les décisions du corps germanique; les rois d'Espagne, de Naples et de Sardaigne avaient donné les assurances les plus explicites de leurs sentiments; Catherine non plus que Gustave III ne dissimulaient pas leur haine pour la révolution. Aux termes des capitulations, les cantons suisses devaient, à la première réquisition, tenir vingt-quatre mille hommes à la disposition du roi très-chrétien; on tenait pour très-probable qu'ils consentiraient à les mettre au service des princes émigrés.

Attitude pacifique de l'Angleterre.

Le cabinet anglais seul n'adhéra pas au plan projeté; il se borna à promettre, ce qui était déjà d'une grande importance, une stricte neutralité. Pitt ne commettait pas la faute à laquelle Léopold et Kaunitz se laissaient entraîner; il savait parfaitement que si la guerre avec la France pouvait être pour la Prusse, pour la Suède, pour l'Espagne, pour la Russie, un incident facile à terminer, il n'en serait pas de même pour l'Angleterre aussi bien que pour l'Autriche. Une fois engagées, ces deux puissances ne pouvaient sans dommage se retirer de la lutte, et Pitt n'était pas homme à quitter une partie commencée après un premier revers. Il pensait donc, avec toute raison, qu'il ne fallait combattre qu'à la dernière extrémité, et ne pas hâter par des provocations intempestives une crise pleine de

conséquences redoutables. Les pamphlétaires de l'époque ont accusé le grand ministre anglais de machiavélisme; ils ont parlé de l'argent qu'il répandait en France, des agents qu'il y envoyait pour précipiter le cours des événements : ce sont là des inventions passionnées, que rien n'est venu jusqu'ici justifier. A l'égard de la révolution, Pitt était loin sans doute de partager l'enthousiasme excessif de Fox, mais il n'avait pas non plus adopté l'ardeur exaltée et les craintes extrêmes de Burke. Sa politique, en présence de circonstances si nouvelles, était de ne pas se compromettre, et de tirer le meilleur parti possible, dans l'intérêt de l'Angleterre, de l'état d'impuissance auquel la France se trouverait momentanément réduite. La disposition qu'il avait montrée à rompre avec la Russie au printemps de 1791, permet de supposer qu'à cette époque, il croyait possible de conserver avec la rivale séculaire de son pays la paix, cette paix qui servait si bien ses plans de gouvernement. Il est en effet difficile de croire qu'il eût osé s'engager dans les embarras d'une guerre lointaine, s'il avait regardé comme prochaine la fin des rapports amicaux qu'il était parvenu à entretenir avec l'ennemie la plus naturelle de l'Angleterre.

Quand on parle de la politique de ce grand homme à cette époque, il ne faut pas songer à la lutte qui remplit les dernières années de sa vie,

mais à l'attitude qu'il conserva durant la première partie de son ministère. Jusqu'en 1792, il a voulu sincèrement la paix et le développement de la prospérité de la Grande-Bretagne. Le traité de commerce avec la France, le nouveau système d'amortissement, le remaniement intelligent des impôts, avaient été autant de moyens pour atteindre le but qu'il se proposait; le succès, dû autant à des circonstances heureuses qu'à l'habileté du ministre, avait été complet. La période qui s'écoula depuis la guerre d'Amérique jusqu'à la révolution française, fut signalée par un mouvement industriel et commercial analogue à celui qui a commencé avec la restauration, et s'est poursuivi de nos jours. Dès la fin du dix-huitième siècle, l'Europe était entrée dans la voie des progrès matériels, où nous la voyons avancer si rapidement aujourd'hui, et sa marche y eût été bien plus prompte si les changements, que le temps avait rendus inévitables sur le continent, avaient pu se produire pacifiquement et avec mesure. Il n'en a pas été ainsi, la crise a été violente, et, pendant un quart de siècle, non-seulement le capital européen n'a pas augmenté, mais il a été fortement diminué par des raisons faciles à comprendre.

Mais, sans essayer d'établir hypothétiquement le retard que les guerres de la révolution et de l'empire ont apporté à un essor qui va tous les jours s'éten-

dant, il nous suffira, pour caractériser en Angleterre les années qui s'écoulèrent entre 1783 et 1792, de rappeler le nom que nos voisins leur ont donné quelquefois (*the golden years*, l'âge d'or). En France, dès les premiers troubles, le développement de la richesse publique s'arrêta, et les transactions furent très-vite interrompues ; il n'en fut pas de même de l'autre côté de la Manche, où tout prospéra jusqu'à la déclaration de guerre. Les capitaux qui n'étaient plus attirés par le bas prix de la rente ou les souscriptions des nouveaux emprunts, s'étaient portés vers les emplois fructueux que leur offraient l'industrie et le commerce. Arkwright venait d'inventer les machines à filer; Watt, d'appliquer la force de la vapeur. Ces découvertes, en donnant une activité nouvelle aux manufactures, apportaient dans la main-d'œuvre une économie, dont profitaient non-seulement l'industrie, mais encore l'agriculture et la navigation. Pitt était donc conséquent avec sa conduite de plusieurs années, en voulant éviter tout ce qui pouvait troubler une situation heureuse pour son pays. George III partageait les vues de son ministre ; sans doute, il était indigné des outrages prodigués à Louis XVI, et, à son grand honneur, oubliant la vieille rivalité des deux maisons de Bourbon et de Hanovre, il était disposé, ainsi qu'en avait témoigné la mission de lord Elgin, à en donner certaines preuves ; mais il ne voulait pas engager l'Angleterre

dans une lutte pleine de chances redoutables ; il avait gardé un amer souvenir de ce qui s'était passé lors de la guerre d'Amérique : c'était sous la pression du sentiment public que les hostilités avaient commencé ; puis, quand les revers étaient venus, c'était encore l'opinion publique qui avait contraint le roi à consentir à une paix peu avantageuse, alors que l'obstination naturelle de George le portait à persévérer. Il répugnait donc à un combat qu'il craignait d'être contraint d'interrompre peu honorablement ; il était humain d'ailleurs et nullement insensible à l'effusion du sang.

Burke seul poursuivait avec passion la croisade qu'il avait entreprise contre la révolution française. Il faisait parvenir à la reine, par l'entremise de M. de Mercy, un mémoire où, dans les termes du dévouement le plus chaleureux, il l'engageait à se défier des Feuillants, et à ne compter que sur les royalistes dévoués, et principalement sur les émigrés. En son nom, son fils unique, qu'il avait envoyé sur le continent pour servir la cause royale, adressait de Bruxelles à Louis XVI une lettre contenant les mêmes conseils.

Il suffisait que les dispositions bienveillantes des puissances continentales eussent été communiquées aux princes, pour que la confiance des émigrés fût doublée. Depuis l'arrestation de Varennes, ils avaient fait de nombreuses recrues : on les comptait par mil-

liers. Des corps entiers d'officiers abandonnaient en masse leurs régiments; le régiment irlandais de Berwick quitta presque entier, chefs et soldats, sa garnison de Landau pour aller se mettre à la disposition des princes. Les officiers des deux régiments Colonel-Général, infanterie et cavalerie, emportèrent leurs drapeaux; d'autres, dépositaires de fonds appartenant à l'État, crurent les rendre à leurs légitimes possesseurs en les déposant entre les mains des frères du roi. La mode, toujours puissante sur les classes aristocratiques, s'en était mêlée, et les retardataires étaient poursuivis par les railleries des femmes de leur société qui leur envoyaient des quenouilles. L'organisation de l'armée se trouvait ainsi gravement menacée. L'empereur, il est vrai, se rendant aux demandes qui lui avaient été adressées à plusieurs reprises par le cabinet français, s'était opposé en Belgique à tout ce qui pouvait préparer un rassemblement hostile, et là où les émigrés s'étaient réunis en trop grand nombre, à Ath, à Tournay, il les avait contraints à se disperser; mais, hors de ses États, à Coblentz, à Trèves, à Worms, à Ettenheim, dans la partie de l'évêché de Strasbourg située sur la rive droite du Rhin et dépendant de l'empire, de véritables corps d'armée s'organisaient sans obstacle.

A Worms, le prince de Condé, qui gardait à l'égard des frères du roi une certaine réserve et une certaine indépendance, réunissait autour de lui ceux

qu'attiraient plus encore sa réputation que son rang. Il était en effet plus militaire que les autres princes, et il avait commandé avec honneur pendant la guerre de sept ans; mais s'il avait quelques-unes des qualités du général, il n'avait point celles de l'homme d'État; d'un esprit borné et violent, les tempéraments lui étaient antipathiques; il n'avait qu'une idée politique, la répression implacable des rebelles.

Précisément au moment où le comte d'Artois revenait de Pilnitz, l'Assemblée constituante terminait le travail de la constitution et le présentait à la sanction du roi (3 septembre). Les constitutionnels avaient échoué dans leurs efforts pour la faire reviser, et y introduire des modifications favorables au pouvoir royal : leur insuccès était dû en grande partie au refus de concours de la droite, qui s'était abstenue, et avait laissé la majorité aux opinions extrêmes.

Le moment parut opportun à Monsieur et au comte d'Artois, pour lancer le manifeste qui devait servir de préliminaire aux actes des souverains étrangers (10 septembre). La forme qu'ils adoptèrent fut celle d'une lettre au roi, mais en réalité ils ne la lui adressèrent pas, et se bornèrent à la répandre, « car, » disaient-ils, « la publicité était la seule « voie qu'ils eussent pour communiquer avec leur « frère. »

Manifest des princ français

Les princes, après avoir exposé le formidable accord qui menaçait la révolution, établissaient qu'il

n'était pas dirigé contre la France ; que les puissances n'avaient pas de vues hostiles contre la nation, et que leur unique but était « d'éteindre le volcan du fana- « tisme dont les éruptions propagées menaçaient toute « l'Europe. » Ils témoignaient l'espoir de voir l'effort des étrangers trouver l'appui d'une réaction puissante à l'intérieur. En réponse aux objections tirées des dangers que pouvait courir la personne du roi, ils affirmaient, qu'intimidés par la crainte du châtiment terrible qui ne manquerait pas d'atteindre les coupables, les plus violents n'oseraient commettre un odieux attentat ; quant à la possibilité d'une déchéance prononcée, ils n'attachaient nulle importance à un acte dont les conséquences seraient presque immédiatement mises au néant par le prochain triomphe des amis du roi. Ils terminaient en disant que si Louis XVI acceptait la constitution, ils protesteraient contre un acte illusoire qui ne pourrait être que le résultat de la contrainte, et qui aurait pour effet de faire aliéner par lui des droits dont il n'était que le propriétaire usufruitier. Ils ajoutaient qu'aucune défense du roi ne les empêcherait de suivre la ligne qui leur semblait imposée par les lois de l'honneur, et « qu'ils obéissaient aux véritables comman- « dements de leur souverain, en résistant à ses dé- « fenses extorquées. » Les trois princes de la maison de Condé adhérèrent presque immédiatement à cette exposition de principes.

Le 13 septembre, Louis XVI donna sa sanction pure et simple à la constitution qui lui était présentée, et il était difficile qu'il agît autrement dans la position à peu près désespérée à laquelle il était réduit. Il adressa alors à ses frères une réponse à leur manifeste, où il leur expliquait les raisons qui l'avaient déterminé à accepter la constitution. Il les conjurait dans un langage qui, tout en gardant des formes amicales, n'était pas exempt d'amertume, de renoncer à leurs projets belliqueux, qui ne pouvaient amener qu'une guerre civile féconde en calamités. Il ajoutait que c'était en se prêtant à la mise en vigueur des lois nouvelles, qu'il serait possible de ramener une grande partie de la nation à des idées plus modérées. Il se plaignait de la présence du comte d'Artois à Pilnitz, comme le compromettant gravement aux yeux de la nation. « Pourra-t-on croire que « mes frères n'exécutent pas mes ordres ? Ainsi « vous allez me montrer à la nation, acceptant d'une « main, et sollicitant les puissances étrangères de « l'autre. Croyez-vous me servir en m'ôtant l'estime « des gens de bien ? » Notification de la sanction de la Constitution

Cette lettre était tout à fait conforme au plan qui fut adopté à cette époque aux Tuileries. Le roi et la reine s'y étaient arrêtés, découragés qu'ils avaient été par l'impuissance des Feuillants à obtenir la modification de la constitution ; cependant ils n'avaient pas rompu avec Barnave et ses amis, et ils tenaient

compte de leurs conseils, tout en aspirant à une contre-révolution beaucoup plus complète que ne pouvaient la désirer des hommes si mêlés aux événements des dernières années.

Voici le résumé succinct du système que la reine développa, à plusieurs reprises, dans des communications secrètes adressées à l'empereur : Le seul moyen pour le roi de rallier autour de lui la majorité honnête de la nation, c'était de se conformer pour un peu de temps à la constitution; elle était monstrueuse, il est vrai, mais l'usage en démontrerait les vices, et elle ne pouvait durer ; le système des émigrés était aussi désastreux qu'elle, et il fallait s'en éloigner avec tout le soin possible ; il fallait éviter la guerre civile, et à aucun prix Monsieur ne devait être reconnu comme Régent, malgré le désir qu'il en avait exprimé, et les démarches qu'il avait faites près des autres souverains; le salut pour le roi et pour la reine était dans les mains des puissances étrangères, seules elles pouvaient amener la contre-révolution, « qui se ferait « à l'intérieur de chaque ville, non par la guerre « même, mais par l'approche de la guerre ; » pour atteindre ce résultat, il suffirait d'un concert des cabinets et d'un manifeste émanant d'un congrès, et faisant connaître leurs dispositions à l'égard de la France ; la crainte qu'inspirerait une pareille attitude et le mécontentement que ne pouvait man-

er d'exciter la mise en pratique de la constitu-
n, aurait pour conséquence le rétablissement de
utorité royale. Le manifeste déclarerait que les
issances « ne prétendaient point s'ingérer dans le
gouvernement de la France, en ce qui ne concerne
pas les relations de la France avec elles ; » mais
'elles la reconnaissaient comme une monarchie
réditaire, où la personne du roi était inviolable
son autorité inattaquable ; qu'elles entendaient
l'on rendît au roi le pouvoir nécessaire en tout pays
l'autorité monarchique, et qu'on révoquât tous les
crets portant atteinte, soit à son droit héréditaire,
it à la perpétuité de ses pouvoirs, soit à son invio-
bilité ; qu'elles ne négocieraient avec le roi que
iand il serait libre ; enfin, qu'elles traiteraient avec
utes les rigueurs des droits de la guerre les villes
ii résisteraient, et les bourgeois qui seraient pris
s armes à la main, en y comprenant les gardes
itionaux.

Ce plan, qui plus tard fut exécuté en partie, dé-
otait, chez ceux qui l'adoptaient, une appréciation
ien fausse des forces de la révolution et des pas-
ons qu'elle avait allumées. C'était étrangement
; tromper, en effet, que de supposer qu'il suffirait
e menacer, pour effrayer une nation aussi belli-
ueuse que la française. On aurait dû comprendre
ue si l'on échouait dans la tentative d'inspirer la
rainte, et que s'il fallait recourir à la force, à la

première goutte de sang versé, le sentiment patriotique passerait du côté des armées nationales, et que la contre-révolution prendrait le caractère d'une conquête étrangère, plus odieuse cent fois à un peuple fier que la victoire des émigrés. C'était s'abuser aussi que de croire à la modération possible des étrangers, s'ils avaient des succès. Léopold et ses conseillers étaient certainement sages et bien intentionnés; mais, quelles que soient les bonnes dispositions des gouvernants, du moment où ils demandent aux hommes qui leur sont soumis des sacrifices, ceux-ci, au jour du triomphe, réclament le prix de leurs efforts, aux dépens de la nation qu'on a d'abord prétendu secourir. Ce n'était pas ainsi que Mirabeau avait voulu défendre la royauté; comme les Feuillants, et avant eux, il était convaincu que la Constituante n'avait pas fait la part assez large à la royauté; qu'il fallait, tout en respectant une grande partie des conquêtes de la révolution, donner au prince une autorité moins contestée. Il avait cru aussi que la force seule terminerait le débat, et que la guerre civile était inévitable; mais, malgré ses rapports avec MM. de Mercy et de la Marck, il s'était soigneusement abstenu de donner aucune place dans ses plans à l'intervention, soit matérielle, soit morale, de l'étranger. Il avait l'esprit trop clairvoyant pour ne pas être convaincu que c'était à l'aide des Français seulement qu'il était possible

d'établir un gouvernement raisonnable et solide.

Après la fuite de Varennes, d'aussi sages conseils ne présidaient plus aux délibérations de Louis XVI, et les projets qu'il nourrissait devaient, en définitive, aboutir au déplorable manifeste du duc de Brunswick, dont les idées principales se trouvent déjà exposées dans un mémoire transmis par Marie-Antoinette à son frère, au mois de septembre 1791.

Réponse des diverses puissances à la notification de la sanction de la Constitution.

Peu de jours après la sanction de la constitution, une circulaire fut adressée à toutes les cours de l'Europe, pour leur faire connaître cet événement important. L'accueil fait à cette communication fut loin d'être partout le même.

Léopold avait reçu avec satisfaction les confidences de la reine; elles s'accordaient avec le système de temporisation vers lequel il penchait. « Un « politique habile » répétait-il, « a dit qu'il faut se « garder de toucher à certaines choses sans être capa« ble de les arracher ; la plus dangereuse des choses « à toucher, c'est la révolution française. » De son côté, Kaunitz professait qu'il fallait isoler le volcan, et le laisser se dévorer lui-même. La nouvelle de la sanction de la constitution fut donc favorablement accueillie à Vienne.

La réponse latine de l'empereur à la dépêche officielle fut pacifique : elle exprimait, quoique avec quelque réserve, l'espoir que le parti pris par Louis XVI aurait tout le succès qu'il en attendait;

que les faits qui avaient excité les craintes des autres princes ne se reproduiraient plus, et que la nécessité de prendre des mesures pour en empêcher le retour serait ainsi prévenue (28 octobre). Dès lors, l'ambassadeur de France put reparaître à la cour impériale. Peu de temps après (1er novembre), une dépêche du prince de Kaunitz faisait connaître aux cours auxquelles avaient été adressée la circulaire de Padoue, de quel œil le cabinet impérial envisageait la nouvelle situation de la France. Il y était dit que les périls qui avaient menacé le roi et la monarchie en France n'étaient plus instants; que la majeure partie de la nation paraissait revenue à des principes plus modérés; que le roi se livrait à la confiance, et qu'il avait librement accepté la constitution. Toutefois l'empereur ne dissimulait pas que ces apparences si récentes, et à plusieurs égards si incomplètes, ne suffisaient pas pour dissiper les appréhensions, conséquences des événements précédents, qu'il regardait comme d'un intérêt commun pour les puissances de maintenir le concert qui existait entre elles, et de faire connaître à Paris qu'il subsistait.

Frédéric-Guillaume qui, depuis l'entrevue de Pilnitz, était entré entièrement dans les vues de Léopold, avait paru satisfait en apprenant la nouvelle de l'acceptation de la constitution, et il s'était écrié que la paix de l'Europe lui paraissait enfin assurée.

Il avait répondu à la dépêche française par un compliment banal. Il en avait été de même des autres cours de l'Europe, à l'exception toutefois de l'Espagne, de la Russie et de la Suède.

Le gouvernement espagnol, sous l'inspiration de M. de Florida Blanca, continuait à se montrer très-hostile à la révolution et très-effrayé de ses conséquences. Peu de temps après le retour de Varennes, il avait rappelé son ambassadeur, et n'avait laissé à Paris qu'un chargé d'affaires. A la note qui annonçait l'acceptation de la constitution, M. de Florida Blanca répondit que son maître ne pouvait se persuader que les lettres du roi très-chrétien avaient été écrites avec une pleine liberté physique et morale de penser et d'agir, et que Charles IV ne répondrait pas aux lettres du roi son cousin ni à toute autre communication où on prendrait son nom royal, jusqu'à ce qu'il eût la certitude que Louis XVI jouissait réellement d'une entière liberté.

Gustave III avait été encore plus net : il avait renvoyé la dépêche française, et déclaré que, le roi n'étant plus libre, il ne reconnaissait pas de mission de France. Plus que jamais, il se montrait disposé à agir. Un moment, malgré le peu de confiance qu'il mettait en Léopold et en Frédéric-Guillaume, il avait cru que la conférence de Pilnitz amènerait quelque résultat ; mais il fut vite désabusé, et, sans tenir compte des lenteurs des deux souverains, dont il

dédaignait la prudence, et qui, de leur côté, avaient un grand éloignement pour son caractère aventureux, il travailla à préparer avec plus d'ardeur que jamais le plan de débarquement qu'il avait projeté. Il pressait la czarine de tenir ses troupes prêtes pour le printemps prochain, en même temps qu'il réclamait de la cour d'Espagne le subside promis. Il comptait avoir Bouillé pour lieutenant.

A la nouvelle de l'arrestation de Varennes, Catherine, en apparence du moins, pleine du plus grand zèle pour la cause royale, avait interdit au chargé d'affaires de France, M. Genest, de se présenter aux audiences diplomatiques, et celui-ci avait demandé ses passe-ports. Elle autorisait le prince de Nassau Siegen qui, avant de commander les flottes russes, avait longtemps servi en France, à se rendre près des princes émigrés, et à être son intermédiaire avec Coblentz. Elle cherchait à faire partager son ardeur à Madrid, à Berlin, à Vienne ; elle reprochait particulièrement à Léopold l'abandon dans lequel il laissait sa sœur.

Traité de Drottningholm entre la Russie la Suède.

Sans s'arrêter d'ailleurs aux temporisations des autres souverains, la czarine concluait avec le seul qui éprouvât vivement les sentiments qu'elle affectait, avec Gustave III, un traité qui fut signé, à Drottningholm, le 19 novembre. C'était une alliance défensive entre les deux cabinets ; ils se garantissaient réciproquement leurs États et promettaient, en cas d'atta-

que, de mettre à la disposition de son alliée, la Suède, 8,000 fantassins, 2,000 cavaliers, six vaisseaux de ligne, et deux frégates; la Russie, 12,000 fantassins, 4,000 cavaliers, neuf vaisseaux de ligne et trois frégates. Ce secours pourrait être augmenté si les circonstances l'exigeaient. A ce traité patent étaient joints à peu près certainement des articles secrets, qui se rapportaient plus explicitement aux circonstances du moment, mais les dispositions n'en sont pas connues.

En même temps, les deux alliés donnaient aux frères de Louis XVI une marque éclatante de leur sympathie, en accréditant officiellement près d'eux des agents revêtus du caractère diplomatique, et Catherine écrivait au maréchal de Broglie une lettre pleine d'encouragements, qui fut rendue publique et exalta les espérances des émigrés. « Élisabeth, » y disait-elle, « secourut Henri IV. Cette reine est digne de « servir de modèle, et je mériterai de lui être com« parée. »

Mort de Potemkin

Là ne se bornaient pas les gages que la czarine donnait de son désir d'agir contre la révolution; elle hâtait la conclusion de la paix définitive avec la Turquie, et les conférences allaient s'ouvrir à Jassy, quand un événement imprévu vint en retarder le commencement. A son retour de Pétersbourg, Potemkin était arrivé malade à Jassy. Les inquiétudes d'une ambition menacée, les luttes qu'il lui avait fallu livrer pour combattre le crédit croissant de

Zouboff, avaient achevé d'ébranler sa santé épuisée par des excès de tout genre ; les fatigues d'un long voyage lui portèrent le dernier coup ; il voyait son état empirer, et il crut que le séjour de Jassy lui était funeste. Il voulut s'éloigner : à une petite distance des portes de la ville, il se trouva beaucoup plus mal ; on le descendit dans un champ voisin, et là, en plein air, il expira presque subitement entre les bras de sa nièce, l'héritière de son immense fortune, la comtesse Branicka (16 octobre).

Ainsi mourut, à cinquante-cinq ans, un des hommes les plus singuliers des temps modernes : mélange de qualités rares et d'incroyables faiblesses, il était le représentant fidèle d'un peuple qui aspirait à la civilisation, mais qui conservait encore quelques souillures d'une ancienne barbarie. On peut reprocher au ministre de Catherine l'origine de sa faveur, son avidité et sa prodigalité tout à la fois ; mais on lui doit cette justice, qu'il était sincèrement attaché à la grandeur de son pays. Plus que personne il croyait aux destinées de la Russie, et il travailla de toutes ses forces à en assurer la prépondérance en Europe. Animé par cette pensée patriotique, rêve favori de l'ambition moscovite, il s'appliqua efficacement à l'amélioration de l'état militaire de l'empire, et il contribua puissamment à préparer l'armée russe au rôle glorieux qu'elle allait être appelée à jouer dans les guerres suivantes. Il

créa ce corps d'infanterie d'élite composé de quarante mille grenadiers, qui subsiste encore; il organisa la cavalerie, introduisit l'usage de l'artillerie légère, invention récente du grand Frédéric. Mais la plus originale de ses créations fut le corps régulier des cosaques; jusqu'à lui, ces hardis cavaliers n'avaient obéi à aucune règle. Potemkin les soumit à la discipline, et en fit les premières troupes légères du monde. Grâce à eux, pendant les guerres de l'empire, les armées russes furent les mieux éclairées de toute l'Europe.

Paix de Jassi entre la Turqui et la Russi

La mort de Potemkin, quoiqu'elle eût fait une vive impression sur l'impératrice, ne retarda guère la paix que du temps nécessaire pour que Catherine envoyât, de Pétersbourg à Jassy, son ministre des affaires étrangères, Bezborodko. Après son arrivée, les négociations marchèrent vite, et le traité définitif fut signé le 9 janvier 1792. Le Dniester était établi comme la limite des deux empires, ce qui, sans que cela fût expressément indiqué, impliquait la cession d'Ocksakoff, dont le nom ne se trouvait même pas dans l'instrument. La Bessarabie et la Moldavie étaient restituées au sultan; la Moldavie devait rentrer en possession de tous ses précédents priviléges, jouir de l'exemption de tous droits pendant deux ans, sans que la Porte pût exiger d'elle aucun arrérage de contributions pour le temps de la guerre. Enfin la Turquie s'engageait à garantir la

Russie de toute attaque de la part des peuplades de la rive du Kouban, du pacha d'Achiska et des Barbaresques. La Russie avait d'abord obtenu, non sans peine, la promesse d'une indemnité de douze millions de piastres ; mais, aussitôt le traité signé, Bezborodko, par une mise en scène tout à fait d'accord avec la grandeur d'âme qu'affichait volontiers Catherine, déclara que sa souveraine renonçait à cet avantage.

Tel fut le résultat d'une guerre qui avait coûté à la Russie les plus grands sacrifices en hommes et avait épuisé ses finances (1). Sans doute elle obtenait un agrandissement territorial, mais l'étape était courte sur le chemin de Byzance, et il y avait loin du résultat aux rêves de Catherine et de Potemkin. La Turquie, comme cela est arrivé constamment dans toutes les crises qu'elle a eues à traverser depuis un siècle, s'était trouvée beaucoup plus redoutable que ne le supposaient ses adversaires, et elle avait soutenu, sans trop de désavantage, la lutte contre deux grands empires, puisqu'après quatre ans de guerre, elle ne perdait qu'une place forte et un territoire à peu près désert. La Russie sut cependant tirer parti de sa conquête. Bientôt, sur la côte qui lui avait été cédée, s'éleva Odessa, et, grâce au gouvernement habile d'un émigré français, le

(1) Un historien de Catherine II, Castera, portè la perte à deux cent mille hommes, et la dépense à 200 millions de roubles.

duc de Richelieu, destiné à rendre plus tard d'éminents services à sa patrie, cette ville devint promptement le principal port de commerce de la mer Noire.

Réunion du comtat Venaissin à la France

Cependant les événements de France donnaient un cruel démenti aux espérances pacifiques que caressaient Léopold et ses conseillers. Un des derniers actes de la Constituante était venu témoigner des progrès que faisaient dans les esprits les idées d'envahissement territorial et d'expansion violente hors du royaume, si éloignés autrefois de la pensée des membres de l'assemblée. Nous voulons parler du décret qui réunissait à la France Avignon et le comtat Venaissin.

Cette contrée, qui depuis le quatorzième siècle appartenait aux papes, était entièrement entourée par le territoire français, et il était dans la force des choses que le mouvement de 89 s'y propageât rapidement. Les hommes, que fatiguait le gouvernement débonnaire, mais souvent plein d'abus, des légats, se prononçaient ardemment pour la réunion à la France; ils espéraient ainsi acquérir la jouissance des droits qu'elle venait de conquérir. Bientôt deux partis divisèrent le pays : l'un, qui avait son siége principal à Avignon, avait embrassé chaudement l'idée de se confondre avec la grande nation régénérée ; l'autre, puissant surtout à Carpentras, capitale du comtat Venaissin, voulait le maintien de l'autorité papale.

De vieilles haines municipales qui, dans un pays si voisin de l'Italie, avaient toute l'âpreté habituelle au-delà des Alpes, divisaient séculairement les habitants des deux cités, et elles ajoutaient encore à la violence des passions politiques. Des populations aussi ardentes que celles des bords du Rhône ne pouvaient être profondément émues sans que le sang coulât : bientôt la guerre civile éclata sur ce petit théâtre, et on y déploya un acharnement qu'attestèrent, des deux parts, des actes d'une odieuse cruauté.

L'Assemblée constituante dut s'émouvoir d'événements tragiques qui se passaient au milieu du territoire français, mais elle fut quelque temps avant de se départir de la modération qu'elle avait gardée jusque-là en tout ce qui avait rapport aux relations extérieures. Dès le 29 novembre 1790, elle avait ajourné la délibération sur une première pétition des Avignonnais demandant la réunion à la France; plus tard, délibérant sur un rapport qui lui présentait la possession séculaire des papes à Avignon comme entachée de nullité dans son principe, elle refusait de *décréter* « qu'Avignon et le comtat étaient « parties intégrantes de la France (4 mars), » et se bornait à *déclarer* « qu'Avignon et le comtat ne fai« saient pas partie intégrante de la France. » Par une distinction un peu subtile, elle se servait du verbe *déclarer* au lieu du verbe *décréter*, pour établir qu'elle

ne faisait que constater le fait en réservant le droit, droit sur lequel la majorité qui émit ce vote et qu'avait formée l'union momentanée des membres de l'extrême gauche et de l'extrême droite, n'était pas d'accord; suivant les uns, c'était celui des Avignonnais de décider de leur sort, suivant les autres, celui du pape.

Mais la guerre continuait dans le comtat; Carpentras était assiégée par une armée recrutée à Avignon. La Constituante ne crut pas pouvoir se dispenser d'intervenir, et, le 25 mai, elle décréta que le roi serait prié d'envoyer des médiateurs « pour amener « la cessation de toute hostilité, comme un provi- « soire nécessaire, avant de prendre aucun parti ul- « térieur relativement aux droits de la France sur « ce pays. » Ce n'était pas encore l'affirmation du droit de la France, mais c'était une rédaction qui était bien plus près de le reconnaître que ne l'avait fait la déclaration du 5 mai.

Grâce aux efforts des commissaires, la paix fut signée promptement entre les deux partis, à Orange, sur le territoire français (9 juin). Ce n'était que le prélude de l'acte par lequel l'assemblée (14 septembre) décréta « qu'en vertu des droits de la France « sur les États réunis d'Avignon et du comtat Ve- « naissin, et conformément au vœu librement et so- « lennellement émis par la majorité des communes « et des citoyens de ces deux pays, pour être incor- « porés à la France, lesdits deux États réunis

« d'Avignon et du comtat Venaissin faisaient dès ce « moment partie intégrante de l'empire français. » Des négociations devaient être ouvertes avec la cour de Rome pour traiter des indemnités et dédommagements qui pourraient être dus.

Cette rédaction est remarquable, et trahit toutes les hésitations de la Constituante. En réalité, c'est bien le vote populaire qu'elle sanctionne, mais, tout en le mentionnant dans un décret, elle n'en fait pas l'origine exclusive du droit de la France; elle n'ose à ce point rompre avec les traditions diplomatiques, ni proclamer ce principe, si contraire au vieux droit public européen, mais aujourd'hui si en faveur, qu'il suffit du vote d'une population pour mettre à néant tous les traités antérieurs. Pour conserver encore quelques dehors, elle invoqua des prétentions ensevelies dans la poudre des archives avec de vieilles chartes du moyen âge, prétentions que les rois de France, dans leurs différends avec le Saint-Siége, n'avaient jamais songé à faire valoir. Le pape répondit à cet acte de spoliation par une protestation qu'il fit rédiger en termes très-vifs, et dont il donna connaissance à toutes les cours catholiques. Il y réclamait leur appui pour obtenir l'annulation du décret qui violait les droits du Saint-Siége, et déclarait péremptoirement qu'il n'écouterait aucune proposition d'indemnité, de compensation ou d'échange.

Cependant l'Assemblée législative venait de suc-

Décrets de l'Assemblée législative contre les émigrés

céder à la Constituante. Dès son début, elle prit vis-à-vis de la royauté une attitude très-peu bienveillante. Les députés républicains ne composaient peut-être pas la majorité matérielle; mais, par leur talent et leur ardeur, ils étaient évidemment appelés à jouer le rôle prépondérant. A leur tête, un groupe d'hommes jeunes et passionnés, qui depuis furent célèbres sous le nom de Girondins, parut, dès les premières séances, destiné à entraîner l'assemblée hors des voies de la modération. Ils ne tardèrent pas à faire adopter successivement des mesures qui élargirent la rupture entre la Révolution et ses principaux adversaires; mais le sujet de cette histoire ne comporte pas de donner le détail des événements qui se passaient à l'intérieur de la France, et il suffira de rendre compte des actes qui eurent une influence directe sur les relations extérieures.

Dès le 28 octobre, un décret requérait le comte de Provence d'avoir à rentrer dans le royaume, et, le 9 novembre, un nouveau décret déclarait suspects de conjuration contre la patrie les Français réunis au-delà des frontières du royaume; s'ils étaient encore en état de rassemblement au 1er janvier 1792, ils devaient être poursuivis comme coupables de conjuration et punis de mort; les revenus des condamnés par contumace seraient pendant leur vie perçus au profit de la nation, sans préjudice toutefois du droit des femmes, des enfants et des créanciers. Les

revenus des princes français absents étaient séquestrés, et les fonctionnaires civils et militaires absents étaient déclarés déchus de leurs places et de leurs traitements. Les Français qui, hors du royaume, embaucheraient des Français pour les rassembler sur les frontières seraient punis de mort. Un des derniers articles chargeait le comité diplomatique de proposer les mesures que le roi serait prié de prendre, au nom de la nation, à l'égard des puissances qui souffraient sur leur territoire les rassemblements de Français fugitifs.

Louis XVI, en accordant sa sanction au décret du 28 octobre, qui n'était que comminatoire, ne put se déterminer à la donner à celui du 9 novembre qui frappait si durement l'émigration tout entière, et qui, par des menaces de mort, préludait aux mesures sanguinaires de la Convention. Il fit connaître à l'assemblée qu'il usait en cette circonstance du droit de veto reconnu par la constitution, mais, en même temps, il rendit publics divers documents qui témoignaient de la désapprobation qu'il donnait à l'émigration. C'étaient trois lettres adressées, la première à Monsieur, le 10 octobre, les deux autres à Monsieur et au comte d'Artois, le 11 novembre, veille du jour où la sanction était refusée, et de plus, une proclamation aux émigrés, en date de ce dernier jour. L'esprit de ces pièces était le même : c'était un appel pressant aux Français qui

étaient sortis du royaume pour les engager à rentrer dans leur patrie, où leurs projets contribuaient à entretenir une agitation funeste. Le roi n'y dissimulait pas qu'il ne pourrait tarder longtemps à s'associer aux mesures sévères qui seraient prises contre ceux qui persévéreraient à se tenir éloignés de France.

En adressant à des frères des paroles aussi vives, Louis XVI n'avait pas à se faire violence, car la crainte que la reine partageait avec lui, de voir les émigrés rentrer de vive force en France, égalait presque celle que leur inspiraient les révolutionnaires.

Ainsi qu'auraient pu le faire préjuger les dispositions réciproques des esprits, les communications du roi produisirent peu d'impression sur ceux à qui elles étaient destinées; les deux princes répondirent qu'ils ne pouvaient obéir à des ordres évidemment arrachés par la violence. En même temps, on répandait à Coblentz une parodie injurieuse de la proclamation adressée par la Législative à Monsieur pour le sommer de rentrer dans le royaume (1).

Cette insolente raillerie donnait la mesure de l'esprit qui régnait parmi les émigrés, et ne pouvait émaner que de gens infatués, et convaincus qu'au premier coup de canon ils auraient raison de la Ré-

(1) Cette pièce se trouve au *Moniteur* du 18 décembre 1791.

volution, et rétabliraient facilement, et sans avoir à compter avec les hommes nouveaux, le régime dont ils déploraient la chute.

Il est difficile en effet d'exagérer le degré d'outrecuidance auquel étaient arrivés les émigrés rassemblés autour des princes. Jeunes pour la plupart, les hommes qui avaient quitté le sol natal dans l'espoir d'y rentrer les armes à la main, ne doutaient pas un instant du succès de leur entreprise. Fiers encore de leurs avantages sociaux si gravement compromis, ils n'imaginaient pas qu'on pût leur résister. Ceux d'entre eux qui avaient abandonné le service militaire, et on les comptait par milliers, croyaient avoir emporté avec eux toute la valeur française : ils étaient convaincus qu'eux absents, l'armée n'existait plus : ils oubliaient qu'un certain nombre de leurs camarades, soit par opinion, soit par des motifs personnels, étaient restés sous les drapeaux tricolores; que les troupes étaient pleines de sous-officiers, jeunes, capables, ambitieux, très-propres à porter l'épaulette, et très-ardents à défendre l'ordre nouveau qui leur ouvrait une carrière fermée pour eux sous l'ancien régime; que les bataillons de garde nationale, recrutés parmi les hommes les plus belliqueux d'une nation belliqueuse, se formeraient vite à la guerre, et fourniraient rapidement un appui solide aux troupes de ligne. Mais ces considérations échappaient à ces têtes que n'avait pas mûries l'expé-

ience. Les événements qui venaient de se passer en Belgique les enivraient, et le maréchal de Bender, ce vieux soldat parvenu, qui avait si rudement remis sous le joug les insurgés flamands et brabançons, était le héros qu'on vantait à Coblentz.

Les émigrés ne se contentaient pas d'ailleurs de déclamer contre les révolutionnaires : ils établissaient entre eux les catégories les plus blessantes. Ceux qui avaient les premiers franchi la frontière se croyaient en droit de reprocher leur tiédeur aux retardataires, et ils les accablaient de dégoûts. Un d'entre eux peignait cette disposition insensée par un mot spirituel : « Quand deux émigrés se rencon- « trent, dit-il, ils s'épurent. » Bouillé lui-même ne fut pas à l'abri de ces absurdes procédés : on lui reprochait d'avoir trop longtemps pactisé avec les constitutionnels, et, de fait, il ne reçut aucun commandement dans l'armée émigrée, alors qu'il était certainement l'homme le plus capable de la diriger.

Décret de l'Assemblée contre les prêtres non assermentés.

De part et d'autre on se précipitait donc, avec une ardeur égale, vers les dernières extrémités. L'assemblée, sans se soucier d'exaspérer les ennemis de la Révolution, ne se montrait pas moins hostile aux prêtres qu'aux émigrés. Un décret avait été rendu, le 29 novembre, qui avait pour objet de priver de leurs pensions les prêtres non assermentés, les rendait responsables des troubles religieux qui surviendraient dans les communes qu'ils habitaient, et leur

interdisait la célébration publique du culte. Ces mesures avaient été provoquées par l'état d'irritation où avait jeté certaines populations le remplacement des prêtres catholiques par les constitutionnels. Dans l'ouest, en particulier, et surtout dans les départements de la Vendée et des Deux-Sèvres qui devaient être plus tard le théâtre d'une insurrection si redoutable, cette agitation avait pris des proportions menaçantes. L'Assemblée constituante, peu de temps avant de se séparer, avait cru devoir envoyer dans ces contrées deux commissaires, l'avocat bordelais Gensonné et le général Dumouriez, avec la mission d'examiner l'état du pays, et d'y rétablir la tranquillité publique. Leur rapport, fait à l'Assemblée législative, n'avait été rien moins que rassurant; ils avaient représenté les habitants comme profondément divisés par la différence des opinions religieuses, la très-grande majorité montrant un attachement invariable au culte de leurs pères, et obéissant aveuglément aux instructions des prêtres non assermentés, qui prêchaient le plus entier éloignement pour les constitutionnels. Des dénonciations analogues parties d'autres points du territoire venaient corroborer les rapports des commissaires de la Vendée, et excitaient l'irritation des amis de la Révolution contre la résistance si légitime des catholiques. Le décret du 29 novembre fut l'expression de leur colère.

Suite du différend entre l'Empire et la France au sujet des princes possessionnés.

A peu près simultanément, l'assemblée délibérait sur le rapport que le comité diplomatique lui avait fait conformément au décret contre les émigrés. Comme si elle avait voulu braver à la fois tous ses ennemis, elle décidait par un décret (27 novembre) qu'une députation de vingt-quatre de ses membres se rendrait chez le roi ; elle lui déclarerait que l'assemblée regardait comme essentiellement convenable aux intérêts de la nation que le roi requît les électeurs de Trèves et de Mayence, et les autres princes de l'empire qui avaient accueilli les Français fugitifs, d'avoir à dissiper leurs rassemblements, et à empêcher leurs enrôlements, sous peine de voir la France soutenir par la voie des armes l'exécution de ses justes réclamations. Le décret ajoutait que, par sa déclaration, l'assemblée entendait « mettre le roi à même de « prouver à la cour impériale, à la diète germanique « et à l'Europe, que ses intentions et celles de la na« tion française ne faisaient qu'une ; » il se terminait par la demande de voir aboutir promptement les négociations entamées avec les princes allemands possessionnés en France, conformément aux décrets de la Constituante, et il attribuait les lenteurs de cette affaire aux mauvaises dispositions des agents diplomatiques, dont le changement était urgent.

Léopold n'avait pas attendu cet ensemble de votes menaçants pour se convaincre que l'assemblée était animée de passions peu compatibles avec le repos de

l'Europe, et les espérances qu'il avait pu concevoir, sur les promesses des Feuillants, allaient tous les jours s'affaiblissant. Il ne crut pas pouvoir tarder plus longtemps à porter à la connaissance du roi des Français les énergiques résolutions prises par le corps germanique, et, le 3 décembre, il adressait à Louis XVI une lettre dans laquelle il protestait, au nom de l'empire comme au sien propre, contre la violation des droits des princes possessionnés, et annonçait la résolution formelle de leur porter tous les secours qu'exigeaient la dignité de la couronne impériale et le maintien des constitutions publiques de l'empire, s'ils n'obtenaient pas réintégration plénière et conforme aux dispositions des traités.

Léopold joignait à cet office deux pièces importantes. La première était la ratification du conclusum voté par la diète, au mois d'août précédent, relativement à l'affaire des princes possessionnés. L'empereur y disait qu'il avait ajourné sa ratification, dans l'espoir qu'il serait fait droit aux réclamations de l'empire, avant l'acceptation définitive de la nouvelle constitution, mais que, comme il n'en avait pas été ainsi, il déclarait que ni l'empire ni l'empereur n'auraient aucun égard aux dispositions que certains princes, tels que le duc des Deux-Ponts, le duc de Wurtemberg et le prince de Löwenstein Wertheim, avaient montré à accepter une indemnité pécuniaire,

et que les décrets rendus par l'Assemblée nationale étaient une violation de la souveraineté territoriale de l'empire. Il ajoutait que la lettre qui lui avait été adressée, peu de mois auparavant, dans une forme inusitée (elle était, nous l'avons dit déjà, rédigée en français et non en latin), n'avait pas répondu à son attente, parce qu'elle tendait à établir que les terres des possessionnés étaient si parfaitement soumises à la souveraineté du roi qu'il pouvait en disposer librement, sauf indemnité. Il terminait en protestant, tant en son nom qu'en celui de l'empire, contre les décrets de l'Assemblée nationale, et en déclarant qu'il se serait déjà empressé de donner aux princes lésés tous les secours en son pouvoir, s'il n'avait espéré accommoder amiablement ce différend.

La seconde pièce, jointe à l'office impériale, était un *monitoire* adressé aux directeurs des cercles pour les inviter à empêcher la circulation des écrits séditieux, et à prévenir toute perturbation de l'ordre public.

Entre les dispositions de l'assemblée et les réclamations si vives de l'empereur, Louis XVI pouvait difficilement garder une attitude modérée. Il s'était d'ailleurs opéré dans son conseil des changements considérables; tous les dépositaires des anciennes traditions avaient été successivement éloignés des affaires, et les nouveaux ministres étaient loin d'être animés d'un même esprit.

Attitude des divers partis en France vis-à-vis des puissances étrangères.

C'est ici qu'il convient de bien distinguer les diverses influences françaises qui cherchaient à agir, en sens contraire, sur les cabinets européens, et de dire l'accueil qu'elles y rencontraient.

Les émigrés, ayant pour chefs reconnus les frères du roi, et en réalité pour homme d'État M. de Calonne, voulaient rétablir l'ancien ordre de choses en France. En vain le roi, à plusieurs reprises, avait-il fait connaître ses intentions à ses frères et leur avait-il demandé de modérer leur ardeur; ils n'avaient tenu aucun compte de ses injonctions. Ils continuaient à suivre une politique particulière, et leurs efforts près des cours étrangères tendaient à la fois à faire reconnaître le comte de Provence comme régent, à obtenir des secours pécuniaires, et à hâter l'invasion de la France par les armées étrangères. Ils avaient des agents accrédités partout où ils le croyaient utile. A Stockholm, le baron des Cars entretenait les bons sentiments de Gustave à leur égard. A Madrid, le duc d'Havré avait pour mission de mettre en mouvement le gouvernement espagnol dont la bienveillance était réelle, mais inerte. A Pétersbourg, le comte Valentin Esterhazy, descendant d'un de ces magnats hongrois réfugiés jadis en France après leur révolte contre la maison d'Autriche, devait maintenir Catherine dans les dispositions favorables qu'elle manifestait ouvertement pour l'émigration; cette princesse éprouvait certainement pour la situation du

roi une pitié sincère, mais elle s'indignait de son manque de résolution; elle pensait que dans leur dissentiment avec lui les princes avaient raison; elle savait, par expérience, qu'on ne se tire des positions critiques que par l'énergie, et elle était d'avis que ceux qui voulaient avoir recours aux armes avaient plus de chance de réussir que ceux qui attendaient tout du temps et de l'imprévu. Enfin, à Berlin, le baron de Roll était chargé de combattre auprès de Frédéric-Guillaume l'influence de l'empereur. Le roi de Prusse subissait en effet l'ascendant de son allié, mais il ne laissait pas de prêter parfois l'oreille aux paroles plus belliqueuses des émigrés. Quant à Léopold, on n'en espérait rien à Coblentz : il y faisait entendre des paroles sévères, de reproches, et blâmait durement la résistance aux volontés du roi.

En opposition avec la politique des princes, M. de Breteuil avait pour mission de faire prévaloir les idées qui, dans ce moment, étaient celles de Louis XVI et de Marie-Antoinette. Le système qu'il était chargé de soutenir était celui que la reine avait développé dans ses lettres à l'empereur et à M. de Mercy : amener l'Europe à une démonstration vigoureuse qui imprimerait aux Français une crainte assez grande pour les décider à se rallier autour du roi; empêcher ainsi la guerre; surtout mettre à néant les projets des émigrés, et prévenir à tout prix la reconnaissance de

Monsieur comme régent. Tel était le plan que devaient défendre en recevant de M. de Breteuil leurs instructions, à Berlin le comte de Caraman, à Madrid le duc de la Vauguyon qui avait récemment donné sa démission d'ambassadeur près la cour d'Espagne, à Pétersbourg le marquis de Bombelles, ancien ambassadeur à Venise.

Cette politique concordait avec celle des Feuillants, sinon dans les conséquences, au moins dans la conduite à tenir immédiatement. Barnave, les Lameth, Duport, tombés dans la nullité, après avoir joué un grand rôle, déçus dans leur ambition, effrayés des passions violentes qui se déchaînaient, étaient devenus des réactionnaires ardents. Ils reconnaissaient, comme avant eux Mirabeau, que le mouvement avait été trop loin, mais ils ne se sentaient pas cette force du génie qui avait permis au grand orateur de garder une si sage mesure dans ses projets de résistance; ils allaient à l'extrême dans l'emploi des moyens, et ne désapprouvaient pas la politique qui comptait surtout pour rétablir l'ordre sur la salutaire terreur qu'inspireraient les menaces de l'étranger. M. de Montmorin inclinait vers les mêmes idées. Ce fidèle serviteur qui, avec plus de dévouement que d'habileté, avait cherché à amener une transaction entre la révolution et la royauté, avait dû quitter le ministère (novembre), mais le roi le consultait encore. Son successeur au département des affaires

étrangères, M. Delessart, avait des vues semblables.

La différence entre les Feuillants et M. de Breteuil était que celui-ci voulait rétablir l'ancien pouvoir royal, en accordant, comme extrême concession aux exigences du temps, les réformes promises par la déclaration du 23 juin 1789, tandis que les Feuillants restaient partisans de la monarchie constitutionnelle, et tendaient seulement à modifier la constitution de 1791, en donnant au souverain plus d'autorité. Entre ces deux avis, Louis XVI flottait; mais, si par un jeu de la fortune la force était revenue en ses faibles mains, c'est, suivant toute apparence, vers M. de Breteuil qu'il eût penché, car c'était le représentant des idées que son éducation première lui avait données, et que, malgré les cruelles leçons de l'expérience, il n'avait pas assez de vigueur dans l'esprit pour modifier.

Le cabinet de Vienne trouvait la politique des Feuillants la plus sage. L'empereur, Mercy, et surtout Kaunitz, étaient convaincus de l'impossibilité du retour à l'ancien régime; ils croyaient que, s'il fallait rendre au monarque un pouvoir suffisant dans l'État, cette réaction salutaire devait s'opérer par le mécontentement que le désordre extrême amènerait nécessairement en France. Dans leur pensée, la crainte d'une guerre étrangère devait influer sur ce mouvement de l'opinion, si surtout les puissances, dans leurs menaces, appuyaient sur leurs griefs pro-

pres, et ne paraissaient pas vouloir intervenir dans le gouvernement intérieur de la France.

L'accord qui existait en fait entre les Feuillants et la cour d'Autriche, accord que les communications secrètes de la reine avec l'empereur et M. de Mercy avaient pour résultat de maintenir, fut connu vaguement du public. De là naquirent ces accusations violentes portées contre le comité autrichien, qui eurent un résultat fatal pour presque tous ceux contre qui elles furent dirigées. Il fallait toutes les passions aveugles des partis pour représenter comme les ennemis les plus dangereux de la Révolution les hommes qui, en réalité, voulaient amener une sage transaction, et concilier l'existence de la monarchie et l'application des principes nouveaux. Sans doute ils eurent le tort d'entretenir avec une cour étrangère des rapports que les bonnes intentions réciproques ne suffisaient pas à justifier, mais étaient-ils des traîtres? ne doit-on pas, au contraire, plaindre en eux les victimes d'une patriotique pensée?

A côté des Feuillants et partageant leurs vues à l'intérieur, mais différant complétement d'eux sur la conduite à tenir vis-à-vis de l'étranger, un certain nombre de jeunes gens appartenant à la minorité de la noblesse désiraient vivement la guerre. Ils y voyaient le seul moyen de rendre à la royauté, avec son prestige, la force qui l'abandonnait. Cette opinion était généreuse, mais, pour que ceux qui la profes-

saient eussent quelque chance de l'emporter, il eût fallu que Louis XVI fût un prince militaire, qu'il fût homme à se mettre lui-même à la tête de son armée, à se la concilier en partageant ses dangers et ses fatigues, et qu'il sût ainsi s'en faire un instrument puissant et sûr. Ce malheureux roi n'avait pas reçu l'éducation qui lui eût rendu facile le séjour des camps, et il avait pour l'effusion du sang une horreur respectable sans doute, mais déplacée chez un souverain qui doit savoir, à certains moments décisifs, exposer aux hasards des batailles la vie de quelques-uns pour le salut de tous.

Le chef apparent des constitutionnels belliqueux était un jeune et brillant officier, le comte de Narbonne; il venait d'être appelé au ministère de la guerre, et, avec l'ardeur naturelle à son âge et à sa profession, il préparait tout pour les hostilités prochaines. Son influence s'étendait dans le conseil jusque sur les affaires étrangères, et plus d'un des représentants officiels de la France fut choisi parmi ses amis politiques, en opposition à M. Delessart. Ainsi, dans certaines cours, on voyait à la fois un diplomate émigré, un agent de M. de Breteuil, et un ministre officiellement accrédité par le roi, et trois politiques différentes s'y disputaient l'influence.

Déjà Louis XVI avait fait des démarches auprès de l'empereur et des princes voisins de la France,

pour leur demander de ne pas prêter leur appui aux émigrés, et de dissiper leurs rassemblements. Léopold n'avait pas eu à se faire violence pour satisfaire à ces réclamations, mais il n'en était pas de même de certains princes ecclésiastiques; l'électeur de Trèves, en particulier, avait répondu qu'il n'y avait dans ses États aucun rassemblement d'émigrés en corps d'armée; qu'aucune loi de l'empire n'interdisait de donner asile à la noblesse française proscrite et fugitive; qu'au surplus le roi, en demandant le renvoi des gentilshommes français, n'agissait pas librement.

A Worms, et dans l'électorat de Mayence, le prince de Condé continuait à former publiquement une armée; dans la partie allemande de l'évêché de Strasbourg, sous les auspices du cardinal de Rohan, le vicomte de Mirabeau, frère du grand orateur et un des membres les plus fougueux de la droite de la Constituante, organisait une légion; enfin, dans l'électorat de Trèves, se groupaient autour des frères du roi le plus grand nombre des hommes décidés à rentrer en France les armes à la main.

En présence de pareils faits d'un côté, et des dispositions véhémentes qu'ils entretenaient chez les amis de la Révolution, le roi se crut obligé de rompre le silence. Il se rendit à l'assemblée (14 décembre) et y prononça un discours menaçant. Il exposa toutes les démarches, tous les efforts qu'il avait faits pour

détourner les États voisins de donner leur appui aux émigrés et pour obtenir leur dispersion. Il ajouta que l'empereur avait fait droit à ses réclamations, mais qu'il n'en avait pas été de même d'autres princes. En conséquence il annonçait qu'il faisait sommer l'électeur de Trèves, sous peine d'être regardé comme ennemi de la France, d'avoir à disperser avant le 15 janvier les attroupements des Français réfugiés; il ajoutait qu'il écrirait à l'empereur, pour lui demander d'employer ses bons offices, et au besoin son autorité, pour faire cesser une obstination aussi funeste; qu'enfin, si ces réclamations n'étaient pas écoutées, il ne resterait plus qu'à proposer la guerre.

A peine le roi s'est-il retiré au milieu des acclamations enthousiastes de l'assemblée, que Narbonne monte à la tribune; il annonce qu'il fait tous les préparatifs nécessaires pour combattre; que trois armées, sous les ordres des généraux Rochambeau, Luckner et La Fayette, vont se réunir sur les frontières du nord et de l'est, et qu'il part lui-même pour inspecter les troupes, et visiter les places fortes.

Le lendemain la Législative votait une adresse approbative au roi, où elle « promettait à l'Europe éton-
« née le spectacle nouveau de ce que peut un grand
« peuple outragé, dont tous les bras seront mus par
« tous les cœurs et qui, voulant fortement la justice
« et la paix, combattra lui-même ses ennemis. »

Peu de jours après, les journaux annonçaient le remplacement des membres du corps diplomatique dont les opinions pouvaient justifier les défiances exprimées précédemment par l'assemblée. Louis XVI profita de la satisfaction causée au parti révolutionnaire par son attitude pour opposer son veto (19 décembre) au décret rendu contre les prêtres, et user encore une fois de cette prérogative constitutionnelle qui excitait de si ardentes colères chez les démagogues.

Cependant la question de la guerre était devenue l'objet des préoccupations générales, et avait jeté le public dans une émotion qu'il n'était que trop disposé à ressentir. Dans les clubs, et particulièrement aux Jacobins, dont l'influence allait toujours grandissant, l'opportunité d'une rupture avait donné lieu à des débats très-vifs, dans le cours desquels avait apparu la scission qui devait toujours s'élargir entre les Montagnards et les Girondins. Ces derniers voulaient passionnément la guerre; à ce moment, ils étaient poussés par le vent qui soufflait, et ils étaient les chefs reconnus de la Révolution. Pendant une année, ils étaient destinés à occuper la première place, pour être dépassés à leur tour par de plus violents qu'eux. Mais dans ce premier moment d'espérance, ils avaient l'ardeur d'hommes qui touchent au succès, ils ne doutaient de rien, et la guerre avec l'Europe était une idée qui plaisait à leurs esprits

déclamateurs, et ignorants des terribles conséquences des choses. Presque tous très-jeunes, ils dédaignaient les leçons de l'expérience, et à la suite de Condorcet, un de leurs oracles, ils croyaient fermement que le genre humain était entré pour ne plus reculer dans la voie du progrès indéfini.

L'un d'eux devait exercer, tant que son parti aurait de l'influence, une action considérable sur les rapports avec les puissances étrangères : c'était le journaliste Brissot. Plus âgé que la plupart de ses amis, il avait passé dans la misère les premières années de sa jeunesse; aux expédients pour vivre, il avait été chercher fortune en Angleterre et aux États-Unis. A Londres, il avait été en rapport avec une bande de misérables qui, en fabriquant des libelles contre les personnes les plus éminentes du continent, s'efforçaient de faire acheter à haut prix leur silence. Bien qu'il n'ait jamais été péremptoirement établi que Brissot eût pris part à ces ignobles manœuvres, il suffisait qu'il eût eu des relations avec un homme aussi décrié que le pamphlétaire Morande, pour que sa considération fût fortement entachée, et sa probité véhémentement accusée par ses adversaires. A travers les péripéties d'une vie si agitée, il avait contracté contre l'ancien régime une haine implacable, qu'il unissait à des idées sentimentales sur la fraternité des peuples puisées à l'école de Rousseau ; en proie aux passions révolutionnaires les plus violentes, Brissot.

il n'avait jamais dissimulé ses opinions républicaines. Dans ses voyages, il avait acquis quelques notions des rapports internationaux, et, au milieu d'hommes ignorants et dédaigneux de ce genre de connaissances, il était tout naturellement appelé à diriger la politique étrangère de la Gironde. Membre du comité diplomatique de l'Assemblée, il en devint promptement l'homme le plus important. Il ne fallait pas d'ailleurs un grand génie pour pousser à une guerre inévitable une nation ivre d'enthousiasme, et un médiocre déclamateur suffisait à cette tâche facile.

Discussion sur la guerre aux Jacobins.

Par un contraste singulier, un certain nombre de ceux qui furent plus tard les Montagnards, répugnaient à la rupture de la paix. Robespierre surtout se signalait par la netteté de son opposition aux projets belliqueux de la Gironde. Cet homme, destiné à une si sinistre renommée, était moins dépourvu d'esprit politique que ses adversaires, et plus capable de calculer les suites de ce qu'il entreprenait. C'est à la tribune des Jacobins que la lutte s'engagea. Là, Robespierre, appuyé par Danton et Billaud-Varennes, soutint que c'était une grande imprudence aux patriotes de pousser à une guerre qui serait conduite par un pouvoir ennemi de la Révolution et prêt à la trahir; la lutte inévitable avec les rois devait être remise à une autre époque, et le fond de sa pensée, qu'il n'expliquait qu'à mots

couverts, était qu'il fallait s'occuper exclusivement de l'intérieur, pousser la révolution à ses conséquences extrêmes, et ne pas se créer de nouveaux embarras, en rompant avec les souverains étrangers; il serait temps plus tard d'en avoir raison. Si, parmi les membres du club des Jacobins, l'avis de Robespierre était adopté par ceux qui commençaient à le reconnaître pour chef, dans le public les applaudissements furent pour Brissot; il parlait le langage des passions aveugles du moment, et dès lors, il fut un des principaux meneurs du parti républicain, jusqu'au jour où, dépassé lui-même, il devint impopulaire, puis alla suivre sur l'échafaud ceux qu'il y avait envoyés, et y précéder ceux qui l'y poussaient.

Ce n'était pas aux Jacobins seulement que l'orateur girondin donnait cours à ses déclamations belliqueuses, il s'y livrait aussi à la tribune de l'Assemblée. Lors de la discussion du décret qui accordait les fonds nécessaires pour les préparatifs de guerre, il avait demandé, en termes très-violents (29 décembre), que le roi fût tenu de rompre tout rapport avec les cours de Stockholm, de Madrid, de Rome et de Pétersbourg. L'Assemblée ne l'avait pas suivi dans cette voie extrême, et s'était bornée à voter les crédits demandés.

Cependant les hommes qui, avec Narbonne, voulaient à la fois la guerre et la monarchie, n'imitaient pas les révolutionnaires de la trempe de Brissot, et ne

perdaient pas toute mesure; ils songeaient aux conditions de la lutte et aux avantages qu'il y aurait à la restreindre. Pour atteindre leur but, ils pouvaient compter sur le concours d'auxiliaires efficaces, quoique obscurs. Dans tous les États où il existe une administration fortement constituée, des traditions puissantes existent, se transmettent d'une génération de fonctionnaires à une autre, et leur intégrité est protégée par des défenseurs à la fois nombreux et insaisissables. Cette force de résistance qu'opposent les corps aux innovations, plus d'un homme éminent s'est brisé à vouloir la combattre. Le ministère des affaires étrangères avait eu jadis un système conçu par les politiques de génie qui ont fondé la grandeur de notre patrie, et les générations successives des diplomates français s'étaient imprégnées de leur esprit. Mais, par la conclusion du traité de 1756, la France, en devenant l'alliée de l'Autriche, son ennemie séculaire, avait renoncé à tous les anciens errements. Un changement aussi complet dans les combinaisons du cabinet de Versailles ne s'était pas opéré sans soulever un mécontentement profond chez les dépositaires de la tradition diplomatique : ils avaient vu une espèce de trahison dans une conduite qui renversait toutes leurs idées. Le résultat immédiat de l'alliance autrichienne avait d'ailleurs été de nature à justifier leur mécontentement. La guerre de Sept ans fut peut-être la plus tristement

soutenue et la plus funeste en désastres de toutes celles dans lesquelles la France ait été engagée. On ne tint pas assez compte, en en appréciant les funestes résultats, des circonstances fortuites qui avaient amené nos revers, et surtout de la présence de deux grands hommes, Frédéric II et Chatam, dans les rangs ennemis, alors que nous n'avions que des généraux et des hommes d'État médiocres. Le triste rôle que nous jouâmes lors du premier partage de la Pologne, et les ménagements excessifs gardés alors vis-à-vis de Marie-Thérèse, ne firent qu'encourager le parti anti-autrichien qui comptait des partisans jusqu'auprès du roi.

Louis XV avait assez d'esprit pour comprendre les inconvénients du nouveau système, et pas assez de caractère pour être inébranlable dans la ligne qu'il avait une fois adoptée : à côté de sa diplomatie officielle, il avait entretenu une diplomatie secrète que dirigeait dans des voies opposées un personnage habile et attaché aux vieilles maximes, le comte de Broglie, et, sous ses ordres, un homme blanchi dans les bureaux du ministère des affaires étrangères, et consommé dans la connaissance des rapports internationaux de la France, le publiciste Favier. Cette combinaison bizare d'un roi absolu contrecarrant sourdement ses agents publiquement accrédités, n'était pas un des moindres symptômes de la profonde décadence où était tombée la monarchie de

Louis XIV, sous un prince indolent et égoïste.

A l'avénement de Louis XVI, M. de Vergennes avait continué, quoiqu'en la modérant, la politique autrichienne de ses prédécesseurs, et il en avait recueilli le fruit lors de la guerre que termina le glorieux traité de 1783. Néanmoins la vieille opposition avait survécu, et Marie-Antoinette en fut la victime. Dès son arrivée en France, elle avait été considérée comme le gage vivant d'une alliance dont la durée serait désormais aussi longue que la vie d'un roi de vingt ans ; tous ceux qui déploraient la conduite suivie depuis quelques années accueillirent donc avec défiance la jeune princesse, et, à leur tête, Mesdames, filles de Louis XV, très-attachées aux traditions de leur maison, se montrèrent peu bienveillantes pour leur nouvelle nièce. C'est de leurs entours que partirent les premières calomnies dirigées contre « l'Autrichienne ».

Plus tard les révolutionnaires, qui craignaient en la fille de Marie-Thérèse un caractère plus ferme que celui du roi, lui déclarèrent une guerre acharnée. Ainsi les adversaires de l'alliance autrichienne d'une part, les partisans exaltés des idées nouvelles de l'autre, se trouvèrent unis contre la jeune reine. Les premiers par conviction politique, les seconds par haine de sa sœur, dirigèrent contre l'Empereur toutes les colères populaires.

A la chute de M. de Montmorin, dernier héri-

tier des doctrines de M. de Choiseul, les hommes du métier restés fidèles à la tradition de Richelieu et de Louis XIV crurent l'occasion venue de rompre définitivement une alliance détestée, et de renouer celle qui avait autrefois existé avec la Prusse. Dans cette pensée, il fut décidé, au moment où le roi prononçait un discours belliqueux, qu'un effort serait tenté à Berlin pour détacher Frédéric-Guillaume de Léopold. Donner une vie nouvelle à la ligue anti-autrichienne qui avait jadis existé entre le grand Frédéric et Louis XV, telle était la combinaison qu'avec un rare esprit de suite s'appliquèrent à faire triompher, à travers les péripéties de la Révolution, des hommes qui, dans l'obscurité des bureaux, restaient, malgré les plus grands changements, fidèles aux idées dont ils avaient été imbus par leurs prédécesseurs. Quelques années plus tard, ils devaient réussir, mais une pareille tentative était prématurée à la fin de 1791 : à ce moment, la haine et le dédain pour la Révolution prévalaient chez les souverains sur les considérations politiques, et c'était se méprendre que de voir en Léopold le plus acharné d'entre eux. Si on en excepte Pitt, il était peut-être de tous les hommes d'État de l'Europe celui qui craignait le plus d'en arriver aux dernières extrémités.

Mission de M. de Ségur à Berlin.

Le comte de Ségur, qui avait acquis un grand renom d'habileté par le succès de sa mission près de

la grande Catherine, fut chargé de négocier à Berlin; il devait proposer l'alliance intime de la France, chercher à réveiller la vieille inimitié contre l'Autriche, dénoncer les vues ambitieuses de la Russie sur la Pologne; au besoin, il était autorisé à semer l'argent dans l'entourage du roi de Prusse pour rendre favorables à ses vues les personnes qui avaient de l'influence sur ce prince. Mais l'envoyé français ne trouva qu'un accueil glacial. Lors de son audience de réception, le roi lui dit : « N'attaquez pas l'Au« triche, laissez en paix l'Allemagne, et je ne vous « ferai pas la guerre, » paroles qui n'étaient qu'à moitié pacifiques, prononcées quelques jours après les menaces dirigées officiellement par Louis XVI contre l'Empereur et le corps germanique. A la cour, tous les égards étaient pour les émigrés; la reine, après avoir reçu du roi l'instruction d'accueillir froidement M. de Ségur, s'y conforma en disant que jamais ordre ne lui avait moins coûté à suivre. Enfin les ministres se renvoyaient le diplomate français; aucun ne voulait traiter sérieusement avec lui. Une seule personne lui témoigna quelque bienveillance, c'était le vieux prince Henri : toujours imbu des idées du XVIIIe siècle, naturellement porté par ses goûts vers la France, mécontent de la nullité dans laquelle il languissait depuis le commencement du règne, il était assez naturel qu'il se montrât bien disposé pour le représentant des principes nouveaux,

et d'une politique opposée à celle que suivait son neveu.

Toutefois, malgré ces premiers déboires, M. de Ségur put continuer à rester à Berlin : l'accord était parfait en ce moment entre les cours de Vienne et de Potsdam, et elles s'entendaient pour ne pas précipiter la guerre. L'envoyé français se flatta donc d'obtenir promptement le désarmement des émigrés, l'ouverture de négociations amiables avec les princes possessionnés, et l'assurance que la Prusse n'attaquerait pas la France, si la France n'attaquait pas l'Autriche. Mais, lorsqu'enhardi par quelques paroles pacifiques, il osa parler d'une alliance aux conditions qu'il plairait à Frédéric-Guillaume d'imposer, l'accueil fut tel qu'il acquit la certitude que le cabinet de Berlin suivrait exactement la même ligne que celui de Vienne, et, convaincu de l'inutilité de sa mission, il demanda et obtint son rappel.

Mission de M. de Custine à Brunswick

En même temps que M. de Ségur était envoyé en Prusse, une négociation était entamée, qui se rattachait étroitement à la sienne. Il ne s'agissait de rien moins que de proposer au duc de Brunswick le poste de généralissime, avec la perspective de jouer en France un rôle prépondérant. Le penchant que ce prince avait toujours montré pour l'alliance française permettait d'espérer une réponse favorable. Un jeune homme qui annonçait des facultés précoces, le comte de Custine, fils d'un officier général distingué mem-

bre de la minorité de la noblesse de l'Assemblée constituante, fut choisi pour aller faire cette offre. Il n'est pas impossible même que sa mission ne se rattachât à un projet beaucoup plus hardi attribué à quelques Girondins et à Sieyès, alors très-lié avec eux, à savoir la conservation de la royauté, en changeant la dynastie, et en transportant la couronne sur la tête du meilleur élève du Grand Frédéric (1).

Quoi qu'il en soit de cette accusation, ce prince accueillit l'envoyé français avec une politesse qui prouva qu'il n'était pas insensible à l'hommage rendu à sa valeur, et qu'il ne partageait pas les passions violentes qu'excitaient chez beaucoup de souverains les événements révolutionnaires; mais il déclina péremptoirement la proposition qui lui était faite, en alléguant qu'il ne voulait pas exposer à des chances inconnues la position assurée qu'il devait autant à son mérite qu'à sa naissance.

Première mission M. de Talleyrand Londres.

Les hommes qui dirigeaient momentanément la politique de la France ne voulaient pas seulement conquérir l'alliance de la Prusse, ils espéraient aussi s'assurer de la neutralité bienveillante de l'Angleterre. Ils envoyèrent à Londres, pour l'obtenir, un

(1) Le fait est affirmé dans les notes laissées par Mallet-Dupan, très au courant des affaires à cette époque; dans les *Mémoires secrets du comte d'Allonville;* enfin, mais avec une certaine réserve, dans les *Mémoires du général Lafayette.* Si cette intrigue n'a pas existé, il est certain du moins que beaucoup de contemporains ont cru à son existence.

personnage qui partageait les vues de M. de Narbonne, M. de Talleyrand-Périgord, qui débuta ainsi dans la carrière où il devait paraître si longtemps et avec tant d'éclat. Évêque d'Autun, et membre de la minorité du clergé à l'Assemblée constituante, il était un des quatre prélats qui avaient prêté serment à la constitution civile du clergé; puis il avait sacré les évêques intrus, et, après avoir porté ce dernier coup au sacerdoce dont il avait été l'un des chefs, il avait abjuré complétement le caractère ecclésiastique.

Par une singularité digne de remarque, cette union de la France et de l'Angleterre, but de sa première mission, M. de Talleyrand ne la cimenta qu'à la fin de sa vie. Après bien des années écoulées, à la suite de la révolution de Juillet, il revint à Londres comme ambassadeur, et contribua puissamment à établir cette alliance, nouvelle dans notre histoire, mais bien justifiée, puisqu'elle a survécu à tant de difficultés, de crises européennes et de révolutions, et que l'héritier même du captif de Sainte-Hélène s'en est montré le jaloux conservateur. S'il est permis de parler des opinions de l'homme politique le plus souple peut-être des temps modernes, on peut dire que M. de Talleyrand était à l'extérieur partisan de l'accord avec l'Angleterre, et royaliste constitutionnel à l'intérieur; sans doute, il y a eu des éclipses, mais en y regardant de près on voit

que telles étaient les idées qui ont dirigé sa conduite, lorsqu'il n'a pas été dominé par les circonstances. Il avait été lié avec Mirabeau, et il est resté au fond son élève. Quand il contribuait plus que personne à la première restauration des Bourbons et à la Charte, que faisait-il autre chose qu'établir le gouvernement qu'avait voulu fonder, vingt ans plus tôt, l'éloquent tribun? Suivant toute apparence, sans qu'on puisse toutefois l'affirmer, c'est dans les entretiens de ce grand homme que l'évêque d'Autun se convainquit des avantages qu'aurait pour le monde l'union des deux plus grandes nations civilisées. En effet, lorsqu'on lit les écrits de Mirabeau, et qu'on se rend compte de ses vues sur la politique étrangère, l'une des études favorites de sa jeunesse, on acquiert la certitude que ce puissant esprit avait conçu tout ce qu'aurait de fécond l'accord des deux peuples qui marchent en tête des autres par le droit de la richesse comme par celui de l'intelligence. Mais avant que la folie d'une rivalité funeste fût comprise, et que ce fût un lieu commun de la proclamer, il fallait encore que la guerre la plus longue, la plus ruineuse et la plus meurtrière vînt, en ensanglantant la terre et la mer, donner à des passions aveugles une dernière et solennelle leçon.

Comme, en vertu de la Constitution, aucun des membres de la Constituante ne pouvait, pendant les deux ans qui suivraient l'expiration de leur mandat,

remplir de fonctions à la nomination du roi, M. de Talleyrand ne revêtit aucun caractère officiel; l'objet de son séjour à Londres était cependant bien connu. Il entra en rapports avec lord Grenville; il était autorisé à lui proposer la cession de Tabago aux Antilles, la démolition des travaux commencés à Cherbourg; il pouvait s'avancer même jusqu'à consentir à l'abandon des îles de France et de Bourbon. Malgré ce que ces offres avaient de tentant, il ne put rien obtenir que l'assurance d'une froide neutralité. Le lord resta sèchement laconique, et, en parlant du diplomate français à ses amis, il se borna à dire qu'il avait eu affaire à un homme profond et dangereux. L'accueil de M. Pitt ne fut pas plus encourageant, il ne vit qu'une fois M. de Talleyrand, et ne fit aucune allusion à des relations qu'ils avaient eues jadis dans un voyage que le fils de lord Chatam avait fait en France, dans sa première jeunesse. A la cour, le roi mit du soin à témoigner peu d'égards à un homme dont la récente conduite lui était déplaisante, et la reine lui tourna le dos avec affectation : dès lors, il fut exilé à peu près de tous les salons de l'aristocratie, comme l'agent redoutable d'une secte subversive. Il retourna à Paris, sans avoir obtenu aucun résultat.

La réserve malveillante que le cabinet anglais venait de montrer vis-à-vis de M. de Talleyrand était d'ailleurs parfaitement d'accord avec l'esprit d'hos-

tilité que le gros de la nation commençait à témoigner à l'égard de la France. Sans doute, au-delà du détroit, la Révolution comptait des amis, et un certain nombre d'hommes auraient voulu en voir les principes triompher, mais ce n'était là qu'une faible minorité, et le sentiment public se prononçait vivement contre elle. Une preuve manifeste venait d'en être donnée peu de mois auparavant. A Birmingham, les partisans des idées nouvelles, appartenant, pour la plupart, aux sectes dissidentes, avaient eu la pensée de célébrer par un banquet le second anniversaire de la prise de la Bastille. Cette démonstration, loin de plaire à la majorité des habitants, avait excité les fureurs de la populace; elle avait démoli la maison où avait eu lieu le banquet, puis pendant quatre jours elle s'était livrée aux excès les plus graves contre les propriétés des principaux dissidents; leur église avait été brûlée ainsi que la maison, les collections précieuses et la bibliothèque du plus éminent d'entre eux, le docteur Priestley, dont le nom est resté célèbre par les découvertes importantes qu'il a faites en chimie, mais qui se signalait par des opinions démocratiques, et venait de publier une réponse véhémente au livre de Burke.

Le gouvernement anglais partageait cette malveillance pour la France révolutionnaire, mais il ne croyait nullement qu'il serait promptement engagé contre elle dans une lutte à outrance. En ouvrant la

session de 1792 (31 janvier), le roi Georges témoigna le ferme espoir que la paix serait maintenue, et que les forces de terre et de mer pourraient être diminuées, ainsi que les impôts. La discussion de l'adresse fut favorable au ministère. Fox, dans un des discours les plus éloquents qu'il ait prononcés, attaqua vivement la politique étrangère du cabinet : il ne put empêcher qu'une approbation complète ne fût donnée aux négociations qui avaient amené la paix entre la Turquie et la Russie. Après ce succès, Pitt vint proposer le budget à la chambre, et, à cette occasion, exposa, avec une clarté incomparable, la situation financière. Il ne laissa aucun doute sur la continuation de la paix. Toutes les mesures qu'il proposait, en effet, témoignaient de la sincérité de sa conviction. Les recettes avaient continuellement augmenté, grâce à la prospérité générale, et s'étaient élevées depuis la conclusion de la paix de 13 millions de livres sterling (325 millions en francs) à 16,730,000 livres (418 millions). En fixant la recette à venir à la somme de 16,200,000 livres (415 millions), moyenne des revenus des quatre dernières années, on obtenait encore un excédant sur les dépenses de 400,000 livres (10 millions). L'intention du ministre était de les appliquer moitié à l'amortissement, moitié à la diminution de certaines taxes. Il faisait entrevoir que le dégrèvement des contribuables ne s'arrêterait pas là, « car, » disait-il

avec un optimisme que les événements allaient si cruellement démentir, « bien qu'il soit difficile de « compter sur la prolongation de la prospérité ac« tuelle pendant quinze ans, cependant il n'y a ja« mais eu dans l'histoire de ce pays un moment qui « permît plus raisonnablement, d'après la situation « de l'Europe, d'espérer quinze ans de paix que le « moment présent. » Plein de cette confiance, il demandait encore à la chambre de diminuer de deux mille le nombre des matelots entretenus, et de ne pas renouveler le traité de subsides en vertu duquel le landgrave de Hesse mettait ses soldats à la disposition de la Grande-Bretagne. Pitt avait pensé à faire voter une réduction du taux de l'intérêt de la dette dans un bref délai, mais il remit l'exécution de ce projet à une prochaine session, et les circonstances qui survinrent l'ajournèrent indéfiniment.

Ainsi il résulte évidemment, non-seulement des discours de Pitt, mais encore de ses actes, qu'au commencement de 1792 la guerre lui paraissait improbable, et qu'à son sens, les troubles qui déchiraient la France devaient la réduire à l'impuissance, et être le gage le plus certain de la sécurité de l'Angleterre. Mais n'est-ce pas un juste sujet d'étonnement que de voir, à quelques mois d'une guerre gigantesque qu'il devait soutenir avec tant de passion, un si grand homme n'apercevoir aucun des signes précurseurs de l'orage?

Négociations entre la France et l'Empereur, et débats relatifs à la guerre.

Cependant les rapports entre la France et l'Autriche allaient s'envenimant. A la réception des déclarations menaçantes que lui envoyait le cabinet de Paris, l'électeur de Trèves avait demandé à l'empereur comme chef de l'empire de lui assurer la sécurité de ses frontières. Léopold répondit à cet appel, en faisant communiquer à l'ambassadeur de France par le chancelier de l'empire un office d'un style très-ferme (21 décembre). Voici quelle en était la substance : L'électeur s'était conformé aux règlements mis en vigueur dans les Pays-Bas autrichiens relativement aux rassemblements d'émigrés ; malgré cette mesure, il craignait encore l'effet des menaces dirigées contre lui. L'empereur, sachant par une expérience journalière que les intentions modérées du roi n'étaient pas suivies, avait donné des ordres au maréchal de Bender, commandant les forces impériales dans les Pays-Bas, de porter un secours efficace à l'électeur, s'il était attaqué. Il exprimait en terminant l'espérance que la France se garderait d'une agression qui entraînerait les suites les plus graves tant de la part « du chef et des États de « l'empire germanique que des autres souverains « réunis en concert pour le maintien et la tranquillité « publique, et pour la sûreté des couronnes. »

A cette communication, Louis XVI fit répondre que tout en faisant des vœux sincères pour la paix, il se verrait obligé d'employer la force des armes si, au

15 janvier, l'électeur de Trèves n'avait effectivement et réellement dissipé les rassemblements d'émigrés; et, le 31 décembre, l'office impérial et la réponse française étaient portés à la connaissance de l'assemblée qui accueillait avec applaudissements les paroles belliqueuses du roi, et renvoyait les pièces à l'examen du comité diplomatique.

Le lendemain (1er janvier 1792), encore toute émue de la séance de la veille, la Législative votait la mise en accusation des deux frères du roi, du prince de Condé, de M. de Calonne et de deux membres de la droite de l'Assemblée constituante, signalés comme les plus actifs parmi les émigrés : le marquis de Laqueille et le vicomte de Mirabeau.

Cependant, les nouvelles qui arrivaient d'Allemagne au ministère des affaires étrangères n'étaient pas d'une nature complétement rassurante. D'une part, il est vrai, Clément Wenceslas, par des notes en date du 1er et du 3 janvier, prenait l'engagement d'éloigner de son électorat de Trèves les corps militaires émigrés, et les recruteurs autres que ceux de l'empereur; il défendait de fournir aux Français des munitions et de laisser entrer des chevaux de remonte à eux destinés; il promettait aussi de se conformer aux règlements rendus par l'empereur relativement aux émigrés. Mais, à peu près en même temps, et évidemment par une démarche concertée avec l'électeur de Trèves (5 janvier), M. de Kaunitz pas-

sait une nouvelle note à M. de Noailles où il disait « que si, malgré les dispositions modérées et pru« dentes des princes de l'empire, de faire observer « les mêmes règlements qui étaient en vigueur dans « les Pays-Bas, le territoire germanique était violé, « l'empereur considérerait ce fait comme une dé« claration de guerre. » Presque au moment où cette pièce arrivait à Paris, le ministre de Prusse près la cour de France, le comte de Goltz, en remettait une à peu près identique à M. Delessart.

En présence de cet accord complet des deux grandes puissances allemandes, le ministre français resta dans la plus vive perplexité. Il était loin d'être aussi déterminé à la guerre que son collègue Narbonne, et il suffisait de faire connaître la vérité tout entière pour que la rupture fut immédiate. Il prit donc le parti de ne communiquer à l'Assemblée (6 et 8 janvier) que les nouvelles qu'il avait de Trèves, en tenant cachées les paroles des envoyés autrichiens et prussiens. Ces réticences, qui servirent plus tard de texte aux accusations portées contre lui, n'empêchèrent pas les passions belliqueuses de se déchaîner.

La guerre, et tout ce qui s'y rapportait, était devenue dès lors la principale préoccupation des esprits. Le 11 janvier, l'Assemblée accueillit avec faveur Narbonne qui lui rendait compte d'une rapide inspection faite par lui des places frontières et des troupes qui y étaient rassemblées. Le 14, l'un des Girondins,

Gensonné, vint faire un rapport au nom du comité diplomatique; voici quelles en étaient les conclusions : le roi serait invité à demander à l'empereur 1° de s'engager nettement à ne rien entreprendre contre la nation française et son indépendance; 2° à secourir la France en cas d'attaque, conformément au traité de 1756; si, au 10 février, l'empereur n'avait pas fait une réponse satisfaisante, la guerre serait déclarée, et le roi était invité à en hâter, dès le moment présent, les préparatifs. Après la lecture de cette pièce, un autre girondin, Guadet, vint prononcer à la tribune un discours d'une extrême violence : faisant allusion à ce qui avait transpiré des résultats de l'entrevue de Pilnitz, il proposa de déclarer infâme, traître à la patrie, coupable de lèse-majesté, tout Français qui prendrait part, directement ou indirectement, soit à un congrès dont l'objet serait d'obtenir une modification quelconque de la Constitution, soit à une médiation entre la nation et les rebelles insurgés, soit enfin à une composition avec les princes possessionnés d'Alsace. A peine avait-il cessé de parler que l'assemblée se livra à un de ces mouvements à la fois sincères et déclamatoires, qui étaient tout à fait dans le goût de l'époque députés et spectateurs des tribunes se levèrent av entraînement, et confondirent leurs serments fidélité à la Constitution.

La discussion ne fut pas cependant terminée

jour-là même, et, avant qu'elle fut reprise, M. Delessart put (16 janvier) communiquer des dépêches du ministre de France à Trèves, M. de Ste-Croix, annonçant que la dispersion des émigrés était réelle et complète, que les armes, les munitions, les approvisionnements seraient rendus, les marchés des fournitures résiliés, en un mot que l'intervention de l'empereur pour empêcher la réunion de tout attroupement de nature à altérer les rapports avec la France avait été efficace. Le lendemain, après le rapport qui fut fait sur cette communication, au nom du corps diplomatique, Delessart vint prononcer à la tribune quelques paroles de conciliation et rappeler à l'assemblée « que la guerre la plus juste et la moins « malheureuse est encore une source féconde d'in- « justices et de calamités. » Il ne produisit aucun effet, et Brissot, qui lui succéda, exalta les passions en prononçant une invective violente contre l'empereur. Convaincu que la Constitution ne pouvait tomber, et la république s'établir que par la guerre, le girondin, avec l'ardeur des passions haineuses et aveugles qui le dévoraient, voulait à tout prix amener un conflit. Le grief tiré du concours prêté aux émigrés lui faisant défaut, il appuya sur le concert menaçant, injurieux à la France, qu'avaient établi les puissances, et il conclut à la rupture de l'alliance de 1756 et au commencement des hostilités, si l'empereur ne donnait pas à la France avant le 10 fé-

vrier une satisfaction qui lui ôtat toute inquiétude. C'était en réalité la guerre immédiate, puisque le délai fixé était à peine suffisant pour écrire à Vienne, et en recevoir une réponse.

Toutefois, la discussion dura plusieurs jours, et elle fut interrompue par plusieurs délibérations relatives à d'autres objets, et notamment par le vote qui, conformément au décret antérieur du 7 novembre, déclara « Louis Stanislas-Xavier, prince français, déchu « de son droit à la régence. » Le 25 janvier seulement, une rédaction peu éloignée de celle de Brissot fut adoptée. Voici quelle en était la substance : L'assemblée, prenant en considération le traité signé le 25 juillet 1791 entre l'empereur et le roi de France, et notifié le 6 décembre à la diète, la circulaire impériale du 25 novembre, et l'office du chancelier de cour et d'État du 21 décembre, regardait l'empereur comme ayant enfreint le traité de 1756, et cherché à exciter, entre diverses puissances, un concert attentatoire à la souveraineté et à la sûreté de la nation. En conséquence, elle invitait le roi à demander à l'empereur « si, comme chef de la maison d'Au« triche, il entendait vivre en paix avec la nation « française, et renoncer à tout traité dirigé contre sa « souveraineté, son indépendance et sa sûreté. » Le roi était en outre invité à ajouter « qu'à défaut par « l'empereur de donner avant le 1er mars pleine et « entière satisfaction sur tous les points indiqués, le

« silence, ainsi que toute réponse évasive et dila-
« toire, serait considéré comme une déclaration de
« guerre. »

M. Delessart avait prévu le vote de l'Assemblée, et pour pouvoir mettre plus de modération dans ses paroles, il avait pris les devants. Dès le 21 janvier, il avait adressé à M. de Noailles une dépêche destinée à être communiquée au prince de Kaunitz. Cette pièce se ressentait de la situation embarrassée du ministre, et, bien qu'il y fut parlé en termes assez vifs du mécontentement causé au roi par la menace de faire marcher le maréchal de Bender au secours de l'électeur de Trèves, et par l'annonce du concert des souverains, certains aveux sur l'état intérieur de la France, sur les raisons qui, à une époque peu éloignée, avaient pu justifier l'intérêt de l'Europe pour le roi, ôtaient au langage la vigueur qu'eût inspirée au rédacteur un sentiment énergique de son droit. Le ministre terminait cependant en enjoignant à M. de Noailles de demander des explications : 1° sur l'office du 21 décembre; 2° sur l'intervention de l'empereur dans les affaires intérieures de la France; 3° sur ce que l'empereur entendait par le concert des souverains. Il ne dissimulait pas enfin que si les réponses n'étaient pas satisfaisantes sur ces trois points, la guerre pourrait en être la conséquence.

A la communication du décret du 25 janvier, le

roi put donc répondre par un message où, après avoir rappelé que la Constitution lui réservait le droit de poursuivre les négociations au dehors, et ne permettait au corps législatif de délibérer sur la guerre que sur sa proposition formelle, il annonçait qu'il avait déjà demandé à l'empereur des explications sur les points indiqués par l'Assemblée. Il ajoutait qu'il avait donné des ordres tels, qu'il serait possible d'entrer en campagne dans les six semaines, mais il terminait en disant que la guerre était un acte qui demandait les plus mûres réflexions, puisque, quel qu'en fut le résultat, elle impliquait le sacrifice d'un grand nombre de citoyens.

L'attitude de l'Assemblée était de nature à causer à Vienne la plus vive émotion. La guerre paraissait à l'empereur une éventualité redoutable, et il craignait toujours que le poids en retombât uniquement sur l'Autriche. Il était plein d'inquiétudes à l'égard des dispositions des puissances étrangères ; il discernait clairement que Catherine, malgré ses belles paroles et les efforts réitérés qu'elle faisait près de lui pour l'engager à des actes vigoureux, ne pensait qu'à la Pologne, dont elle parlait le moins possible ; il appréhendait que l'Angleterre ne profitât du désordre de l'Europe pour s'emparer des colonies françaises et espagnoles, enfin les bonnes dispositions évidentes du roi de Prusse ne suffisaient pas à dissiper entiè-

rement en lui la vieille défiance si naturelle chez le chef de la maison d'Autriche.

Plus que son maître encore, Kaunitz trouvait la lutte pleine de périls ; non-seulement il pesait toutes les mauvaises chances qu'elle présentait en cas de revers, et il ne croyait pas à la possibilité de maintenir longtemps le concert des puissances, dont les intérêts étaient différents, mais même la perspective du succès l'effrayait ; il avait assez de sagacité pour comprendre que la Révolution française était un de ces mouvements que la force ne peut suffire à comprimer ; après la victoire, il faudrait occuper le royaume, et après l'évacuation qu'arriverait-il ? les choses ne reprendraient-elle pas leur cours, et les dangers du roi ne renaîtraient-ils pas ?

Ces dispositions du souverain et du principal ministre étaient connues de Louis XVI et de Marie-Antoinette, qui commençaient à s'inquiéter de l'inertie évidente de la cour de Vienne, et de sa lenteur à réunir le congrès, dont il était question depuis si longtemps. Il est difficile de croire en effet que l'empereur se fût porté à aucune mesure compromettante, si les Français n'avaient commencé eux-mêmes les hostilités.

Mais, en lisant les séances de l'Assemblée et surtout celle du 14 janvier, Léopold avait vu s'évanouir l'espoir si longtemps caressé de conserver la paix. Il s'était alors écrié : « Les Français veulent la guerre,

« ils l'auront; ils verront que Léopold le pacifique « sait la faire quand il le faut. » Au fond, ce prince comprenait que les circonstances devenaient définitivement plus fortes que sa volonté, et les paroles qui lui étaient échappées étaient l'expression première de son désappointement.

Peu de jours après, l'office du 21 janvier était communiqué par l'ambassadeur de France. Immédiatement l'empereur convoqua un conseil extraordinaire, où siégèrent, sous sa présidence, les principaux personnages de l'État, et notamment Kaunitz et Lascy. Il n'y avait plus à concevoir d'illusions, la crise devenait imminente; mais fallait-il, comme le conseillaient les émigrés, prendre l'offensive, et tomber sur la France à l'improviste, ou bien devait-on attendre l'attaque? Léopold et Kaunitz penchaient pour ce dernier parti; ils auraient voulu éviter la guerre, et, ne pouvant se flatter qu'elle tardât à éclater, ils agissaient comme le font souvent les hommes que les faits contrarient, ils cherchaient à gagner du temps, dans l'espoir que, contre toute attente, l'imprévu modifierait la situation. Les résolutions du conseil se ressentirent de leurs dispositions, et on évita toute mesure de nature à amener une rupture immédiate. On se borna à décider que des préparatifs militaires seraient ordonnés dans toute l'étendue des États héréditaires, qu'on enverrait six mille hommes dans le Brisgau, qu'on réunirait, en

Bohême, trente mille hommes prêts à marcher au premier signal; que le traité préliminaire du 15 juillet entre l'Autriche et la Prusse serait converti le plus promptement possible en traité définitif, et qu'enfin ce serait seulement après sa signature et avoir établi, d'un commun accord entre les deux cours, le plan offensif ou défensif à suivre, en cas de guerre, que l'on répondrait à la note française.

Traité entre l'Autriche et la Prusse.

La conclusion du traité ne devait souffrir aucune difficulté. A Berlin, on était, à ce moment, plus belliqueux qu'à Vienne, et l'instrument fut signé le 7 février. Les deux cours se garantissaient réciproquement leurs États; dans le cas où l'une des deux serait attaquée l'autre fournirait un secours qui d'abord serait de 15,000 fantassins et de 5,000 cavaliers, mais qui pourrait être augmenté par la suite, s'il était nécessaire; elles se promettaient de défendre la constitution germanique dans toute son intégrité, et s'engageaient à ne pas contracter d'alliance, sans s'en donner réciproquement connaissance; la Russie, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas et la Saxe devaient être invités à accéder à ce traité.

Les deux cabinets ne se bornèrent pas à cet acte si clairement dirigé contre la France. Ils prirent d'accord la résolution de réunir cent quatre-vingt mille combattants sur la frontière française, de Bâle à Dunkerque. Frédéric-Guillaume mandait, en même

temps, près de lui le duc de Brunswick, à qui il destinait le commandement en chef de ses troupes; le réunissant à deux autres conseillers, le ministre d'État Schulembourg et Bischoffswerder, il arrêta avec eux les mesures à prendre pour mettre l'armée sur le pied de guerre, et discuta le plan de campagne qu'il faudrait suivre. Le surlendemain, Bischoffswerder partait pour aller porter à Vienne le résultat de cette conférence, et établir le plus entier concert dans les détails de la conduite commune. Il devait en passant par Dresde s'efforcer d'entraîner l'électeur de Saxe dans l'alliance.

Cependant, en recevant la nouvelle de la signature du traité de Berlin, Kaunitz avait adressé au chargé d'affaires d'Autriche à Paris la réponse à la dernière dépêche française (17 décembre). Dans sa note, il établissait premièrement que des secours n'avaient été promis à l'électeur de Trèves qu'autant qu'il aurait préalablement satisfait à la demande du roi de disperser les rassemblements d'émigrés. Quant au fait d'avoir cherché à réunir en concert les souverains, Kaunitz, se défendant d'avoir attenté à l'indépendance et à la sûreté de la France, répondait que l'empereur n'avait agi ainsi, que dans un moment où le roi et sa famille étaient arrêtés et prisonniers; qu'aussitôt que Louis XVI avait été remis en liberté et avait accepté la Constitution, l'empereur s'était empressé, par sa circulaire du 1er novembre, d'en-

gager les puissances à suspendre l'effet de leur concert. Passant ensuite de la défensive à l'offensive, la note autrichienne remarquait que les armements de la France n'étaient nullement proportionnés aux forces très-peu redoutables des émigrés, et indiquaient des desseins hostiles aux autres puissances; elle récriminait avec une grande vigueur contre l'attitude des républicains en France; elle les peignait sapant avec ardeur les bases de la Constitution, tandis qu'ils se posaient en public comme les gardiens vigilants de ses dispositions, et, par une allusion assez claire à Brissot et aux autres Girondins, elle les représentait poussant à la guerre, contrairement aux sentiments personnels du roi et à la volonté de la majorité de la nation, pour empêcher le rétablissement de l'ordre et l'affermissement de la monarchie, s'efforçant publiquement d'entraîner les autres peuples à la révolte, et s'attaquant surtout à l'empereur.

En même temps, Léopold faisait connaître par des voies secrètes au roi et à la reine le but qu'il se proposait d'atteindre en donnant une nouvelle vie au concert des puissances, qu'il avait cherché à établir quelques mois auparavant. Le plan qu'il proposerait à ses alliés serait toujours le même :

Réunir des troupes en assez grand nombre pour en imposer, et par la crainte qu'elles inspireraient obtenir pacifiquement, s'il était possible, les modi-

fications nécessaires à la Constitution pour que la sûreté et la dignité du roi fussent à l'abri de toute atteinte ultérieure, et pour rétablir l'ordre à Paris et dans les provinces; car, à son sens, l'ancien régime ne pouvait être restauré, et ce qu'il fallait tâcher d'obtenir c'était « une raisonnable et juste « composition qui établît le bonheur et la liberté de « la France sur l'accord de tous les intérêts; » n'employer la force que si elle était absolument nécessaire; enfin tenir à l'écart les princes et les émigrés pour éviter que la crainte de la contre-révolution ne s'emparât des esprits.

En même temps que la dépêche officielle et si catégorique de M. de Kaunitz était communiquée au gouvernement français, M. de Goltz remettait à M. Delessart une note (28 février) où il réitérait l'assurance du parfait accord des sentiments de sa cour avec ceux exprimés dans l'office autrichien.

ie ition essart

Il n'y avait pas à s'y tromper, la France se trouvait en présence de gens qui s'attendaient à la rupture. M. Delessart crut alors devoir donner connaissance à l'assemblée des diverses pièces de la négociation. Dans la séance du 1er mars, il lut successivement à la tribune sa dépêche du 21 janvier, la réponse de M. de Kaunitz, et la note de M. de Goltz, enfin il donna une analyse succincte d'une nouvelle dépêche qu'il adressait à M. de Noailles, pour que cet ambassadeur eût à faire connaître à

Vienne les intentions de la cour de France. Il devait déclarer que le roi ne regardait comme conformes ni à la dignité, ni à l'indépendance de la nation, des discussions qui ne concernaient que la situation intérieure du royaume. Il devait en outre prendre acte de l'assurance donnée par l'Empereur que ce prince n'appuyait pas les émigrés, et demander que, pour prouver sa constante volonté de ne pas attenter à l'indépendance et à la sûreté du peuple français, ce prince fît cesser entre les puissances un concert qui n'avait pas d'objet. Comme gage de fidélité réciproque, le roi demandait que l'empereur suspendît tout préparatif de guerre dans ses États, et remît ses forces militaires dans les Pays-Bas et la Belgique sur le pied où elles étaient au 1er avril 1791; aussitôt que cette satisfaction aurait été donnée, les garnisons françaises des départements frontières seraient réduites à leur nombre ordinaire. La dépêche se terminait par la déclaration que si cette proposition n'était pas formellement acceptée, la France y verrait la volonté de prolonger un état qu'elle ne voulait ni ne pouvait supporter plus longtemps.

Dans le premier moment, les communications du ministre furent assez bien accueillies par les législateurs; la dernière dépêche qu'il adressait à Vienne pouvait passer pour un ultimatum, et il reçut quelques applaudissements. Cette impression fut fugitive, et les Girondins l'eurent bientôt détruite. Dès le len-

demain, leurs journaux commentaient avec hostilité les diverses pièces qui avaient été rendues publiques : ils blâmaient vivement le ton des dépêches françaises qu'ils trouvaient sans dignité, ils les comparaient aux documents autrichiens, dont les termes leur semblaient impérieux et insolents. En outre, ils faisaient circuler dans le public des bruits auxquels les rapports de la cour avec les Lameth, Barnave et Duport ne donnaient que trop de vraisemblance; ils affirmaient que la dernière note autrichienne, si outrageante pour la partie avancée de l'Assemblée, était l'œuvre des Feuillants; qu'elle avait été rédigée à Paris et envoyée toute faite à l'Empereur par l'entremise de M. de Mercy. Ces bruits exaltaient l'opinion : ils n'étaient pas d'ailleurs sans quelques fondements; les Feuillants avaient certainement des rapports secrets avec l'empereur (1), par l'intermédiaire même de la reine, ils lui avaient fait parvenir un mémoire sur la situation présente, et, bien que la conclusion en fût pacifique, quelques-unes des idées qui s'y trouvent développées servirent à la rédaction de la note autrichienne.

Les circonstances intérieures donnaient encore

(1) Ces faits, déjà attestés par madame de Staël dans ses *Considérations sur la Révolution française*, vont être rendus plus certains encore par la publication que M. Feuillet de Conches va faire prochainement du mémoire même des Feuillants.

plus de gravité à ces dispositions. Le ministère de Louis XVI, composé d'éléments hétérogènes, était en pleine dissolution, et la veille même du jour où le comité diplomatique allait faire à l'Assemblée un rapport relatif aux communications de M. Delessart, le roi, mécontent des allures de M. de Narbonne, et croyant que, par quelques paroles hautaines, ce ministre avait perdu la faveur de l'Assemblée, lui redemandait son portefeuille (9 mars). Ce départ exaspéra les Girondins. Bien que le ministre de la guerre ne fût pas un des leurs et restât sincèrement monarchique, il partageait leur désir de voir éclater la guerre, et cette communauté d'opinions établissait une espèce de solidarité entre eux. A la nouvelle de son renvoi, les meneurs du parti se concertent. Ils décident que le jour suivant Brissot fera son rapport, sans s'embarrasser d'obtenir l'approbation préalable du comité diplomatique : les conclusions seront de telle nature qu'elles entraîneront inévitablement la mise en accusation de Delessart, et mettront en désarroi le parti Feuillant.

Le lendemain donc, sur la demande de son collègue Guadet, l'orateur des haines et des ambitions girondines monta à la tribune, et commença la plus violente des attaques. Dans la première partie de son discours il tendait à prouver, ce qui n'était pas difficile, que le concert entre les puissances existait toujours : il en tirait la conséquence que si le ministre

avait obéi aux intentions de l'Assemblée, la guerre serait déjà déclarée, et qu'il importait qu'elle ne tardât pas à l'être, puisque l'empereur s'obstinait dans son attitude hostile. « M. Delessart, s'écria-t-il, « croit que le vœu de la plus saine partie de la nation « est pour la paix. Sans doute il est pour la paix, « si elle n'est pas humiliante, si elle nous procure « une satisfaction convenable et une tranquillité « durable : mais s'il faut l'acheter par l'opprobre « et par des sacrifices incompatibles avec nos prin- « cipes, j'ose dire avec plus de raison que le vœu « de la saine partie de la nation, que dis-je ? de la « nation entière, est pour la guerre. » Passant à l'attaque directe contre M. Delessart, il taxa de faiblesse le langage tenu par le ministre à l'égard du concert des puissances, et de perfidie les communications qu'il avait faites sur l'état intérieur de la France ; il lui reprocha également d'avoir demandé la paix avec une affectation coupable. Posant en principe cette maxime, au moins contestable, que l'incapacité chez un ministre des affaires étrangères équivaut à la trahison, il conclut à la mise en accusation de Delessart. Plus d'une fois, dans son discours, les traits avaient porté plus haut, et des allusions faciles à saisir accusaient la cour d'intelligence complète avec l'empereur.

Vergniaud vint immédiatement appuyer les propositions de son collègue ; il fut violent, ne respecta

rien et termina son discours par la plus cruelle menace contre la reine :

« De cette tribune où je vous parle, on aperçoit le « palais où des conseillers pervers égarent et trom- « pent le roi que la Constitution nous a donné, forgent « les fers dont ils veulent nous enchaîner et prépa- « rent les manœuvres qui doivent nous livrer à la « maison d'Autriche. Je vois les fenêtres du palais « où l'on trame la contre-révolution, où l'on combine « les moyens de nous replonger dans les horreurs de « l'esclavage, après nous avoir fait passer par tous « les désordres de l'anarchie, et par toutes les fureurs « de la guerre civile.

« Le jour est arrivé, où vous pouvez mettre un « terme à tant d'audace, à tant d'insolence, et con- « fondre enfin les conspirateurs. L'épouvante et la « terreur sont souvent sorties dans les temps anti- « ques, et au nom du despotisme, de ce palais fameux. « Qu'elles y rentrent aujourd'hui au nom de la loi. « Qu'elles y pénètrent tous les cœurs. Que tous ceux « qui l'habitent sachent que notre Constitution n'ac- « corde l'inviolabilité qu'au roi. Qu'ils sachent que « la loi y atteindra sans distinction tous les coupa- « bles, et qu'il n'y sera pas une seule tête, convain- « cue d'être criminelle, qui puisse échapper à son « glaive. »

De bruyants applaudissements couvrirent ces paroles odieuses destinées à perdre sans retour une

femme sans défense, et le décret d'accusation contre Delessart fut voté sur-le-champ. L'infortuné fut traîné en prison pour y attendre des juges, il n'y trouva que des assassins, et il tomba, quelques mois plus tard, sous le couteau des égorgeurs de septembre.

Mort de Léopold.

Mais au moment même où l'Assemblée législative se montrait si animée contre l'empereur, ce prince n'existait plus. Il était mort subitement, emporté par une violente maladie d'entrailles qui n'avait duré que deux jours. Il avait quarante-cinq ans. Comme il arrive d'ordinaire quand un coup imprévu frappe, dans un moment décisif, les grands de ce monde, on parla de poison, on accusa, suivant sa passion, les uns, les révolutionnaires, qui regardaient Léopold comme le chef de leurs ennemis, les autres, les émigrés, qui le trouvaient peu disposé à la guerre, et l'appelaient Agamemnon Cunctator. Un crime n'était pas nécessaire cependant pour expliquer la mort prématurée d'un homme qui avait toujours abusé des plaisirs et qui avait recours à des remèdes énergiques pour réparer ses forces épuisées.

Avénement de François.

Le successeur de l'empereur dans ses États héréditaires était son fils aîné, l'archiduc François. La faible santé de ce jeune prince, son intelligence qui semblait médiocre, faisaient supposer qu'il n'exercerait pas une grande influence sur les affaires, et qu'il se bornerait à suivre les errements de son père,

en donnant sa confiance aux ministres de Léopold. Il ne fit en effet dans les premiers moments de son règne aucun changement important : Kaunitz et Lascy conservèrent leur influence ; seulement le jeune roi de Bohême et de Hongrie montrait, comme il était naturel à un prince de vingt-quatre ans, une plus grande ardeur que son prédécesseur à courir les chances d'une guerre devenue inévitable.

Il semblait donc, au premier abord, que le changement de règne était un événement heureux pour la coalition, et c'est là ce qui faisait accuser les émigrés de l'avoir hâté par un crime. En réalité, cependant, c'était pour eux un accident funeste. Léopold, sans doute, avait tout fait pour éviter la guerre, mais elle était devenue certaine, il le sentait bien, et il était plus capable que son fils de la bien diriger. Depuis le commencement de son règne, il avait su dominer, avec une grande habileté, le roi de Prusse à qui il était fort supérieur. L'œuvre ébauchée à Reichenbach avait été achevée à Pilnitz, et les deux cabinets de Vienne et de Berlin marchaient, sous la direction de l'Empereur, dans la plus étroite union, entraînant après eux le reste de l'Allemagne. Léopold mort, François n'était ni par son âge, ni par ses facultés, en état de conserver l'ascendant qu'avait eu son père; Frédéric-Guillaume devenait le chef de la coalition, et il avait le caractère trop incertain pour mener à bien la tâche qui allait lui

incomber. Il n'avait pas une volonté assez ferme pour résister, une fois abandonné à lui-même, aux suggestions du parti, nombreux en Prusse, qui, fidèle à la politique du grand Frédéric, regardait l'alliance autrichienne comme monstrueuse, et l'habile Catherine ne devait pas tarder à prendre à Berlin l'influence qui échappait à l'Autriche. La mort de Léopold doit donc être mise au nombre des causes qui contribuèrent aux revers de la coalition.

Mort de Gustave III.

Presqu'au moment où l'empereur expirait, le plus fougueux des ennemis de la France succombait plus tragiquement encore. Depuis son retour dans ses États, Gustave III n'avait cessé de préparer une intervention armée; il se laissait leurrer par les promesses de secours faites par la czarine, et il disposait ses troupes pour effectuer au printemps une descente sur les côtes de France. Ses plans d'ailleurs n'étaient point liés à ceux de l'empereur et du roi de Prusse, car ces deux princes avaient plus que de l'éloignement pour lui, et désiraient qu'il ne prît aucune part active à leurs projets.

La diète suédoise s'était rassemblée pendant l'hiver de 1792 à Gessé près de Stockholm, et elle s'était passée dans la plus grande tranquillité: la noblesse avait dû faire taire son mécontentement, en présence de l'attachement témoigné au roi par les trois autres ordres. Les séances furent closes le 22 février, et le roi retourna à Stockholm; mais les plus

ardents parmi les gentilshommes ne pouvaient pardonner à Gustave l'abaissement de leur ordre, et quelques-uns d'entre eux avaient, depuis quelques mois, formé le projet de l'assassiner. Le plan des conjurés était, après la mort du roi, de massacrer les principaux personnages de l'État, de tenir en chartre privée le duc de Sudermanie, et, à l'aide de quelques régiments dont ils se croyaient sûrs, de contenir ou d'entraîner le peuple de Stockholm. Maîtres alors du jeune roi, les chefs du complot lui feraient signer, en le proclamant, une constitution favorable aux prétentions du parti aristocratique.

Diverses circonstances indépendantes de la volonté de ceux qui l'avaient tramé retardèrent l'exécution du crime. Un bal masqué, qui devait avoir lieu à l'opéra de Stockholm dans la nuit du 16 au 17 mars, leur parut enfin présenter l'occasion favorable. Cependant l'un d'entre eux, M. de Lilienhorn, qui avait des obligations personnelles au roi, lui écrivit, au dernier moment, un billet anonyme pour l'engager à ne pas aller à la fête où sa vie serait en danger. Gustave avait du cœur, et il avait toujours montré un grand mépris pour les avertissements de cette nature. Il part donc sans hésiter pour l'opéra : à peine est-il entré, que les conjurés, au nombre de neuf, l'entourent, et que l'un d'eux, Ankastroëm, lui tire un coup de pistolet qui l'atteint au flanc gau-

che; il tombe, et les assassins profitent du tumulte pour s'enfuir.

Le roi n'était pas mort sur le coup, il n'avait pas perdu connaissance, et, au premier moment, sa blessure ne fut pas jugée nécessairement mortelle. Cette circonstance paralysa les conjurés : ils n'osèrent se montrer, et aucun mouvement ne suivit leur crime. Dès le lendemain, Ankastroëm était arrêté, et, après avoir gardé quelques jours le silence, il finit par nommer ses complices.

Cependant Gustave ne se faisait pas illusion sur la gravité de son état. Avec un sang-froid digne de la grandeur d'âme qu'il avait déployée en plusieurs occasions, il préparait tout pour que son fils lui succédât sans difficulté. Il nomma un conseil de régence, et lui confia, sous la présidence du duc de Sudermanie, la conduite des affaires pendant sa maladie, notamment la poursuite de ses meurtriers, dont il ne voulut pas entendre parler. Il reçut les visites de ses parents, de ses amis, et même de ceux de ses anciens adversaires qui témoignèrent de l'horreur pour l'assassinat dont il était victime. Il ne cessait de s'occuper des événements de France, et on l'entendit s'écrier : « Je voudrais bien savoir ce que « Brissot dira de ma mort. » Le mal ne tarda pas à empirer, et, le 29 mars, il expira, après avoir rempli ses devoirs religieux selon le rit luthérien. Il avait quarante-six ans.

Le jeune roi fut immédiatement proclamé sous le nom de Gustave IV-Adolphe. Il n'avait que treize ans, et, pendant sa minorité, le duc de Sudermanie fut reconnu pour son tuteur et pour régent du royaume.

La mort tragique de Gustave III devait avoir pour effet de changer la politique extérieure de la Suède. Autant il était empressé à combattre la Révolution française, autant le duc de Sudermanie se montra disposé à faire garder à son pays le rôle de neutralité que semblaient lui imposer la médiocrité de ses ressources et sa position géographique. La France se trouvait ainsi débarrassée d'un adversaire redoutable, sinon par ses forces, au moins par sa passion, et Catherine II, d'un allié qui voulait l'entraîner plus loin qu'elle ne désirait aller. Toutefois, quoi qu'on en ait dit alors, il n'y avait nulle relation entre Ankastroëm, ses complices et les Jacobins; les principes étaient trop différents de part et d'autre pour qu'ils eussent aucune idée commune. Tout au plus peut-on dire que l'esprit d'extrême violence qui commençait à se manifester en France avait contribué, en se répandant au dehors, à exalter jusqu'au crime quelques-uns des mécontents suédois.

Dumouriez ministre des affaires étrangères.

La mort inopinée et presque simultanée de deux souverains ennemis ne fit que peu d'impression à Paris. Le mouvement était trop accéléré, les passions trop exaltées pour que les événements du dehors eussent grand retentissement. La mise en accu-

sation de Delessart avait achevé de dissoudre le ministère Feuillant; tous ses membres s'étaient successivement retirés, et, sous l'influence des Girondins, un nouveau cabinet s'était formé où, à côté d'hommes incolores, comme le ministre de la guerre, de Grave, et le ministre de la justice, Duranthon, siégeaient deux des coryphées de la Gironde. C'étaient le Génevois Clavière, ministre des finances, et le mari d'une femme célèbre, Roland, ministre de l'intérieur.

Le portefeuille des affaires étrangères fut confié au général Dumouriez, dont le nom est déjà revenu plusieurs fois dans ce récit : c'est lui qui, pendant quelques mois, va jouer le premier rôle dans les relations de la France avec l'étranger, et il convient de le faire connaître. Fils d'un obscur commissaire des guerres, la constitution de la société dans l'ancien régime lui avait rendu difficile l'accès aux hauts grades; il n'était devenu maréchal de camp que vers cinquante ans, et il n'avait atteint ce résultat médiocre qu'après avoir couru une carrière où il avait dû, sinon manquer à l'honneur, tout au moins se charger plus d'une fois de ces missions mal définies qui nuisent à la considération de ceux qui les acceptent. Après de brillants débuts militaires, pendant la guerre de Sept ans, il avait été appelé à faire partie de cette diplomatie secrète que Louis XV avait si singulièrement entretenue en

opposition avec sa diplomatie officielle : c'est à ce titre qu'il fut envoyé en Pologne pour aider de ses conseils et de son épée les confédérés de Barr, et qu'il y consolida sa réputation de militaire capable et intrépide. Au commencement de 1792, peu de temps après que les vides causés par l'émigration l'eurent fait passer lieutenant-général à l'ancienneté, il fut appelé à Paris pour éclairer de ses conseils les ministres de la guerre et des affaires étrangères. Lors de sa mission en Vendée, il avait eu pour collègue Gensonné, qui l'avait mis en rapport avec les Girondins. Ceux-ci le poussèrent aux affaires comme l'un des leurs. Mais Dumouriez n'était pas homme à obéir à une coterie dont il ne partageait ni les illusions ni les passions : certes, il avait trop souffert de l'inégalité des rangs pour être fort attaché à l'ancien régime; admis derrière les coulisses, il avait apprécié mieux que personne la faiblesse des acteurs et le peu de solidité du théâtre; mais s'il était plein de dédain pour le passé, il n'était plus dans l'âge des rêves, et, corrompu lui-même, il ne croyait pas qu'on pût guérir l'humanité de ses vices, et la faire marcher dans une voie nouvelle. La Révolution renversait un établissement qu'il n'aimait guère; elle ouvrait la carrière des aventures, et il était déterminé à s'y précipiter avec la ferme confiance d'y trouver l'occasion qui lui avait manqué jusqu'ici de déployer librement les talents qu'il avait reçus du

Ciel. Prêt à faire ce qui serait nécessaire pour réussir, et bien décidé à ne pas s'ensevelir sous les ruines de la monarchie, il n'avait cependant aucune haine contre la dynastie qu'il avait longtemps servie, et il aurait préféré, si cela eût été possible, que Louis XVI ne perdît pas sa couronne, bien qu'il entendît ne pas se dévouer pour lui.

Mais par un phénomène qui se produit assez fréquemment chez les diplomates de profession, si Dumouriez était parfaitement sceptique, relativement à la politique intérieure, et préoccupé avant tout de jouer un grand rôle, il avait, quant aux rapports extérieurs, des opinions très-fermes et presque passionnées. Élève en diplomatie du comte de Broglie et de Favier, il avait hérité de leur haine contre la maison d'Autriche; il avait assisté au plus déplorable résultat de la politique de M. de Choiseul, au premier partage de la Pologne, et ce spectacle n'avait pas été fait pour modifier les idées que lui avaient inculquées ses maîtres. Il était donc conséquent avec les opinions de toute sa vie, en voulant la guerre contre l'Autriche; mais il la voulait contre elle seule, et avec un but déterminé : la conquête des Pays-Bas autrichiens; il désirait rompre l'alliance des deux grandes puissances allemandes, et obtenir au moins la neutralité de la Prusse. Telle était sa politique bien arrêtée en prenant la direction des affaires, et il entendait la suivre sans tenir grand compte des

hommes qui, comme Brissot, n'étaient que des déclamateurs.

Il venait d'entrer en possession du ministère depuis peu de jours, quand y arriva la note que, le 18 mars, M. de Kaunitz avait remise à M. de Noailles. Le style de cette pièce prouvait surabondamment qu'à Vienne on désespérait de conserver la paix. Il y était dit que les mesures défensives de l'Autriche ne pouvaient être mises en parallèle avec les mesures hostiles de la France, et que le nouveau roi de Bohême et de Hongrie, fidèle à la politique de son père, ne consentirait jamais à se lier les mains d'avance, de façon à ne pouvoir étouffer les troubles que les exemples et les coupables menées des Jacobins fomentaient en Belgique. Quant au concert des puissances, relativement aux affaires de France, le cabinet de Vienne ne croyait pas pouvoir le faire cesser « tant que subsisteraient les causes qui en « avaient provoqué et nécessité l'ouverture. Le roi « de Bohême, » disait-on en terminant la note, « conserve l'espoir que la France saura soustraire « son indépendance et son repos aux atteintes d'une « faction sanguinaire et furieuse, et s'acharnant de « plus en plus à détruire par la voie des émeutes et « des violences populaires tout exercice, toute espèce « d'autorité de lois et de principes;...... mais dus« sent ses artifices et ses desseins prévaloir, le roi « se flattait que la partie saine et principale de la

« nation envisagerait alors dans une perspective con-
« solante l'appui, l'existence d'un concert dont les
« vues sont dignes de sa confiance et de la crise la
« plus importante qui ait jamais affecté les intérêts
« communs de l'Europe. »

Dumouriez n'avait pas attendu d'avoir reçu cette dépêche peu mesurée pour ne laisser aucun doute sur ses sentiments : il avait soumis le corps diplomatique français à une nouvelle épuration et éloigné tous les agents soupçonnés d'être les ennemis de la Révolution. Le lendemain même de son entrée au ministère, il allait au club des Jacobins, et là, montant à la tribune coiffé d'un bonnet rouge, il annonçait « à ses frères et amis » que sous peu ses négociations amèneraient, ou une paix solide, ou une guerre décisive. Cet acte exorbitant d'un ministre allant mendier les applaudissements des hommes les plus violents, et rendant compte de sa conduite publique à un club qui n'était rien constitutionnellement, n'était qu'un début destiné à capter les faveurs populaires; mais le nouveau ministre allait procéder avec une activité rare à la mise en œuvre de son plan politique. Il était bien simple : déclarer promptement la guerre à l'Autriche, en s'efforçant de l'isoler. A cet effet, il avait dit aux membres du comité diplomatique, en faisant appel, comme il était de mode alors, aux souvenirs de l'antiquité : « Suivons l'exemple des Romains; n'ayons qu'une

« guerre à la fois; prenons-nous-en à la puissance
« la plus forte, et dissimulons les injures des puis-
« sances du second ordre. »

Il importait surtout d'agir auprès de la Prusse, de l'Angleterre et de l'Espagne. En Prusse, le jeune Custine venait de remplacer M. de Ségur; il devait chercher à rouvrir la négociation dans laquelle son prédécesseur avait échoué. M. de Talleyrand eut mission de retourner en Angleterre; mais comme, en sa qualité d'ancien Constituant, il ne pouvait, pendant deux ans, être ambassadeur en titre, ce caractère fut conféré à un très-jeune homme, M. de Chauvelin, qui lui devait servir de prête-nom.

Mission de M. de Bourgoing à Madrid.

Dumouriez se flattait de voir un changement favorable à ses desseins s'opérer dans les dispositions du cabinet de Madrid. C'était à M. de Florida-Blanca que devait être attribuée l'attitude si décidément hostile de sa cour vis-à-vis de la France. Les nombreux adversaires, qu'avait nécessairement un personnage depuis longtemps tout-puissant, avaient blâmé vivement sa politique. Ils représentaient qu'un semblable système pourrait entraîner le royaume, contrairement à ses intérêts permanents, dans les plus graves complications, et qu'en poussant à bout les révolutionnaires français, on était loin de servir Louis XVI, et de prévenir la chute de la monarchie. Ces attaques finirent par porter coup, et M. de Florida-Blanca dut céder le portefeuille des

affaires étrangères à l'homme le plus éminent du parti opposé, au comte d'Aranda (28 février). Ce personnage appartenait à cette école d'hommes d'État qui, à la fin du dix-huitième siècle, se signalait par un goût très-vif des réformes et un éloignement bien marqué pour le christianisme ; longtemps ambassadeur d'Espagne à Paris, il y avait beaucoup vu les chefs du parti philosophique, et adopté une partie de leurs idées ; il avait notamment conservé des relations avec Condorcet qui lui-même était tout à fait lié avec les Girondins. En outre, il professait une grande aversion pour l'Angleterre ; il la regardait comme l'ennemie la plus redoutable de l'Espagne, par le désir qu'elle avait d'ouvrir à ses marchandises les riches contrées de l'Amérique espagnole tenues hermétiquement fermées par la politique jalouse de la métropole. Pour résister à l'ambition britannique, d'Aranda croyait que l'alliance intime avec la France était nécessaire ; il n'était nullement disposé à la rompre, et ses sentiments personnels le disposaient à voir sans hostilité les changements qui s'opéraient de l'autre côté des Pyrénées.

Le soin de tirer parti de ces dispositions fut confié à M. de Bourgoing, nommé peu de mois auparavant ministre en Espagne, et qui venait de se rendre à son poste. Ce diplomate, secrétaire de l'ambassade de France pendant la longue et heureuse mission de M. de Montmorin, venait de publier un ouvrage es-

timé où le tableau de l'état matériel et moral de la Péninsule était tracé avec une équité bienveillante. Il était donc assuré, grâce aux relations qu'il avait conservées à Madrid, d'y trouver un favorable accueil, car la modération bien connue de son caractère y donnerait l'assurance qu'il se renfermerait dans l'exercice de ses fonctions diplomatiques, et qu'il s'abstiendrait de toute propagande révolutionnaire. Il eut donc pour mission de négocier un traité qui, conformément au vœu émis par l'Assemblée constituante, lors de l'affaire de Nootka, perpétuerait entre les deux nations, et sous des formes nouvelles, l'alliance établie entre les deux cours par le pacte de famille.

Enfin, pour achever d'ôter à l'Autriche tous ses alliés, Dumouriez entendait négocier directement avec les princes possessionnés en France ; un décret de l'Assemblée venait de décider (février) que les lois relatives à l'abolition du régime féodal recevraient leur pleine application à leur égard, mais qu'ils seraient indemnisés ; le nouveau ministre espérait, en les payant largement, obtenir à l'amiable leur renonciation à leurs droits féodaux. Déjà, malgré les efforts de la diplomatie autrichienne, le prince de Löwenstein Wertheim avait conclu un traité rédigé en ce sens ; son exemple allait être suivi par le prince de Salm-Salm qui, peu de jours après la déclaration de guerre à l'Autriche, signa une convention analogue (27 avril). L'espoir

du ministre français était d'ôter ainsi, s'il était possible, tout grief au corps germanique, de façon à l'empêcher de prendre parti contre la France.

En même temps, les procédés de Dumouriez vis-à-vis du cabinet de Vienne avaient un caractère agressif qui ne permettait pas le moindre doute sur ses desseins. Avant d'avoir reçu la dépêche du 18 mars que nous avons analysée plus haut, et le jour même de son entrée au ministère, il adressait à M. de Noailles de nouvelles instructions par lesquelles il lui ordonnait d'insister plus vivement que jamais sur la nécessité pour la cour de Vienne de consentir à un désarmement réciproque.

Dernières négociations avec l'Autriche.

A la nouvelle de la mise en accusation de Delessart, M. de Noailles qui était lié avec le parti feuillant fut pris d'un accès de découragement ; il demanda son rappel, en se fondant sur l'inutilité de sa présence à Vienne, et il crut dans les circonstances où il se trouvait pouvoir se dispenser de remettre au roi de Bohême et de Hongrie ses nouvelles lettres de créance.

Pendant qu'il écrivait dans ce sens, Dumouriez lui adressait une seconde dépêche qui renchérissait encore sur la première : elle déclarait que si, par le retour du courrier, le gouvernement français ne recevait pas une déclaration très-franche que le cabinet de Vienne renonçait à tous les traités conclus, à l'insu de la France, avec des intentions hostiles contre

elle, et ne retirait pas les troupes qui la menaçaient, le roi se regarderait comme en état de guerre.

Le cabinet de Vienne n'avait pas attendu la connaissance de cette pièce pour être parfaitement édifié sur la situation. La chute de M. Delessart, la première dépêche de Dumouriez, n'avaient pu laisser la plus légère illusion. En apprenant qu'on voulait exiger de lui la diminution de ses troupes réunies en Belgique, le jeune François avait eu un violent accès de colère; il avait tenu un conseil de cabinet, à la suite duquel il avait été décidé que toutes les pièces de la négociation entre la France et l'Autriche seraient livrées à la publicité, comme le meilleur des manifestes préparatoires à la guerre.

En même temps, la négociation avec Bischoffswerder, interrompue un moment par la mort de Léopold, était vivement reprise. Frédéric-Guillaume, sous l'influence des émigrés, demandait à attaquer sans attendre l'agression de la France, et il désirait, dans ce cas, avoir la direction de la guerre. Son envoyé trouva le cabinet de Vienne penchant toujours à garder la défensive, tout en témoignant la plus grande disposition à déférer aux avis du roi de Prusse. Une circulaire fut rédigée d'un commun accord pour demander aux États de l'empire et aux puissances sur l'alliance desquelles on croyait pouvoir compter, quels secours en hommes et en argent elles seraient à même de

fournir, quand la guerre éclaterait. Le 5 avril, Bischoffswerder repartait pour Berlin; il devait en route s'arrêter à Prague, y voir le prince de Hohenlohe Ingelfingen, et y convenir avec lui d'une conférence entre ce général autrichien et le duc de Brunswick.

Kaunitz, qui voyait la guerre imminente, dédaignait de recevoir l'ambassadeur de France, et il se déchargeait du soin de l'entretenir sur l'auxiliaire qu'il s'était attaché depuis que son grand âge l'empêchait de tout faire par lui-même. Ce fut donc au vice-chancelier de cour et d'État, Philippe de Cobentzl, que l'ultimatum français fut remis par M. de Noailles qui, après avoir surmonté l'émotion du premier moment, avait repris ses fonctions. L'entrevue fut ce qu'elle devait être entre deux hommes convaincus de la vanité des paroles qu'ils échangeaient. Aux demandes péremptoires du diplomate français, le ministre autrichien répondit d'abord en protestant du désir de sa cour de rester étrangère aux troubles intérieurs de la France, et de sa volonté de ne pas appuyer les émigrés. Puis, passant au vif de la question, il déclara que le concert établi entre les diverses cours européennes ne cesserait que quand trois points auraient été définitivement réglés avec la France :

1° La satisfaction des princes possessionnés ;

2° La satisfaction du pape pour le comtat d'Avignon ;

3° Les mesures à prendre par la France, de telle nature qu'elles donnassent à son gouvernement une force suffisante pour réprimer ce qui pouvait inquiéter les autres États.

En terminant l'entretien, il fut convenu que M. de Cobentzl demanderait au roi de Hongrie ses ordres pour adresser une réponse catégorique aux représentations de la France. Elle ne se fit pas longtemps attendre. Le 7 avril, M. de Cobentzl déclarait que la note autrichienne du 18 mars contenait les seules explications que la cour de Vienne eût à présenter, et qu'il était d'autant plus impossible d'y rien changer, qu'elle renfermait également l'opinion du roi de Prusse.

Avant d'avoir reçu ces nouvelles, Dumouriez adressa à l'Assemblée législative des communications faites pour entretenir ses passions belliqueuses. Dans la séance du 14 avril, il fit connaître ses deux dépêches à M. de Noailles, et la lettre par laquelle cet ambassadeur envoyait sa démission. Il annonça en même temps que M. de Maulde allait remplacer M. de Noailles à Vienne, et qu'il porterait au roi de Bohême et de Hongrie une lettre autographe du roi. Le ministre en donna lecture : Louis XVI y disait notamment que la guerre suivrait inévitablement toute réponse qui ne satisferait pas aux dernières explications demandées en son nom; il ajoutait en propres termes que les Fran-

çais avaient juré de vivre libres ou de mourir, et qu'il avait fait le même serment qu'eux. L'Assemblée applaudit bruyamment; mais elle était déjà entrée dans cette voie de violence où la Convention devait la suivre et la dépasser de si loin, il lui fallut une victime, et elle décréta M. de Noailles d'accusation.

La France déclare la guerre à l'Autriche.

M. de Maulde n'était pas encore parti, lorsqu'arriva le courrier de M. de Noailles porteur des dépêches qui rendaient compte des réponses données par M. de Cobentzl. Dumouriez jugea le moment venu de terminer; il fit au roi en présence des autres ministres un rapport dont voici le sens : l'Autriche, par des procédés hostiles, avait rompu le traité de 1756, si funeste cependant à la France; elle n'avait cessé de faire effort pour établir entre les puissances un concert tendant au renversement de la Constitution, et, à cet effet, elle avait représenté le roi comme captif; elle avait fait des préparatifs belliqueux et protégé les émigrés; enfin, dans les dernières négociations, elle avait manqué à tous les égards, en affectant de distinguer le roi de la nation; la conclusion était que le roi devait proposer à l'Assemblée la déclaration de guerre contre l'Autriche. Le conseil adopta unanimement cet avis, et Louis XVI ne résista pas.

Le lendemain (19 avril), Dumouriez vint à l'Assemblée : il y lut d'abord la lettre du roi qui an-

nonçait sa visite pour le jour suivant, puis les dernières dépêches de M. de Noailles. Les députés accueillirent par des éclats de rire les menaces de l'Autriche, rapportèrent le décret d'accusation porté contre l'ambassadeur à Vienne, puis passèrent à l'ordre du jour.

Le 20 avril, le roi se rendit à l'Assemblée suivi de tous ses ministres ; il fit lire par Dumouriez un long rapport qui exposait tous les griefs de la France contre l'Autriche ; il se leva ensuite, et, sans que rien (1), ni dans ses gestes, ni dans sa voix, trahît l'émotion qui devait cependant régner dans son âme, il prononça ces courtes paroles : « Vous venez d'en« tendre le rapport qui a été lu à mon conseil. Ses « conclusions y ont été adoptées unanimement. J'en « ai moi-même adopté la détermination. Elle est « conforme au vœu plusieurs fois exprimé de l'As« semblée nationale, et à celui qui a été exprimé par « plusieurs citoyens de divers départements. J'ai « dû épuiser tous les moyens de maintenir la paix. « Maintenant je viens, aux termes de la Constitu« tion, vous proposer formellement la guerre contre « le roi de Hongrie et de Bohême. » Le roi quitta ensuite la salle au bruit des applaudissements de l'assistance.

Le soir même, la proposition royale était discutée. Quelque faibles que fussent par le nombre les

(1) Le calme de Louis XVI, en cette occasion solennelle, est attesté par Mme de Staël, témoin oculaire de la séance.

hommes modérés qui voulaient conserver la paix, ils ne cédèrent pas sans combat à la violence des passions belliqueuses qui entraînaient fatalement la grande majorité de leurs collègues. L'un d'eux surtout, M. Becquey, sans se laisser troubler par des interruptions violentes et continuelles, vint exposer à la tribune les dangers que ferait courir, et les maux qu'infligerait à un pays en révolution une guerre entreprise avec des finances en désordre et une armée sans discipline. De pareils raisonnements n'étaient pas faits pour être entendus, et ne devaient avoir aucun effet.

Quant à l'opposition que certains jacobins avaient faite à une rupture immédiate, et dont Robespierre avait été l'organe dans leur club, elle ne se produisit pas à l'Assemblée. A peine un homme professant les opinions les plus ardentes, Bazire, sans oser combattre la déclaration de guerre, demanda-t-il que la discussion se prolongeât au moins pendant trois séances : « Car, » disait-il, « s'il faut entre-« prendre la guerre, faisons-la de manière à ce qu'elle « ne soit pas accompagnée de trahison. » Ces mots, accueillis par les applaudissements d'un petit nombre de députés et de spectateurs, n'arrêtèrent pas la résolution de l'Assemblée, qui vota le renvoi d'urgence de la proposition du roi au comité diplomatique, pour qu'il eût à rédiger immédiatement le décret de déclaration de guerre. Sept membres

seulement votèrent négativement. Leur démonstration fut vaine, mais l'histoire doit conserver leurs noms : il fallait en effet une rare énergie pour s'opposer aux accusations qui s'élevaient contre le comité autrichien, et qui furent si funestes au roi, à la reine, à M. de Montmorin, à M. Delessart et à d'autres plus obscurs. C'est donc un devoir de signaler au souvenir de la postérité les hommes qui, au péril de leur vie, voulurent préserver l'humanité des calamités sans nombre qui allaient fondre sur elle. C'étaient Théodore de Lameth, Jaucourt, Mathieu Dumas, Gentil, Baërt, Hua, Becquey. Par une bonne fortune consolante, aucun d'eux ne fut victime de la tourmente qu'ils essayaient de conjurer, et qui devait engloutir également Brissot et Robespierre, Condorcet et Bazire. Notre génération a pu encore entourer plus d'un d'entre eux de son respect, et, en les contemplant dans leur verte vieillesse, apprendre que le courage n'est pas toujours funeste.

Immédiatement, Condorcet, l'apôtre du progrès indéfini du genre humain, vint lire un projet de manifeste préparé à l'avance et dont le ton emphatique devait plaire à l'Assemblée. Puis Gensonné, au nom du comité diplomatique, proposa un projet de décret qui, après avoir énoncé les griefs de la nation contre le roi de Bohême et de Hongrie, se terminait ainsi :

« L'Assemblée nationale déclare que la nation

« française, fidèle aux principes consacrés par sa « Constitution, *de n'entreprendre aucune guerre dans « la vue de faire des conquêtes, et de n'employer « jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple*, ne « prend les armes que pour la défense de sa liberté « et de son indépendance; que la guerre qu'elle est « obligée de soutenir n'est point une guerre de na- « tion à nation, mais la juste défense d'un peuple « libre contre l'injuste agression d'un roi;

« Que les Français ne confondront jamais leurs « frères avec leurs véritables ennemis; qu'ils ne « négligeront rien pour adoucir le fléau de la guerre, « pour ménager et conserver les propriétés, et pour « faire retomber, sur ceux-là seuls qui se ligueront « contre sa liberté, tous les malheurs inséparables « de la guerre;

« Qu'elle adopte d'avance tous les étrangers qui, « abjurant la cause de ses ennemis, viendront se « ranger sous ses drapeaux et consacrer leurs efforts « à la défense de sa liberté; qu'elle favorisera même, « par tous les moyens qui sont en son pouvoir, leur « établissement en France;

« Délibérant sur la proposition formelle du roi, « et après avoir décrété l'urgence, décrète la guerre « contre le roi de Hongrie et de Bohême. »

Aucune discussion ne s'éleva. Une commission de vingt-quatre membres fut chargée du soin de porter immédiatement au roi l'acte solennel qui allait

précipiter l'Europe dans une si longue suite de calamités.

Louis XVI donna sa sanction sans retard.

C'était donc la France qui, en apparence, rompait la première la paix. En était-il ainsi en réalité, et ne faisait-elle que prévenir une attaque inévitable? Oui, la guerre entre la Révolution et l'Europe ne pouvait manquer d'éclater, le mouvement avait dépassé le point auquel il eût fallu qu'il s'arrêtât pour qu'une transaction pacifique fût possible entre les souverains absolus et les idées nouvelles; mais si cette vérité allége beaucoup la responsabilité des hommes qui, sans calculer la portée de leurs actes, précipitèrent la France vers les armes, il serait encore plus injuste de la faire peser sur les rois. Malgré leur mauvais vouloir, conséquence naturelle de leur situation, ils avaient trop le sentiment de la force redoutable qu'ils allaient avoir à affronter pour oser la provoquer les premiers, et leur conduite indécise indique bien toute l'étendue de la crainte qui paralysait leur mécontentement. Il est donc à croire que s'ils n'avaient pas été attaqués, ils se seraient encore longtemps bornés à des manifestations vaines, et n'auraient pris l'offensive qu'à la dernière extrémité.

Quoi qu'il en soit, le sort en était jeté; la guerre allait commencer, la guerre la plus longue, la plus sanglante, la plus féconde en grands capitaines, en

succès inespérés, en retours imprévus, en revers éclatants, que le monde ait vue depuis plusieurs siècles, qu'il ait jamais vue peut-être.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

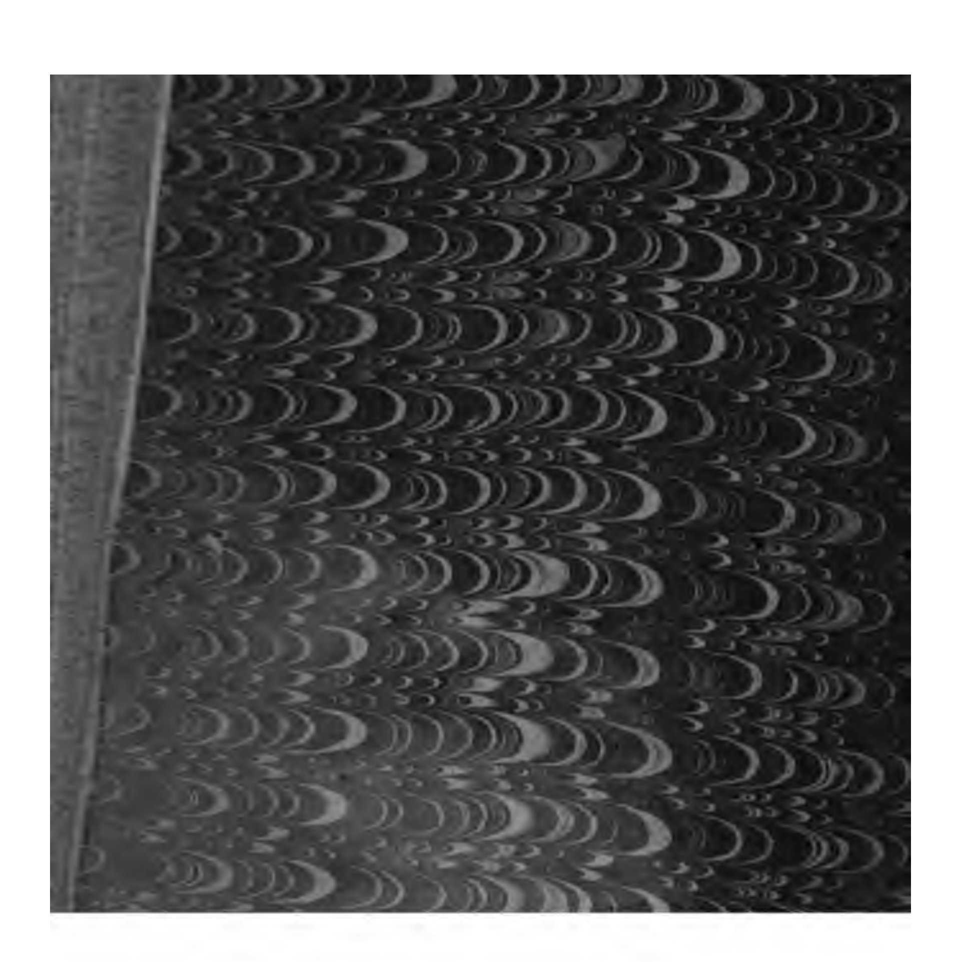
TABLE DES MATIÈRES.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.





UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 00838 5422

